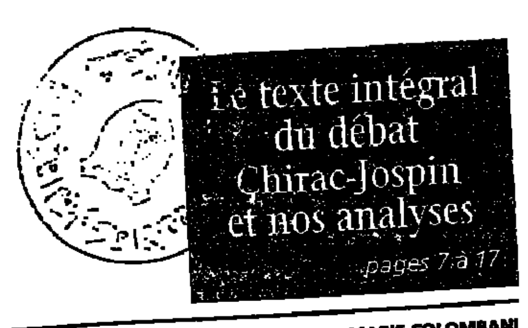
هكذا من الأصل

Le Monde



FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

JEUDI 4 MAI 1995

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15635 – 7 F

Le débat Chirac-Jospin n'a pas modifié la donne électorale

Seize millions de téléspectateurs seulement ont suivi un duel courtois

LE DÉBAT opposant Jacques Chirac et Lionel Jospin, mardi 2 mai, a été suivi, selon Médiamétrie, par 16,8 millions de Français. Ce chiffre est nettement inférieur aux audiences comptabilisées lors des face à face de 1981 et 1988 entre les deux candidats du second tour de l'élection présidentielle.

Ce « duel », qui ne semble pas avoir modifié le rapport de forces électoral, est resté courtois de bout en bout. Les deux candidats ont donné, chacun à sa manière, une vision modeste de la fonction présidentielle. Les deux camps se félicitent de ce débat. Pour les partisans de M. Jospin, celui-ci a affirmé sa stature présidentielle. Quant aux amis de M. Chirac, ils estiment, au contraire, que le maire de Paris a conforté ses chances de l'emporter au second tour.

Lire pages 7 à 17 et les réactions dans les deux camps page 40



Alain Carignon a été remis en liberté après six mois de détention

A DOUZE JOURS de l'ouverture de son procès, prévue le 15 mai, Alain Carignon a été remis en liberté, mercredi matin 3 mai, par un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon. Cette décision, assortie d'un placement sous contrôle judiciaire, prévoit le versement d'une caution de 1 million de francs. Le maire de Grenoble a fait savoir qu'il n'envisage pas de se présenter aux prochaines élections municipales. Mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, corruption et subornation de témoins, l'ancien ministre de la communication d'Edouard Balladur avait été incarcéré le 13 octobre 1994. Sa nouvelle situation de prévenu libre pourrait entraîner le renvoi de son procès.

Lire page 19

Une trentaine de skinheads ont été placés en garde à vue

Manifestation antiraciste à Paris à l'appel de nombreuses organisations

MERCREDI 3 MAI au petit matin, près de quarante-huit heures après le meurtre de Brahim Bouraam, un Marocain père de deux enfants, survenu pendant la manifestation du Front national à Paris, les policiers de la PJ et des RG de la préfecture de police de Paris ont interpellé et placé en garde à vue vingt-neuf personnes appartenant à la mouvance des skinheads français.

Ces interpellations concernent essentiellement des « crânes rasés » qui avaient été repérés lors du défilé du Front national. De nouvelles interpellations devaient avoir lieu dans la journée du 3 mai.

De nombreuses associations, syndicats et partis politiques ont appelé à manifester mercredi à Paris pour protester contre le racisme. Devaient ainsi défiler côte à côte, à partir de 17 heures, du pont du Carrousel à la place Edouard-Herriot, près de l'Assemblée nationale, des militants de SOS-Racisme, du Conseil représentatif des institutions juives de France, de l'association Solidarité franco-arabe, de l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés, de la section française du Congrès juif mondial, de la CGT, de la CFDT, de l'union départementale FO de Paris, de l'UNEF, de l'UNEF-ID, de la FEN, du FSU, du PS, du PC et de Lutte ouvrière.

L'ambassadeur du Maroc en France a dénoncé le *« climat d'intolérance à l'origine de tels actes »* et demandé que toutes mesures soient prises *« en vue d'assurer la sécurité et la quiétude »* de la communauté marocaine en France. Quant à l'Organisation marocaine des droits de l'homme, elle a estimé que ce crime odieux *« constitue le prolongement logique des lois Pasqua »*

Lire page 18

Des exclus entrent en scène



ARMAND GATTI

POÈTE, metteur en scène, homme de culture et de cœur, septuagénaire jamais atteint par la lassitude, Armand Gatti est le type même de l'honnête homme – espèce en voie de disparition –, disert et érudit. Ses références intellectuelles – Rimbaud, Michaux, Che Guevara, Mao Zedong et tant d'autres – ne sont pas ornements littéraires d'un discours, mais témoignages d'une vie. Il est de ces rares personnes qui rendent leurs interlocuteurs plus intelligents. Depuis 1984, il a choisi de délaisser l'ordinaire du théâtre pour créer des spectacles inclassables, réalisés, dans le cadre légal de l'insertion professionnelle, avec ceux que la société qui les fabrique nomme désormais « les exclus ». Gatti, après Marseille, est aujourd'hui installé à Strasbourg, où il prépare son nouveau spectacle *Kepler, le langage nécessaire* : une odysée de la science, à partir des découvertes de l'astronome allemand Johannes Kepler (1571-1630). Ils sont quatre-vingts à s'être embarqués avec lui dans cette aventure, prenant le pari, pour reprendre une place dans la société, de retrouver la maîtrise du langage.

Lire page 34

La valse-hésitation des censeurs nippons

TOKYO
de notre correspondant

Un peu « ringard » en Occident, le nu intégral constitue une petite révolution de la culture de masse au Japon. Depuis deux ans, les Japonais « découvrent » les poils pubiens : ce qu'en japanglais on nomme ici *hair nude* a fait bondir le tirage des hebdomadaires populaires, qui, invariablement, dans chaque numéro, présentent des photos de nu intégral. Victoire de la bataille menée par des écrivains, cinéastes ou photographes (tel Nobuyuki Araki) au nom de la liberté d'expression artistique, le relâchement d'une censure pudibonde a d'abord profité aux publications à vocation pornographique ou scabreuse. Les photos de nus plus ou moins suggestives mais évitant de montrer l'objet des foudres des censeurs ne sont pas nouvelles. Elles ajoutent aujourd'hui un « plus » dans une débauche imaginative dont l'art n'est pas la préoccupation majeure.

Dans un pays connu pour son art érotique, le phénomène a de quoi surprendre. Le contact avec l'Occident et la modernisation de Meiji au milieu du siècle dernier sonnèrent le glas de l'art érotique nippon. Les réactions outrées de voyageurs choqués par l'hédonisme de la société nippone de l'époque ainsi que le souci des dirigeants de passer pour « civilisés » aux yeux de cet Occident, conjugués à la volonté de réprimer ce qui pourrait entamer la mobilisation nationale, se traduisirent par une censure frappant les idées comme les images. Même Ogai Mori (1862-1922), l'un des écrivains majeurs de la littérature moderne, en fut victime, et son roman *Vita sexualis* (Gallimard), apprentissage amoureux pour le moins pudique, fut interdit. Quant à l'un des maîtres de la peinture japonaise dans le genre occidental, Seiki Kuroda (1866-1924), il peignit un nu de femme qui fit scandale. Au cinéma, jusqu'en 1946, le baiser sur la bouche, symbole de la décadence occidentale, était interdit. Rien n'échappa à la censure : pas plus la littérature que les estampes érotiques traditionnelles, altérées d'estompages des parties du corps à dissimuler. Un « caviardage » laborieusement opéré par des équipes d'étudiants et de veilles dames noircissant ou blanchissant les organes sexuels.

La sexualité n'était pas absente pour autant des écrans. Les années 60-70 furent l'âge d'or des films pornographiques. Des cinéastes de talent s'inscrivant dans la vague contestataire de l'époque firent preuve pour certains d'une très subtile créativité dans le jeu de la suggestion. On vit aussi fleurir dans les sex-shops, en raison des critères de censure, des albums de photographies de petites filles aussi nues qu'impubères... En 1985, une exposition de photos de Man Ray ne répondant pas aux critères locaux suscita encore des polémiques. Après une ultime crispation en 1992 sur *Sex*, de Madonna, la censure commença à s'assouplir. En dépit de la vague *hair nude*, la censure nippone semble encore saisie de valse-hésitation. En février, la police a arrêté le photographe Tenmei Kano pour avoir publié un album jugé obscène. Par ailleurs, les publications étrangères continuent à être « caviardées » : les pilosités occidentales seraient-elles plus pernicieuses que les pilosités nippones ?

La censure paraît d'autant plus inconséquente que la protection juvénile en matière de pornographie est pour le moins laxiste (on trouve des magazines réservés aux adultes dans des distributeurs automatiques). Quant aux bandes dessinées, elles véhiculent des images infiniment plus obscènes que celles qui sont censurées.

Philippe Pons

L'Eglise et la Shoah

IL N'A PAS FALLU attendre la brutale mise en cause du cardinal Lustiger par le grand rabbin d'Israël ou encore la polémique, en France, autour d'une traduction chrétienne de la Bible dont certaines notes sont franchement contestables (et sanctionnées par la justice) pour se souvenir que les progrès de la réconciliation entre juifs et chrétiens sont toujours fragiles, les procès d'intention atténués mais réels, les ambiguïtés en partie seulement dissipées. Jusqu'à il y a peu, les deux principaux malentendus portaient sur la reconnaissance de l'Etat d'Israël et sur la mémoire de la Shoah. Sur le premier, l'accord du 30 décembre 1993 entre le Saint-Siège et Israël a été un pas en avant considérable, unanimement salué dans la communauté juive. Mais la mémoire du génocide prête encore aujourd'hui à de graves conflits d'interprétation.

Alors qu'on vient de célébrer le cinquantième anniversaire de la libération des camps, le soupçon continue de peser sur l'Eglise catholique d'une complicité, au moins passive, dans le génocide, à la fois par le silence de ses autorités et par la responsabilité dans l'antisémitisme de toute une tradition de prédication chrétienne, allant des Pères des premier siècles au Moyen-Age. Un tel procès est-il aujourd'hui encore mérité ? Alors que des gestes sont faits, que des paroles de repentir sont prononcées du côté catholique, une impatience se fait parfois jour dans la communauté juive, créant une sorte de surenchère tragique.

Réuni plus de quinze ans après la révélation de l'horreur des camps, le concile Vatican II (1962-1965) n'avait pas eu un mot sur la Shoah, y compris dans le fameux document *Nostra Aetate*, qui allait pourtant inaugurer le dialogue entre juifs et catholiques. La hiérarchie catholique était encore sous le coup des puissantes mises en cause du « silence » du pape Pie XII pendant la guerre illustrées par la pièce à scandale *Le Vicaire*, de Rolf Hochhuth. Bien rares, pourtant, avaient été les voix dans l'Eglise ayant clamé, pendant et après la guerre, leur indignation, à l'instar, par exemple, de l'Eglise confessante allemande (protestante), du pasteur Niemöller, du théologien Karl Barth ou même de l'écrivain catholique Jacques Maritain.

Mais une erreur cent fois répétée n'a jamais fait une vérité. Sous le prétexte qu'elle a réagi tardivement, il n'est plus possible de soutenir sérieusement que l'Eglise continue de se taire, ni de reprendre sans nuance, comme vient de le faire le grand rabbin Lau à propos de Mgr Lustiger, l'argument d'un silence complice du massacre.

Henri Tincq

Lire la suite page 25

■ L'Alsace, bastion du Front national

Au premier tour de l'élection présidentielle, Jean-Marie Le Pen a obtenu ses meilleurs scores dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. De nombreux Alsaciens n'ont qu'une obsession : les immigrés. p. 19

■ La libéralisation des transports aériens

Bernard Bosson, ministre des transports, souhaite mettre Air Inter en compétition sur les lignes Nice et Bordeaux au départ d'Orly. p. 26

■ Fin de l'offensive croate en Krajina

Affirmant avoir libéré la Slavonie occidentale, détenue depuis 1991 par les Serbes de la République autoproclamée de Krajina, les forces croates ont cessé leur intervention. Quatre roquettes serbes ont fait cinq morts et cent vingt blessés à Zagreb. p. 2

■ Les nouveaux films

« Sonatine », un néopolar japonais et stylisé ; « The Killer », le massacre au rang des beaux-arts ; « La Jarre », une fable simple et forte. pp. 35 à 37

■ Levée de l'interdiction d'un livre sur l'islam

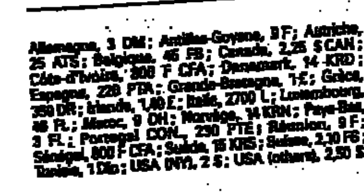
Le ministère de l'intérieur décide de lever l'interdiction, qualifiée de *« stupide »* par l'entourage de M. Pasqua, frappant l'ouvrage *« Le Licite et l'illicite en islam »* p. 19

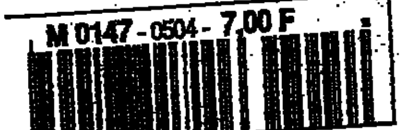
■ Le procès des assassins du juge Falcone

« La lutte anti-mafia ne souffre aucune division », déclare au *Monde* Giancarlo Caselli, procureur à Palerme p. 3

■ Les éditoriaux du « Monde »

Fausse « victoire » ; Démocratie française p. 25


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 0504 - 7,00 F

EX-YOUGOSLAVIE Les forces croates ont obtenu leur plus grand succès sur le terrain, en s'emparant de tous les secteurs stratégiques de la Slavonie occidentale, dans l'enclave sécessionniste serbe de la Krajina. ● CETTE OFFENSIVE, et la riposte des séparatistes serbes qui ont tiré, mardi 2 mai, quatre roquettes sur le centre de Zagreb, suscitent les craintes de la communauté internationale, qui s'inquiète des risques d'un embrasement général de la région. La menace d'une extension du conflit a en effet rarement été aussi pesante, et l'impuissance de la communauté internationale aussi flagrante. ● LES « CASQUES BLEUS », en Croatie et en Bosnie, deviennent les otages de belligérants chaque jour de plus en plus décidés à utiliser la force militaire pour dessiner les cartes de partage des ruines yougoslaves.

La Croatie dit avoir atteint ses objectifs et suspend son offensive en Krajina

Les Serbes de la république autoproclamée ont riposté en envoyant, sur le centre de Zagreb, quatre roquettes qui ont fait 5 morts et 121 blessés

SARAJEVO
de notre correspondant

Franjo Tudjman, en engageant la Croatie sur le chemin de la guerre, prend un pari risqué. Car si l'offensive en Slavonie occidentale a rapidement porté ses fruits, les combats pourraient s'étendre à d'autres régions de la Krajina. Jusqu'à présent, les forces indépendantistes serbes se sont contentées d'exercer leur vengeance sur les villes, meurtrissant Zagreb, Karlovac, Dubrovnik. Surprises par la violente offensive de l'armée croate, elles n'ont pu organiser efficacement leur défense. En revanche, une fois les renforts arrivés sur les lignes de front, les Serbes de Krajina, qui contrôlent actuellement 25 % de la Croatie, pourraient tenter une reconquête des territoires perdus. Le président Tudjman n'aura alors d'autre choix que de lancer ses forces armées dans la bataille, sacrifiant à la fois une reprise des négociations et la crédibilité internationale naissante de la Croatie.

Si les opérations de l'armée croate sont effectivement terminées, et si les Serbes ne déclenchent pas de contre-offensive, le président croate pourra, en revanche, savourer sa victoire. L'attaque fut de courte durée, sans apparemment occasionner de lourdes pertes dans les rangs croates. Selon les premiers témoignages, aucune exaction n'aurait été commise à l'encontre des civils serbes. Si cela est effectivement le cas, les forces croates devraient permettre aux organisations internationales de se rendre prochainement dans la région d'Okucani. Mais, surtout, Franjo Tudjman aura reconquis le cœur des centaines de milliers de déracinés que compte la Croatie, victimes des combats de 1991.

Car en marge d'un pays qui reprend son souffle et reconstruit peu à peu son économie, une foule de réfugiés n'a pu s'intégrer dans la Croatie « d'après-guerre ». D'origine essentiellement rurale, ces émigrés n'ont jamais rendu les armes ni perdu l'espir de retrouver un jour leurs terres. Peu satisfaits de la politique de M. Tudjman depuis trois ans, ils avaient applaudi, en janvier, la décision de renvoyer les « casques bleus » de Croatie. Déçus par l'acceptation d'un nouveau mandat de l'ONU fin mars, les revanchards risquaient de déborder le président croate sur sa droite lors de futures élections. En lançant l'armée à l'assaut de la « République serbe de Krajina » (RSK, autoproclamée), Franjo Tudjman affine son image de « père de la nation », gardien de l'intégrité du territoire, et cloue le bec aux leaders plus nationalistes que lui.

DISCOURS HAINEUX

Il repositionne également la Croatie sur la scène ex-yougoslave en s'imposant comme un partenaire indispensable pour le processus de paix. Rien n'exaspère plus M. Tudjman que les incessantes navettes des diplomates occidentaux à Belgrade, et l'idée que la clé d'une solution pacifique se trouve entre les seules mains du président serbe Slobodan Milosevic. Le président croate, qui a pu donner un temps l'impression de céder aux pressions de ses partenaires, européens et surtout allemands, rappelle que Zagreb n'acceptera pas un éternel statu quo concernant la Krajina. Lorsque les initiatives diplomatiques auront été épuisées, la Croatie se réserve le droit d'utiliser la force. Cela fut le cas à plusieurs reprises depuis le cessez-le-feu de janvier 1992, notamment un an plus tard, lorsque l'armée croate a pris le contrôle du pont de Maslenica et de l'aéroport de Zadar, sur la côte adriatique.

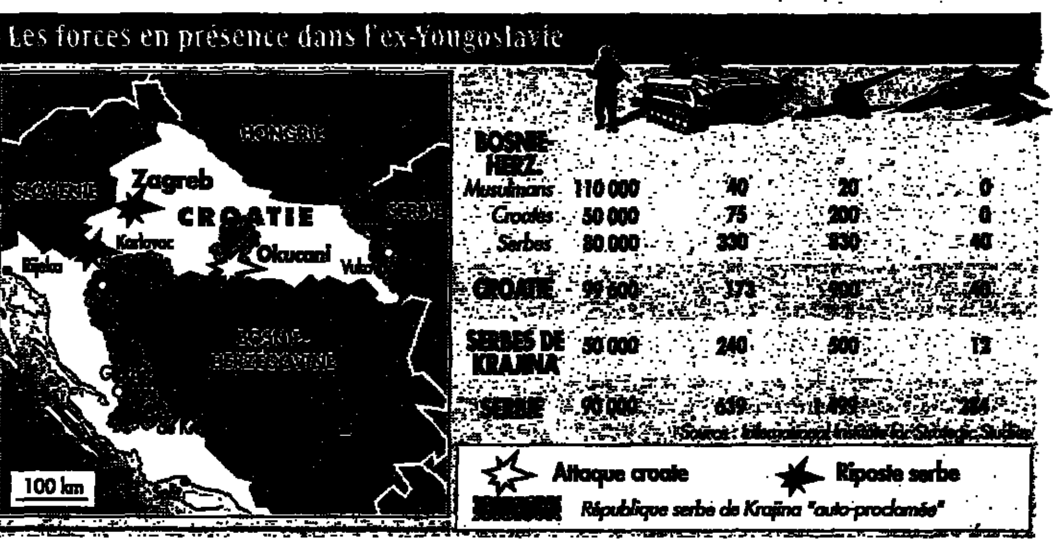
La Croatie, sur ses gardes, attend désormais de connaître la politique que vont choisir les séparatistes serbes. Ces derniers doivent être en train de consulter activement leurs alliés de Serbie et de Bosnie. Belgrade, en demeurant relativement silencieuse durant l'offensive croate, renforce son image de pays intéressé par la paix en ex-Yougoslavie. Cette attitude officielle ne signifie cependant pas qu'un jeu différent se trame en coulisse, M. Milosevic n'acceptant que très rarement les affronts militaires faits à la « Grande Serbie ». De son feu vert dépendra une reprise des combats.

L'autre centre d'intérêt se trouve à Pale. De son fief, Radovan Karadzic a beaucoup vociféré ces derniers jours, affirmant que les Serbes de Bosnie n'allaient pas tolérer les attaques contre leurs « frères » de Croatie. M. Karadzic est toutefois un habitué des discours haineux, qui n'ont pas forcément de conséquences immédiates sur le terrain. Préoccupées par la tension croissante en Bosnie-Herzégovine, ses milices ne feront peut-être pas le voyage en Krajina. L'armée bosniaque, sans nul doute, surveille attentivement d'éventuels mouvements de troupes et saisira la moindre occasion pour passer à l'offensive si des fronts se trouvaient ainsi dégarnis.

La menace d'une extension du conflit a donc rarement été aussi pesante, et l'impuissance de la communauté internationale aussi flagrante. Les « casques bleus », en Croatie et en Bosnie, sont les otages de belligérants de plus en plus décidés à utiliser la force militaire pour dessiner les cartes de partage des ruines yougoslaves. Les résolutions des Nations unies et les cessez-le-feu successifs sont autant de vœux pieux vite enterrés. L'attitude de M. Tudjman ces derniers mois est révélatrice. Plus le temps passe, plus le président croate utilise des méthodes jusqu'alors réservées aux Serbes. La loi du plus fort gouverne l'ex-Yougoslavie et Franjo Tudjman a désormais les moyens de s'immiscer dans cette stratégie du bras de fer, qu'auparavant Belgrade pratiquait en cavalier seul.

En obtenant au printemps une légère modification du mandat de l'ex-Forpronu en Croatie, M. Tudjman marquait son retour. En travaillant à la réalisation de l'accord économique de décembre 1994, signé avec les Serbes de Krajina, il démontrait sa volonté de parvenir à la paix. Aujourd'hui, en voulant contourner l'impasse de la politique de « réintégration pacifique » de la Krajina, il adresse un message clair aux indépendantistes. Si sa victoire ne se retourne pas contre lui, le président croate n'hésitera pas à utiliser son armée dans une autre région, demain ou dans six mois, pour la reconquête d'une route stratégique ou d'un village symbole. Il aura indéniablement un peuple qui le soutiendra dans son entreprise. Mais il aura également un ennemi qui n'acceptera pas des offensives à répétition.

Rémy Ourdan



Le souvenir du bombardement de 1991

Le lundi 7 octobre 1991, en milieu d'après-midi, la télévision croate interrompait ses émissions pour annoncer que le palais présidentiel du Ban, où s'était installé le président Tudjman, au centre du vieux Zagreb, avait été bombardé par l'aviation de l'Armée nationale yougoslave. Elle montrait les dégâts dans le bureau présidentiel et la salle de conférences. Le président et le premier ministre yougoslaves (la Fédération n'était pas encore été dissoute) se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'explosion. Malgré des menaces réitérées, c'était la première fois depuis le début de la guerre, en juillet 1991, que Zagreb était bombardée. Cependant l'incident donna lieu à une controverse. Belgrade nia être à l'origine du bombardement, qui intervenait à quelques heures de l'expiration d'un des innombrables ultimatums fixés par la Communauté européenne pour l'arrêt des hostilités entre Serbes et Croates.

Les Occidentaux craignent un embrasement général de la région

L'ARMÉE croate s'est emparée, mardi 2 mai, de tous les secteurs stratégiques de la Slavonie occidentale, dans l'enclave sécessionniste serbe de la Krajina. *« Les Croates contrôlent des secteurs importants de la région »*, a déclaré Susan Manuel, porte-parole de l'ONU, jointe par téléphone à Daruvar, en Slavonie, où les forces croates ont lancé une vaste offensive contre les rebelles serbes. Les forces croates ont ainsi obtenu leur plus grand succès sur le terrain depuis la révolte, en 1991, de la minorité serbe, qui avait pris le contrôle d'un tiers du pays pour créer la République serbe de Krajina (RSK, autoproclamée).

Ces violences suscitent les craintes de la communauté internationale, qui s'inquiète des risques d'un embrasement général à la suite de ripostes serbes sur Zagreb et Sarajevo. Les séparatistes serbes ont tiré quatre roquettes sur le centre de Zagreb, mettant à exécution leur menace de pilonner la capitale croate en cas d'attaque de leur territoire. Selon le dernier bilan, cinq personnes ont été tuées, et cent vingt et une autres blessées, par l'explosion de roquettes Orkan munies de bombes à fragmentation qui ont ébranlé le centre-ville. Un MIG croate a, d'autre part, été abattu mardi par les Serbes de Krajina, lors d'un raid contre un pont stratégique dans l'est du pays. Le chasseur-bombardier a plongé dans la rivière Sava, et son pilote a été tué.

L'ambassadeur des Etats-Unis en Croatie a dénoncé *« une riposte révoltante (...) destinée à tuer le plus de civils possible dans une grande capitale européenne »*. Les autorités de Zagreb ont ordonné la fermeture des écoles pour quarante-huit heures et ont momentanément fermé l'aéroport aux vols commerciaux après des explosions dans les environs. Par ailleurs, une personne a été tuée et trois autres ont été blessées dans la partie bosniaque de Sarajevo, où l'état d'alerte a été décrété en raison de la recrudescence des tirs d'obus de mortier vingt-quatre heures après l'expiration de l'accord de cessation des hostilités entré en vigueur le 1er janvier. Deux personnes ont été blessées dans la partie serbe de la ville.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé mardi la Croatie à cesser *« immédiatement »* son offensive militaire contre les Serbes de Krajina. Dans une déclaration solennelle, le Conseil *« demande instamment aux parties de cesser les hostilités et de se conformer à l'accord de cessez-le-feu existant »*. L'ambassadeur américain à l'OTAN a fait part mardi de son inquiétude sur les risques d'un embrasement total des Balkans après l'offensive croate en Krajina, et l'expiration du cessez-le-feu en Bosnie. David Owen, médiateur de l'UE en ex-Yougoslavie, a pour sa part exhorté les Etats-Unis et l'Allemagne à faire pression sur la Croatie pour qu'elle se retire de la Slavonie, en indiquant que les Croates avaient promis, particulièrement à Washington et à Bonn, de ne pas profiter de la réduction des forces de l'ONU pour lancer une opération militaire. Les Etats-Unis ont exhorté dans la soirée les Croates et les Serbes à retirer leurs forces de la Krajina et à respecter l'autorité de l'ONU. Nicholas Burns, porte-parole du département d'Etat, a expliqué que Washington *« ne croyait pas que la situation doive être changée par la force sur le terrain »*. – *(AFP, Reuter.)*

■ **LIBÉRATION : tous les membres de l'ONU,** civils ou « casques bleus », retenus depuis lundi 1er mai par les forces serbes en Croatie ont été libérés, a indiqué mercredi 3 mai un porte-parole de l'ONU à Zagreb. Dès le lancement de l'offensive croate sur l'enclave d'Okucani, contrôlée depuis 1991 par les forces serbes de Krajina à l'est de Zagreb, cent vingt-deux membres de l'ONU, dont trente-six policiers civils, avaient été faits prisonniers ou retenus dans leurs cantonnements par les Serbes. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis acceptent d'accueillir les réfugiés cubains de Guantanamo

WASHINGTON
de notre correspondant

Les Etats-Unis ont effectué une double volte-face dans leur politique vis-à-vis des réfugiés cubains. D'une part, ils ont décidé d'admettre sur leur territoire la majorité des quelque 21 000 *« balseros »* détenus sur la base américaine de Guantanamo (sur l'île de Cuba) depuis l'exode massif d'août 1994. D'autre part, Washington a annoncé que, dorénavant, tous les *boat people* cubains seraient systématiquement refoulés vers leur pays. Ces deux décisions ont été prises dans le cadre d'un accord sur l'immigration signé entre les Etats-Unis et Cuba, dont la teneur a été dévoilée, mardi 2 mai à Washington, par le ministre de la justice, Janet Reno.

Depuis l'exode dramatique des *boat-people*, la politique constante de l'administration Clinton avait été de refuser aux « migrants » cubains, interceptés en mer et regroupés sur la base navale américaine, la possibilité d'être accueillis aux Etats-Unis. Les *balseros*, assurait il y a quelques mois le secrétaire à la défense William Perry, ne seraient *« jamais admis aux Etats-Unis »*. Presque tous les réfugiés de Guantanamo sont désormais les bienvenus sur le sol américain : ceux qui ont des *« antécédents criminels »*, qui se sont rendus coupables de violences dans les camps, ceux enfin dont la condition *« médicale, physique ou mentale »* les rend indésirables, seront rapatriés à Cuba. Le groupe des admis devrait représenter quelque 15 000 personnes, qui feront cependant l'objet d'un examen cas par cas.

Ces mesures ne vont pas entraîner un brusque accroissement de réfugiés cubains en Floride. En septembre 1994, l'administration avait annoncé que les Etats-Unis étaient prêts à accepter 20 000 personnes chaque année : c'est au sein de ce quota que les 15 000 réfugiés de Guantanamo devront s'intégrer. Et plusieurs milliers de réfugiés, a priori indésirables, vont donc devoir retourner en territoire cubain. En les acceptant, le président Castro fait une concession de taille. Jusque-là, il s'était toujours refusé à « reprendre » les candidats à l'exil, cette règle ne souffrant qu'une exception majeure en plus de trois décennies. En 1984, La Havane avait accepté le retour de quelque 2 700 délinquants et déséquilibrés mentaux, qui avaient été incorporés aux 125 000 Cubains autorisés à quitter l'île, de 1980 à 1982.

Washington, pour sa part, a discrètement assoupli sa politique. Alors que la population cubaine de Guantanamo a compté jusqu'à 30 000 personnes, plusieurs milliers d'entre elles (notamment des femmes et des enfants) ont été autorisées à immigrer aux Etats-Unis ces derniers mois, à raison de 500 par semaine.

RAPATRIEMENTS DE FORCE

Désormais, les réfugiés recueillis en mer devront s'attendre à être rapatriés *manu militari* à Cuba. Certes, à leur arrivée à La Havane, des *« agents consulaires »* américains *« assisteront »* ceux qui veulent déposer une demande d'immigration légale aux Etats-Unis, et le gouvernement Castro s'est engagé à ne leur *« porter préjudice »* d'aucune manière. Quant à ceux qui auront réussi à atteindre illégalement les côtes américaines, ils seront soumis aux *« procédures d'exclusion »* applicables à tous les autres immigrés illégaux.

Au cours d'une conférence de presse à la Maison Blanche, il a été demandé à plusieurs reprises à Mme Reno de confirmer que, pour la première fois, le gouvernement des Etats-Unis s'apprête à *« rapatrier de force des réfugiés dans un pays communiste »*... Mme Reno s'est bornée à expliquer que le but de l'administration est de *« régulariser »* les procédures d'immigration, de trouver une *« solution humanitaire »* au problème de Guantanamo et d'empêcher un nouvel *« afflux incontrôlé et dangereux »* de réfugiés. Dorénavant, a souligné Mme Reno, *« le seul moyen de venir aux Etats-Unis est d'en faire la demande à Cuba »*, *via* la section d'intérêts américains à La Havane.

D'autres raisons expliquent ce revirement, à commencer par la situation qui prévaut à Guantanamo : dans les faits, les réfugiés (un peu plus de 400 Haïtiens en font partie) sont des prisonniers, gardés par 6 000 soldats américains. Deux débuts de rébellion ont eu lieu ces derniers mois, et cette concentration de réfugiés coûte cher.

L'administration Clinton a pris soin de souligner que la politique américaine à l'égard de Cuba n'a pas changé, les Etats-Unis maintenant leur embargo. *« C'est seulement lorsque Cuba sera nettement engagé sur la voie de la démocratie que nos relations pourront s'améliorer de manière significative »*, a souligné Mme Reno. Il n'empêche : le fait que cet accord américano-cubain ait pu être conclu – après de nombreux mois de négociations –, montre qu'un certain dialogue a été amorcé entre Washington et La Havane.

Laurent Zecchini

En Italie, le procès des assassins présumés du juge Falcone passe difficilement le cap des débats de procédure

La première journée d'audience a été à la fois « technique » et théâtrale

Un nouveau report du procès de Salvatore Riina et des autres accusés membres de la mafia a été un moment envisagé, mardi 2 mai, au premier jour d'audience à Caltanissetta, en Sicile. Mais, finalement, les assassins présumés – commanditaires et exécutants – du juge anti-mafia Giovanni Falcone, de sa femme et de trois gardes du corps, il y trois ans, continuent de comparaître dans une salle spécialement aménagée de la prison de cette petite ville, où les accusés sont enfermés dans des cages métalliques.

CALTANISSETTA (Sicile)
de notre envoyée spéciale

« La loi est égale pour tous » : en lettres d'or sur un panneau géant au fond de la salle, l'Etat affiche sa revanche. Une façon supplémentaire de faire savourer leur défaite aux douze inculpés présents (sur un total de quarante et un), tous fleurons des plus grandes familles mafieuses, qui ont pris place dans la double série de « cages » d'acier bleutées qui leur sont reservées sur les côtés. C'est dans ce bunker de béton bien gardé, au cœur de la vieille prison de Malaspina, à Caltanissetta, que s'est ouvert, mardi 2 mai, le procès des assassins du juge Giovanni Falcone, victime ainsi que sa femme et trois agents de sécurité d'un attentat le 23 mai 1992 près de Palerme.

Une journée entièrement dédiée aux discussions techniques, qui a bien failli s'achever par un renvoi (il y en a déjà eu deux), mais qui, en dépit du côté « procédurier » et de l'ambiance aseptisée, donnait un avant-goût du côté extraordinaire de ce procès. Du théâtre en vérité, une « leçon de choses » grandeur nature sur le vrai visage de « Cosa Nostra ». A commencer par Toto Riina, le *« chef des chefs »*, arrivé le dernier. Il est devenu une sorte de vedette, tellement demandée dans les différents procès contre la Mafia que l'administration pénitentiaire a dû lui organiser de véritables tournées à travers le pays.

Contrairement aux autres – affalés en jeans ou en survêtement –, droit, en costume sombre et portant de fines lunettes d'écaille, avec un vague air de Lino Ventura, lui que l'on appelle « la bête fauve », n'a pas bronché, donnant l'exemple. Celui d'un « chef » ne s'adressant au président de la cour qu'avec une déférence ironique : *« Monsieur le président, je vous prierais de... »* Dans la cage qui lui faisait face, un autre « grand » de la Mafia, « parrain » de Catane, Nitto Santapaola, arborait un sourire inquiétant sur un port altier.

Et puis, dans le spectacle surréaliste de cette « ménagerie du crime », certains tournaient lentement comme des fauves en cage, tandis que d'autres, pressés contre les barreaux, essayaient de faire des signes à leurs familles tenues à distance par les carabiniers. Parmi les membres du commando de l'attentat : Domenico Ganci, le « mouchard » au physique d'étudiant grassouillet ; l'artificier, Pietro Rampulla, qui fumait, indifférent ; ou bien le paysan de l'appui logistique, Giovanni Battaglia, au comportement névrotique, réel ou imité, qui hurlait des obcénités par intervalles. Au total une ambiance malsaine. *« J'avais toujours évité de penser aux visages que les « parrains » devaient avoir, les voir en face de moi me fait une impression terrible »*, nous confiait Carlo Palermo, l'ex-juge devenu avocat, rescapé d'un attentat qui fit trois victimes dont deux enfants en avril 1985. Un malaise qu'en entrant dans le vif du sujet, mercredi ou jeudi au plus tard, le procès devrait dissiper.

M.-C. D.

Giancarlo Caselli, procureur de Palerme

« La lutte anti-mafia ne souffre aucune division »

PALERME
de notre envoyée spéciale

On ne parvient jusqu'à lui qu'au terme d'une énième fouille, d'une ultime porte blindée, au bout du grand labyrinthe du palais de justice de Palerme, ce « palais des poisons », comme on disait il n'y a pas si longtemps, lorsqu'une poignée de juges obstinés cherchaient à percer le mur de silence mafieux dans la méfiance et l'incrédulité, loin d'une Rome politique bien silencieuse elle aussi. Avec sa crinière blanche et son profil volontaire, Giancarlo Caselli, le procureur de Palerme, ce spécialiste affable et pointilleux du terrorisme, qui a choisi de venir de Turin se battre ici en première ligne, est devenu l'un des symboles d'une justice inflexible, malgré les polémiques ou les intimidations.

Les choses, il est vrai, ont bien changé et, à l'heure où débute, à Caltanissetta, le procès des assassins du juge Falcone, qui réunit tout le gotha de Cosa Nostra derrière les barreaux, peut-être est-ce aussi l'heure des bilans pour la lutte anti-mafia.

La question lui arrache un petit sourire fatigué. *« Plus que d'un bilan, dit-il, je préfère parler d'une évolution de la lutte contre la mafia, ce sera plus significatif. Au début, toutes les enquêtes se terminaient invariablement par une absolution pour insuffisance de preuves. Pourquoi ? Impréparation de l'Etat, connivences de certains milieux, sous-évaluation du phénomène, y compris « culturel », de la loi du secret, cette omertà qui rendait la mafia si imperméable : tout cela faisait qu'à chaque tentative non aboutie de combattre Cosa nostra, celle-ci en sortait renforcée. Il faudra attendre la constitution du « pool anti-mafia » d'Antonio Caponetto, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino dans les années 80 pour que cela change. »*

Un changement radical, moins dans les rapports de force que dans les méthodes. *« Ils ont inventé une méthode de travail révolutionnaire. Au lieu de s'occuper de chaque crime isolément, il ont tenté de les comprendre dans leur globalité, de relier tous ces fragments d'une même réalité qui était Cosa nostra, pour en deviner la structure et le cerveau. L'autre trouvaille a été de lancer parallèlement des enquêtes financières. Enfin le pas décisif a été franchi par l'apport des premiers repentis, comme Tommaso Buscetta, Marino Mannoia, qui, en parlant de l'intérieur de l'organisation, offraient des clefs de lecture d'une importance décisive. Et tout ce que Falcone, avec son intuition peu commune, avait cru deviner a trouvé une confirmation. »*

Alors, les résultats sont arrivés : il y a eu le « maxi-procès » de la mafia, où ont été reconstitués des dizaines de crimes de Cosa nostra, et même si les condamnations ont suivi un cheminement compliqué, elles ont été effectives. *« Ce qui a fait dire à Falcone :* « La mafia est une aventure humaine comme les autres, avec un début, un développement et une conclusion, que nous pourrons imposer si nous voulons nous en donner les moyens. » Pourtant, ce même Giovanni Falcone, très critiqué, a dû quitter Palerme, à la fin des années 80. *« Je sais que c'est difficile à faire comprendre à l'extérieur,* reprend Giancarlo Caselli, un rien sarcastique, *mais c'est précisément au moment où le pool anti-mafia démontrait qu'on pouvait obtenir des résultats avec un peu d'organisation, qu'au lieu de le renforcer, il a été pratiquement démantelé. Il aura fallu les attentats tragiques de Capaci et Via d'Amelio à Palerme, qui ont coûté la vie à Falcone et à Borsellino en 1992, pour qu'il y ait une immense mobilisation générale, pour que les gens comprennent que Cosa nostra est un problème qui concerne chacun d'entre nous. »*

Des mesures efficaces ont été prises, comme la loi sur la protection des « repentis » de la mafia, et le renforcement drastique des conditions de détention des parrains mafieux. *« Alors nous avons connu une nouvelle période de grands résultats avec la capture de chefs historiques comme Salvatore Riina, de nombreux cadres intermédiaires et de simples « hommes d'honneur » de base. Avoir reconstruit l'histoire de l'attentat contre Falcone, avec tous les commanditaires de l'opération, en si peu de temps, ce n'est pas rien ! Je me souviens du premier qui en a parlé, le « repenti » Mario Santo Di Matteo. Quand il s'est confié à moi, c'était une nouvelle brèche fantastique qui s'ouvrait ! Ensuite il y a eu les autres collaborateurs de justice, Cancemi et La Barbera, toutes leurs indications ont recoupé le travail de nos collègues de Caltanissetta. Là oui, le bilan était positif. »*

« Une riposte de l'Etat qui se contenterait du versant militaire serait incomplète »

Est-ce que cette nouvelle brèche n'a pas justement ouvert d'autres perspectives sur la collusion entre Cosa nostra et la politique ? Ces liens dont on parlera, ici même à Palerme, en septembre, avec le procès de l'ex-président du conseil, Giulio Andreotti, accusé d'avoir été le référent politique de la mafia. *« Laissons le cas Andreotti,* répond, prudent, Giancarlo Caselli, lui qui a été accusé de vouloir « politiser » le procès. *Il est vrai que les dernières révélations vont plus loin que ce que Falcone et Borsellino avaient pu entrevoir sur ces liens avec des secteurs entiers de la société civile, de la politique et de la finance. Des liens qui sont un des facteurs important de croissance de Cosa nostra, sur lesquels il sera décisif de faire la lumière. »* Et il ajoute : *« Une riposte de l'Etat à la mafia qui se contenterait du versant seulement militaire serait incomplète. »*

L'Etat sera-t-il pour autant présent au rendez-vous ? Que penser des polémiques, des incessantes escarmouches, l'année dernière, entre le ministre de la justice de Silvio Berlusconi, Alfredo Biondi, et les parquet de Palerme et de Milan, suspects « d'abus de pouvoir » ; des dénonciations des « juges politiques », dont lui-même, Caselli ? *« Je suis un magistrat et rien d'autre, je ne veux pas entrer dans ce genre de commentaires ! »*, s'insurge-t-il, avant d'ajouter : *« Je me borne à enregistrer certains faits. Si en 1994 il y a encore eu de bons résultats dans la lutte contre la mafia, on a assisté à une série d'attaques contre la magistrature à Palerme et ailleurs. Insultes, calomnies, vulgarités... Alors je me dis : faut-il vraiment que les polémiques recommencent comme au temps du pool de Falcone ? Comme si une réponse forte de l'Etat ne pouvait être déclenchée que par un attentat énorme et ne dépassait pas deux ans sans faiblir. »*

Et Giancarlo Caselli de conclure par cette mise en garde : « La lutte contre Cosa nostra ne souffre aucune division, aucun ralentissement. Non que tout ce que nous faisons doive être approuvé de façon inconditionnelle. S'il y a des critiques qu'elles soient au moins sur des faits réels et précis, non d'une « autre » nature qui ne ferait que délégitimer notre fonction. Ne faisons pas le jeu de la mafia. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps

Londres accepte qu'un ministre britannique rencontre le Sinn Fein

LE GOUVERNEMENT britannique a confirmé, mardi 2 mai, la reprise du dialogue avec le Sinn Fein, aile politique de l'IRA (Armée républicaine irlandaise). L'information avait été donnée quelques heures auparavant par Martin McGuinness, principal négociateur du Sinn Fein aux pourparlers, qui rencontrera le 10 mai le secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, Michael Ancram.

Il s'agira du premier contact officiel entre un ministre britannique et le Sinn Fein depuis des discussions sans lendemain qui remontent à 1972.

Par ailleurs, le premier ministre britannique John Major, en voyage mercredi 3 mai en Irlande du Nord, devait y rencontrer des personnalités religieuses, politiques et des hommes d'affaires.

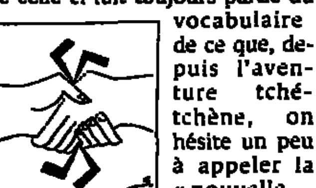
M. Major devait notamment aller à Belfast et Derry (Londonderry) où il participera à une réunion ouverte à tous les élus locaux, y compris ceux du Sinn Fein. – *(AFP, Reuter.)*

Dans l'ex-Union soviétique, le culte de la « grande guerre patriotique »

Plusieurs générations ont commémoré l'exploit du régime déchu

Nous commençons une série de trois articles sur la manière dont Russes, Allemands et Britanniques perçoivent ou ont perçu la capitulation allemande du 8 mai 1945. Dans ce premier volet, Michel Tatu rappelle que la seconde guerre mondiale a longtemps servi à justifier les retards induits par le totalitarisme du régime soviétique.

LA *« grande guerre patriotique »* : ce nom que les dirigeants soviétiques donnèrent à la seconde guerre mondiale dès la fin de celle-ci fait toujours partie du vocabulaire de ce que, depuis l'aventure tchétchène, on hésite un peu à appeler la « nouvelle Russie ».



8 MAI 1995

L'objectif en 1945 était triple : distinguer dans l'histoire cette guerre typiquement « juste » de la précédente, dite *« première guerre mondiale impérialiste »* ; distinguer aussi, à l'intérieur de ce qui restait la *« seconde guerre mondiale »*, sa première partie, également « impérialiste » – et dont Staline s'était tenu à l'écart par le pacte germano-soviétique de 1939 – de la seconde, celle qui avait commencé en juin 1941 avec l'agression hitlérienne contre l'Union soviétique ; enfin exalter le patriotisme dont cette guerre de quatre ans avait été le révélateur.

Car ce patriotisme n'était pas seulement russe – encore que Staline, par ses concessions d'alors à la Russie éternelle et à l'Eglise orthodoxe, ait abondamment souligné cette dimension –, mais « soviétique ». C'était la première fois, et peut-être la seule, que l'on avait pu parler à bon droit d'une *« patrie soviétique »*, d'un *« peuple soviétique »* : les Ouzbeks et les Géorgiens avaient participé à la guerre presque autant que les Russes et les Ukrainiens, des officiers arméniens comme Bagramian s'y étaient fait un nom tout comme Joukov, le *« nouveau Koutouzov »*. C'est en tout cas de ce moment que les slogans autoglorificateurs du genre *« Vive le grand peuple soviétique ! »* – partie intégrante du paysage traditionnel jusqu'en 1991 – fleurirent sur les murs et les monuments.

Le souvenir de cette épopée a marqué beaucoup plus que la génération des vieillards médaillés et nostalgiques que l'on voit protester aujourd'hui sur la place Rouge. Il y avait eu les terribles années 1941 et 1942, l'occupation de la moitié de la Russie d'Europe, les vingt-six millions de morts et des destructions gigantesques ; mais aussi les victoires de Moscou, de Stalingrad et de Berlin, et aussi l'extraordinaire bataille menée à l'arrière pour l'industrie militaire. Quels thèmes pouvaient être plus mobilisateurs au service du régime que le succès de ses armes et l'héroïsme qu'il avait su susciter ?

Quel écolier soviétique des années 50 et 60 n'a pas eu sa « rencontre avec des vétérans » ?

Aussi, pendant au moins quarante ans, et bien au-delà de tout ce que l'on a pu voir en Occident, la guerre a été pour les Soviétiques une référence quasi quotidienne, le thème d'innombrables récits, articles, romans, films, peintures, meetings et discours. Quel écolier soviétique des années 50 et 60 n'a pas eu sa « rencontre avec des vétérans », lequel n'a pas eu des cauchemars après avoir vu des films sur la guerre des partisans, montrant des scènes de torture avec un réalisme insoutenable ?

Bien sûr, l'agit-prop veillait. Pas question, sous Staline, de parler des erreurs des débuts, des prisonniers tombés par millions aux mains des Allemands et qui se retrouvèrent au Goulag après la guerre, ni d'autres « à-côtés », comme la déportation des Allemands de la Volga et des peuples du Caucase. Le nombre de victimes est d'abord sous-évalué : de la douzaine de millions du début, on passe à vingt sous Khrouchtchev, à vingt-six aujourd'hui, tandis que le rôle des chefs est alternativement grossi et diminué. Passe encore pour Khrouchtchev, qui, tout en dénonçant exagérément Staline (on sait désormais que le « stratège génial » tint son rôle en juin 1941), fut après tout, de tous les numéro un successifs, le plus proche des combats. Mais Brejnev en rajoute dans la vanité en gonflant l'épisode de la Petite Terre, une région du littoral de la mer Noire, où il fut commissaire politique. Les Mémoires de Joukov sont censurés, les autres maréchaux s'autocensurent. Seul Soljenitsyne, de l'extérieur, peut se pencher sur le cas de Vlasov, ce général de l'armée rouge qui tenta une vaine coopération avec les Allemands. Mais toutes ces variations n'altèrent pas le message global : la guerre a été gagnée malgré les erreurs des chefs, le régime a survécu, donc il était bon.

L'image de l'Allemagne en a été profondément marquée. Dans la population, l'Allemand est longtemps resté le fasciste et le SS, donc le méchant. Et comme il avait été le seul étranger jamais aperçu dans la province profonde, cette hostilité rejaillissait confusément sur tous les autres « intrus » (rappelons que le mot *Nemets*, qui signifie l'Allemand en russe, évoque le « muet », celui qui ne parle pas la langue, donc en fait tout étranger). Mais la position n'était guère plus nuancée au point de vue politique. Bien sûr, il y avait officiellement les « bons Allemands », les amis communistes de la RDA, mais ceux-ci n'avaient pas vraiment la parole. Le vrai combat était ailleurs, contre les *« revanchards de Bonn »*, à la fois enjeu de la guerre froide et partenaires obligés, alibi d'un dispositif militaire démesuré et d'une diplomatie tout entière axée sur la conservation des acquis.

Malgré la normalisation formelle de 1955, il faudra attendre les années 70 et l'Ostpolitik de Willy Brandt pour voir se nouer un véritable dialogue. Et ce seront surtout la coopération économique et les échanges commerciaux développés à la faveur de cette politique qui, en restaurant l'image de l'Allemand sérieux et efficace, en feront un objet de fascination : tout comme l'Amérique à sa manière, l'Allemagne a été le symbole de la réussite de l'autre « camp ».

Car la victoire de 1945, qui aura été le grand exploit du régime défunt mais aussi le seul, a contribué à sa manière à la paralysie progressive du système en masquant au-delà du délai raisonnable la nudité du roi. Pendant des dizaines d'années, la guerre a servi à justifier les retards qui s'accumulaient dans tous les domaines : *« Bien sûr*, disait-on, *nous vivons moins bien que chez vous, à l'Ouest. Mais c'est à cause de la guerre et de ses destructions. »* Or cet argument, encore très répandu dans les années 60 et 70, n'était plus tenable dans les années 80. La chute n'en fut que plus douloureuse lorsqu'il fallut se rendre à l'évidence : le totalitarisme est plus à l'aise pour gagner les guerres que la paix.

Michel Tatu

Les Etats-Unis face à leurs « ennemis intérieurs »

L'attentat d'Oklahoma City oblige les Américains à trouver un nouveau point d'équilibre entre la sauvegarde des libertés individuelles et la sécurité collective

WASHINGTON
de notre correspondant

L'Amérique a lancé un défi à l'Amérique. Cette fois, la menace n'a pas le visage, presque rassurant à force d'être familier, de Saddam Hussein, mais celui, anonyme, de l'« ennemi de l'intérieur ». Ceux qui veulent mettre à bas l'Etat fédéral sont des citoyens ordinaires : ils sont blancs, ont les cheveux courts ; ils se nourrissent de hamburgers et boivent du Coca-Cola.

Les milices de « Patriotes » constituent une nébuleuse : bon nombre de leurs membres sont racistes, xénophobes, antisémites, voire asociaux et « anarchistes ». Certains développent même une véritable paranoïa antigouvernementale et une obsession des armes à feu, mais cela ne fait pas d'eux des terroristes pour autant. Même s'ils en incarnent une fraction extrémiste et caricaturale, ils font partie de l'Amérique profonde, pour qui l'une des libertés fondamentales de la Constitution est énoncée dans le deuxième amendement : *« Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un Etat libre, il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes. »*

MENACE VOILÉE

Paradoxalement, cette « liberté » n'a pas grand-chose à craindre du climat provoqué par la bombe d'Oklahoma City. Mais l'attentat qui a semé la terreur au cœur de l'Amérique joue le rôle de boîte de Pandore. Comment, alors que les retransmissions de l'Oklahoma ont remplacé, huit jours durant, le procès d'O.J. Simpson, la vieille loi du talion ne serait-elle pas dans tous les esprits ? N'est-ce pas d'ailleurs l'Etat qui donne l'exemple en annonçant, avant même que la justice ait mis la main sur le moindre suspect, que la peine de mort sera appliquée aux coupables ?

La tentation est grande pour des hommes politiques, qui ne perdent pas de vue la perspective de l'élection présidentielle de 1996 et la courbe des sondages, d'exploiter l'événement. Puisque les Américains réclament une réaction de l'Etat de droit, celui-ci doit relever le défi, sans ménagement. Le premier, Bill Clinton a succombé à la surenchère, promettant un renforcement de l'arsenal répressif et stigmatisant *« les propagateurs de la haine et de la division, les promoteurs de la paranoïa »* qui légitiment la violence par leurs discours. Il ne fallait pas chercher bien loin ceux que le président américain visait, au-delà des extrémistes de droite qui sont aujourd'hui sur la sellette.

Comment ne pas discerner, en effet, une communauté d'idées entre le discours incendiaire de quelques animateurs de radio radicaux se situant dans la mouvance républicaine et les propos parfois outranciers de représentants du *Grand Old Party* ? Lorsque, au cours de son *talk-show*, Rush Limbaugh justifie *de facto* les meurtres d'*« autodéfense »* contre les agents fédéraux, certains rappellent la menace voilée lancée par Jesse Helms, le président de la commission des affaires étrangères du Sénat, qui conseillait au président Clinton de visiter les bases militaires de Caroline du Nord accompagné d'un *« garde du corps »*.

Comment, d'autre part, ne pas rapprocher le combat des « Patriotes » miliciens qui veulent *« s'armer pour rester armés »* et s'opposent à la *« tyrannie de l'Etat »*, avec les priorités du « Contrat avec l'Amérique », au premier rang desquelles la lutte contre le *« Big Government »* de Washington et l'annulation de la loi interdisant dix-neuf types de fusils d'assaut ? Mais l'amalgame est dangereux et, sans doute, largement injustifié. En risquant ce registre, Bill Clinton s'est montré trop pressé, au risque de perdre un peu du crédit politique qu'il avait habilement acquis en apparaissant comme le défenseur de l'union nationale, à un moment où l'Amérique tout entière, ébranlée par une déflagration qui est aussi psychologique, a besoin d'être rassurée.

PRUDENCE RÉPUBLICAINE

Il reste que le débat sur les limites qu'il convient d'apporter aux libertés individuelles pour sauvegarder la liberté collective et pour lutter contre le terrorisme est lancé. Comment concilier le besoin de sécurité et le souci de préserver les droits constitutionnels ? De la réponse à cette question dépendra une certaine conception libérale « des » libertés américaines. La tentation d'un tour de vis sécuritaire n'a jamais été aussi forte aux Etats-Unis depuis la fin des années 60, lorsque, pour le FBI, l'« ennemi intérieur » soupçonné de préparer la subversion était incarné par les militants du mouvement de protestation contre la guerre du Vietnam et les groupuscules noirs radicaux.

Pour répondre à cette double « menace », la police fédérale, sous la direction d'Edgar Hoover, avait commis de nombreux abus, constituant des milliers de « dossiers » individuels, multipliant les écoutes téléphoniques et les perquisitions illégales, la fabrication de preuves, le chantage. Pour lutter contre cette dérive, des directives avaient été imposées. Celles-ci, bien que passablement floues, ont eu pour résultat, selon de nombreux éditorialistes et responsables républicains, de *« désarmer »* le FBI face au terrorisme. Faut-il aujourd'hui, comme le propose Bill Clinton, que le Congrès adopte des dispositions permettant l'expulsion accélérée d'individus suspects ? Faut-il alléger le cadre légal de la surveillance électronique, recruter un millier d'agents pour infiltrer les « groupes terroristes », voire faire appel, dans certains cas, à des experts militaires ?

« En temps voulu, s'alarmait récemment, dans le *Washington Post*, Richard Cohen, *la nature de la menace changera, et le gouvernement surveillera d'autres groupes, écoutant les téléphones de ses ennemis politiques, plaçant des micros dans leurs chambres, répandant des rumeurs à propos de leur vie sexuelle »*. Parmi les associations de défense des droits civiques, les propositions de M. Clinton ont provoqué un tollé. Robert Dole lui-même, le chef de file de la majorité républicaine au Sénat et candidat à l'élection présidentielle, a fait preuve de prudence. Suggérant *« quelques améliorations aux lois actuelles »*, il a souligné : *« Aussi tragiques que soient la situation et les événements, il existe certains domaines où nous devons avancer très lentement. »*

LE « MANUEL DU TERRORISTE »

Quelles limites, dans ces conditions, apporter à la liberté d'expression ? Faut-il réglementer le réseau informatique Internet, qui, comme le souligne le sénateur démocrate du Massachusetts Edouard Kennedy, propose à tous ses abonnés le « Manuel du terroriste » ? *« En cinq minutes* [de dialogue électronique], se félicitait Norman Olson, le fondateur de la « Milice du Michigan », *nous pouvons joindre 100 000 personnes à travers le pays. »* Faut-il interdire les livres de William Pierce, comme *The Turner Diaries*, la « Bible » des *« Patriotes »*, dont les héros finissent par faire sauter le quartier général du FBI, provoquant la mort de 700 agents fédéraux ? Pour Bill Clinton, les événements d'Oklahoma City ont fourni, indirectement, une occasion politique.

84 % des Américains ont approuvé son attitude. Ce résultat a été suivi d'une « victoire », même si elle est de courte durée : estimant que l'émotion engendrée par le macabre bilan d'Oklahoma City n'est guère propice à une bataille parlementaire pour faire annuler la loi interdisant les fusils d'assaut, les républicains ont décidé de renvoyer ce débat à plus tard. Peut-être serait-il sage que le même raisonnement prévale s'agissant de l'arsenal répressif en préparation : un moment de traumatisme national n'est pas le mieux choisi pour trouver le point d'équilibre entre la lutte contre le terrorisme et la sauvegarde des libertés individuelles. Car le défi que doit relever le pouvoir politique est de taille : c'est l'Amérique qui doit se défendre contre elle-même.

Laurent Zecchini

Une « sous-culture » antifédérale

Les sondages confirment que les événements d'Oklahoma City ont créé un fort sentiment d'insécurité. Mais 39 % des Américains (selon un sondage effectué pour CNN) estiment que le gouvernement fédéral constitue une menace pour les « citoyens ordinaires », et 52 % ajoutent que la taille de l'administration fédérale a pris des proportions inquiétantes. Tel est précisément le cheval de bataille des milices d'extrême droite, auxquelles sont liés les poseurs de bombes d'Oklahoma City. La difficulté, c'est de faire la part des choses : une partie de ce mouvement de rébellion qui traverse l'Amérique relève d'une sorte de contestation « poujadiste » purement civile.

Dans les plaines de l'Ouest, le ressentiment contre Washington se nourrit de l'interdiction d'exploiter les terres fédérales. Parfois, le « colt » sert encore d'argument. Au-delà, l'opposition au gouvernement central est devenue une véritable « sous-culture » américaine, surtout depuis la victoire républicaine de novembre 1994.

La rébellion en Casamance a fait fuir des milliers d'habitants au-delà de la frontière sénégalaise

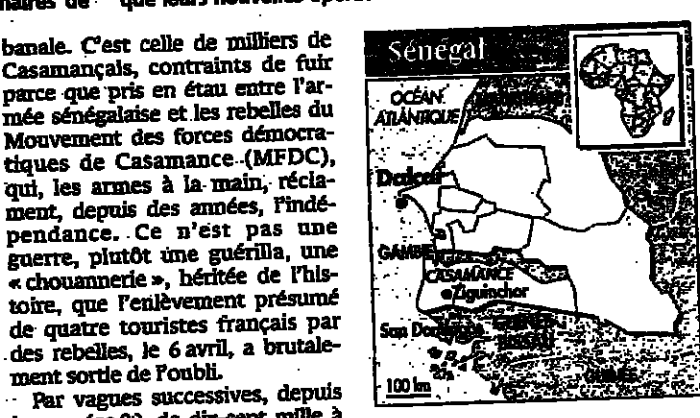
Les militaires continuent leurs opérations de ratissage

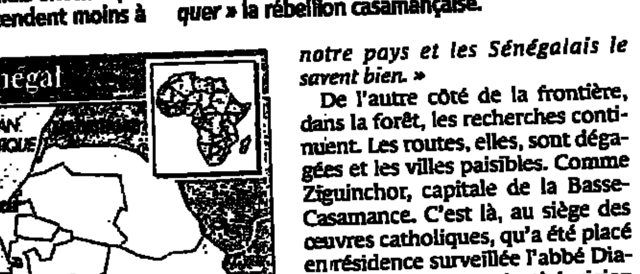
Des troupes d'élite de l'armée sénégalaise ont repris, mardi 2 mai, les opérations de ratissage en Casamance. Quatre Français originaires de Saint-Etienne ont disparu dans cette région, le 6 avril. Mais les militaires sénégalais ont indiqué que leurs nouvelles opérations tendent moins à retrouver ces deux couples – qui auraient été enlevés par des indépendantistes – qu'à *« éradiquer »* la rébellion casamançaise.

MPAK
(frontière
Guinée-Bissau-Sénégal)
de notre envoyé spécial

« Il était 5 heures du matin, un jour de février. Les militaires sénégalais ont attaqué le village. Ils ont dit qu'il y avait des rebelles. C'est faux. Ils ont brûlé nos maisons et tiré sur tout le monde. J'ai réussi à fuir avec une partie de ma famille. Mais deux de mes enfants ont été tués par des soldats. Ils avaient trois et sept ans. Je n'ai pas été là pour les enterrer. Et j'ai perdu la trace d'une de mes deux femmes. On m'a dit qu'elle était à Dakar. D'autres prétendent qu'elle s'est réfugiée en Gambie. Comment savoir ? Je ne peux pas retourner au Sénégal. »

L'histoire de Becage Manga est banale. C'est celle de milliers de Casamançais, contraints de fuir parce que pris en étau entre l'armée sénégalaise et les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), qui, les armes à la main, réclament, depuis des années, l'indépendance. Ce n'est pas une guerre, plutôt une guérilla, une « chouannerie », héritée de l'histoire, que l'enlèvement présumé de quatre touristes français par des rebelles, le 6 avril, a brutalement sortie de l'oubli.





Par vagues successives, depuis les années 80, de dix-sept mille à vingt mille Casamançais ont fui la terre de leurs ancêtres pour venir se réfugier dans la Guinée-Bisssau voisine. Partis sans rien emporter, ils essaient de refaire leur vie de l'autre côté de la frontière. Le long de la route qui longe celle-ci – côté Guinée-Bissau – et dans la brousse, les huttes de branchages se multiplient. Les réfugiés cultivent ici un peu de mil, du maïs et de l'arachide. Ils ont aussi quelques têtes de bétail. L'antenne du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), installée à proximité, à San Domingos, distribue de la nourriture de temps en temps. Et l'un des représentants locaux du HCR, Solofo Ramorasata, précise : *« Nous sommes en train de construire une dizaine d'écoles primaires. »*

La cohabitation avec les Guinéens ne pose pas de problèmes. Mais les conditions restent difficiles pour ces milliers de déracinés. Trouver un médicament est un exploit. Et l'eau est une denrée rare. Dans un de ces villages, gagnés sur la brousse, où survivent environ quinze cents réfugiés, il n'y a qu'un seul point d'eau. Depuis peu, par souci d'économie, les réfugiés ont décidé que le bétail ne viendrait s'abreuver qu'un jour sur trois.

Les Casamançais réfugiés en Guinée-Bissau n'éprouvent pas de sympathie particulière pour les quelques centaines de rebelles du MFDC. Ils les craignent, comme ils craignent les militaires sénégalais que les plus politisés n'hésitent pas à rendre responsables de la disparition des quatre Français. Pourtant la majorité des Casamançais installés en Guinée-Bissau ignorent tout de l'affaire.

BONS OFFICES

La présence militaire reste discrète de part et d'autre de la frontière. En Guinée-Bissau, les soldats qui, la semaine dernière, avaient fouillé la région en liaison avec les forces sénégalaises sont retournés dans leurs casernes. *« La coopération active avec notre voisin est terminée,»* confirme Luis Oliveira Sanca, ministre de l'administration interne. *Il est exclu que les quatre Français soient dans notre pays et les Sénégalais le savent bien. »*

De l'autre côté de la frontière, dans la forêt, les recherches continuent. Les routes, elles, sont dégagées et les villes paisibles. Comme Ziguinchor, capitale de la Basse-Casamance. C'est là, au siège des œuvres catholiques, qu'a été placé en résidence surveillée l'abbé Diamacoune Senghor, le théoricien de l'indépendance casamançaise. A l'entrée du vieux bâtiment colonial de couleur ocre, deux militaires armés interdisent au prêtre tout contact avec l'extérieur.

Les racines de la rébellion en Casamance plongent dans l'histoire de la région. Peuplée en majorité de Diolas, animistes ou chrétiens, et de Mandingues, musulmans, la Casamance était déjà frondeuse du temps de la colonisation. La création, à l'indépendance, d'un Etat centralisé sur le modèle français, la poussée vers le sud de populations chassées par la sécheresse dans le nord du pays, ont alimenté l'irrédentisme local.

Depuis des manifestations, en décembre 1982, à Ziguinchor, la région est le théâtre d'escarmouches. Trois cessez-le-feu ont été conclus – le dernier, en juillet 1993, avec l'aide de la Guinée-Bissau – en pure perte. Faute de prévoir une solution politique au problème. Pour autant, le gouvernement de la Guinée-Bissau continue d'offrir ses bons offices. *« Nous allons tout faire pour qu'un accord intervienne entre les rebelles et les autorités du Sénégal »*, a indiqué au *Monde*, mardi 2 mai, le premier ministre Saturnino Da Costa.

Jean-Pierre Tuquoi

La Guinée-Bissau se tourne vers la France

Coincée entre le Sénégal et la Guinée, la Guinée-Bissau, un pays de la taille de la Belgique, rêve de francophonie. Dans cette ancienne colonie portugaise, indépendante depuis 1974, l'influence française grandit avec la bénédiction du gouvernement, qui souhaite pouvoir diffuser les programmes de TV5, la chaîne internationale francophone. En dépit de deux tentatives infructueuses, ce pays ne désespère pas d'être admis dans la zone franc. Il aimerait aussi créer, avec l'aide de Paris, un corps de trois cents militaires qui serait mis à la disposition de l'ONU pour le maintien de la paix en Afrique.

Le gouvernement rwandais remet de l'ordre dans son armée

En faisant comparaître des soldats devant un conseil de guerre pour vol et voie de fait, Kigali veut rassurer la communauté internationale

KIGALI
de notre envoyé spécial

Les fiers soldats du Front patriotique rwandais (FPR), admirés et respectés pour leur discipline, ceux qui ont mis fin au génocide de 1994, avant d'écraser l'armée de l'ancien régime, ne sont plus irréprochables. Kigali n'est pas Kinshasa, mais la nouvelle Armée patriotique rwandaise (APR) est en voie de « zaïrianisation ». Toutes les nuits, des voitures d'organisations humanitaires et d'agences des Nations unies sont volées, sous la menace d'armes à feu. Des particuliers sont molestés et des habitations cambriolées.

A la mi-avril, au plus fort de la campagne organisée par les autorités de Kigali contre la communauté étrangère, plusieurs membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été attaqués dans leurs résidences par des militaires armés, à la recherche des Belges et des Français. Après avoir vérifié leurs nationalités ils les ont ligotés et brutalisés pendant deux heures, avant de s'emparer d'argent et d'objets de valeur.

AFFAIRES SORDIDES

Soucieuse de ne pas laisser la situation empirer, l'armée a commencé de traduire en cour martiale ses brebis galeuses. Quelques heures après que le ministre de la justice, Alphonse-Marie Nkubito, eut inauguré, mardi 2 mai, le bâtiment du conseil de guerre, refait à neuf, quatorze militaires ont comparu, pour des affaires sordides.

Un capitaine, un sous-lieutenant et leurs complices sont accusés d'avoir tué deux vieillards qui gardaient l'ambassade de Tanzanie, d'avoir volé deux véhicules et emporté du mobilier. Deux autres officiers et quelques comparses sont accusés d'avoir étranglé un homme d'affaires très en vue, à la demande d'un industriel véreux, en cavale en Belgique.

Les premiers ont plaidé coupable. Les seconds aussi, mais en invoquant des circonstances atténuantes. Ils pensaient, ont-il affirmé, que leur victime était *« un extrémiste hutu »*, impliqué *« dans le génocide »*. La cour, présidée par le lieutenant-colonel Charles Kayanga, a ajourné l'audience afin d'étudier les dossiers et voir s'il était opportun de convoquer des témoins. Les assassins encourent la peine de mort.

Ces procès – parfaitement organisés – viennent à point nommé. Ils devraient dissuader les militaires, qui ne perçoivent pas leur solde, de monnayer leurs services ou d'utiliser leurs armes comme des carnets de chèques (quelque 500 soldats sont actuellement emprisonnés pour des délits de droit commun).

Ils devraient aussi rassurer les diplomates et autres expatriés en poste à Kigali. Mais ils tendent surtout à prouver la fermeté de l'autorité militaire, au moment où la communauté internationale attend du gouvernement rwandais qu'il fasse la lumière sur le drame de Kibeho, au cours duquel plusieurs milliers de « déplacés » hutus ont été massacrés, qu'il détermine les responsabilités et châtie les coupables.

Frédéric Fritscher

هكذا من الأصل

L'embargo décrété par Washington contre l'Iran pénalise les « majors » pétrolières

Les Etats-Unis devraient voir passer leur dépendance à 70 % en l'an 2010

La décision américaine d'instaurer un embargo commercial et financier à l'encontre de l'Iran n'a pas eu d'effet majeur immédiat sur le marché pétrolier. Cette décision unilatérale, que n'ont pas suivie les alliés de Washington, pose, à terme, le problème de la diversification des approvisionnements pour les Etats-Unis, qui, déjà, importent près de la moitié de leurs besoins en pétrole.

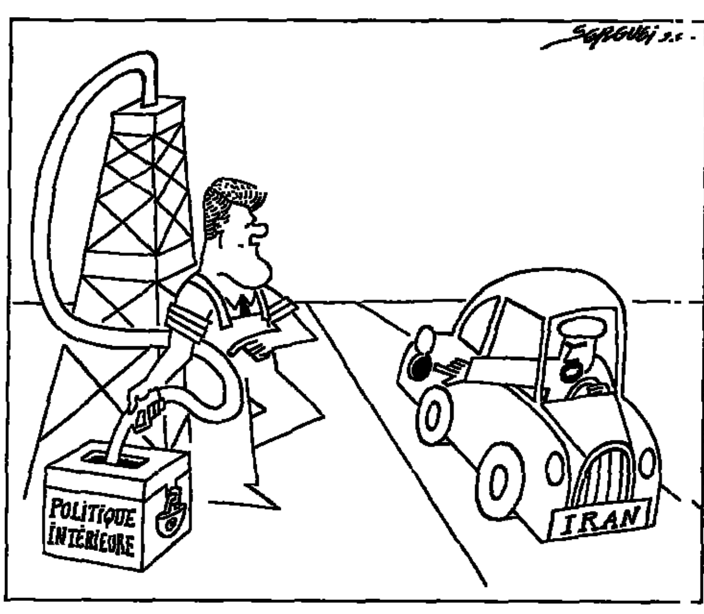
« *CET EMBARGO a été décidé pour des raisons de politique intérieure et internationale, mais il n'a rien à voir avec une décision de politique énergetique.* » La réaction des opérateurs sur les marchés pétroliers est unanime depuis l'annonce, faite le 30 avril par Bill Clinton, de suspendre toutes transactions commerciales et financières avec l'Iran : la mesure vise à isoler le régime iranien, accusé de soutenir le terrorisme, et à le priver de la coopération nucléaire russe. Elle ne devrait pas affecter les échanges mondiaux puisque, contrairement aux sanctions prise par l'ONU face à l'Irak en 1990, il n'est pas question, cette fois, d'interdire à un pays d'écouler son brut. Seules les compagnies pétrolières américaines se voient fermer l'accès au marché iranien, où elles jouaient un rôle important, Exxon, Chevron, Texaco et Mobil enlevant quotidiennement 600 000 barils sur les 2,6 millions exportés par Téhéran.

Après un temps d'hésitation, le 1er mai, les opérateurs se sont rapidement ressaisis, et les cours du pétrole ont peu fluctué depuis, revenant le lendemain sous les 19 dollars pour le baril de brent, qualité de la mer du Nord, et autour de 20 dollars pour la catégorie light sweet crude, qui sert de référence aux Etats-Unis (*Le Monde* du 3 mai). S'il est prématuré de parler de redistribution des cartes pouvant profiter à d'autres pays producteurs comme l'Arabie saoudite, actuellement en proie à de graves difficultés budgétaires, cet embargo unilatéral relance les questions aussi bien sur son efficacité que sur ses conséquences.

AJUSTEMENTS TECHNIQUES

« *Une fois encore, la nécessité politique l'a emporté sur l'économique* », constatait un intervenant, en soulignant que cette mesure, prise malgré l'hostilité du département d'Etat à l'énergie, pénalisera momentanément les firmes américaines. Ces compagnies, qui n'avaient déjà plus le droit d'importer sur leur continent d'origine du pétrole iranien, le raffinaient dans leurs installations européennes ou japonaises. Il leur faudra procéder à des ajustements techniques pour adapter leur outil de production aux normes des nouvelles huiles qu'elles achèteront. Si les spécialistes penchent pour une diversification plus grande de leurs sources d'approvisionnement, peu d'entre eux envisagent que les douze pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) en profitent pour augmenter leurs quotas de production, comme cela s'était vu lors de la guerre du Golfe.

A l'époque, l'Arabie saoudite avait fait passer sa production quotidienne de 5 à 8 millions de barils par jour, remplaçant ainsi la quasi-totalité de la part irakienne frappée par l'embargo. Aujourd'hui, le premier producteur mondial de pétrole serait peu enclin à intensifier fortement son débit et plus soucieux d'influer à la hausse sur les prix pour augmenter ses rentrées de devises. Une augmentation de sa production, au contraire, pourrait nuire à la tenue des cours du baril, surtout si, dans le même temps, l'Iran propose des rabais importants pour trouver de nouveaux clients. Déjà, les spécialistes du secteur s'apprêtent à saisir les opportunités de brut iranien. Si l'équilibre de l'offre et de la demande n'est pas modifié dans l'absolu, cette recomposition du marché pourrait cependant provoquer des regains de tension entre les deux principaux membres de l'OPEP que sont Ryad et Téhéran.

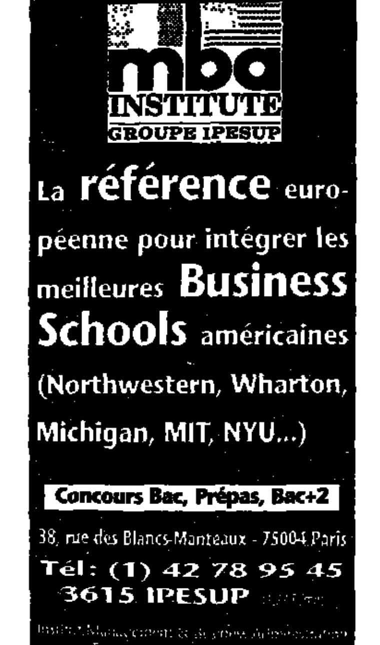


L'embargo pourrait avoir à plus long terme une conséquence désagréable pour les Américains. Les Iraniens, qui n'ont pas apprécié l'annulation en mars, par Washington, d'un contrat signé par une filiale de la compagnie Conoco pour l'exploitation de gisements offshore, pourraient réagir en se tournant vers d'autres pays occidentaux, principalement européens. Ils pourraient assouplir les conditions d'implantation des compagnies étrangères voulant se lancer dans l'exploration-production.

Avec l'Iran, les Etats-Unis se privent des ressources d'un troisième pays pétrolier puisqu'ils n'achètent plus de pétrole à la Libye et qu'ils pèsent de tout leur poids pour maintenir l'embargo pétrolier irakien. A cette liste pourrait s'ajouter un quatrième pays de l'OPEP, le Nigéria, car la communauté noire américaine déplore le manque de démocratie dans cet Etat. Cette politique de restriction peut surprendre car elle limite les sources d'approvisionnement dans une région où se trouve l'essentiel des réserves d'hydrocarbures mondiales. Or, selon une étude publiée à la fin du mois d'avril par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la dépendance de l'Amérique du Nord à l'égard des importations pétrolières va s'accroître progressivement, tandis que le poids du cartel dans la production devrait progresser.

Les Etats-Unis, qui importent 48 % de leur huile, devraient voir leur dépendance passer à 70 % en 2010. Parallèlement, la production de l'OPEP, qui couvre actuellement environ 40 % du marché, devrait en représenter la moitié. Certes, si les Américains sont très implantés en Arabie saoudite, la prudence les oblige à diversifier le plus possible leurs sources d'approvisionnement. En restreignant leurs champs d'intervention, leur stratégie semble inverse, du moins pour l'instant. Plus pragmatiques, les principaux acteurs européens, principalement la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, tout comme le Japon, ont décidé de ne pas suivre cette voie. Sans doute certains d'entre eux ont-ils tiré des leçons de l'embargo de l'ONU sur l'Irak. Cinq ans après, il leur est très difficile d'influer sur la levée des sanctions, ce qui permettrait à leurs compagnies pétrolières de conclure rapidement des accords négociés depuis plusieurs mois. Car, de l'avis de tous, s'il est très aisé de décréter un embargo, il est difficile de le lever. Il faut pour cela un motif sérieux, changement profond dans le pays ou à sa tête. Au nom des impératifs de politique intérieure, cette considération l'emporte aux Etats-Unis, où toute décision en matière de sanction influe fortement sur un scrutin.

Dominique Gallois



Les alliés des Etats-Unis refusent de sanctionner Téhéran

UNE MAJORITÉ des alliés des Etats-Unis ont rejeté, mardi 2 mai, l'appel de Washington à rejoindre l'embargo commercial décrété par le président Bill Clinton contre l'Iran, accusé de soutenir le terrorisme et de vouloir se doter de l'arme nucléaire (*Le Monde* du 3 mai). Seul le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a exprimé sa satisfaction.

A Bruxelles, un porte-parole de l'Union européenne (UE) s'est borné à indiquer que celle-ci laissait aux hommes d'affaires la liberté « *de prendre leurs décisions sur la base de considérations commerciales* ». La Grande-Bretagne, placée au quatrième rang des partenaires commerciaux de l'Iran derrière l'Allemagne, le Japon et l'Italie, avait rejeté, dès lundi, l'appel des Etats Unis, se déclarant « *sceptique* » sur les résultats de cette forme de coercition.

Lee Raymond, président d'Exxon, première compagnie pétrolière du monde, a déclaré au *Financial Times* que l'embargo était « *vain et inefficace* ». L'Australie a elle aussi rejeté la demande américaine. Selon le chef de la diplomatie allemande, un embargo commercial contre l'Iran « *n'est pas le bon instrument* » pour influencer la politique iranienne dans le sens souhaité par l'Occident. « *On ne voit pas aujourd'hui sur quelles bases nous pourrions nous associer à un exercice de sanctions au plan international* », a déclaré, pour sa part, le porte-parole du ministère français des affaires étrangères.

Le Canada soutient, quant à lui, les Etats-Unis dans leur tentative de convaincre la Russie de cesser de vendre des réacteurs nucléaires civils à l'Iran. Mais le ministre des affaires étrangères, André Ouellet, a ajouté qu'Ottawa n'avait pas l'intention, pour le moment, de décréter un embargo économique contre Téhéran. La Russie n'avait toujours pas réagi, mercredi, à la demande de Washington, qui, selon le porte-parole du département d'Etat, veut continuer ses efforts pour obtenir des résultats avec la « *certitude d'avoir pris la bonne décision* ». – (AFP.)

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le dénuement est « la maladie la plus meurtrière du monde »

UN RAPPORT consacré aux conséquences sanitaires de la pauvreté et aux moyens préconisés par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) pour y remédier a marqué l'ouverture, le 2 mai, de la 48e assemblée mondiale de la santé, à Genève. Présentant ce rapport, le docteur Hiroshi Nakajima, directeur général de l'OMS, a expliqué que le dénuement extrême était « *la maladie la plus meurtrière du monde* ».

« *Alors que l'espérance de vie augmente dans les pays les plus développés, elle diminue dans quelques-uns des pays pauvres* », a déclaré le docteur Nakajima. « *Pour des millions et des millions de personnes qui doivent se battre quotidiennement pour leur survie, la perspective d'une vie plus longue peut ressembler davantage à une punition qu'à un bienfait. Il faut empêcher le monde de sombrer dans une catastrophe sanitaire qui remettrait en question un grand nombre de progrès indéniables réalisés au cours de ces dernières décennies dans le secteur de la santé.* »

Selon le rapport de l'OMS, plus d'un cinquième des 5,6 milliards d'êtres humains vivent dans un extrême dénuement. Près d'un tiers des enfants du monde sont sous-alimentés et la moitié de la population de la planète n'a pas régulièrement accès aux médicaments les plus nécessaires. L'espérance de vie à la naissance est aujourd'hui de soixante-dix-huit ans ou plus dans des pays comme le Japon, l'Islande et la Suède, de soixante-seize ans aux Etats-Unis, mais elle n'est que de quarante-trois ans en Ouganda. Elle devrait diminuer rapidement au Congo, en Côte-d'Ivoire, en Ouganda, en République centrafricaine ou en Zambie. A l'échelon mondial, 40 % des décès sont dus à des maladies transmissibles et à des causes obstétricales, périnatales et néonatales qui ont pratiquement disparu dans les pays industrialisés. De plus 99 % des décès par maladie transmissible surviennent dans le tiers-monde.

L'organisation internationale se fixe deux nouvelles priorités. La principale vise à « *réduire la pauvreté en améliorant la santé* ». « *Les investissements sanitaires épargnent de l'argent ainsi que des vies* », précise le rapport de l'OMS. « *De nombreux pays en développement ont montré qu'il est possible d'atténuer ou d'éliminer les pires formes de la pauvreté dans un délai relativement court en appliquant des stratégies énergiques bien conçues et efficaces.* »

L'OMS estime enfin que « *la santé devient dans tous les pays un problème politique, social et économique de première importance et les préoccupations sanitaires doivent donc être abordées au niveau politique le plus élevé et dûment prises en compte dans toutes les politiques officielles* », estime le docteur Nakajima.

Jean-Yves Nau



Ankara demande un nouveau tracé de sa frontière avec l'Irak

LE PRÉSIDENT TURC, Suleyman Demirel, a demandé, mardi 2 mai, un nouveau tracé de la frontière turco-irakienne pour empêcher les infiltrations de rebelles kurdes de Turquie depuis le nord de l'Irak. Dans des déclarations publiées par la presse turque, M. Demirel a affirmé que la province de Mossoul appartenait « *encore à la Turquie* ». Le président turc a par ailleurs accusé l'Occident de vouloir remettre en application le traité de Sèvres de 1920 démembrant l'empire ottoman et qui n'a jamais été reconnu par Ankara.

D'autre part, l'état-major des forces armées turques a annoncé, samedi 29 avril, la création, « *pour six mois* », d'une zone de sécurité dans la région de Kars pour empêcher les incursions des maquisards du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) qui se seraient réfugiés en Arménie, après le début de l'intervention turque dans le nord de l'Irak, le 20 mars. – (*AFP, Itar-Tass.*)

Le sixième sommet francophone aura lieu au Bénin en décembre

PARIS. L'ancien chef de l'Etat béninois, Emile-Derlin Zinsou, président en exercice du Conseil permanent de la francophonie (CPF), a annoncé à Paris, mardi 2 mai, que le sixième sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des 47 pays affiliés au mouvement francophone, se déroulerait à Cotonou, les 1er et 2 décembre. Un palais des conférences, financé à hauteur de 30 millions de francs par la France, est en construction dans la capitale béninoise. M. Zinsou a indiqué que la mise sur pied d'une « *francophonie politique institutionnelle* » serait à l'ordre du jour ainsi que le renforcement de l'Université des réseaux d'expression françaises (UREF). Le CPF se réunira à Paris les 31 mai et 1er juin.

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : l'explosion d'un colis piégé** dans un centre de tri postal de Francfort dans la matinée du mercredi 3 mai a fait plusieurs blessés. Selon les premières informations de la police locale, certaines victimes sont sérieusement atteintes. – (*AFP.*)

■ **BELGIQUE : le président du parti socialiste flamand (SP),** Louis Tobback a été entendu, mardi 2 mai, à Bruxelles pendant plusieurs heures par un magistrat chargé de l'enquête sur le scandale Agusta. La justice belge soupçonne plusieurs dirigeants du SP d'avoir touché des pots-de-vin pour avantager la firme italienne Agusta lors de l'acquisition par l'armée belge de 46 hélicoptères de combat en 1988. Les enquêteurs ont obtenu le feu vert du Parlement pour interroger notamment M. Tobback et l'actuel secrétaire général de l'OTAN Willy Claes. – (*AFP.*)

■ **TCHÉTCHÉNIE : quatre soldats russes ont été tués** et treize autres blessés dans une embuscade tendue par les indépendantistes à Grozny, a indiqué, mardi 2 mai, un porte-parole du ministère de la défense de Russie. – (*Reuter.*)

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : une indemnisation par l'Allemagne des victimes tchèques du nazisme** est « *nécessaire* », a déclaré, mardi 2 mai, le président allemand Roman Herzog à l'issue d'une visite privée de deux jours au château présidentiel de Lany. Il était l'invité de son homologue tchèque Vaclav Havel. – (*AFP.*)

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : les deux ressortissants américains détenus en Irak,** après avoir été condamnés à huit ans de prison pour violation de la frontière, ont été admis, mardi 2 mai, dans un hôpital à Bagdad, a annoncé à Washington le département d'Etat. William Barloon souffrait de douleurs à la poitrine, et David Daliberti a été hospitalisé pour des raisons non connues. – (*AFP.*)

■ **GAZA : la justice militaire palestinienne a condamné à mort,** mardi 2 mai, un policier reconnu coupable d'avoir commis un meurtre samedi. C'est la première peine capitale en un an d'autonomie. – (*AFP.*)

ASIE

■ **JAPON : la police a arrêté,** mercredi 3 mai, à Tokyo, l'avocat et « *ministre de la justice* » de la secte Aum Shinri-kyo, Yoshinobu Aoyama, pour « *fausses accusations* » dans une affaire soumise à la justice en janvier. Avec quelque 150 membres arrêtés, la secte mise en cause dans l'attentat du métro de Tokyo a perdu l'essentiel de ses cadres dirigeants. – (*AFP.*)

■ **INDE : le président pakistanais** Farouk Leghari et le premier ministre indien Narasimha Rao n'ont pas exclu, mercredi 3 mai, lors d'une rencontre à New Delhi, la reprise des pourparlers sur l'avenir du Cachemire. Les négociations sont suspendues depuis seize mois sur le sort de cet Etat frontalier de l'Inde en proie à une insurrection séparatiste musulmane qui a fait 17 000 morts en cinq ans. – (*Reuter.*)

DIPLOMATIE

■ **CANADA/UE : le premier ministre canadien, Jean Chrétien,** a annulé mardi soir un entretien qu'il devait avoir avec le commissaire européen Leon Brittan. De passage à Ottawa, ce dernier avait critiqué l'attitude du Canada lors du conflit sur la pêche au flétan noir. Soulignant que « *plusieurs pays dans l'UE ont été choqués par le mépris du Canada envers la loi internationale* », il avait averti que cette attitude aurait des conséquences dans les relations euro-canadiennes « *bien au-delà du secteur de la pêche* ». – (*AFP.*)

■ **MEXIQUE/UE : conséquence de la signature,** mardi 2 mai à Paris, d'une « *déclaration conjointe* » visant à approfondir leurs relations politiques, économiques et commerciales, le Mexique et l'Union Européenne ouvriront, en juillet, des négociations en vue d'une association économique. – (*Reuter.*)

ÉCONOMIE

■ **ETATS-UNIS : le Conference Board,** principal organisme d'étude patronal américain, estime que « *le ralentissement apparent de la croissance est seulement temporaire* ». Le Conference Board souligne que la Réserve fédérale « *prend du retard sur le cycle de l'inflation* » et devra relever précipitamment ses taux d'intérêt au second semestre lorsque l'activité aura repris de l'élan, prévoyant une remontée de 1,5 point du coût de l'argent à court terme. La croissance atteindrait encore 4 % cette année après 4,1 % l'an dernier, l'inflation passant de 3,3 % en 1994 à 4,5 % en 1995. – (*AFP.*)

Apache contre Tigre aux Pays-Bas

EUROCOPTER A PLAIDÉ SA CAUSE, dans une lettre datée du 27 avril, adressée aux parlementaires néerlandais, qui doivent se prononcer à la mi-mai sur la décision du gouvernement de La Haye d'acquérir 30 hélicoptères américains Apache, fabriqués par Mac Donnell Douglas, plutôt que l'appareil franco-allemand Tigre. Dans la lettre rendue publique mardi 2 mai, adressée au président du Parlement néerlandais, Jean-François Bigay, président d'Eurocopter, dénonce les « *relations privilégiées* » existant entre les forces armées américaines et néerlandaises qui « *ont rendu très difficiles le seul fait d'envisager qu'une alternative européenne pourrait être compétitive* ». Il indique que des chiffres faux ont été transmis au Parlement. L'échec d'Eurocopter aux Pays-Bas survient alors que la société tente d'imposer l'appareil en Grande-Bretagne. Les Britanniques doivent prendre une décision à la mi-juillet sur l'achat de 91 appareils de combat. – (*AFP.*)

DÉBAT Jacques Chirac et Lionel Jospin ont débattu mardi 2 mai, pendant plus de deux heures, sur TF 1, France 2 et ARTE. Les deux candidats ont exposé leurs principales propositions en matière d'institutions, de politique économique, de lutte contre le chômage et, brièvement, de politique européenne et internationale *(lire le compte rendu intégral du débat pages 8 à 17)*. ● MODESTE. L'échange, marqué par la courtoisie, a correspondu aux conceptions « *modeste* » et « *citoyenne* » que les deux candidats proposent de la présidence de la République. ● DIVERGENCES. Ils ont défendu, en revanche, des orientations économiques très différentes, sans faire pourtant allusion à la monnaie unique européenne. ● EUROPE. La construction européenne n'a occupé que quelques minutes dans le débat, chacun affirmant sa volonté de continuité.

M. Chirac et M. Jospin ont opposé courtoisement leurs projets

Plus de deux heures de débat télévisé ont permis aux deux candidats de développer leurs propositions institutionnelles, économiques et sociales, mais l'Europe et la politique internationale ont été traitées en quelques minutes. Le Front national n'a pas même été nommé

RÉCIT

ILS SE FONT FACE : Lionel Jospin à gauche, Jacques Chirac à droite. Le tirage au sort a désigné le candidat socialiste pour ouvrir le débat. M. Jospin choisit un ton civil : « *Je n'ai, bien sûr, aucun antagonisme à l'égard de Jacques Chirac, sauf ce qui peut nous séparer : des convictions ou des conceptions, ou des propositions différentes pour les Français.* » Il énonce aussitôt l'objectif qu'il va s'efforcer de poursuivre pendant deux longues heures : « *Je crois que ce débat peut révéler, je souhaite qu'il révèle, justement, que nos visions de la société sont différentes, pas totalement opposées (...) mais différentes. Nos deux personnalités sont sensiblement différentes (...). En tout cas, moi, je souhaite le montrer.* »

Civilité partagée. M. Chirac souligne qu'il se trouve dans le « *même état d'esprit* » que son contradicteur, « *sur l'intérêt que je porte à ce débat et le respect que j'ai pour sa personne* ». Le candidat de la droite évoque, à son tour, le thème majeur de sa campagne, le constat d'« *une fracture sociale* » et sa volonté de « *prendre en considération les difficultés quotidiennes des gens (...) et leur apporter une solution* ».

A l'invitation des deux journalistes, Alain Duhamel et Guillaume Durand, c'est d'abord sur les institutions que, après une rapide et ferme condamnation du meurtre d'un jeune Marocain, la veille, à Paris – sans que le Front national soit même nommé –, les deux candidats vont longuement s'exprimer. La parole est à M. Chirac. « *On a assisté au fil du temps à une dérive monarchique*, constate-t-il, *c'est-à-dire que, de plus en plus, le président de la République, au lieu d'être ce qu'il doit être, c'est-à-dire l'arbitre (...), est devenu une sorte de super-premier ministre.* » Il veut rééquilibrer les institutions et limiter le pouvoir de nomination du président de la République.

Fidèle à sa tactique, M. Jospin affirme : « *Moi, j'ai un point de vue différent. Je pense qu'il y a un vieillissement de ce système institutionnel.* » Il propose le quinquennat et la limitation du cumul des mandats électifs. A propos de la volonté affichée, par son adversaire, de réduire les nominations politiques, il lance une première attaque : « *J'observe simplement que (...), de 1992 à 1994, il a été opéré 248 changements au conseil des ministres alors que, de 1988 à 1989, on n'en a opéré que 145.* » Le candidat socialiste cherche à tirer le débat de la ouate : « *En ce qui concerne le train de vie de l'Etat, je suis un peu inquiet quand je vois le train de vie de la campagne de M. Chirac.* »

Le candidat de la droite garde son sourire et choisit un autre front. « *On estime, toutes les trois ou quatre décades, qu'il faut changer nos institutions.* » L'ancien ministre de l'éducation nationale rectifie : « *Décennie, pas décade.* » A son tour, M. Chirac tente un « coup » : « *Je ne voudrais pas être cruel, mais j'ai apporté une petite fiche, naturellement, on fait ça dans ces cas-là...* », prévient-il avant de renvoyer à son adversaire l'accusation d'avoir procédé, en 1981 et en 1988, à « *une lessive, il n'y a pas d'autre terme* », de « *tous les fonctionnaires qui n'étaient pas strictement socialistes* ».

> « Je suis pour une tout autre politique... Ce que j'appelle une France pour tous »

Après cette algarade, le ton redevient modeste. Il le sera souvent au cours de ce débat. Jacques Chirac regrette les pratiques anciennes de nominations : « *L'Etat doit être un Etat impartial. C'est une des conclusions auxquelles je suis arrivé à la suite de cette longue réflexion à laquelle je me suis livré.* » En souriant, Lionel Jospin observe : « *Je voudrais dire, en badinant mais avec un fond de sérieux, qu'il vaut mieux cinq ans avec Jospin que sept ans avec Chirac.* » Il rappelle ensuite la surprise qu'il a créée le 23 avril : « *Vous avez passé le premier tour, vous-même et M. Balladur, à m'ignorer (...) et certains de vos lieutenants, M. Juppé et M. Séguin, que j'ai connus parfois mieux inspirés et plus agréables, le prennent de haut à mon égard* », regrette-t-il. M. Chirac dément : « *Ce n'aurait pas été convenable.* »

Les propositions des deux candidats sur l'emploi rétablissent les contours de la droite et de la gauche. M. Chirac accuse : « *Le problème qui est le vôtre, enfin le problème des socialistes, du pouvoir socialiste, c'est que votre réaction spontanée consiste à dire qu'on va répartir ce qui existe. On va répartir la pénurie.* » M. Jospin s'accroche : « *Je ne propose pas de partager la pénurie (...). Je propose de partager les fruits de la croissance. C'est tout à fait différent.* » Plus à l'aise que son adversaire dans la critique de ses propositions, le maire de Paris conclut : « *Je n'ai pas été convaincu.* »

L'essayiste Alain Minc fait les frais de la discussion qui se noue autour de l'augmentation des salaires. M. Chirac explique qu'il y est favorable « *contre l'avis d'un certain nombre des conseillers éminents de M. Jospin, M. Minc, M. Delors* ». « *M. Minc a été plus longtemps conseiller de M. Balladur (...). Il a annoncé qu'il votait pour moi. Il est libre comme citoyen. Mais il n'est pas du tout mon conseiller* », réplique le candidat socialiste. « *Je vous le laisse !* », lâche, dédaigneux, le maire de Paris.

Pressé par M. Jospin de lever une des incertitudes de son programme, concernant le financement de son plan emploi, M. Chirac convient que « *compte tenu des déséquilibres* », il est « a priori *plutôt favorable à la TVA* » qu'à la CSG. L'occasion est belle. Le candidat socialiste tarde un peu à la saisir : « *Si c'est la TVA, cela veut dire que ce qu'on a fait semblant de donner aux salariés, on le reprend d'une autre manière, et par la formule la plus injuste possible, puisque c'est un impôt sur la consommation qui ne distingue pas les fortunes ou les revenus.* »

Le débat sur la politique du logement enferme les deux candidats dans le jargon des spécialistes. PAP, Palulos, PLA, la technique a du mal à réduire la « *fracture sociale* » ou la « *faille* » que tous deux s'accordent à constater. À une attaque de M. Jospin sur le logement social à Paris, M. Chirac réplique en sortant le mistigri du Crédit lyonnais.

> « J'ai dit ce que je ferai, je ferai ce que j'ai dit »

La question sur la lutte contre l'immigration clandestine et l'intégration des étrangers ramène les deux candidats à un registre convenu. « *La République, c'est la tradition du sol. Vous avez fait tout un premier tour sur le problème du pacte républicain. Eh bien ! le droit du sol, c'est le pacte républicain. Je ne sais pas si M. Séguin vous l'a dit. Et le droit du sang, ce n'est pas la République* », s'exclame M. Jospin, alors que M. Chirac défend la réforme du code de la nationalité proposée en 1993 par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Le sida et les agriculteurs sont évoqués en codicille, presque par convenance, avant l'ouverture des dossiers européen et de la défense. Lionel Jospin préfère mettre en avant sa différence en ne retenant que deux thèmes : l'arrêt des essais nucléaires et la défense de la conscription, au nom des principes républicains.

« *Vous parliez de République*, lui rétorque Jacques Chirac, partisan d'un service civil. *Le service militaire, c'était l'égalité et l'universalité. Tout le monde le faisait. Et dans les mêmes conditions. Aujourd'hui, c'est fini et c'est impossible. Quand on est fils de famille ayant des relations, on fait son service militaire dans une grande banque à Singapour et, quand on est plus modeste, dans une unité plus difficile* ». Quant à l'arrêt des essais nucléaires, le maire de Paris assure : « *Affirmer qu'on ne* [les] *reprendra pas, dans l'état actuel des choses, c'est irresponsable.* »

Les candidats ont à peine le temps de s'attarder sur la Tchétchénie, la Bosnie et l'Algérie, que déjà sonne l'heure de la conclusion. Chacun a préparé la sienne. Tournant son regard vers la caméra, M. Chirac dénonce une dernière fois le « *système socialiste* » de « *répartition de la pénurie* ». « *Moi, je suis pour une tout autre politique (...). C'est ce que j'appelle une France pour tous.* » Tout aussi mécanique, M. Jospin clôt le face-à-face télévisé en affirmant : « *J'ai dit ce que je ferai, je ferai ce que j'ai dit.* »

Récit de la séquence France

هكذا من الأصل

Lionel Jospin : « Il faut se dresser avec force contre les thèses du racisme »

Guillaume Durand : Bonsoir à tous. Merci de nous accueillir chez vous. Monsieur Chirac, bonsoir. Monsieur Lionel Jospin, bonsoir. Monsieur Alain Duhamel, bonsoir. Dans un premier temps, nous allons établir les règles du jeu, qui sont extrêmement simples. Plus les rendez-vous sont importants, plus les règles sont simples. Alain Duhamel vous expliquera la thématique que nous avons organisée pour une meilleure compréhension de ce débat. [Les thèmes] sont ce soir au nombre de cinq. Il faut que vous sachiez qu'il s'agit d'un débat de deux heures. A la fin de ce débat, il y aura deux conclusions de trois minutes. Une conclusion pour Jacques Chirac, une conclusion pour Lionel Jospin. Deuxièmement – et c'est très important pour notre rôle –, nous serons là avec Alain, notamment pour respecter l'équité du temps de parole. C'est une des règles du jeu de la tradition démocratique. Troisièmement, il y aura, effectivement, une thématique que nous avons mise au point qui permettra de ne pas occulter l'un des grands sujets de la campagne électorale qui vous a passionnés. Dernier point, il ne s'agit en aucun cas, vous vous en doutez, d'une interview des deux candidats à la présidence de la République par les deux modestes journalistes que nous sommes. Il s'agit d'un débat. Il y a un dernier petit point : c'est le tirage au sort et c'est Alain Duhamel qui va le révéler.

Alain Duhamel : Le tirage au sort a désigné pour commencer M. Jospin. Nous allons organiser ce débat autour de quatre thèmes principaux. Le premier portera sur les questions politiques d'actualité, sur les institutions. Nous demanderons à monsieur Jospin et à monsieur Chirac de réagir sur les résultats du premier tour, sur leurs conceptions du rôle de la présidence, sur l'impartialité de l'Etat, etc. Ensuite, le deuxième thème portera sur les questions sociales et sur les choix économiques, l'emploi, bien sûr, qui tiendra forcément une grande place ce soir et aussi la fiscalité, le franc, et beaucoup d'autres questions. Le troisième thème portera sur les problèmes de société, les banlieues, l'exclusion, le logement social, l'immigration, etc. Le quatrième et dernier thème portera sur les questions européennes et internationales.



[C'est l'organisation] que nous avons proposée à monsieur Chirac et à monsieur Jospin. Ils ont accepté. Nous nous sommes mis également d'accord sur la durée de chacun de ces thèmes. Maintenant, rien ne nous empêche de commencer. Le premier thème porte donc sur les questions politiques et institutionnelles. La première question, qui s'adresse d'abord à monsieur Jospin : comment interprétez-vous l'importance du vote protestataire au premier tour de cette élection ?

Lionel Jospin : Avant de vous répondre, je voudrais d'abord dire que je suis heureux de faire ce débat. Cela n'a pas été possible au premier tour. Nous le faisons maintenant. C'est bien. J'espère que cela va contribuer à éclairer les Français dans leur choix. Je n'ai, bien sûr, aucun antagonisme à l'égard de Jacques Chirac, sauf ce qui peut nous séparer : des convictions ou des conceptions, ou des propositions différentes pour les Français. Mais, en même temps, je crois que ce débat peut révéler – je souhaite qu'il révèle – que justement nos visions de la société sont différentes ; pas totalement opposées – nous appartenons à la même communauté nationale –, mais différentes. Nos deux personnalités sont sensiblement différentes et je crois qu'on pourra le montrer. En tout cas, moi, je souhaite le montrer, aussi bien en ce qui concerne justement les institutions, la vie politique, la pratique du pouvoir, que les autres sujets que vous avez abordés. Alors, la question [du vote protestataire]. Il y a un vote protestataire parce qu'il y a de quoi protester. Simplement parce que la société dans laquelle nous vivons est un paradoxe. Nous sommes un pays riche. Nous sommes la quatrième puissance du monde. Il y a une France moderne qui trouve son compte dans le mouvement en avant et puis, il existe une autre France, qui a pourtant aussi des potentialités, de l'énergie et du talent, [mais] les hommes et les femmes que j'ai rencontrés sur le terrain souffrent, ne peuvent pas suivre, et ne sont pas mis en situation de suivre. Je pense qu'un bon nombre d'entre eux s'expriment, et se sont exprimés en votant pour des candidats – certains qui ne sont plus là, au second tour, et puis pour les deux qui sont là, et notamment moi –, mais d'autres se sont exprimés autrement. Je ne crois pas qu'il faudrait dire que la protestation ne s'exprime qu'en direction de partis qui ne sont pas les grands partis traditionnels de notre pays. Eux aussi peuvent porter une protestation. Elle est peut-être d'une autre nature et ils offrent d'autres solutions. Moi, en tout cas, j'en propose.

Guillaume Durand : Monsieur Chirac, la même question ?

Jacques Chirac : Je voudrais d'abord dire à monsieur Jospin que je suis dans le même état d'esprit que lui, naturellement, sur l'intérêt que je porte à ce débat et le respect que j'ai pour sa personne. La protestation, naturellement, elle s'est exprimée partout, plus que par le passé. Elle vient, je crois, de ce qu'un très grand nombre de Français se trouvent aujourd'hui dans une situation d'inconfort. Ils sont, pour diverses raisons, malheureux. Ils se sentent un peu exclus. C'est un diagnostic que je portais, depuis déjà un certain temps, et qui se traduit par une fracture sociale qui met en cause la cohésion de notre pays et donc sa force. La réduction de [cette] fracture, c'est le problème essentiel. Cela veut dire : prendre en considération les difficultés quotidiennes des gens – nous y reviendrons, j'imagine – et leur apporter une solution.

Guillaume Durand : Est-ce que l'on peut savoir – parce que beaucoup de gens ont été marqués par ce qui s'est passé hier, et cela fait partie aussi de cette première partie – ce que vous pensez, l'un et l'autre, de la mort du jeune homme – je ne demande pas une interprétation politique –, de la mort du jeune Marocain ? Est-ce que cela pose un problème à la démocratie française ?

Lionel Jospin : Ce n'est pas l'assassinat d'un homme qui pose, en soi, un problème à la démocratie française. Cela blesse nos consciences. C'est un assassinat contre lequel tout le monde doit se dresser et protester ; non seulement en raison de la violence et de la brutalité bête de ceux qui perpétuent ce genre d'assassinat, de meurtre, mais aussi parce que cela se situe dans un contexte où l'on entend des discours xénophobes, d'hostilité aux étrangers, et que cela a créé un sentiment plus pénible encore. Vous savez que je ne suis pas homme à créer des amalgames en politique trop aisément, même quand on peut en avoir la tentation. Je crois donc que ce n'est pas une menace pour la démocratie, mais c'est une blessure pour nous, d'autant que ce n'est pas le seul attentat raciste ou crime raciste qui se soit produit dans cette campagne au cours des derniers mois. Il faut donc se dresser avec force, avec vigueur, contre les thèses du racisme qui, chez des individus qui ne maîtrisent pas véritablement ce qu'ils sont, peut avoir des conséquences tragiques.

Jacques Chirac : [J'éprouve] un sentiment d'horreur, bien entendu, et un désir de voir la police, puis la justice, faire tout leur devoir et [décider] des sanctions exemplaires contre les auteurs de cet assassinat.

Guillaume Durand : On en arrive maintenant à la conception que vous avez l'un et l'autre de la présidence de la République. Tout au long de cette campagne, monsieur Chirac, vous avez parlé de la démocratisation nécessaire du régime, de la monarchie républicaine à la française, et vous, monsieur Jospin, vous vous définissez, comme un président-citoyen. Qu'est-ce qui va concrètement changer ? Est-ce que, finalement, l'un et l'autre, vous ne marquez pas une rupture par rapport à ce qu'on appelait traditionnellement une monarchie républicaine à la française ?

Jacques Chirac : Nous avons des institutions très remarquables, de mon point de vue – elles nous ont été données par le général de Gaulle –, sur le plan de la souplesse et de l'efficacité. Mais, naturellement, les textes sont les textes. Et la manière de les interpréter peut varier. Nous avons assisté, au fil du temps, à une dérive monarchique des institutions, c'est-à-dire que, de plus en plus, le président de la République, au lieu d'être ce qu'il doit être, c'est-à-dire l'arbitre, l'homme qui est porteur d'une vision, mais qui donne l'impulsion aux choses, est devenu une sorte de super-premier ministre, assumant l'ensemble des responsabilités.

A partir de là, les institutions se sont modifiées et, petit à petit, le politique a réellement perdu son pouvoir. Cela a été vrai pour le Parlement, également pour le gouvernement. Alors que faut-il faire ? Je crois qu'il faut d'abord rééquilibrer les institutions. C'est ce à quoi je m'engage : c'est-à-dire que le président de la République assume les fonctions de président qui sont les siennes. Pour donner des exemples, je dirais que si je suis élu, l'un de mes premiers gestes – c'est symbolique – sera d'abroger le décret d'août 1985 qui a porté de 35 à 143 le nombre de dirigeants d'entreprises publiques nommés par le chef de l'Etat. Le deuxième geste [sera] une diminution très importante, considérable, du train de vie de l'Etat – aussi bien du président que du gouvernement – qui me paraît tout à fait excessif, voire insolent, dans un pays ayant les difficultés que nous connaissons.

Le gouvernement doit gouverner. Nous sommes dans un régime parlementaire. Nous ne sommes pas dans un régime présidentiel. Le gouvernement doit gouverner, c'est-à-dire assumer lui-même les responsabilités et les décisions. Cela suppose que l'administration doit être à la place qui doit être la sienne. Nous avons une administration admirable. Elle ne doit pas se substituer au politique. Et pour prendre un exemple concret, je dirais que le fâcheux développement des cabinets ministériels – spécialité française – doit être impérativement supprimé. Le Parlement doit pouvoir légiférer. Il doit pouvoir contrôler normalement l'action du gouvernement. Pour donner là encore un exemple, je dirais que, dès le début, si je suis élu, je demanderai au Parlement de faire un audit général – avec les moyens dont il se dotera – de la dépense publique, pour faire en sorte que l'on dépense mieux, et pas toujours plus. D'autre part, [je demanderai] que l'on codifie des lois qui sont devenues si nombreuses, si abstraites, qu'elles paralysent littéralement la vie des citoyens comme des entrepreneurs.

Enfin, je terminerai, naturellement, par la nécessité d'une justice indépendante. On a fait des progrès avec le Conseil supérieur de la magistrature, et on peut encore en faire : notamment par l'interdiction officielle – et non plus seulement *de facto*, comme aujourd'hui – pour le ministre de la justice d'interdire à un procureur de poursuivre. Enfin, il faut un peu plus de démocratie. C'est l'élargissement du champ du référendum. C'est également la possibilité, pour les minorités, d'obtenir le droit d'avoir une mission d'enquête. Quant aux citoyens, je souhaite qu'une charte des citoyens leur reconnaisse des droits spécifiques – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui –, et qu'il y ait une véritable codification de tous nos règlements, qui sont trop nombreux et trop paralysants.

Alain Duhamel : [M. Jospin], votre réponse à M. Chirac et également vos propres thèses.

Lionel Jospin : Sur quelques points, à condition que l'on voie si les contenus concrets sont les mêmes – ce qui n'est pas tout à fait sûr –, je peux rejoindre des préoccupations exprimées par M. Jacques Chirac ; ce qui n'est pas anormal, compte tenu d'un certain nombre de problèmes qui se posent traditionnellement à un Etat. Mais plus fondamentalement, et d'abord, je voudrais dire [que] mon diagnostic est assez sensiblement différent du sien ; et l'on comprendra donc que mes propositions de changement de la pratique de pouvoir en France sont d'une tout autre ampleur que celles évoquées par Jacques Chirac à l'instant.

Lui pense, et il l'a dit, qu'au fond il y a une sorte de dérive monarchiste qui concernerait donc des individus, en ce qui concerne l'évolution de ce système institutionnel.

Moi, j'ai un point de vue différent. Je pense qu'il y a un vieillissement de ce système institutionnel dont il faut garder l'essentiel – bien sûr, j'en suis d'accord – mais qui est un système conçu dans les années 50, à une tout autre époque du point de vue culturel des modes de commandement de la société ; [un système] qui a été conçu dans une période très particulière de l'histoire de France, au moment de la décolonisation et des crises qui s'en sont suivies, et qui a été conçu, quand même, pour un homme exceptionnel mais offrant des caractéristiques assez particulières : le général de Gaulle.

Donc, ce n'est pas une question de dérive monarchiste et M. Chirac, quand il aborde la thérapeutique, reste dans la même logique. Il dit : il suffit que l'homme qui sera président de la République – lui, dans son hypothèse – offre la garantie que les choses fonctionneront comme elles doivent fonctionner pour qu'il n'y ait plus d'inconvénients. Ma vision est très différente. Je pense que, s'il y a une crise du politique en France,

Le décret d'août 1985 sur les nominations

La Constitution, en son article 13, confie au président de la République le pouvoir de nomination *« aux emplois civils et militaires »*. Le premier ministre n'exerce ce même pouvoir, en vertu de l'article 21, que *« sous réserve des dispositions de l'article 13 »*. Ce même article 13 établit une longue liste des fonctions qui sont pourvues en conseil des ministres, depuis les conseillers d'Etat jusqu'au directeur des administrations centrales des ministères. Une ordonnance du 26 novembre 1958 a encore allongé cette liste en prévoyant, notamment, que les emplois de direction dans les entreprises publiques et les sociétés nationales, quand leur *« importance »* le justifie, sont aussi pourvus en conseil des ministres, la liste en étant cette fois établie par un décret. Cité par M. Chirac, le décret du 6 août 1985, est venu compléter celui du 29 avril 1959, qui avait déjà été modifié le 22 février 1967. Il a, essentiellement, intégré tous les organismes publics créés depuis ving-cinq ans, et toutes les entreprises qui avaient été nationalisées en 1981. Ce faisant, il a appliqué une conception extensive de la notion d'entreprises *« importantes »*.

La réduction du train de vie de l'Etat

Edouard Balladur avait demandé au ministre du budget, lors de la première réunion de travail de son gouvernement, le 1er avril 1993, de préparer un collectif budgétaire visant à diminuer les dépenses de l'Etat d'au moins 20 milliards de francs. Pour réduire le train de vie du gouvernement, M. Balladur avait décidé de diminuer de 20 % les dépenses de réception de l'hôtel Matignon, et de réduire de 10 % les moyens des cabinets ministériels. Mais la mesure la plus spectaculaire avait consisté à réduire de 30 % les crédits du Groupe de liaison aérien ministériel (GLAM). Pouvant être sollicitée à toute heure, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, pour le transport de « VIP » et pour des évacuations sanitaires d'urgence, la flotte du GLAM, dont le PC est à Villacoublay (Yvelines), est gérée par un bureau des transports aériens, depuis le transport du chef de l'Etat jusqu'aux voyages des ministres, lesquels doivent obtenir au préalable l'autorisation du chef du gouvernement.

Le poids des cabinets ministériels

Supprimer les cabinets ministériels, c'est revenir sur une institution apparue sous la Restauration. Depuis que les ministres ont pris l'habitude d'être aussi des responsables de collectivités locales et que la gestion d'un ministère est devenue fort complexe, le rôle de ses collaborateurs, choisis en fonction de leur proximité politique, conseillers techniques et directeur de cabinet, est devenu essentiel. Ils procèdent aux arbitrages politiques, que le ministre ne prend pas le temps de faire lui-même. Ils veillent au respect des consignes du ministre par l'administration. En échange, ils bénéficient d'une accélération de leur carrière lorsqu'ils retournent dans leur administration d'origine. Cette tutelle des cabinets n'est guère appréciée des directeurs des ministères, qui voient leur autorité réduite. Dans son rapport, rédigé au printemps 1994, sur la réforme de l'Etat, Jean Picq, conseiller-maître à la Cour des comptes, préconisait une quasi-disparition des cabinets pour obliger les ministres à travailler directement avec les directeurs de leurs administrations.

Institutions : insuffisances et contradictions

LA FRANCE ne sera pas gouvernée de la même manière selon que M. Chirac ou M. Jospin sera élu président de la République. Non seulement parce qu'ils n'appliqueront pas le même programme, mais aussi parce qu'ils n'auront pas la même pratique des institutions. L'un et l'autre dénoncent, pourtant, la dérive monarchique du pouvoir en France. Mais là où le candidat de la droite pense qu'un simple changement dans la lecture de la Constitution suffira, celui de la gauche estime qu'il faut en modifier quelques éléments tout en en gardant l'ossature.

Le projet de M. Jospin a l'avantage d'être cohérent. Du moins en apparence. Car l'instauration du quinquennat ne pourra que renforcer la tendance présidentielle à faire traiter à l'Elysée tous les dossiers importants, et cela alors que le candidat socialiste affirme vouloir renforcer l'autorité du premier ministre. Mais il est vrai qu'organiser très vite un référendum sur cette réforme, que toutes les enquêtes assurent être attendue par les Français, peut lui permettre de remporter une victoire bien venue au début d'un mandat présidentiel qui, *a priori*, s'annonce difficile. D'autant plus qu'il lui adjoint un autre thème populaire : la stricte limitation du cumul des mandats. De celle-ci il attend, dans un avenir plus ou moins lointain, un renouvellement de la classe politique. Dans l'immédiat, il a pu en user pour faire apparaître les contradictions du programme institutionnel de M. Chirac.

Que celui-ci ne se dise pas opposé au quinquennat, mais qu'il estime que le moment n'est pas venu d'ouvrir ce chantier n'a rien de surprenant : c'est le discours que tiennent tous les candidats à la présidence de la République qui se voient déjà siéger à l'Elysée. Mais comment être assuré qu'une simple modification du comportement du chef de l'Etat pourra suffire à guérir des maux qui tiennent tout autant au strict contrôle de l'activité du Parlement, voulu par les constituants de 1958, qu'au développement de la « démocratie d'opinion » ? D'autant que les passages de M. Chirac à Matignon, comme son comportement de maire de Paris, sont loin de garantir qu'il ne tombera pas dans les travers qu'il dénonce.

Le plus surprenant dans le programme de M. Chirac est sa condamnation de l'emprise des technocrates au détriment des élus, alors qu'il rejette les réformes qui pourraient justement la restreindre. Car l'interdiction du cumul d'un poste ministériel ou d'un mandat de député, dont une des tâches essentielles consiste à contrôler l'action du gouvernement et de son administration, avec une fonction exécutive dans une collectivité locale, est justement une de ces réformes. Un homme, quelles que soient ses compétences, ne peut à la fois exercer un pouvoir important à Paris et en province. N'ayant pas le don d'ubiquité, il lui faut déléguer une large part de ses responsabilités à un ou à plusieurs hauts fonctionnaires.

Le projet de M. Chirac de supprimer les cabinets ministériels aurait, aussi, l'effet inverse de celui qu'il annonce. Ils ont pris, c'est vrai, une importance démesurée, et il est souhaitable de les ramener à leur raison d'être : le contrôle du politique sur l'administration. Le maire de Paris, qui dispose d'un cabinet d'une centaine de personnes, en sait bien l'utilité. S'ils n'existaient plus, les ministres devraient travailler en direct avec les directeurs de ses administrations ; afin de pouvoir s'appuyer pleinement sur ceux-ci, ils veilleraient à ce qu'ils soient politiquement proches. On aboutirait donc à un système des dépouilles, comme le pratiquent franchement les pays où il n'y a pas de cabinets ministériels, et que condamne aujourd'hui M. Chirac. Vouloir rendre le pouvoir aux élus implique certainement d'autres réformes, en plus d'un changement des comportements.

Thierry Bréhier

هكذا من الأصل

Jacques Chirac : « Le quinquennat n'est pas d'actualité »

ce n'est pas dû, naturellement, qu'aux problèmes institutionnels, mais que c'est aussi dû à cela. Je fais donc des propositions d'une tout autre ampleur et à mon avis très importantes. Je garde la matrice de la Ve République mais je propose, comme vous le savez, la réduction à cinq ans du mandat présidentiel, de façon que nous pratiquions comme les autres démocraties. Aucune n'a un mandat aussi long pour un personnage aussi important : c'est quatre ans ou c'est cinq ans. C'est une première proposition, le quinquennat, sur lequel d'ailleurs il y a eu des propositions faites par Georges Pompidou lui-même, me semble-t-il. Et un accord avait même été pratiquement réalisé au Parlement. Aucun président ne l'a fait. Parfois, en tournant autour, il est arrivé à M. Chirac d'évoquer cette hypothèse, qu'il s'en souvienne. Mais aucun ne l'a fait. Je le ferai et cela s'appliquera à moi, pour être clair.

Deuxième chose : l'homme n'est pas la garantie. J'ai entendu M. Chirac dire à plusieurs reprises : il suffirait de revenir à la conception originelle de la Ve République, et j'en prends l'engagement, pour que les choses fonctionnent bien. Monsieur Chirac, je vais vous dire ce qu'était la Constitution telle qu'elle fonctionnait. Moi j'ai été jeune fonctionnaire au Quai d'Orsay dans les années 65-70. Je peux vous dire que, là, régnait ce que vous appelez la pensée unique, c'est-à-dire qu'on n'avait le droit de ne penser qu'une chose, on avait le droit d'être, non pas gaulliste – parce que si ça avait été ça encore... –, mais de suivre l'opinion du parti dominant de l'époque.

Je voudrais vous citer une anecdote, pour que ce soit très concret dans l'idée des Français. François Mitterrand a failli être élu président de la République en 1974, à peu de chose près. Il avait rassemblé un nombre de voix considérable. Il part faire un voyage en URSS en tant que leader de l'opposition. Je l'accompagne en tant qu'un des responsables nationaux de l'époque du Parti socialiste. Et qu'est-ce que je constate ? Ce personnage très important de la vie politique française est accueilli deux minutes sur l'aéroport par un secrétaire d'ambassade et ensuite, plus aucun rapport avec l'ambassade de France. On n'a pas vu l'ambassadeur. Pas une réception. Cela a provoqué d'ailleurs un tel scandale – mais tout cela existait d'ailleurs depuis dix ou quinze ans – que c'est un ami à vous, que je respecte beaucoup et que vous connaissez bien, M. Ulrich, à cette époque directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères, qui m'a téléphoné en me disant : *« Ecoutez, monsieur Jospin, ça ne peut pas continuer comme ça ; c'est indigne de continuer à fonctionner comme ça »* ; et les changements ont commencé à être opérés. Voilà comment ça fonctionnait, ce système comme je l'ai connu, et comme jeune haut fonctionnaire, et comme responsable politique.

Donc, je ne crois pas du tout qu'il suffise d'un homme pour assurer cette garantie. Il faut changer plus sensiblement le système. Je propose le passage au quinquennat je propose une limitation plus stricte du cumul des mandats : des ministres qui se consacrent à leur ministère et qui ne partent pas dès le jeudi pour aller diriger leur conseil général ou leur mairie ; je propose des parlementaires qui ne soient pas abstentionnistes pour que, là aussi, ils puissent exercer leur responsabilité de député sans avoir d'autres responsabilités importantes.

Je propose un gouvernement plus resserré, c'est-à-dire qui peut, comme le dit la Constitution, déterminer et conduire la politique de la nation, avec un premier ministre vraiment responsable devant l'Assemblée et un gouvernement qui peut exercer pleinement ses responsabilités. Sur les nominations – et là, je réagis à des choses qui ont été dites par M. Chirac, j'aurais beaucoup d'autres choses à dire selon ma conception –, moi, je ne suis pas du tout hostile à ce qu'on réduise le nombre des nominations faites en conseil des ministres. J'observe simplement que dans la première année qui a suivi ce changement, de 1993 à 1994, il a été opéré 248 changements au conseil des ministres alors que, de 1988 à 1989, autre changement, on n'en a opéré que 145. Alors il ne suffit pas de changer les textes. Si, dans la pratique, on fait plus de nominations, c'est pire. En ce qui concerne la justice indépendante, j'en suis d'accord, mais je vais beaucoup plus loin, là aussi, que M. Chirac : je considère que, dans toutes les affaires pendantes, le parquet ne peut plus recevoir d'instructions du garde des sceaux, donc je veux une coupure extrêmement nette entre la justice et le parquet. Enfin, en ce qui concerne le train de vie de l'Etat, je suis un peu inquiet quand je vois le train de vie de la campagne de M. Chirac. Parce qu'il ne donne pas l'exemple ! Il a été affirmé à plusieurs reprises, y compris, monsieur Chirac, par des gens qui maintenant vous soutiennent, que vous aviez dépassé largement, et même très largement, votre plafond des dépenses de campagne qui est fixé à 90 millions. Vous l'avez vous-même évalué à 87 millions. Je n'en ai dépensé que 42. C'est un vrai problème, parce qu'on sait que le Conseil constitutionnel doit vérifier ensuite les comptes de campagne.

J'ai de bonnes raisons de penser que votre compte de campagne, M. Chirac, est très largement dépassé. Donc vous avez un train de vie, en campagne en tout cas, qui ne laisse pas bien augurer de l'avenir.

Jacques Chirac : Pour le train de vie de ma campagne, monsieur Jospin, je peux vous dire – me conformant à la loi – que les comptes sont et seront publics. C'est la loi. Par conséquent, le Conseil constitutionnel pourra juger, de même qu'il jugera les vôtres. Alors ne m'accusez pas sans savoir, ou à partir de on-dit. Plus important, voyons les réformes que vous envisagez. D'abord, permettez-moi de vous dire que si vous avez été mal reçu avec M. Mitterrand en URSS, je ne peux que le déplorer. C'était un manque élémentaire de courtoisie. Moi, je voyage beaucoup et je peux vous dire que lorsque je le faisais – j'ai été également ancien premier ministre, responsable d'un parti politique à l'époque –, j'ai rarement vu des préfets ou des ambassadeurs se déplacer pour m'accueillir ou pour m'aider. Pour être tout à fait franc, je ne les ai jamais, non plus, sollicités.

Revenons à l'esssentiel, M. Jospin. En France, on a une espèce d'habitude. On estime que toutes les trois ou quatre décades, il faut changer les textes, et que quand quelque chose ne va pas, il n'y a qu'à changer les textes ; alors ça marchera. C'est très socialiste comme conception. Et quand quelque chose ne va pas, on fait un règlement, on crée une administration, on change un texte. Vous nous dites : *« Moi je vais faire des grandes réformes. Je vais faire le quinquennat et interdire le cumul. »* Moi je ne suis pas contre le quinquennat pour le principe. J'ai même soutenu cette démarche quand Georges Pompidou l'avait engagée.

Lionel Jospin : Et même plus récemment je crois...

Jacques Chirac : J'ai toujours dit que je n'étais pas contre le fait que le mandat dure cinq ans. En revanche, je suis contre l'ouverture de ce débat aujourd'hui pour une raison simple : c'est que, dans tous les partis politiques, il y a d'éminents juristes qui défendent la thèse selon laquelle le quinquennat conduit au régime présidentiel. D'autres prétendent le contraire. Et nous avons, en France, une espèce de génie pour nous étriper sur les questions juridiques. Eh bien, moi, je trouve qu'il y a aujourd'hui suffisamment de problèmes à régler, un nécessaire effort à faire pour, tous ensemble, régler les problèmes qui se posent, sans créer de débats douteux, inutiles, et sur lesquels nous allons nous affronter. C'est la raison pour laquelle je considère que le quinquennat n'est pas d'actualité. Si, au cours du prochain mandat, un débat peut s'ouvrir ou doit s'ouvrir, alors j'y serai tout à fait favorable. Voilà une première différence.

Le cumul des mandats a déjà fait l'objet d'une réglementation. On ne peut avoir que deux mandats. Je crois que c'est une solution sagè. Je suis allé beaucoup sur le terrain, vous le savez. Depuis des années et des années, et notamment depuis deux ans, je me suis consacré exclusivement à parcourir nos villes, nos villages, nos campagnes. Et je m'aperçois de la difficulté qu'ont les hommes politiques à savoir ce qui se passe en réalité. Ils jugent à travers des rapports, ils écoutent leurs experts et, finalement, ils sont complètement détachés de la réalité des choses. Et si on a fait tant de bêtises depuis un certain temps, si l'administration a pris un tel poids dans nos affaires, c'est, précisément, parce que les hommes politiques ont été trop coupés de leurs racines, de la réalité quotidienne des choses. Alors, un député ou un ministre – encore faut-il, naturellement, qu'il réussisse à se faire élire – qui n'a pas de mandat local, qui n'a pas l'obligation d'aller passer ses week-ends sur le terrain, sur les champs de foire, dans les quartiers difficiles, auprès des gens, eh bien il y a un grand danger qu'il devienne rapidement un apparatchik. Je ne suis pas favorable du tout à cette solution.

Je voudrais dire enfin à M. Jospin, s'agissant des nominations, que je ne voudrais pas être cruel, mais que j'ai apporté une petite fiche. On le fait dans ces cas-là... Il ressort des chiffres que j'ai pris dans le *Journal officiel*, tout bêtement, qu'aussi bien en 1981 qu'en 1988 on a fait une lessive – il n'y a pas d'autre terme –, on a fait une lessive complète de tous les fonctionnaires qui n'étaient pas strictement socialistes, pour nommer quasiment exclusivement à tous les postes, partout des socialistes ! Si vous voulez qu'on aille plus loin dans ce débat, je veux bien sortir les chiffres. Je ne le ferai pas. Mais il y a eu véritablement, sous le pouvoir socialiste, une mainmise sur l'ensemble des postes de responsabilité de l'Etat et des entreprises publiques.

Alors, vous me direz qu'il y avait eu des précédents et vous aurez probablement raison. Je continuerai sur ce point, tout simplement, en disant que le recul [vis-à-vis] des choses, la réflexion, la distance que j'ai pu prendre avec le pouvoir, une certaine solitude parfois, m'ont permis de réfléchir sur mon expérience et de me dire qu'au fond, tous, à un titre ou à un autre – plus ou moins –, nous avions, dans ce domaine, eu tort. D'abord, ça ne sert à rien de déplacer des hommes pour des raisons politiques, car, finalement, les hauts fonctionnaires sont par essence des gens qui servent et, d'autre part, cela crée un mauvais climat et ce n'est pas une bonne façon de gérer une administration, surtout dans les périodes difficiles. Je crois par conséquent que l'Etat – ça n'a pas été le cas dans le passé, probablement, mais tout le monde y a sa part de responsabilité et je veux bien moi-même en prendre une – doit être un Etat impartial. C'est une des conclusions auxquelles je suis arrivé à la suite de cette longue réflexion à laquelle je me suis livré.

Alain Duhamel : Répondez à cette question, monsieur Jospin, car vous en avez, l'un comme l'autre, beaucoup parlé, de l'Etat impartial.

Lionel Jospin : Je reviens un instant sur le quinquennat, néanmoins. Je voudrais dire que si je suis élu président de la République, si les Français me font confiance, le débat aura lieu, car je soumettrai cette proposition par référendum. On ne peut pas en rester au discours que vous avez repris, non pas par habileté, mais de la façon dont on procède dans ce genre de situation et qui consiste à dire : *« Je ne suis pas contre un débat. »*

Mais, à chaque fois qu'un président nouveau arrive, cette question est pendante : on a un texte qui existe et qui a été voté dans les mêmes termes par deux Assemblées, qui a été proposé il y a maintenant deux décennies (et non pas deux décades) par quelqu'un qui fut votre mentor, en tout cas par un homme que vous avez beaucoup connu et respecté, Georges Pompidou.

Je suis le premier à dire que si je suis élu par les Français, je proposerai cette réforme, car je pense que, dans une fonction d'une telle responsabilité que celle de la présidence de la République, c'est trop long, surtout si ce mandat peut être renouvelable.

Lire la suite page 10

Justice : le garde des sceaux et les procureurs

MALGRÉ l'abondance des « affaires » et les difficultés quotidiennes des juridictions, le débat entre MM. Jospin et Chirac aura ressemblé à l'ensemble de la campagne électorale : la justice y a occupé la portion congrue. Au cours des deux heures de discussion, MM. Chirac et Jospin ont à peine évoqué les problèmes judiciaires, se contentant de donner un court aperçu de leur vision des rapports entre le garde des sceaux et les procureurs.

Depuis quelques années, les rapports entre le ministre de la justice et les parquets sont au cœur du débat sur les « affaires ». La tradition française veut en effet que les procureurs soient, selon l'expression du statut de la magistrature de 1958, placés *« sous l'autorité »* du ministre de la justice. Le garde des sceaux est donc autorisé à diffuser aux parquets des directives de politique pénale, mais aussi des instructions individuelles concernant des dossiers particuliers. Certains ministres – ce fut notamment le cas pour Henri Nallet et Michel Vauzelle – ont même revendiqué le droit d'interdire à un procureur d'engager les poursuites.

Depuis la fin des années 80, cette subordination hiérarchique a produit un véritable dévoiement de l'action publique : affolée par le développement des « affaires », la Place Vendôme a tenté à plusieurs reprises de ralentir, voire d'enterrer les dossiers embarrassants. Dans *Tempête sur la justice*, un livre paru en 1992 sur son expérience de ministre de la justice, Henri Nallet reconnaît ainsi avoir demandé par écrit au procureur de Marseille de classer l'enquête préliminaire sur les activités d'Urba.

Nommé au ministère de la justice en 1993, Pierre Méhaignerie, qui a tenté de clarifier les règles du jeu en exigeant que les instructions du ministre aux procureurs soient *« écrites et versées au dossier »*, s'est engagé à ne jamais entraver le cours de la justice. En près de deux ans, cette promesse n'a connu qu'un seul accroc : le sursis d'un mois accordé en septembre 1994 à Gérard Longuet, à la demande de Matignon, contre l'avis de M. Méhaignerie.

Au cours du débat télévisé, Jacques Chirac a confirmé qu'il s'accommodait de la situation actuelle : il s'est contenté de préciser qu'il souhaitait que la loi interdise *« officiellement »* au ministre de la justice d'empêcher un procureur de poursuivre. Un tel amendement ne bouleverserait pas les règles du jeu – cette interdiction est déjà contenue, au moins implicitement, dans le code de procédure pénale –, mais il aurait le mérite de la clarté. Lors de la session d'automne, les députés Charles Millon et Jean-Jacques Hyest ont rédigé une proposition de loi en ce sens et Pierre Méhaignerie a déclaré en février qu'il y était favorable.

Lionel Jospin souhaite aller nettement plus loin. *« Je veux une coupure nette entre le garde des sceaux et le parquet »*, a-t-il déclaré. Le candidat du PS souhaite que le ministre de la justice conserve le droit de diffuser des circulaires générales de politique pénale, mais qu'il ne puisse plus adresser d'instruction individuelle. Cette réforme clarifierait sans aucun doute les règles du jeu, mais elle ne briserait pas pour autant les liens entre la Place Vendôme et les parquets : malgré la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature de 1993, la carrière des procureurs dépend encore étroitement de la chancellerie.

Anne Chemin

La décade, la décennie et la République

La « décennie » (période de dix ans) et la « décade » (période de dix jours) sont bien souvent confondues dans une langue qui ne sait plus grand-chose de son étymologie. M. Chirac s'est laissé aller à prendre des décennies pour des décades et M. Jospin a relevé cette erreur. Etait-ce en souvenir de la décade républicaine, espace de dix jours – le dixième jour étant nommé « décadi » –, qui remplaçait la semaine dans le calendrier républicain de 1793 ? Ou serait-ce pour combattre le laxisme de plusieurs dictionnaires qui, au mot « décade », précisent : *« Condamné par l'Académie comme anglicisme, mais attesté en français. Période de dix ans. Voir décennie »* ? Un anglicisme chez M. Chirac, ami de M. Toubon, grand protecteur de la langue française ? On ne saurait le croire. Et pourquoi tant de désir d'exactitude chez M. Jospin ? Peut-être parce qu'une décennie semble contenir facilement deux quinquennats, tandis qu'une décade, fût-elle républicaine, paraît irrémédiablement trop étroite.

Les dépenses de campagne

M. Jospin a accusé M. Chirac d'avoir dépassé les sommes autorisées pour le financement de la campagne électorale. Fixées par la loi organique du 19 janvier 1995, les dépenses autorisées s'élèvent à 90 millions de francs pour le premier tour et à 120 millions pour le second tour. Le 30 mars, alors que la polémique avait débuté sur ce thème, les trésoriers des candidats avaient publié leur budget. Celui de M. Chirac s'élevait à 87,5 millions de francs, celui de M. Balladur à 65 millions et celui de M. Jospin à 42 millions. Quelques jours plus tard, Pierre Moscovici, trésorier de la campagne de M. Jospin, avait contesté la réalité des chiffres de M. Chirac en évaluant et en comparant le coût de certaines manifestations. C'est au Conseil constitutionnel qu'il reviendra de se prononcer sur la validité et la légalité des comptes qui devront lui être présentés dans les deux mois qui suivent l'élection.

Lionel Jospin : « Je suis favorable à l'Etat impartial »

Suite de la page 9

En somme, je voudrais dire, en badinant mais avec un fond de sérieux, qu'il vaut mieux cinq ans avec Jospin que sept ans avec Chirac. Ce débat aura lieu et les Français y sont favorables. Ils seront favorables à cette réforme car ils savent qu'elle est nécessaire et qu'il faut que la démocratie respire sur un rythme plus régulier.

En ce qui concerne le problème des cumuls, vous m'avez mal compris, ou [peut-être] me suis-je mal fait comprendre. Je suis parfaitement désireux que les ministres ou les députés gardent des racines locales. Quand on est député, en principe, on s'occupe de sa circonscription. Qu'ils puissent être conseillers généraux ou conseillers municipaux, le temps qu'ils sont ministres, pas d'opposition. Donc, ils sont dans l'assemblée départementale ou dans le conseil municipal. Mais je pense qu'à l'imitation de toutes les autres démocraties – parce qu'il n'y a qu'en France qu'il y a cette manie du cumul – il faudrait que le temps où ils sont ministres [ils n'aient pas de responsabilités exécutives locales]. Par exemple, un président de conseil général a des responsabilités énormes, vous le savez, avec la décentralisation, en particulier dans les plus importants départements.

Il faut que ce président de conseil général puisse se consacrer totalement à sa tâche de président de conseil général, et s'il est ministre de la République, il n'est pas ministre à mi-temps. Il ne part pas au milieu de la semaine pour aller s'occuper d'autre chose. Sinon, il ne fait rien de bien, il ne contrôle pas, et c'est parce que les politiques ne contrôlent pas, peut-être, qu'il y a un certain nombre de dérives – d'un certain genre – qui se sont produites. Donc il faut absolument que, tout en gardant ses racines locales pour un temps, il accepte de ne plus avoir les mêmes responsabilités exécutives. Voilà le sens de ma proposition, qui, je pense, maintenant, est peut-être plus claire dans l'esprit des Français.

[Pour] l'Etat impartial, moi je souhaiterais, monsieur Chirac, que vous regardiez ce que j'ai fait quand j'ai été ministre de l'éducation nationale.

Jacques Chirac : Oui, oui, absolument.

Lionel Jospin : Allez-y alors, puisque vous avez des chiffres ! Il ne faut pas simplement dire : *« J'ai les chiffres, je pourrais les donner. »* En un an [après le changement de majorité], ce sont la moitié des recteurs qui ont été changés et la quasi-totalité des directeurs d'administration centrale du ministère de l'éducation nationale. Moi, j'ai continué à travailler avec les directeurs et avec la plupart des recteurs dont j'avais hérité – si j'ose dire, au sens républicain du terme – de M. Monory, qui travaillait avec eux. Et, quand ils sont partis, c'est qu'ils l'ont souhaité et, généralement, ils ont eu un autre poste. Voilà, pour ce qui me concerne, comment j'ai procédé. Je suis donc favorable à l'Etat impartial. Je suis pour diminuer le nombre des nominations au tour extérieur et je suis pour s'entourer de garanties en ce qui concerne l'impartialité de l'Etat.

Dans d'autres domaines que ceux évoqués par M. Chirac, par exemple dans le domaine des pantouflages, je pense qu'une des choses anormales, et qui peut être source de scandale, est qu'un certain nombre de fonctionnaires ayant la tutelle de certains secteurs économiques puissent aller ensuite trop aisément dans ces secteurs économiques. C'est aussi quelque chose auquel il faut veiller, à mon avis, parce que c'est très important pour l'impartialité de l'Etat. Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire pour répondre à M. Chirac.

Jacques Chirac : Monsieur Jospin, je voulais d'abord vous dire, tout simplement, que je ne tenais pas à sortir des chiffres. Enfin, ils méritent de l'être, compte tenu de ce que vous dites. J'ai pris tout simplement le *Journal officiel*. Je m'aperçois que, sur vingt-huit recteurs d'académie, vous en avez remercié vingt-sept ; que, au ministère de l'éducation nationale, sur les neuf directeurs, vous en avez remercié six, et deux ont été obligés de démissionner dans les mois suivants. Il en est resté un. Pour ce qui concerne la Rue Dutot, c'est-à-dire le ministère de l'enseignement supérieur, en un an, tous les directeurs ont été changés. Passons sur ces excès.

Lionel Jospin : Ces affirmations sont purement fantaisistes.

Jacques Chirac : Je suis tout à fait certain que demain les journalistes auront à cœur d'examiner les chiffres et de dire qui a raison. En revanche, ce qui est important, c'est de revenir sur cette idée que, effectivement, l'Etat doit être impartial et ne plus se mêler à tort et à travers, notamment au niveau du président de la République, des nominations.

Je voudrais vous dire que je partage, sur un point, totalement votre sentiment : sur le pantouflage des hauts fonctionnaires dans des secteurs qu'ils ont préalablement contrôlés. Et je suis convaincu que, si tous les dirigeants des banques françaises n'étaient pas sortis de la direction du Trésor, nous aurions eu beaucoup moins de difficultés pour financer l'économie. Je reviens d'un mot sur ce que vous avez dit sur le quinquennat. Vous avez dit : *« Les Français attendent cette réforme. »* Eh bien, moi, je vais vous dire, monsieur Jospin : je dois être celui qui a parlé avec le plus de Français depuis le plus d'années, partout, de toutes catégories. Je peux vous dire que je n'ai pratiquement jamais rencontré un Français qui dise : *« Il faut raccourcir le septennat. »* On a parlé de tout. Avec les paysans, les commerçants, les gens qui vivent dans les quartiers difficiles, personne ne m'a jamais parlé du quinquennat. Le problème qui se pose aujourd'hui aux Français est un problème de mal-vivre. C'est à cela qu'il faut répondre, et ce n'est pas une réforme institutionnelle qui le fera.

Lionel Jospin : C'est un argument habile mais peu convaincant. Car, comme nous parlons des problèmes institutionnels et des problèmes politiques, l'argument sur le mal-vivre relève de la démagogie. Nous en parlerons quand nous aborderons les problèmes de l'emploi, du chômage, de l'exclusion, des inégalités. Si nous avons une discussion spécifique, je ne pense pas non plus que les paysans ou les commerçants que vous avez rencontrés vous aient interrogé sur le cumul des mandats ou sur les nominations en conseil des ministres. Par contre, là, je suis sûr qu'ils sont de mon avis.

Jacques Chirac : Souvent.

Lionel Jospin : S'ils vous ont parlé du cumul des mandats, ça m'étonnerait qu'ils vous aient dit qu'il fallait les augmenter. Je n'ai pas dit que les Français attendent cette proposition, j'ai dit que, lorsqu'on les interroge, lorsqu'on les sonde, ils y sont favorables, à une très large majorité. Il ne faut pas, sur ce point, déformer ma pensée et laisser entendre que je croirais que les Français, dans la situation concrète de leur vie, n'ont qu'un désir : le raccourcissement du mandat. Je pense que, si nous voulons réconcilier les Français avec la politique, il faut faire bouger les pratiques de pouvoir, ça fait partie d'un ensemble ; et, sur ce point, je crois que les Français peuvent être convaincus et même, d'une certaine façon, qu'ils attendent cela. A condition, naturellement, que ce pouvoir conçu autrement serve les problèmes concrets des Français et l'avenir du pays.

Jacques Chirac : J'ai encore une question à poser. Cette réforme sur le quinquennat, c'est une réforme constitutionnelle. J'ai cru comprendre, ou peut-être me suis-je trompé, que vous vouliez la faire par voie de référendum. Vous le feriez quand, ce référendum ? Car, si vous êtes élu président de la République, vous allez dissoudre l'Assemblée. On ne va pas garder l'Assemblée telle qu'elle est maintenant...

Lionel Jospin : Même à vous, cela vous apparaît logique.

Jacques Chirac : Vous allez dissoudre et on va engager une campagne électorale législative. Il y aura des élections législatives. Si l'on examine la situation politique telle que les experts de tous bords l'analysent, il y a tout lieu de penser que nous nous trouverons dans une période de cohabitation.

Lionel Jospin : Je ne le pense pas.

Jacques Chirac : Si vous ne le pensiez pas...

Lionel Jospin : Ou bien les Français ne voteront pas pour moi, ne m'éliront pas président de la République, et cette question n'a pas lieu d'être posée. Ou bien les Français me choisiront, dimanche prochain, président de la République... A ce moment-là, je pense que, derrière, ils me donneront une majorité, de quoi agir. Dans les deux cas, je vous le garantis, les Français restent maîtres, c'est la logique même des processus démocratiques.

Jacques Chirac : Ça, c'est, je le crains, prendre un peu ses désirs pour des réalités, la France étant ce qu'elle est aujourd'hui, la loi électorale étant ce qu'elle est également – on aurait pu dire un mot de la loi électorale...

Alain Duhamel : Vous pouvez, M. Chirac.

Jacques Chirac : Il me paraît bien peu probable qu'il y ait une majorité à nouveau socialiste à l'Assemblée nationale, majorité socialiste et communiste, naturellement...

Lionel Jospin :... des forces de progrès.

Jacques Chirac : Ne dites pas toujours forces de progrès à chaque fois qu'on prononce le mot communiste, parce que le communisme, force de progrès, je trouve que c'est véritablement un peu excessif comme appréciation. Mais enfin, peu importe. La probabilité, c'est donc la cohabitation. Ça veut dire quoi en clair, monsieur Jospin ? Ça veut dire que nous repartons, si vous êtes élu président, d'abord dans une période d'incertitude avec les risques sociaux et monétaires que cela comporte. Nous allons faire voter les Français pour les élections législatives et ils devront voter naturellement pour les élections municipales. C'est un grand débat politique à nouveau, comme s'il n'y avait rien de plus urgent à faire. Et puis, deuxièmement, nous allons nous trouver de nouveau, vraisemblablement, dans une période de cohabitation, c'est-à-dire une période où le pouvoir sera, une fois de plus, paralysé. Eh bien, si c'est ce qu'on offre à la France aujourd'hui pour qu'elle retrouve sa vitalité, qu'elle réponde aux problèmes auxquels elle est confrontée, je crains le pire...

Lionel Jospin : Vous avez le droit de faire ce raisonnement, M. Chirac, vous avez même le droit de peser sur la volonté des Français, ce n'est pas illégitime, mais vous ne pouvez pas exclure le fait que les Français souhaitent m'élire président de la République.

Jacques Chirac : Je n'exclus pas.

Lionel Jospin : Vous avez passé le premier tour, vous-même et M. Balladur, à m'ignorer. Et vous le prenez de haut à mon égard – non pas vous, ce soir, jusqu'à maintenant –, mais certains de vos lieutenants, monsieur Juppé et monsieur Séguin, que j'ai connus parfois mieux inspirés et plus agréables. Je veux vous dire que c'est un choix que les Français peuvent faire. Ils ont déjà créé une surprise au premier tour : ils ont choisi de me mettre en tête. Et donc s'ils font ce choix, ils le feront en dépit des inconvénients que vous présentez.

En ce qui concerne la monnaie, M. Chirac, dans la dernière période, ce n'est pas moi qui ai joué avec la monnaie, ce n'est pas moi qui ai joué avec le franc, honnêtement. S'il y a eu quelques troubles sur les marchés monétaires récemment, ça ne tient pas à des déclarations que j'aurais faites. Les Français décideront librement. Ils l'ont fait en 1981, ils l'ont fait en 1988. C'est vous-même, M. Pasqua en réalité, et vous-même qui étiez d'accord avec lui, j'imagine, qui avez décidé de faire les élections municipales maintenant.

Je réponds à votre question, encore que seul le président de la République élu que je serais a obligation de répondre. Mais pour éclairer néanmoins [le débat]... Effectivement, dans cette hypothèse, il y aura des élections législatives qui se feront vite. Peut-être faudra-t-il les coupler avec les élections municipales, de façon à ce qu'on ne multiplie pas les rendez-vous électoraux pour les Français. Quant au référendum sur la question du quinquennat, il sera fait vite, je veux dire par là qu'il sera fait ou très vite – mais pas avant les élections, ce ne sera pas une élection supplémentaire –, ou il sera fait vite ensuite, et cela ne m'empêchera nullement de commencer, avec le gouvernement, le premier ministre que j'aurai nommé et le gouvernement qu'il formera avec moi, à régler les problèmes immédiats, notamment de l'emploi, ou d'autres. Je crois vous avoir répondu assez clairement.

Alain Duhamel : Monsieur Chirac, vous lui répondez si vous le désirez, et puis ensuite, Guillaume Durand vous fait passer l'un comme l'autre au deuxième grand thème sur les questions sociales et les choix économiques.

Jacques Chirac : Je dirai simplement une chose pour conclure sur ce problème institutionnel. C'est important. Les Français n'ont pas toujours tout à fait conscience de ce que représente la Constitution. Mais c'est l'art et la manière de gouverner. Je crois qu'une modification constitutionnelle, aujourd'hui, serait dangereuse. Et je ne la recommande pas. Je crois, en revanche, que l'on doit gouverner les Français avec une beaucoup plus grande proximité, ce qui suppose que ceux qui les représentent, et d'abord le président de la République, restent à l'affût de tout ce qui vient des Françaises et des Français, qui, chaque jour,

Les nominations en conseil des ministres

Quelque 500 hauts fonctionnaires sont nommés en conseil des ministres : directeurs d'administration centrale, ambassadeurs, préfets, recteurs, auxquels s'ajoutent les PDG des entreprises publiques. Selon une étude de Jacques Fournier, ancien secrétaire général du gouvernement, en quatre ans et demi (1981-1985) les socialistes ont changé 94 % des titulaires de ces postes de hauts fonctionnaires. En 1986, après six mois de gouvernement Chirac, 79 postes de hauts fonctionnaires avaient été renouvelés (contre 54 après six mois de gouvernement socialiste en 1981). Selon une recension de l'Elysée, le gouvernement Balladur a procédé à 212 nominations en conseil des ministres du 2 avril au 15 décembre 1993 : 74 fonctions de directions administratives, 36 entreprises publiques, 73 pour le corps préfectoral, 14 recteurs d'académie, 4 magistrats et 11 autres nominations. Sur une même période, le gouvernement Rocard a procédé à 145 nominations en conseil des ministres : 44 fonctions de direction administrative, 28 entreprises publiques, 51 pour le corps préfectoral, 10 recteurs d'académie, 2 magistrats et 10 autres nominations.

La valse des recteurs

Lorsqu'en mai 1988 Lionel Jospin arrive au ministère de l'éducation nationale, il doit tenir compte de la « valse » des recteurs intervenue, entre 1986 et 1988, sous le gouvernement Chirac de « cohabitation », où 21 recteurs sur 28 ont été changés. Il attend le mois de juillet pour procéder à deux nominations. D'autres vont se succéder progressivement : sept au total au cours de l'année 1988, dix en 1989, cinq en 1990 avant que ne commence, à partir de 1991, un mouvement qui concerne essentiellement des mutations internes entre les académies. Au total, Lionel Jospin aura bien procédé à la nomination de 27 nouveaux recteurs, mais durant toute la période de son ministère (quatre années), jusqu'à l'arrivée de Jack Lang, en avril 1992. Outre André Varinard, nommé en 1987 par René Monory et confirmé depuis lors, Christian Philip, directeur des enseignements supérieurs de 1986 à 1986, conservera son poste jusqu'en mars 1989 avant d'être nommé recteur de l'académie de Reims puis de Clermont-Ferrand puis de devenir, en mars 1993, directeur de cabinet de François Fillon, ministre (RPR) de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sous le gouvernement d'Edouard Balladur, 14 recteurs ont de nouveau été changés en moins de six mois et trois au cours de l'année 1994.

Les grands commis de l'Etat dans les banques

L'arrivée d'inspecteurs des finances aux commandes des grandes banques et assurances n'est pas un trait caractéristique des gouvernements socialistes. Jean-Maxime Lévêque, PDG du Crédit lyonnais de 1986 à 1988, a été nommé par M. Chirac. Marc Viénot a été installé par le même gouvernement à la tête de la Société générale en 1986, pour mener la privatisation. Michel Pébereau et Jacques Friedmann, autres inspecteurs des finances, ont été nommés par M. Balladur, également pour la privatisation, respectivement à la BNP et à l'UAP. La présence de Jean-Yves Haberer au Crédit lyonnais, nationalisé depuis quarante-sept ans, ne saurait illustrer un travers d'une gestion socialiste. L'accession de ces personnalités à la présidence des grandes banques et assurances tient d'une spécificité française liée à la puissance des grands corps de l'Etat (dont l'inspection des finances est probablement le plus fermé et le plus huppé), au développement du « pantouflage » (consistant pour les fonctionnaires à quitter l'administration pour les entreprises) et à l'intérêt de plus en plus marqué des hauts fonctionnaires pour le monde de la finance.

Un débat « modeste » et « citoyen »

DANS CE DÉBAT, Lionel Jospin et Jacques Chirac ont tous les deux gagné, puisque aucun des deux n'a perdu. Le candidat socialiste a tenu le choc face à un adversaire aguerri, qui avait l'avantage du rapport des forces politiques. Le candidat de la droite a évité les écueils de sa propre personnalité, ne se montrant ni dominateur, ni cassant, ni méprisant. Aux Français qui s'étaient aperçus de son existence au soir du 23 avril l'un a démontré sa valeur. L'autre a évité de nuire à la sienne et démenti ceux qui le présentent lui-même comme le pire ennemi de son ambition.


ANALYSE

Le maire de Paris, instruit par l'exemple américain, que ressassait Philippe Séguin avant le débat – Ronald Reagan et *« l'Amérique est de retour »* face à Jimmy Carter le « pied tendre » –, a bien tenté, comme son modèle républicain, d'expédier son adversaire d'un renvoi au passé. *« Et voilà ! Vous recommencez ! »* avait lancé l'ancien gouverneur de la Californie au président démocrate sortant, en 1980, lorsque M. Carter avait affirmé la nécessité de l'intervention de l'Etat en faveur des plus démunis. *« Avec les socialistes*, a essayé M. Chirac, *c'est toujours la même chose : vous répartissez la pénurie ! »* Le propos pouvait porter, mais il n'a pas toujours été étayé par des arguments solides à l'appui de la politique volontariste que propose M. Chirac.

M. Jospin s'est interdit, pour sa part, toute tentative pour exploiter les défauts prêtés à son interlocuteur, avec lequel, a-t-il annoncé d'entrée de jeu, il n'a *« aucun antagonisme »*. Le précédent du débat télévisé de Laurent Fabius, alors premier ministre, il y a dix ans, avec le maire de Paris, qu'il avait cherché à « déstabiliser » en lui opposant en permanence sa caricature – *« Calmez-vous, monsieur Chirac ! »* – était manifestement présent à l'esprit du candidat socialiste comme l'exemple à ne pas suivre. En contrepartie de cette modération, M. Jospin s'est privé de la possibilité d'atteindre son adversaire, alors que celui-ci, à plusieurs reprises, était à sa portée.

« Président-citoyen », *« présidence modeste »* : le débat a été à l'image de l'idée que les deux concurrents affichent aujourd'hui de la fonction à laquelle ils prétendent. Comme si quatorze années supposées – en réalité, bien davantage – de toute-puissance présidentielle aboutissaient à une singulière humilité chez le prince du sang de la Ve République comme chez l'héritier indocile de l'« usurpation » mitterrandienne. L'un et l'autre n'ont pas reculé devant l'autocritique, M. Jospin pour constater que le résultat obtenu par les gouvernements socialistes face au chômage n'était *« pas satisfaisant »*, M. Chirac pour admettre que la droite au pouvoir n'a pas toujours respecté l'impartialité de l'Etat.

Se tiendraient-ils à leur rang et à la mesure de leur talent ? Ou bien auraient-ils compris que les Français sont las et, surtout, qu'ils seraient incrédules devant des prodiges tels que ceux dont s'affirmaient capables les présidents de l'ancien temps ? Les deux rivaux ont joué cartes sur table, chacun à sa manière, M. Jospin dans la pédagogie parfois teintée d'humour, M. Chirac dans l'envoi de messages méticuleusement adaptés aux différentes catégories socioprofessionnelles qu'il cherche à rassembler. Ils n'ont pas hésité à se déclarer d'accord l'un avec l'autre sur certains constats ou sur certaines propositions, sans renoncer pour autant à marquer leurs différences, de manière parfois plus tranchante chez M. Chirac, plus intransigeante chez M. Jospin.

40 % DES VOIX

Le candidat socialiste a indiscutablement marqué des points là où on l'attendait : sur le pouvoir et sa pratique. Il a fait apparaître M. Chirac comme un tenant de l'ordre ancien, celui des notables et des grands élus, d'un exécutif fort et d'une Assemblée dont les membres passent plus de temps à préparer leur réélection qu'à exprimer les attentes de leurs mandants et à contrôler l'action du gouvernement. Tout en ne se disant pas hostile à la réduction de la durée du mandat présidentiel, le maire de Paris, qui se voit près de passer de l'Hôtel de Ville à l'Elysée, n'est guère tenté de réduire le bail.

Au-delà de cette opposition sur les institutions, deux visions distinctes de la société et de l'action politique étaient perceptibles dans les propos des candidats, mais elles ont été plus esquissées que nettement affirmées. Le débat entre la droite et la gauche était comme une référence implicite, qu'aucun des deux ne tenait à développer : M. Jospin parce qu'il sait que la gauche, c'est 40 % des voix et que le reste viendra – s'il vient – forcément d'ailleurs ; M. Chirac parce qu'il sait que la droite, c'est 40 % aussi, auxquels il faut ajouter autant de voix que possible de l'extrême droite, sans perdre au centre. Absent des propos, au-delà des échanges du début, le « vote protestataire » a guidé les deux contradicteurs, conscients qu'un affrontement classique risquait de passer à côté de la question.

Du coup, la politique a été curieusement absente du débat. M. Jospin et M. Chirac ont échangé des arguments convenables dans un pays où, la veille, on avait assassiné un Marocain en marge d'une manifestation du Front national. Tous deux ont condamné ce meurtre, et la façon dont ils l'ont fait n'appelait, chez l'un comme chez l'autre, aucune remarque : la droite a renoncé depuis longtemps aux doubles jeux empoisonnés avec l'extrême droite ; et M. Jospin s'est abstenu de toute allusion à la représentation proportionnelle.

On jugera donc que Jean-Marie Le Pen a été remis à sa place après avoir abusivement occupé les antennes et les estrades pendant une semaine. Ou bien l'on s'inquiétera que la puissance de l'extrême droite et la violence sociale dont elle est l'expression paraissent retenir si peu l'attention des candidats à la plus haute charge du pays.

Patrick Jarreau

Jacques Chirac : « Donner un peu d'oxygène à tous ceux qui innovent »

sont confrontés à des *difficultés* et ne comprennent pas pourquoi on les ignore.

Et j'en reviens au vote de protestation dont on parlait tout à l'heure. Monsieur Jospin, je ne vous ai pas ignoré pendant le premier tour, et encore moins pris de haut, ce qui n'aurait pas été convenable, et ce qui n'était pas dans mon esprit. Simplement, je crois que nous sommes en un temps où, certes, il y aura toujours, demain, ce que vous appelez une droite et une gauche, mais nous sommes en un temps où ce débat n'est pas vraiment d'actualité. Car aujourd'hui, que l'on regarde ce que, il faut bien le reconnaître, ont dans la tête beaucoup de gens de droite et ce qu'ont dans la tête – et tel qu'ils le manifestent dans leur programme – ceux qui représentent le Parti socialiste, c'est en réalité la continuité des choses. Et ce dont on a besoin aujourd'hui, c'est d'un changement. Lorsqu'on est sur le terrain, effectivement, on perçoit bien que les Français veulent un changement. Et moi, c'est ça que je veux apporter, c'est un véritable changement.

Guillaume Durand : Justement, sur les questions sociales et économiques, on ne va pas vous abreuver de chiffres, tout le monde connaît le chiffre du chômage en France : trois millions trois cent mille chômeurs, plus deux millions de gens qui vivent dans des conditions très difficiles, c'est-à-dire plus de cinq millions de Français. Beaucoup de gens se demandent comment, concrètement, si vous êtes élu l'un ou l'autre président de la République, vous allez relancer l'embauche, comment, concrètement, vous allez pouvoir créer ou faire naître des emplois, suivant quel calendrier, avec quel objectif et quels moyens. C'est M. Chirac qui commence, puisque M. Jospin avait commencé la première partie.

Jacques Chirac : Je pense que, s'agissant de la politique de l'emploi, elle a été depuis toujours considérée, *en réalité*, comme devant régler un problème qui s'imposait, compte tenu de l'évolution de la productivité, des techniques, etc. L'emploi n'a jamais été au *cœur des préoccupations des dirigeants, et le résultat est que nous* sommes dans la *situation que nous* voyons aujourd'hui. Alors comment faire pour changer d'approche, changer les choses et les améliorer ? Je crois qu'il y a d'abord la nécessité, dans notre pays, de donner un peu d'oxygène à tous ceux qui innovent, à tous ceux qui investissent, à tous ceux qui travaillent, et qui sont un très grand nombre.

Nous avons en France deux millions quatre cent mille entrepreneurs. *Ce sont deux millions quatre cent mille possibilités de créer des* emplois, d'insérer des jeunes, à condition naturellement qu'on ne les paralyse pas, qu'on ne les tire pas en permanence vers le bas. Donc [il faut] régler leur problème, leur donner de l'oxygène, ce qui veut dire leur permettre d'accéder au crédit, ce qui n'est quasiment pas le cas aujourd'hui, et aux fonds propres. Cela veut dire diminuer la paperasserie épouvantable, qui a d'ailleurs considérablement augmenté sous l'impulsion socialiste, et qui les paralyse inutilement, généralement. Cela veut dire réduire le coût du travail de façon adaptée. Nous y reviendrons.

Deuxièmement, il faut plus généralement prendre en considération *celles et ceux qui sont au chômage depuis longtemps et qui, par conséquent, exigent une main tendue de la société. C'est le sens de la proposition que j'ai faite, du contrat initiative-emploi, qui permet de prendre les gens qui sont dans l'antichambre de l'exclusion,* ceux qui sont chômeurs de longue durée et qui, avec les jeunes, sont naturellement les plus fragiles. Cela suppose, naturellement, une diminution des charges qui pèsent sur le travail. Le travail est trop rare aujourd'hui pour être surtaxé. Troisièmement, il faut imaginer une croissance qui soit beaucoup plus créatrice d'emplois. Cela veut dire développer les services de proximité qui, de surcroît, permettent de renforcer la solidarité dans notre pays, qui en a bien besoin. Cela veut dire aménager le temps de travail. Nous parlerons peut-être de la durée du travail. Je ne suis pas contre la réduction de la durée du travail, mais pas comme vous.

Lionel Jospin : *J'ai fait progresser le débat alors !*

Jacques Chirac : Mais aussi, nous pourrions parler du temps partiel, du temps choisi, du statut des travailleurs indépendants, etc. Et enfin, cela implique de mieux soutenir l'activité d'un certain nombre de secteurs qui sont à la *liaison entre le social et l'économique. Je pense en particulier à la politique du logement, mais nous en reparlerons tout à l'heure. Et puis, dernier problème, c'est une* politique d'éducation et de formation. *Vous êtes* expert en la matière, monsieur Jospin, ayant été ministre d'Etat chargé de l'éducation. Nous avons aujourd'hui un système devenu complètement inadapté. Il va bien falloir le revoir de façon que nous n'ayons pas le record d'Europe des jeunes dont la formation est inadaptée à l'emploi.

J'ajoute pour terminer – c'est mon dernier mot, et c'est là où il faut changer les mentalités – qu'en réalité nous sommes installés dans un système que je connais bien, celui de l'assurance chômage, celui de l'Agence nationale pour l'emploi. *C'est un système où l'on indemnise le chômage, on l'accepte et on l'indemnise. Il faut passer dans un autre système, c'est-à-dire un système qui a pour objectif de créer des emplois ; autrement dit, il vaut mieux payer des gens, dépenser de l'argent pour que les gens* travaillent, plutôt que d'en dépenser, généralement plus – c'est ce qu'on fait –, pour qu'ils soient au chômage et qu'on les indemnise. Voilà l'approche.

Alain Duhamel : *A vous, monsieur Jospin.*

Lionel Jospin : *Simplement* un mot. Je reviens un peu en arrière. J'ai mal compris la logique qui conduisait Jacques Chirac à dire qu'il était pour le changement, alors que, sur les premiers thèmes que nous avons débattus, c'est moi qui ai proposé de changer. On a vu concrètement une série de choses, et lui proposait de garder les choses à l'identique. Mais pour ce qui concerne le deuxième thème que nous venons d'aborder...

Alain Duhamel : *Pour commencer, le chômage...*

Lionel Jospin : *Donc*, pour commencer, les problèmes économiques, sociaux, et en particulier le chômage. Je reconnais pour moi-même, et pour l'action qui a été menée, que le chômage a progressé à la fois sous la droite et sous la gauche et que notre performance, à nous, ne peut pas être tenue comme satisfaisante. Je le dis et le reconnais très clairement. Nous avons redressé l'économie, c'est vrai. Nous avions une inflation à 15 % quand nous sommes arrivés en 1981. Il n'y a plus d'inflation. Nous avons redressé le commerce extérieur, nous avons redressé les comptes des entreprises, nous avons fait toute une *série* de choses positives et modernisé l'appareil de production. Mais le chômage est pour nous, comme pour d'autres pays européens, une croix et une difficulté.

Alors, dans la mesure où les grands équilibres économiques sont restaurés – à part le problème budgétaire et le problème d'endettement, on en discutera *si nécessaire* –, dans la mesure où l'économie est plus efficace, les entreprises ont restauré notamment leurs marges et leurs capacités. La croissance est de retour, la croissance mondiale naturellement, mais qui a aussi son effet en France. Je pense que nous devons désormais nous consacrer de façon prioritaire – ce sont mes choix – à une lutte économique contre le chômage, pas simplement un traitement social du chômage mais une véritable lutte. Moi je propose de le faire à travers toute une série de mesures, c'est-à-dire [que je propose] d'attaquer ce feu – ce feu *qui emporte des vies et des équilibres sociaux – de plusieurs côtés à la fois, et de le faire en jouant sur la* croissance, parce qu'elle est là. Mais il est nécessaire de la soutenir davantage sur le plan intérieur.

Je pense que M. Balladur et son gouvernement ont fait une erreur de diagnostic en transférant des sommes vers les entreprises, c'est-à-dire vers l'offre, alors que c'était la demande et la consommation intérieure qui manquaient. Si, par une augmentation maîtrisée des salaires – et là, le social rejoint l'économique –, nous donnons un léger surcroît de croissance, alors nous aurons un premier impact sur la croissance.

Deuxième façon d'agir : c'est la *diminution de la durée du travail. Je propose une réduction de la durée légale du travail dans deux ans,* en 1997, à 37 heures. Le cap doit être fixé par l'Etat, les pouvoirs publics donnant la direction et les acteurs sociaux, patronat et syndicats, étant chargés de négocier au niveau national, au niveau des branches et des entreprises. Voilà le cadre : une impulsion et une volonté politiques, et en même temps un espace donné à la *libre* négociation au contrat entre les acteurs de *la vie* économique et sociale.

D'autre part, je propose un *abaissement des charges sur les bas salaires à travers l'allègement de la cotisation employeur*, parce que c'est essentiellement au niveau du travail non qualifié que les problèmes existent. Des grands économistes de couleurs politiques diverses, autour d'un homme aussi respecté que M. Malinvaud, ont préconisé cette approche depuis longtemps. Je la propose. Enfin, parmi les mesures que je propose, il y a quatre grands programmes volontaristes, là encore impulsés par l'Etat, mais trouvant leurs relais dans les collectivités locales et naturellement dans les entreprises.

Lire la suite page 12

Contrats « initiative emploi » et « retour à l'emploi »

Le contrat initiative emploi (CIE) de M. Chirac diffère-t-il du contrat de retour à l'emploi (CRE) de Martine Aubry ? Le CRE, qui peut être à durée déterminée ou indéterminée – contrairement à ce qu'a suggéré M. Chirac –, a été créé en janvier 1989 par... Jean-Pierre Soisson, qui soutient aujourd'hui M. Chirac. Il permet à une entreprise qui embauche un chômeur de longue durée ou un RMiste d'être exonérée de charges sociales pouvant aller d'une durée de neuf mois à une durée égale à celle du contrat. Une aide forfaitaire de 10 000 francs (parfois 20 000) était accordée lorsqu'il s'agissait d'un public prioritaire (RMistes, chômeurs de longue durée de plus de cinquante ans...). En 1992, des aménagements ont été apportés pour en faire bénéficier les personnes de plus de cinquante ans privées d'emplois depuis plus de trois mois. *Depuis juillet 1994, l'aide de l'Etat a été supprimée, mais la durée d'exonération des cotisations sociales patronales a été allongée. Le CIE de M. Chirac, ciblé sur les chômeurs de longue durée, apparaît comme une variante du CRE, puisqu'il préconise une exonération des charges patronales pendant deux ans, assortie d'une aide mensuelle de 2 000 francs.*

La réduction du temps de travail et l'emploi

Alors que M. Jospin a fait du passage à la semaine de 37 heures en deux ans l'une de ses principales mesures de lutte contre le chômage, **les retombées du passage aux 39 heures en 1982 continuent de susciter la controverse. M. Chirac estime que cette mesure n'a pratiquement créé aucun emploi. Jusqu'à présent, les experts estimaient qu'elle avait généré environ 40 000 postes de travail. Une étude de la direction de la prévision du ministère de l'économie a porté ce chiffre, il y a quelques mois, à environ 80 000. Plus récemment, une autre étude d'un économiste de la Banque de France, passé depuis peu à l'Insee, a chiffré les créations à environ 150 000. Pour le maire de Paris, une baisse de deux heures de la durée du travail serait facilement absorbée par les réserves de productivité dont disposent encore de nombreuses entreprises et ne créerait aucun emploi. S'appuyant sur des analyses de l'OFCE, M. Jospin estime que le passage aux 37 heures permettrait de créer environ 400 000 emplois en deux ans. A condition que les entreprises freinent leur course à la productivité.**

La loi Giraud et le « SMIC-jeunes »

Contrairement à ce qu'affirme M. Chirac, le fameux contrat d'insertion professionnelle (CIP), surnommé le « SMIC-jeunes », figurait bel et bien dans la loi quinquennale sur l'emploi de Michel Giraud. En revanche, une violente polémique a surgi au sein de la majorité pour savoir qui était à l'origine de deux dispositions contestées : le caractère facultatif ou obligatoire des formations qu'allaient recevoir les jeunes concernés et, surtout, la création d'un contrat spécifique aux étudiants munis d'un bac + 2, dont la rémunération aurait pu être fixée par convention collective. Contrairement aux souhaits des parlementaires, le ministre du travail s'est battu pour que la formation demeure facultative et pour que les jeunes diplômés ne bénéficient pas d'un contrat particulier. En qualifiant le « Smic-jeunes » d'*« incident dû à un mauvais fonctionnement de l'administration »*, M. Chirac évoque sans doute le rôle très actif que les conseillers de M. Balladur ont joué dans cette affaire. Mais il s'agissait de membres éminents du cabinet du premier ministre...

Lionel Jospin : « Une politique de croissance à l'échelle de la communauté »

Suite de la page 11

Il s'agit d'une grande politique du logement, notamment du logement social et de la lutte contre l'habitat dégradé ; de la création d'emplois de proximité ; d'emplois dans le domaine de l'environnement ; et enfin d'emplois dans le secteur humanitaire. Tout cela a été chiffré par des experts indépendants, pour représenter plus de 600 000 emplois créés par an. Comme il y a des classes plus nombreuses qui viennent sur le marché du travail, et comme il y a des gens qui, devant une offre d'emploi, ne travaillaient pas et veulent travailler, ma proposition peut se traduire par une baisse de 300 000 chômeurs par an pendant cinq ans.

C'est une vraie politique volontariste qui s'appuie, de plus, sur les idées de Jacques Delors et de son Livre blanc, à savoir les grands travaux à l'échelle européenne, c'est-à-dire une politique de croissance à l'échelle de la Communauté. Quand j'écoute Jacques Chirac, je n'entends que des généralités sur le système de l'éducation qui serait inadapté. Je suis prêt à parler d'éducation. D'accord pour moins de contrôle, pour être moins bureaucratique, moins tatillon. Mais ce ne sont pas des mesures précises. Il y a une mesure précise, la seule, qui est finalement dans le plan emploi de Jacques Chirac, mais qui à mon avis souligne son insuffisance, c'est le « contrat initiative emploi ». Je ne suis pas en désaccord avec cette mesure, d'autant moins en désaccord qu'elle est une reprise du « contrat de retour à l'emploi » qui avait été créé par Martine Aubry. A propos de cette mesure, M. Chirac l'a présentée honnêtement et il a dit : *« C'est essentiellement pour les chômeurs de longue durée. »* C'est vrai. Donc c'est bien, puisque nous avions fait un programme de lutte contre le chômage de longue durée (qui place les gens dans la situation la plus difficile) à l'époque de Pierre Bérégovoy. Le problème est que la mesure de M. Chirac ne créera pas beaucoup d'emplois parce que les entrepreneurs opèrent un effet de substitution, c'est-à-dire [qu']ils remplaceront un travailleur qu'ils auraient pu embaucher et qui est au chômage depuis moins de temps par un chômeur de longue durée. C'est peu créateur d'emplois et ça risque d'être coûteux. Donc je crois qu'il y a une différence d'ampleur et d'ambition entre nos deux approches du problème de la lutte contre le chômage.

Alain Duhamel : Monsieur Chirac, M. Jospin, vous avez l'un comme l'autre exposé vos objectifs dans ce domaine, qui est évidemment au cœur du débat de ce soir. Peut-être maintenant faut-il préciser les mesures auxquelles vous pensiez et ce que vous pensez de celles de votre adversaire ou de votre compétiteur ?

Jacques Chirac : Monsieur Jospin, vous articulez votre projet autour de trois ou quatre rubriques et vous faites une observation sur la mienne. Vous dites : *« Il faut améliorer la croissance. »* C'est tout à fait mon sentiment. Mais qu'est-ce que j'observe ? Vous commencez par créer ou augmenter des impôts sur les entreprises. Et une fois de plus, vous allez les tirer vers le bas. Vous voulez augmenter l'impôt sur les sociétés, vous voulez créer des écotaxes, c'est-à-dire la taxe sur la pollution, et vous voulez créer un troisième impôt, je ne me souviens plus lequel. Ce n'est pas comme ça, M. Jospin, que vous arriverez à redonner [confiance] à ces 2,7 millions d'entrepreneurs qui sont les forces vives de notre pays, qui peuvent lui redonner son esprit de conquête, qui peuvent innover, investir, embaucher. Ce n'est pas comme ça que vous leur permettrez de le faire. Le problème qui est le vôtre – enfin, le problème des socialistes, du pouvoir socialiste –, c'est que votre réaction spontanée consiste à dire qu'on va répartir ce qui existe. On va répartir la pénurie. Ce n'est pas du tout ce que je veux faire. Ce que je veux, c'est créer une dynamique, qui permette de faire davantage de richesses, donc d'emplois. Vous me dites que cela permettra notamment à la consommation intérieure d'augmenter. Cela aussi, c'est une chose que j'ai bien observée et que je dénonce depuis longtemps. Qu'est-ce qui s'est passé depuis dix ans ? La part des salaires dans la richesse nationale est tombée à 63 %, c'est-à-dire qu'elle a diminué en gros de dix points.

Lionel Jospin : C'est ce qui justifie que je rétablisse en direction des sociétés. Je ne charge pas la barque, je rééquilibre.

Jacques Chirac : Ce n'est pas le problème.

Lionel Jospin : Je rééquilibre.

Jacques Chirac : Qu'est-ce qui s'est passé, essentiellement d'ailleurs sous l'impulsion du gouvernement socialiste ? Les salariés ont eu moins, de moins en moins. Ce qui fait que, naturellement, les pauvres ont eu plus, mais comme les salariés avaient moins, la consommation n'a pas augmenté. Et comme elle n'augmentait pas, les entreprises n'étaient pas incitées à investir. Elles ont placé leur argent. Et le résultat, c'est que les placements financiers sont devenus la règle normale. C'est ainsi que vous avez créé une économie de spéculation qui s'est substituée à l'économie réelle. C'est-à-dire à une économie de travail et d'investissement. Là, pour le coup, tous les experts sont d'accord.

Il faut effectivement rétablir cette situation et, pour cela, il faut donner aux entreprises les chances d'innover, d'investir, d'embaucher. Et donc il faut les libérer d'un certain nombre de contraintes. Un petit entrepreneur aujourd'hui est incapable de constituer ses fonds propres. Il lui est impossible d'obtenir un crédit et, quand il l'obtient de la part de banques qui sont devenues de simples prêteurs sur gages et non plus des partenaires économiques, il le paie deux points de plus que la grande entreprise. Il ne faut pas s'étonner si le seul moteur des créations d'emplois que sont les PME et PMI soit aujourd'hui grippé et si vous ajoutez à cela toute la paperasserie qu'on leur impose et que vous voulez, de surcroît, augmenter les impôts qui pèsent sur eux, alors je vous le dis : ce n'est pas un problème de consommation. C'est l'ensemble de la paralysie, du découragement, qui va continuer de se développer dans ces forces vives.

Ensuite, la durée du travail. Vous savez, les 39 heures n'ont pratiquement créé aucun emploi...

Lionel Jospin : 150 000. Ce sont les chiffres de la Banque de France repris par vos amis...

Jacques Chirac : C'est contesté par la plupart des experts. On a dit 30 000 emplois, je ne suis même pas sûr que ce soit vrai. Mais je vais vous dire une chose : les 37 heures, ça ne créera pas d'emplois, sauf dans la fonction publique. Dans la fonction publique, cela va en créer environ 230 000, ce qui représente une charge supplémentaire, que vous avez d'ailleurs oublié de mettre dans le chiffrage de votre programme, de 50 milliards de francs de plus au budget de l'Etat pour payer des fonctionnaires supplémentaires. Ça, c'est vrai. Mais dans l'économie, il y a des marges aujourd'hui de productivité dans toutes les entreprises petites, moyennes et grandes, qui sont supérieures à deux heures de réduction de travail. Si bien que le travail diminuera de deux heures, c'est vrai, mais on n'embauchera pas pour autant un travailleur supplémentaire. Troisièmement, on va baisser les charges sur les salaires. Et la façon dont vous le proposez est tout à fait étonnante. Puisque cela consiste à supprimer, si j'ai bien compris, par le biais d'une franchise de 5 000 francs, les charges, les cotisations sociales des employeurs sur les bas salaires, c'est-à-dire sur le SMIC puisque la marge est de 5 000 francs. Mais comme vous voulez que les choses soient équilibrées, cela veut dire que vous augmentez à due concurrence – et Mme Aubry a précisé que ce serait au niveau de 14 000 francs bruts, c'est-à-dire en gros 11 200 francs – les charges pesant sur les personnels d'encadrement, c'est-à-dire sur les salaires un peu plus haut. Quelle est la conséquence de cette disposition, monsieur Jospin ? Là encore, vous tirez tout le monde vers le bas. Vous savez, 11 200 ou 11 300 en net, c'est le contremaître en milieu de carrière, c'est l'agent de maîtrise, ce sont tous ces gens qui font progresser l'économie. Et vous allez rendre naturellement à la fois leur recrutement, mais également leurs augmentations de salaire beaucoup plus difficiles.

Et les jeunes ? Nous avons un système qui crée de plus en plus de jeunes de formation sortis des IUT ou de l'université, avec bac + 4, bac + 5...

Lionel Jospin : Sans SMIC jeunes...

Jacques Chirac : J'ai toujours été contre le SMIC jeunes...

Lionel Jospin : Ça, c'était dans les lois Giraud. Mais je vous laisse terminer...

Jacques Chirac : J'ai toujours été contre le SMIC jeunes...

Lionel Jospin : Même quand vous avez voté pour le plan Giraud à l'Assemblée nationale ?

Jacques Chirac : C'était une disposition qui a été prise par voie réglementaire et qui d'ailleurs a été retirée par le gouvernement et à laquelle j'étais hostile. Et je peux vous dire d'ailleurs que je crois qu'un certain nombre d'hommes politiques y étaient hostiles. C'est un incident dû au mauvais fonctionnement de l'administration, de la technostructure.

Mais j'en reviens à tous ces jeunes. Tous ces jeunes, on va en former bientôt 250 000 par an, bac + 4, bac + 5. On a 80 000 emplois à leur donner à ce niveau-là. On est en train de créer une vraie difficulté supplémentaire. Et c'est le moment que vous choisissez pour rendre leur embauche dans les entreprises plus difficile puisque les employeurs vont être obligés de payer des cotisations supplémentaires. C'est tout à fait déraisonnable. Enfin vous dites : on va faire de grands programmes volontaristes, des emplois de proximité, d'environnement. Moi aussi. Avec cette différence que je dis comment on va les faire. Et comme je dis comment on va les faire, permettez-moi de vous poser la question : comment allez-vous créer, vous, ces emplois de proximité, d'environnement, humanitaires, etc. ?

Enfin, vous dites que mon contrat initiative-emploi, c'est ce qu'avait imaginé Mme Aubry. Mme Aubry avait imaginé un contrat de retour à l'emploi qui était un contrat temporaire de six mois, qui n'était pas un véritable contrat de travail. Le contrat initiative-emploi, c'est un CDI ou, au minimum, c'est un contrat de deux ans, c'est un vrai contrat de travail.

Guillaume Durand : Avant d'aborder les questions salariales, des pensions, des retraites, des questions agricoles, la réponse de Lionel Jospin, et après nous aviserons directement sur les salaires, question qui intéresse, ô combien, les Français.

Lionel Jospin : Répondons à Jacques Chirac sur les points qu'il a évoqués parce que je crois qu'il est normal de ne laisser aucune question dans l'obscurité et je crois qu'il est normal de répondre aux interpellations et remarques qui sont faites...

Alain Duhamel : Vous êtes là pour ça. Pour répondre et pour clarifier. Alors, allez-y !

Lionel Jospin : C'est un secteur [les PME et PMI] extrêmement important puisqu'il crée plus de la moitié des emplois. Il y en a beaucoup dans la région où je suis élu, très dynamique. Vous pensez bien que je m'en préoccupe. Je m'en préoccupe tellement qu'alors que vous préconisez, et c'est votre droit, un allègement sur l'ensemble des droits de succession, moi je propose simplement qu'on le fasse pour la transmission en direction des petites et moyennes entreprises. Parce que l'on sait que la succession est une cause de mortalité des entreprises sans raison économique. Je le fais en ciblant les PME et les PMI...

Jacques Chirac : Monsieur Jospin, permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais rien dit d'autre. Je n'ai jamais parlé de l'ensemble des successions...

Lionel Jospin : Les grosses successions ne vous font pas peur...

Jacques Chirac : Je n'ai jamais parlé de ça...

Lionel Jospin : Vous avez parlé de l'ensemble des successions...

Jacques Chirac : Vous avez aujourd'hui, en gros, 80 000 emplois qui sont détruits par l'impôt sur les successions... 80 000 emplois, ça fait en gros 12 milliards par an pour la société...

Lionel Jospin : Sur ce point, nous disons la même chose. Je parlais des autres successions que vous proposez d'alléger aussi. En ce qui concerne les crédits, par exemple, je suis favorable à ce qu'on revienne à une certaine sélectivité des crédits, et que l'on aide particulièrement les PMI et les PME.

Jacques Chirac : Mais comment ?

Lionel Jospin : Ça veut dire des crédits moins chers pour certaines entreprises.

Jacques Chirac : Donc une bonification de l'intérêt, donc à la charge de l'Etat...

Lionel Jospin : Vous avez, tout à l'heure, regretté qu'il y ait une différence de deux points entre le

Chômage : de profondes divergences

N'A-T-ON ASSEZ RÉPÉTÉ qu'il fallait engager sans délai la lutte contre le chômage ! Qu'il y allait de la cohésion de la société française ! Que c'était le dossier sur lequel le prochain président de la République et son gouvernement seraient jugés en priorité ! Le débat télévisé entre les deux candidats n'a pas déçu sur ce point : l'emploi y a occupé une bonne place, et les téléspectateurs ont pu constater que deux approches très différentes opposaient des candidats qui se sont pourtant fixé le même objectif : réduire le nombre de demandeurs d'emploi, qui atteignait 3 287 800 fin mars (en données corrigées des variations saisonnières).

Est-ce faire injure à un ancien premier ministre ? Mais à entendre M. Chirac affirmer que la réduction du temps de travail est une manière de *« répartir la pénurie »*, on se demande s'il a pris l'exacte mesure des mutations intervenues ces dernières années sur le marché de l'emploi.

M. Jospin surestime probablement la capacité des partenaires sociaux à aboutir à la semaine de 37 heures en 1997, et sans doute pèche-t-il par excès d'optimisme en assurant que cette réforme générera 400 000 emplois en deux ans. Le candidat socialiste a pourtant l'avantage de donner une vision ambitieuse avec laquelle le maire de Paris a dû composer. M. Chirac a infléchi sa position et a repris la notion de *« réduction de la durée du travail »* qui ne figurait pas dans son programme initial, tout en précisant qu'il refusait toute mesure générale et uniforme.

On aurait pu croire que la baisse des charges sur les salaires, proposée par de nombreux économistes et reprise par les deux candidats, rapprocherait davantage M. Chirac et M. Jospin. Ils ont, là aussi, affiché de profondes divergences sur le financement d'une mesure susceptible de générer des emplois peu qualifiés. M. Chirac a annoncé qu'il avait une préférence pour un relèvement du taux de la TVA pour financer cette réforme.

M. Jospin estime, lui, que ce sont les salaires moyens et élevés (à partir de 15 000 francs brut) qui doivent compenser la franchise de 5 000 francs qu'il entend instaurer sur les cotisations patronales d'assurance-maladie. Selon ses estimations, son dispositif entraînerait une baisse de 10 % du coût du Smic et une hausse de 1,4 % de celui d'un salaire de 20 000 francs. *« Irresponsable »*, a tranché M. Chirac, qui estime que l'on va ainsi alourdir le coût du travail pour 40 % des salariés.

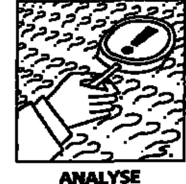
Dans la panoplie antichômage, faut-il aussi parler des quatre grands programmes *« volontaristes »* (logement social, emplois de proximité, environnement, aide humanitaire) proposés par M. Jospin et inspirés du Livre blanc sur la croissance et l'emploi que Jacques Delors avait élaboré lorsqu'il présidait la Commission européenne ? Cela fleure bon le *« new deal »* de F. D. Roosevelt et une relance que le maire de Paris entend davantage confier au dynamisme des entreprises qu'à l'Etat. Enfin, M. Chirac et M. Jospin ont marqué leurs différences sur les salaires, tout en préconisant tous les deux une politique moins rigoureuse. L'ancien premier secrétaire du PS n'a pas caché qu'*« une augmentation maîtrisée »* des rémunérations amplifierait la croissance, et qu'en ne soutenant pas assez la demande intérieure M. Balladur, appuyé par M. Chirac, avait joué contre la reprise et l'emploi.

Il faut *« changer la vie »*, clamaient les socialistes en 1981. Avec quatorze ans de recul et 1,5 million de chômeurs supplémentaires, ils se sont faits moins lyriques. Plus modestes, aussi. Mais sans renoncer totalement à leur part de rêve. On n'a probablement pas analysé avec assez de sérieux les implications de la réduction du temps de travail proposée par M. Jospin. En l'inscrivant dans un mouvement historique qu'il entend prolonger (35 heures durant son quinquennat, 30 heures au siècle prochain), c'est tout un projet de société qu'il entend bâtir.

Jean-Michel Bezat

Des inspirations économiques très différentes

UNE GRANDE ABSENTE dans le débat économique : la monnaie unique européenne. Quand on sait combien cet objectif que s'est donné la France en ratifiant le traité de Maastricht surdétermine la politique économique du pays, cette absence a de quoi surprendre.



ANALYSE

L'Union économique et monétaire (UEM) est la prolongation et la consécration de la politique suivie depuis 1983 en France. Alpha et oméga de la stratégie française, elle est une manière de rompre avec les facilités monétaires et budgétaires d'antan mais, surtout, elle force la compétitivité industrielle du pays.

Philippe Séguin ayant été le porte-drapeau des anti-Maastricht puis des tenants d'une *« autre politique »* et étant devenu l'un des proches lieutenants de M. Chirac, on comprend que celui-ci ait voulu éviter le sujet. M. Chirac, après avoir été très ambigu dans ses écrits (*La France pour tous*, Ed. Nil), a précisé qu'il adhérait à l'objectif de monnaie commune européenne. Mais il a laissé penser à plusieurs reprises – notamment en critiquant le gouverneur de la Banque de France – que son ralliement était, sinon fragile, du moins réticent. Ses convictions européennes répétées à nouveau pendant le débat collent mal avec celles de M. Séguin.

Quant à Lionel Jospin, il appartient à un parti dont l'engagement européen est entier. Mais des critiques se sont élevées dans ses rangs pour dénoncer l'excès d'orthodoxie libérale de l'Europe. M. Jospin lui-même, pendant le débat, a fait valoir que, l'économie étant désormais *« plus efficace »* grâce, justement, aux politiques suivies depuis 1983, grâce aussi à la reprise mondiale, on pouvait passer à une autre priorité : celle de *« la lutte économique contre le chômage »*. Cette évocation est, elle aussi, une évolution par rapport à l'objectif de la monnaie unique, hier unique priorité.

En réalité, les candidats, partisans du *« changement »*, veulent tous les deux infléchir la politique macro-économique française en cherchant une marge de liberté à l'intérieur du cadre de Maastricht.

Exercice difficile sinon contradictoire, en tout cas peu télégénique, dont on comprend qu'ils aient voulu l'épargner aux téléspectateurs... La question la plus chaude concernera la politique budgétaire puisque les programmes énoncés évoquent des dépenses nouvelles tandis « le programme de convergence » vers l'UEM imposera à l'Etat un sévère plan de rigueur (des économies de plus de 200 milliards de francs à trouver pour ramener le déficit de 6 % à 3 % du PIB à la fin 1998).

Réduire le chômage sans modifier l'engagement européen : telle est donc la nouvelle politique économique française

Réduire le chômage sans modifier l'engagement européen : telle est donc la nouvelle politique économique française, pour M. Jospin comme pour M. Chirac. Objectif commun et recette en partie commune : le traitement social a échoué à résoudre le chômage et il faut passer à un traitement économique qui consiste :

– à tenter d'accélérer la croissance en poussant à une amélioration des salaires qui relancera la consommation ;

– à améliorer « le contenu en emplois » de la croissance.

La méthode est ici encore commune et elle fait d'ailleurs l'objet d'un consensus parmi les économistes : abaisser les charges sur les bas salaires. M. Chirac veut faire un effort massif pour les chômeurs de longue durée au travers de son contrat « initiative-emploi » (CIE). M. Jospin se contente d'évoquer *« une baisse des charges »*.

A partir de là, les programmes divergent et révèlent des influences carrément opposées. M. Jospin, inspiré par Jacques Delors, propose une relance keynésienne par des grands programmes (dont le logement social) et, surtout, une baisse de la durée du travail à 37 heures en 1997. Le projet est précis mais le chiffre de 600 000 emplois créés paraît bien optimiste. Les effets sur l'emploi d'une baisse de la durée du travail sont contestés par certains économistes qui admettent, néanmoins, que tout dépend de la façon dont elle sera mise en place.

Une fois proposé son CIE, M. Chirac, inspiré par le libéral Alain Madelin, parie de la France des entrepreneurs, prête à créer des emplois, mais paralysée par l'Etat endetté et la bureaucratie. Un discours classique qui n'est pas sans imprécisions ni incohérences (le libéralisme dénonce toute forme d'aides, dès lors pourquoi en accorder à l'emploi ?) et qui reflète les positions disparates des diverses composantes de la coalition du candidat.

M. Jospin est à gauche. A gauche vraiment sur la durée du travail, sur la fiscalité frappant les plus favorisés, sur la taxation des mouvements de capitaux, sur la défense des services publics. Sa limite sera l'Europe, son cadre budgétaire mais aussi réglementaire (la concurrence imposant les privatisations). Président, il devra convaincre nos partenaires de changer l'Europe pour la rendre plus sociale-démocrate. Pas commode.

M. Chirac se veut ni de gauche ni de droite (le débat *« n'est plus d'actualité »*, dit-il), mais ailleurs. Son programme économique mélange les genres. Président, sa limite sera de maintenir l'union des contraires. Sauf à retomber très vite, classiquement, à droite.

Eric Le Boucher

Jacques Chirac : « Il y a nécessité d'augmenter les salaires »

taux du crédit pour les petites entreprises et pour les grandes entreprises. *J'essaie d'y répondre.* Si cela ne vous *convient* pas, je le regrette. Et je continue d'essayer *de vous répondre* par ailleurs.

En ce qui concerne la diminution de la durée du travail, vous avez vous-même – ce qui fonde mon raisonnement –, vous avez dit qu'il y a des marges de *productivité*, des progrès de productivité, chaque année dans les entreprises. Mais c'est justement cela, monsieur Chirac, qui justifie une démarche de diminution de la durée du temps de travail. *Sur un siècle, pour prendre les* choses dans l'évolution humaine, c'est quand même important, la durée du travail a diminué de moitié sans que les salaires baissent. Dans cette période, au contraire, ils ont *considérablement crû. Alors, évidemment,* à court terme, *sur* deux ou trois ans, les problèmes se posent avec plus de prudence, sur le terrain des conséquences économiques. Ce que je veux dire, c'est que je ne propose pas de partager la pénurie, contrairement à ce que vous dites. Je propose de partager les fruits de la croissance. C'est tout à fait *différent. Je suis pour une vision dynamique* de la *société*. Je constate que, le progrès technique aidant, la productivité progressant, la tendance à réduire le nombre des travailleurs dans la production est une tendance lourde, *dominante* de nos *entreprises. En plus, un certain nombre* de nos chefs d'entreprise ne font pas assez attention. A mon sens, ils utilisent la variable des licenciements un peu trop comme un outil de gestion. On avait encore, dans un journal aujourd'hui, des annonces de licenciements dans un *certain nombre d'entreprises*, y compris parfois dans des entreprises qui font des bénéfices ou qui ont un bon carnet de commandes. Il faudra qu'une impulsion politique veille.

Si l'on ne répond pas à cette question, c'est-à-dire si l'on ne diminue pas progressivement la *durée du* travail, comme les Allemands viennent de le faire tout simplement dans la métallurgie, en allant plus vite que nous – ils proposent 35 heures en octobre pour toute la métallurgie, entre les patrons et les *syndicats. Ils sont quand même réalistes* en Allemagne. Et ils le proposent sans diminution de salaire, mais avec, au contraire, une augmentation de salaire modérée pendant deux ans.

Donc cette démarche, elle est décisive et créatrice d'emplois. Ces créations d'emplois ont été chiffrées à 400 000 sur deux ans. 200 000 par an. C'est une démarche que vous allez découvrir. D'ailleurs, vous avez dit que vous n'y étiez pas hostile, mais je ne sais pas comment vous le traduisiez. Si c'est le temps partiel, ça ne suffit pas. Et puis, on sait très bien que, le temps partiel, *c'est fait pour les femmes uniquement.* C'est une autre approche du problème. Moi, je souhaite qu'elles puissent choisir librement, mais on parlera peut-être des hommes et des femmes au travail un peu plus tard. Je crois que vous ne comprenez pas les processus qui sont à l'oeuvre *dans* la *société actuelle*. Ni techniquement ni socialement, en quelque sorte. Il faut, au contraire, que ce mouvement de diminution de la durée du travail, maîtrisé, négocié, pour tenir compte des circonstances économiques, soit une *des armes que nous utilisions. Pas toutes les armes, mais une des armes.*

L'allègement des charges, puisque vous avez dit aussi quelque chose sur ce point... Je pense, contrairement à vous, qu'un allègement d'environ 600 francs, par exemple, parce *que* c'est ça *que ça produit au niveau d'un salaire* proche du SMIC, c'est-à-dire une diminution de 10 %, à peu près, de la masse salariale, c'est une incitation forte pour les employeurs à embaucher les travailleurs sans qualification. Vous savez très bien, monsieur Chirac, que *nous avons un problème majeur* avec les travailleurs à faible qualification. Il faut donc trouver les moyens d'inciter les employeurs à les embaucher. Comme on ne peut pas les forcer, il faut bien utiliser une incitation financière. Par contre, si vous prenez un salaire à 20 000 francs par *exemple* : *le renversement jouera à partir de* 15 000 francs, et les cotisations seront plus lourdes pour les salariés – ce ne sont pas les salariés qui les paient d'ailleurs, ce sont les chefs d'entreprise. *Qu'est-ce que cela représente 600 francs pour un salaire* à 20 000 francs ? Cela représente 1,4 %, c'est-à-dire que c'est marginal compte tenu de la nature de ces emplois, parce que, comme vous l'avez dit, ce sont des emplois qualifiés, d'encadrement *ou de jeunes ingénieurs et des techniciens* déjà suffisamment avancés. Les entreprises en ont besoin. Ce n'est donc pas une charge plus grande de 1,4 % qui va les faire hésiter. Je crois qu'en réalité le choix que je fais, que nous faisons, est un choix *intelligent*.

Quant à mes *quatre grands* programmes, si vous voulez, je peux vous expliquer pour l'un d'entre eux comment on fait, mais disons qu'en tout cas ils sont financés, car j'ai prévu dans mon financement 35 milliards pour ces quatre grands programmes de créations d'emplois.

Alain Duhamel : *On aura l'occasion d'y revenir.* Monsieur Chirac, si vous voulez, vous répondez en substance à M. Jospin. Si vous avez le désir de le faire sur tel ou tel point. Peut-être est-ce que vous pouvez enchaîner sur la question de *ce qu'il est possible de faire, en matière de salaires et de pensions ?* Ensuite, M. Jospin répondra à son tour.

Jacques Chirac : Je n'ai pas été convaincu, ça ne l'étonnera pas, par M. Jospin. Quand je vous disais que, quand on passe *de 39 à 37* heures, il y avait dans les entreprises des marges de productivité inemployées, je ne parlais pas des gains de productivité. Donc, pour l'ensemble, pour presque toutes *les* entreprises, *cette démarche* ne produira pas en réalité d'emplois. Mais, en revanche, elle coûtera cher. Elle coûtera cher, *je l'ai dit, à l'Etat*, à la *fonction publique : 50 milliards*. Et elle coûtera cher à l'ensemble des petites et moyennes entreprises, celles qu'il faudrait encourager. C'est pourquoi cela m'inquiète beaucoup car, quand vous ajoutez à cela les impôts que vous voulez créer, l'augmentation *de l'impôt sur* les *sociétés*, les *taxes écologiques*, etc., ça a pour résultat, je le répète, une fois encore, que vous tirez tout par le bas. Vous parlez de l'Allemagne et de la sidérurgie. Je connais très bien le problème, mais ce n'est pas transposable, car il s'agit, d'une part, d'un secteur en *déclin et*, d'autre part, d'un secteur à haut gain de productivité...

Lionel Jospin : Mais ce n'est pas la sidérurgie, c'est la métallurgie...

Jacques Chirac : ... donc un secteur tout à fait particulier, à haut gain de productivité, à très haut *gain de productivité, et donc* un secteur tout à fait particulier où une telle mesure peut effectivement être utilisée. D'ailleurs, j'ai dit bien souvent qu'il fallait l'aménagement du temps choisi, du temps partiel et que c'était un grand élément de la négociation. En ce qui concerne la *réduction du temps de travail, il faut* une incitation à le faire chaque fois que c'est possible. Ce que je veux éviter, c'est la norme nationale, la loi, l'obligation. Enfin, permettez-moi de vous dire que 600 francs – j'ai calculé le chiffre : ça fait 559 francs –, 600 francs de moins, ce n'est pas un encouragement, ça n'a *pas d'effet d'emploi, ça a un effet* d'aubaine, c'est un avantage donné aux entreprises. Mais toutes les études montrent qu'en dessous d'au moins 1 000 à 1 500 francs, il n'y a pas d'incitation à créer des emplois. *En revanche, vous allez pour* des gens, en gros pour 40 % des salariés, je dirais le personnel d'encadrement au sens le plus large, le plus modeste du terme, celui qui est à 15 000, 14 000 francs – Mme Aubry *avait dit* 14 000 francs bruts, *c'est-à-dire* 11 500 francs nets –, créer une charge supplémentaire, donc une dissuasion pour les embauches. Et donc tout cela me paraît, comme toujours, parcimonieux et dangereux.

Alain Duhamel : Monsieur Chirac, en ce qui concerne les salaires, qu'est-ce qu'il est possible de faire de compatible avec votre système en matière de salaires et de pensions ?

Jacques Chirac : En ce qui concerne les salaires, et contre l'avis d'un certain nombre des conseillers éminents de M. Jospin – M. Minc, M. Delors si j'en crois ses dernières déclarations...

Lionel Jospin : M. Minc a été plus longtemps conseiller de M. Balladur, qui est plus proche de vous, encore qu'on ne sait pas très bien. Il a annoncé qu'il votait pour moi. Il est libre comme citoyen. Mais il n'est pas du tout mon conseiller...

Jacques Chirac : Je vous le laisse...

Alain Duhamel : En ce qui *concerne* les salaires...

Jacques Chirac : En ce qui concerne les salaires, d'abord, il y a nécessité de les augmenter. Dans le principe, j'ai expliqué tout à l'heure le phénomène qui, sous les deux septennats socialistes, il faut bien le dire, avait réduit *la* part des salaires *dans la richesse nationale et tout* ce que cela avait provoqué comme perturbation. Il faut donc les augmenter. Il y a deux raisons de le faire. La première, naturellement, c'est la croissance. Il est normal que la croissance aille pour une part aux entreprises – notamment pour l'in*vestissement* –, pour *une part* aux salaires, pour une part aux retraites. Et la deuxième raison pour les augmenter, c'est [que], vous le savez comme moi, je propose de façon plus systématique un transfert à l'Etat, à l'impôt, à *la* solidarité des *dépenses sociales de solidarité. Ce transfert que je propose naturellement* et qui va diminuer les charges patronales, de façon plus large que ce que vous proposez, doit être évidemment compensé, comme je l'ai toujours dit, pour une part, par une augmentation de salaire. Il y a donc *deux raisons techniques d'augmentation* des salaires. Voilà pourquoi je suis favorable à cette augmentation.

Lionel Jospin : Quels impôts en définitive augmentez-vous ? Dans un premier temps, vous aviez dit que vous *alliez* diminuer les salaires *indirects, qui incluent les charges* sociales, celles-ci *servant* au financement de la protection sociale, et vous avez dit pendant un temps que ce financement de la protection sociale ne posait pas de problèmes, qu'il n'y avait pas besoin de maîtriser les dépenses de santé, qu'il n'y avait pas besoin de ressources supplémentaires. Et puis vous avez *bougé, semble-t-il, dans* le *courant* de la campagne et vous avez laissé évoquer deux hypothèses différentes en ce qui concerne l'augmentation d'impôts, parlant soit de CSG, soit de TVA. A quel choix vous arrêtez-vous ?

Jacques Chirac : *Je crois que vous m'avez mal entendu.*

Lionel Jospin : C'est normal, nous étions tous les deux sur le terrain et nous ne nous entendions pas toujours *au moment où nous parlions*. Alors précisez simplement les choses.

Jacques Chirac : Nous avons – c'est une question d'équilibre – d'abord un problème, qui est celui de l'endettement. Il faut le régler. *Parce que cela nous coûte très cher* chaque année. Pour cela, il faut poursuivre les privatisations. J'observe que, comme vous refusez de les poursuivre et que vous restez dans la politique du « ni-ni », vous vous privez de 50 *milliards* par an. Il faut donc poursuivre les *privatisations* et affecter leur produit au désendettement. Deuxièmement, il y a tout ce qui touche les déficits actuels, qui doivent être résorbés, comme les déficits budgétaires. Et je propose, pour ma part, que, chaque année, on établisse le budget en dépenses sur la base des recettes de l'année *précédente*, à fiscalité constante *évidemment* ; et que, par conséquent, le bénéfice pour l'Etat de la croissance en termes fiscaux soit affecté à la réduction des déficits. Troisièmement, il y a les dépenses sociales et les trous importants de la Sécurité sociale...

Lionel Jospin : C'est important !

Jacques Chirac : Oui, 120 milliards environ ...

Lionel Jospin : ... qui continuent à être creusés par le gouvernement actuel. [Le déficit] a été creusé à un rythme beaucoup plus rapide que *celui que nous avions atteint* sur cinq ans. Nous avions connu aussi des problèmes d'équilibre. Mais pas de cette ampleur.

Alain Duhamel : On en reparlera dans le troisième thème.

Jacques Chirac : Quand vous avez quitté le gouvernement en 1993, le *déficit était de plus de* 100 milliards. Enfin, il est de 120 milliards...

Lionel Jospin : 100 milliards de dettes ayant été transférés sur le budget de l'Etat...

Jacques Chirac : On sera obligé de faire la même chose. A mon avis, *si on ne fait pas une reprise de dette, on ne s'en sortira pas sur* le plan de l'équilibre de la Sécurité sociale. Faut-il, par ailleurs, qu'il y ait provisoirement création d'un impôt nouveau ? Je ne suis pas en mesure de le dire. Mais si tel devait être le *cas, compte tenu des déséquilibres*, puisque vous me posez la question : TVA ou CSG ? je serai plutôt *a priori* favorable à la TVA. C'est une position provisoire, provisoire.

Alain Duhamel : M. Jospin, nous *aimerions* bien que vous répondiez aussi en ce qui concerne la fiscalité bien sûr, mais également les salaires, les pensions, les retraites, sujets auxquels les Français qui nous écoutent sont certainement eux aussi très *attentifs et sur lesquels il serait intéressant de vous entendre.*

Lionel Jospin : Alors, d'abord disons qu'effectivement je n'ai pas l'intention de poursuivre le programme de privatisations conduit par MM. Balladur et Chirac, comme *d'ailleurs un programme avait été* conduit entre 1986 et 1988. J'ai l'intention, au contraire, je le dis très nettement, de préserver les services publics français. Je dirais même non seulement de les préserver à l'échelle nationale, mais aussi contre certaines offensives de la Communauté économique européenne ou de l'Union européenne. *Il y a une conception du service public à la française que nous avons* héritée, finalement, de l'après-guerre, où il y avait le général de Gaulle et autour de lui les partis de gauche. Personnellement, j'y suis profondément attaché. Pour les Français, cela signifie égalité des *chances devant la maladie*, les loisirs, la *santé*, le sport, la culture, l'éducation. Pour la France, cela signifie une prise en compte de l'intérêt général à côté des intérêts particuliers.

Je le dis très clairement et, sur ce point, je l'avais dit au début de ce *débat* : il y a *des conceptions*, des philosophies qui sont différentes. Je préserverai les services publics français. Je veillerai à ce qu'ils soient présents dans les zones urbaines, là où ils ne le sont pas assez, et je veillerai aussi à ce qu'ils soient présents – et même *parfois* qu'on les réimplante – *dans* un *certain nombre* de zones rurales.

Lire la suite page 14



Les 35 heures en Allemagne

L'accord sur les 35 heures dans la métallurgie allemande entrera en vigueur le 1er octobre. Après plusieurs *jours de grève*, les métallurgistes bavarois ont obtenu, en mars, une augmentation de salaire de 3,4 % de mai à novembre de cette année, et de 0,2 % jusqu'à la fin de 1996. Cet accord fait référence pour les 3,6 millions de salariés de la branche. Une autre convention du même type avait été conclue dans la sidérurgie à la fin de 1994. Intitulée *« accord pour la sauvegarde de l'emploi »*, elle devrait permettre de sauver quelque 135 000 postes dans un secteur en pleine restructuration. Aucune compensation salariale n'était prévue, *mis à part une réduction* temporaire des *primes* de Noël. En revanche, dans les entreprises les plus touchées par la crise, la diminution du temps de travail de 36,5 à 32 heures devait s'accompagner d'une baisse des salaires proportionnellement *moins* forte pour les *faibles revenus*.

Les 37 heures dans la fonction publique

Pour M. Chirac, le passage de la durée hebdomadaire du travail de 39 heures à 37 heures ne créerait pas d'emplois dans le secteur privé, à cause des gains de productivité. Elle en créerait en revanche 230 000 *dans la fonction publique mais coûterait 50 milliards* de francs. C'est *apparemment la première fois que le candidat de droite annonce de* tels chiffres. Sans explication supplémentaire, on peut supposer que sa démonstration est la suivante. Toutes administrations confondues, il y a actuellement environ 4,5 millions de fonctionnaires. Les 230 000 emplois supplémentaires (soit environ 5 % des effectifs) compenseraient la réduction du temps de travail (5 % également). Les 50 milliards correspondraient au traitement de ces effectifs supplémentaires. Mais, *outre que cela représente un traitement mensuel supérieur* à 18 000 F (charges incluses), *ce calcul repose sur un principe qui pourrait soulever* bien des débats : à la différence des entreprises, l'administration, pour M. Chirac, n'est pas censée réaliser de gains de productivité.

Sécurité sociale : le maire de Paris a opté pour la TVA

D'ORDINAIRE, la fiscalité est propice à des joutes enflammées. Sujet symbolique s'il en est, et politiquement hypersensible, elle délimite des clivages qui frappent l'opinion. Pour ou contre l'impôt sur la fortune : si *caricaturale qu'elle soit*, la controverse avait *marqué le débat présidentiel de 1988*. Cette fois, rien de tel ! Jacques Chirac a bien reproché à Lionel Jospin de succomber au péché mignon des socialistes en voulant, encore et toujours, relever les impôts et *« répartir la pénurie »*. Le candidat socialiste a, lui, fait *grief* au maire de Paris de concocter des ré*formes au profit des « plus fortunés »*. Mis à part ces quelques passes d'armes, somme toute assez classiques, le débat de 1995 a été, en apparence, moins virulent qu'on n'aurait pu le penser.

Inutile, il ne l'a pourtant pas été. Non que *les projets fiscaux des deux candidats n'étaient pas encore connus*. M. Jospin a fréquemment détaillé ses projets, celui qui tend à relever de 33 % à 40 % le taux de l'impôt sur les sociétés ou, encore, celui qui vise à augmenter la fiscalité de l'épargne. De son côté, M. Chirac a souvent détaillé ses propositions fiscales, prévoyant une baisse de l'impôt sur *le revenu ou une diminution des droits de* succession sur les entreprises.

Cependant, *depuis de longues semaines*, le maire de Paris avait pris soin d'esquiver une question. A chaque fois qu'on lui demandait s'il envisageait la CSG ou la TVA pour financer la protection sociale, il avait pris soin de rester évasif, répondant que la décision en reviendrait au prochain gouvernement. Le débat a donc contribué à lever une zone *d'ombre qui entachait son projet économique. Pour la première fois, le maire* de Paris a dit quelle solution aurait sa préférence : *« Entre TVA et CSG*, a-t-il indiqué, *je serais plutôt*, a priori, *favorable à une hausse provisoire de la TVA.* » Le taux supérieur de celle-ci pourrait être porté de 18,6 % actuellement à 20 %, *ce qui est le maximum autorisé dans le* cadre de l'harmonisation fiscale européenne.

ÉQUITÉ

M. Chirac n'avait certes pas nié, au cours de la campagne, qu'il réfléchissait à une réforme de ce type, mais il avait limité son pro*pos à des considérations d'ordre général*. Estimant que le *financement de la protection* sociale reposait essentiellement sur le travail et faisait donc le lit du chômage, il s'était borné à indiquer qu'il conviendrait de transférer vers l'impôt certaines charges sociales. Seuls quelques-uns de ses partisans avaient laissé entendre *ce qui était à l'étude. Alain Juppé avait ainsi précisé*, le 30 avril, sur TF 1, que cette baisse de charges, compensée par une hausse fiscale, pourrait être inscrite dès le collectif budgétaire de printemps et porter sur la somme considérable de 50 milliards de francs. La précision apportée est donc de taille, car la TVA est un impôt très controversé. Prélèvement indirect, elle pèse relativement plus sur les ménages modestes que sur les hauts revenus. Conjuguée avec une *baisse de l'impôt* sur *le* revenu et, *notamment, du taux supérieur, la hausse de la TVA* aurait donc pour effet de modifier de fond en comble le paysage fiscal français. Baisse d'un impôt progressif, diminution d'un impôt indirect : les deux réformes auraient des effets sociaux de très grande portée.

*Un tel projet avait déjà été envisagé en juin 1993. Pour combler le déficit de la Sé*curité sociale, la majorité s'était déchirée pour savoir s'il convenait de relever la TVA ou la CSG. Dans les coulisses du pouvoir, de nombreux groupes de pression, notamment patronaux, Pierre Suard en tête, s'étaient démenés *pour que* la première solution l'emporte. Après *beaucoup d'hésitation, et* avec l'approbation tacite des socialistes, Edouard Balladur avait préféré la seconde piste. Deux arguments avaient à l'époque prévalu : d'abord, il s'agissait de la réforme qui avait le moins d'effet sur l'inflation ; ensuite et surtout, c'était celle qui correspondait le mieux au principe de l'équité fiscale. Deux *ans plus tard*, le débat *rebondit*, mais son enjeu est le même.

Laurent Mauduit

Lionel Jospin : « Une priorité absolue au logement social »

Suite de la page 13

Jacques Chirac : Juste un mot pour vous dire que je partage entièrement votre sentiment. Nous n'avons pas sur ce point une conception différente. Je n'ai jamais imaginé qu'on allait privatiser La Poste. Je suis aussi pour la préservation des services publics.

Lionel Jospin : Vous êtes quand même pour la privatisation de l'Aérospatiale.

Jacques Chirac : Cela n'a rien à voir avec le service public.

Lionel Jospin : Précisons-le, c'est une entreprise publique. Je dis : les services publics et entreprises publiques...

Jacques Chirac : Le service public est quelque chose que nous devons préserver et préserver notamment vis-à-vis de Bruxelles, compte tenu de ce qui a été lancé en particulier par M. Delors...

Lionel Jospin : ... et de très grandes entreprises publiques nationales qui ont souvent une vocation de service public. Quand on voit Air Inter et qu'on parle de la concurrence avec un certain nombre d'entreprises britanniques, par exemple, qui veulent avoir des lignes plus juteuses mais qui n'ont pas à assumer la desserte d'un certain nombre de villes moyennes – que vous devez connaître comme moi, et sur lesquelles la rentabilité n'est pas la même –, c'est une entreprise publique de transport concurrentielle, effectivement immergée dans une réalité concurrentielle mais qui en même temps a une vocation de service public : service public - entreprise publique, tout cela ne se distingue pas à ce point. Donc je n'irai pas effectivement dans ce sens. Je le marque très clairement. Vous m'interrogiez sur les salaires...

Alain Duhamel : Cela concerne énormément de gens. Nous voudrions vous entendre sur les salaires, les retraites et les pensions. Il faudrait que vous répondiez précisément, et ensuite il faudrait que nous passions au troisième thème.

Lionel Jospin : J'en suis naturellement d'accord. D'autant qu'il me semble avoir été l'un des premiers – je dis le premier, mais nous sommes un peu en compétition, Jacques Chirac et moi, sur ce point – sur le thème des salaires dans la campagne électorale. Au fur et à mesure que la campagne avançait – je me souviens d'un certain petit article de M. Juppé –, vous êtes devenu beaucoup plus prudent sur cette question, et vous l'êtes apparemment dans ce deuxième tour, pas tout à fait en cohérence avec votre position du premier.

Moi, je reste favorable à une augmentation maîtrisée des salaires, parce que je pense qu'il faut effectivement redonner une part plus grande aux salaires dans la répartition du revenu national. Je pense qu'il ne faut pas le faire par un tour de passe-passe qui est celui, à mon sens, qu'opère M. Chirac quand il dit : « Je suis prêt à ce qu'on augmente le salaire direct, sous toutes réserves d'ailleurs, mais il faudra que le salaire indirect diminue. »

Parce que l'alternative, ensuite, est simple : ou bien le salaire indirect diminue sans qu'on n'y change rien. Cela veut dire que ce sont les charges sociales qui financent la Sécurité sociale qui diminuent, et c'est un élément de précarité de plus pour la Sécurité sociale. Or je crains par-dessus tout le risque de l'entrée des systèmes d'assurances privées dans la Sécurité sociale, si on dit que cela coûte trop cher. Ou bien, l'autre terme de l'alternative, c'est de dire, pour compenser : c'est le recours à l'impôt, et c'est ce que vient de dire M. Chirac en disant que pour le moment ce n'est pas sûr encore, mais que ce serait plutôt la TVA. Si c'est la TVA, cela veut dire que ce qu'on a fait semblant de donner aux salariés, on le reprend d'une autre manière, et par la formule la plus injuste possible, puisque c'est un impôt sur la consommation qui ne distingue pas les fortunes ou les revenus et que tout le monde paie de la même manière.

Ma conception est différente, de ce point de vue. Je suis pour une augmentation maîtrisée des salaires et j'ai même proposé à cet égard qu'en fonction du résultat des négociations – qui ont en principe commencé entre le patronat et les syndicats sur cette question à la suite d'une initiative de M. Gandois – une conférence nationale salariale, éventuellement, se saisisse de cette question si les choses ont avancé. Je suis aussi pour que l'Etat patron joue son rôle, mais tout cela de façon maîtrisée, de façon qu'on ne remette pas en cause naturellement l'inflation. Mais de toute façon on constate qu'il y a actuellement une multiplication des conflits, souvent sur les salaires, parfois par crainte des privatisations des services publics ou sur la durée du travail. Je pense qu'il appartient aux responsables politiques, ou en tout cas au président de la République, par hypothèse garant de la cohésion nationale, de fixer un cadre, et c'est ce que je propose par cette démarche.

En ce qui concerne les retraites et les pensions, vous savez que je pense que les retraités doivent avoir leur part des fruits de la croissance, notamment les petites retraites. J'ai proposé que, dans le cadre du quinquennat, les taux des pensions de réversion passent de 52 % ou 54 % actuellement je crois – cela vient de passer à 54 % – à 60 %. J'ai proposé également que les hommes ou les femmes, souvent les hommes, qui ont travaillé dès quinze ans, qui ont déjà cotisé pour plus de quarante ans d'annuités, puissent partir à taux plein, lorsqu'ils sont chômeurs ou en situation de FNE, avant l'âge de la retraite à soixante ans. Voilà un certain nombre d'indications.

Jacques Chirac : Un mot sur les retraites, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Je voudrais d'abord dire que je suis, contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là, quelqu'un de profondément attaché à la retraite par répartition. Jamais je ne l'ai mise en cause, aussi bien pour le régime de base que pour le régime complémentaire. En revanche, je propose un régime sur-complémentaire ouvert à tous, géré avec les partenaires sociaux et qui permette d'améliorer les choses pour ceux qui le veulent. Je suis également pour ramener au 1er juillet prochain l'examen de ce que l'on doit faire en termes de croissance au profit des retraités.

J'ai également indiqué qu'il fallait augmenter le minimum vieillesse, et qu'on pouvait le faire à charge constante pour le budget. Comme vous le savez, je l'ai fait à Paris, il y a bien longtemps maintenant. J'ai indiqué aussi qu'il fallait, pour les pensions de reversion – je suis de votre avis – les porter le plus vite possible à 60 %, sans oublier celles des marins-pêcheurs, des veuves de marins-pêcheurs, qui ont un retard particulier qu'il faut prendre en compte. J'ai indiqué, enfin, qu'il allait bien falloir régler le problème des retraites des paysans, des commerçants et des artisans, et qu'il allait bien falloir créer l'allocation de grande dépendance.

Lionel Jospin : Enfin, tout de même, le gouvernement Bérégovoy l'avait proposée, vous le savez, et cette idée a été « tuée », le mot est trop fort, mais a été abandonnée par le gouvernement Balladur, le gouvernement que vous souteniez.

Jacques Chirac : Je le déplore, et je dis qu'elle est indispensable.

Lionel Jospin : Je le déplore comme vous.

Jacques Chirac : Mais comme vous n'en parliez pas, je voulais être bien sûr que vous étiez d'accord pour la faire.

Lionel Jospin : C'est dans mon programme et dans mes propositions, depuis le départ.

Jacques Chirac : Et enfin, il faut que, au Conseil économique et social, dans les comités économiques et sociaux régionaux, dans la plupart des institutions où l'on parle de ces problèmes, les grandes associations de retraités soient représentées ès-qualité.

Lionel Jospin : D'un mot quand même, je ne suis pas favorable à ce système des fonds de pension, parce que ça n'a rien de mutualiste et c'est l'introduction, malgré le discours de Jacques Chirac, du système d'assurances privées dans le système de répartition.

Jacques Chirac : Non.

Lionel Jospin : Eh bien, je le marque comme une différence.

Alain Duhamel : On passe maintenant, si vous en êtes d'accord au troisième thème, qui concerne les questions de société, les grands dossiers de société, et on va commencer, si vous en êtes d'accord, par le problème des banlieues en difficulté, l'exclusion sociale, malheureusement très liés, et le logement social qui en est une des réponses. Monsieur Jospin.

Lionel Jospin : Essayons de poser le problème un peu plus largement, avant de venir, par exemple, sur le logement social, puisque vous savez que c'est vraiment une des priorités de mes propositions. Comme je l'ai dit au tout début de notre échange, de notre débat, je suis frappé de l'idée qu'il y a deux France. Sans doute y en a-t-il davantage, mais schématisons un peu mon propos. Je dirais – pour reprendre l'image de Jacques Chirac tout à l'heure, en la modifiant – [que] je ne pense pas que ce soit une fracture, parce qu'une fracture au moins, c'est net, ça ne bouge pas et on la réduit. Là, il s'agit plutôt d'une faille, de quelque chose qui fait que deux France s'éloignent. Et moi, je ne veux pas que ces deux France s'éloignent.

Ce qui me préoccupe en particulier, c'est qu'une bonne partie des hommes et des femmes de ce pays, qui vivent de leur travail – travail salarié ou non, agriculteurs, artisans, commerçants, personnes des professions libérales, mais dont les revenus sont moyens ou modestes –, ont peur de voir leur ascension sociale bloquée, ont peur de voir l'avenir de leurs enfants moins bon que celui qu'ils ont connu. Ce serait une rupture dans notre histoire depuis la Libération. Et, en même temps, ils ont la crainte d'être tirés vers le bas, vers les situations de précarité. Il faut répondre à cette crainte, et il faut agir dans un certain nombre de domaines.

C'est le terrain du chômage – ma première priorité –, c'est le terrain du salaire ou des revenus ; il y a le problème de l'avenir des enfants. On n'a pas parlé d'éducation, peut-être pourra-t-on en parler ? Et, troisième élément fondamental, c'est naturellement le toit, le logement, parce qu'il est la garantie que l'on a un espace privé, que l'on a un espace où la famille continue à vivre, ou simplement même [la garantie] que le jeune, s'il est seul, ou le jeune couple qui se forme, peut vivre. Et de ce point de vue, je crois qu'il faut une priorité absolue au logement, mais plus exactement au logement social. Donc ma priorité va au logement social. Je pense qu'il faut construire plus de logements sociaux, d'une part, et, d'autre part, bien attribuer ceux qui existent déjà.

Mes propositions, c'est [de] faire passer le nombre des prêts locatifs aidés, c'est-à-dire [le nombre] de ceux qui permettent qu'on construise des HLM, de 85 000 actuellement – chiffre qui a baissé avec le gouvernement Balladur – à 120 000. Et parmi ces 120 000, je propose qu'il y en ait 40 000, qu'on appelle des PLA (prêts locatifs aidés) TS (très sociaux), qui permettront de toucher une population plus précaire.

Je propose la même chose pour les prêts qui servent à la réhabilitation des HLM, on appelle cela les Palulos – c'est presque un nom poétique, mais cela a un objet tout à fait concret –, qui ont également diminué sous le gouvernement Balladur. Ces prêts ont diminué au point que des programmes de réhabilitation sont actuellement arrêtés, et que j'ai vu, par exemple, dans certains quartiers de Nantes, des gens qui disent : *« Pourquoi nous ? Pourquoi on s'est arrêté à notre immeuble ? »* Tout simplement parce que les crédits donnés par votre gouvernement ont été diminués. Je propose que ces prêts passent de 120 000 à 200 000 pour la réhabilitation des HLM.

Je propose ensuite que les habitations HLM soient accordées en priorité aux plus modestes. Ce qui veut dire en particulier que le préfet doit pouvoir, au nom de l'Etat, utiliser effectivement les 30 % auxquels il a droit et qu'il n'utilise pas toujours, parce qu'on ne lui en laisse pas la possibilité. C'est le cas, par exemple, à Paris. Et je propose que les 70 % restants des organismes HLM soient attribués dans la transparence. Je propose également d'aider les propriétaires privés qui acceptent de louer à des ménages modestes, aux conditions des HLM, en leur accordant des garanties que le loyer sera effectivement versé – c'est-à-dire [que] l'Etat se porterait, en quelque sorte, garant – et, d'autre part, en leur accordant des avantages fiscaux ; ce qui permettrait de dégager un certain nombre d'appartements qui seront disponibles [avec] des petits propriétaires, qui ne seront plus inquiets

Privatisations et services publics

Alors que M. Chirac est favorable à la poursuite des privatisations pour affecter leur produit (55 milliards de francs en 1995, selon le projet du gouvernement Balladur) au désendettement, M. Jospin est partisan du contraire, pour préserver le *« service public à la française »*. Toutefois, toutes les entreprises publiques (sous la tutelle de l'Etat) n'ont pas une mission de service public. Renault, Usinor, Pechiney, Aérospatiale, Thomson, la CGM, Bull... sont dans ce cas. A l'inverse, EDF-GDF, la SNCF, France Télécom, La Poste, Air Inter ont, à des degrés divers, des missions de service public. En opposant privatisation et service public, le candidat socialiste a laissé le flou subsister sur l'avenir des entreprises publiques de la première catégorie, qui appartiennent au secteur concurrentiel. Certains services publics sont aussi assurés par des entreprises privées, par exemple par le biais de concessions dans la distribution de l'eau et le traitement des déchets, les services de transports en commun urbains et interurbains ou, de façon encore plus libérale, dans la médecine où les cliniques privées côtoient les hôpitaux publics.

Exclusion : une surprenante réserve

« FAILLE SOCIALE », comme le dit M. Jospin, *« fracture sociale »*, comme l'explique M. Chirac, les deux candidats à l'élection présidentielle, excepté quelques coquetteries de vocabulaire, ne diffèrent guère dans leur constat. *« Deux France »* s'éloignent, sous les coups du chômage, de la précarisation et de l'exclusion. M. Chirac, qui avait fait de cette *« fracture »* l'un des principaux axes de sa campagne, tenta de voir en elle la conséquence d'un *« système diabolique, d'un système socialiste »*. M. Jospin rappela aussitôt que l'Europe compte *« 20 millions de chômeurs et 52 millions de personnes en situation de précarité »*. La polémique s'arrêta là.

Car les deux candidats furent d'une surprenante réserve sur ce thème tant développé par le maire de Paris les semaines précédentes. Des pannes de la politique de la ville, des quartiers à la dérive, de la saturation du dispositif du revenu minimum d'insertion, de l'essoufflement des politiques d'insertion, des actions des sans-abri, il ne fut pas question. M. Jospin comme M. Chirac ont préféré concentrer leur propos sur la seule politique du logement – et du logement social –, au risque de paraître ne pas prendre l'exacte mesure des bouleversements intervenus dans le monde du travail et qui ne laissent aujourd'hui aux 908 000 allocataires du RMI ou aux 610 000 personnes en contrat-emploi-solidarité que peu d'espoir de retrouver un emploi stable.

Les deux candidats n'ont ainsi pas fait référence à une loi-cadre contre l'exclusion, demandée par la plupart des associations de solidarité. Ils en avaient pourtant accepté l'idée le 27 mars, lors d'un colloque (*Le Monde* du 29 mars). Ils n'ont pas plus cité le dernier appel en date de l'abbé Pierre qui appelait, le 1er mai, à la *« réquisition de logements »* et à l'instauration d'un *« revenu minimum »* pour les jeunes. Ils ont enfin ignoré les nombreuses interrogations d'animateurs sociaux et de responsables politiques sur un éventuel réaménagement du RMI et sur une redéfinition des politiques d'insertion.

L'exclusion considérée par la seule approche du logement a permis néanmoins aux deux candidats de détailler leur programme. *« Priorité absolue au logement social »*, a dit M. Jospin. Un problème *« capital »*, a insisté M. Chirac. Le candidat socialiste a égrené les mesures : construction de 120 000 logements HLM en prêt locatif aidé par an, contre 85 000 actuellement, dont 40 000 logements dits *« très sociaux »* ; réhabilitation de 200 000 HLM chaque année contre 120 000 aujourd'hui ; fonds de garantie pour le paiement des loyers dans le secteur privé ; et enfin attributions *« dans la transparence »* des logements sociaux.

ÉCUEILS BUDGÉTAIRES

« Vous proposez simplement d'augmenter les crédits, cela ne changera rien », a répondu M. Chirac qui propose, lui, de *« changer d'outils »*. Le maire de Paris entend concentrer ses efforts sur l'aide à l'accession à la propriété des *« quantités de gens, 1 ou 2 millions »*, qui sont aujourd'hui dans le parc social et, ne pouvant devenir propriétaires, empêchent l'accès des logements sociaux aux plus démunis. Jacques Chirac propose pour cela une *« aide directe »* de 120 000 francs pour un ménage avec deux enfants à laquelle viendraient s'ajouter des prêts bonifiés. De surcroît, le maire de Paris entend lancer *« un grand programme de logements d'insertion »* sans donner d'objectifs chiffrés.

Les deux politiques proposées sont moins opposées qu'il n'y paraît. Et toutes deux pourraient buter sur des écueils budgétaires. Les gouvernements socialistes n'ont en effet jamais pu dégager des moyens financiers permettant d'assurer un tel rythme de construction de logements sociaux. De même les prêts aidés d'accession à la propriété (PAP) ont perdu une bonne part de leur intérêt pour les ménages à petits revenus et n'ont été que très rarement consommés dans leur intégralité ces dernières années. Hervé de Charette, actuel ministre du logement, avait, à l'automne 1994, proposé une aide directe de 10 000 francs pour l'achat d'un logement neuf. Edouard Balladur y avait renoncé devant l'opposition farouche de Bercy. Car les contraintes budgétaires sont en matière de logement particulièrement fortes. Les experts socialistes ont chiffré à 4,75 milliards de francs le programme de leur candidat. Jacques Chirac parle d'un *« coût faible »* pour le sien, assurant seulement que la construction de 100 000 logements rapporte *« 10 milliards de francs de TVA »* à l'Etat. Les grandes ambitions en matière de logement sont bien souvent les premières victimes des arbitrages budgétaires. Et elles ne sauraient seules constituer l'armature d'une politique globale contre l'exclusion.

François Bonnet

Logements et bureaux à Paris

Durant les dix-huit ans de règne de M. Chirac à l'Hôtel de Ville, promoteurs privés et sociétés de HLM ont livré 102 000 appartements dans la capitale dont 53 000 logements sociaux. Rythme annuel des chantiers : 2 726 appartements libres et 2 943 logements sociaux, en y incluant les logements dits intermédiaires, une cadence de deux à trois fois inférieure à celle des dix-neuf années précédentes. Maire, M. Chirac a fait beaucoup moins bien que les préfets. Dans le même temps, 200 000 appartements dont les locataires bénéficiaient de la loi de 1948 ont été rendus à la liberté tandis que 50 000 chambres d'hôtels meublés et pièces indépendantes disparaissaient. Les Parisiens à revenu modeste ont dû quitter la capitale au profit des classes moyennes, ce qui était économiquement et politiquement favorable à la majorité. Si, dans ses ZAC, la Ville a construit en moyenne 6 mètres carrés de logements pour 1 mètre carré de bureaux entre 1977 et 1994, dans le reste du tissu urbain les promoteurs, exonérés de tout agrément, ont édifié des bureaux ou transformé des appartements en bureaux. Résultat : 2 millions de mètres carrés de bureaux sont vides.

Un coup de baguette magique sur le budget

Au cours du débat, M. Chirac a annoncé qu'il envisageait une réforme budgétaire importante. *« Je propose,* a-t-il dit, *que, chaque année, on établisse le budget en dépenses sur la base des recettes de l'année précédente* (...) *et que le bénéfice de la croissance en termes fiscaux soit affecté à la réduction des déficits. »* Même si le maire de Paris ne l'a pas précisé, il s'agirait d'une véritable prouesse. A titre d'exemple, les recettes fiscales devraient progresser en France de 1 466 milliards de francs en 1994 à 1 524 milliards de francs en 1995, soit une hausse de 58 milliards de francs. Dans la logique chiraquienne, le déficit aurait donc dû être ramené dans le même temps de 301 milliards à non pas 274 milliards de francs, comme l'a décidé M. Balladur, mais à 243 milliards. Comment cela pourrait-il être possible si, de surcroît, comme il s'y est engagé, Jacques Chirac n'affecte plus les recettes de privatisation (55 milliards de francs en 1995) au budget ? L'ambition semble totalement démesurée, sauf à tailler à la hache dans les dépenses.

Déficit de la Sécurité sociale et dette de l'Etat

S'il a souvent critiqué, ces derniers mois, M. Balladur pour avoir laissé filer la dette de l'Etat, M. Chirac a tout de même admis à demi-mot qu'il pourrait suivre en partie son exemple. Dans une formule elliptique, il a précisé qu'*« on ne s'en sortira pas sur le plan de l'équilibre de la Sécurité sociale si on ne fait pas de reprise de dette »*. Concrètement, cela signifie que les déficits cumulés de la Sécurité sociale (56 milliards de francs en 1994, environ 50 milliards de francs en 1995) pourraient être absorbés par la dette de l'Etat. A la fin de 1993, l'actuel premier ministre avait agi de la sorte, l'Etat reprenant à son compte les déficits cumulés sur trois ans du régime général, soit 96 milliards de francs. Il s'agissait de l'une des dispositions qui ont contribué à faire fortement augmenter la dette de l'Etat. Celle-ci est passée de 2 107 milliards fin 1992 à 2 904 milliards fin 1994. Compte tenu du déficit budgétaire prévisible et de cette proposition de Jacques Chirac, la dette de l'Etat pourrait approcher 3 284 milliards fin 1995.

Retraites et fonds de pension

Avec M. Le Pen, M. Chirac a été le seul à préconiser la création de fonds de pension (retraite par capitalisation), en complément des régimes par répartition (Sécurité sociale, Arrco, Agirc). Il a précisé que ce « régime surcomplémentaire » serait « géré par les partenaires sociaux ». Le maire de Paris n'a fait que reprendre les propositions formulées dans la plate-forme RPR-UDF pour les législatives de 1993. La future majorité estimait alors qu'une partie de la hausse du salaire direct dégagée par la fiscalisation de certaines charges sociales pouvait être affectée à des fonds de pension. La réforme est restée lettre morte, même si M. Madelin, ministre des entreprises, a instauré des déductions fiscales pour les travailleurs indépendants voulant se constituer un complément de retraite. En préconisant son extension aux salariés, M. Chirac risque de mécontenter les syndicats, mais il satisfait le patronat, qui y voit un moyen de renforcer les fonds propres des entreprises, et les milieux financiers, qui en attendent un gonflement de la capitalisation boursière.

هكذا من الأصل

ial »

Logements et bureaux à Paris

Jacques Chirac : « Une vraie accession à la propriété »

d'avoir à être payés. Et enfin, [je propose] d'accroître le nombre des prêts à la propriété sociale.

Donc je propose de concentrer une vraie politique du logement sur le logement social et ce sera une des façons de lutter contre la précarité, contre l'exclusion, même si, naturellement, ce n'est pas la seule.

Alain Duhamel : Monsieur Chirac.

Jacques Chirac : C'est vrai qu'il y a deux France, c'est vrai qu'il y a de plus en plus de Français qui sont sur le bord de la route et qu'on est obligé d'assister ; et que l'autre France est de plus en plus taxée pour permettre d'aider les premiers. C'est un système diabolique. Je m'excuse de vous le dire, c'est un système socialiste. Revenons-en au logement, parce qu'il y a là quelque chose de capital.

Lionel Jospin : Une seconde. Je ne peux pas laisser dire ça par une formule lapidaire : 20 millions de chômeurs en Europe, mais il y a 52 millions de personnes en situation de précarité ou au-dessous du seuil de pauvreté. C'est un phénomène européen lié à des politiques globales et, pendant que nous étions au pouvoir, nous avons aussi connu ces difficultés et nous avons essayé de traiter le problème des gens qui étaient dans la plus grande difficulté. Donc je ne peux laisser dire que c'est un système socialiste. Honnêtement.

Jacques Chirac : Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de chômage ou d'exclusion ailleurs. J'ai dit que le phénomène avait frappé beaucoup plus fortement la France que les autres pays européens. Précisément parce que nous avons un système qui nous tire vers le bas au lieu d'avoir un système qui nous donne un peu d'oxygène. Mais je voudrais en venir au logement. Je suis tout à fait défavorable à vos solutions sur le logement. Et c'est tout à fait typique, là encore, d'un certain mode de pensée. Qu'est-ce que vous proposez ? Tout simplement d'augmenter les crédits, les PLA, les Palulos, les PAP, etc. Ça ne change rien. Cela fera un peu plus de logements locatifs. Cela ne changera rien à l'accession à la propriété, parce qu'on ne peut pas avoir les prêts complémentaires pour les honorer. Je voudrais vous rappeler, monsieur Jospin, que vous avez dit que vous étiez au gouvernement en 1992 et non en 1993. Donc je prendrai la date de 1992. 1992 est l'année où ont été construits 250 000 logements, c'est-à-dire le nombre le plus faible depuis 1954 pour l'ensemble des logements, tous les logements...

Lionel Jospin : ... de tous les logements, il faut que ce soit bien clair pour tous ceux qui nous entendent. Ce ne sont pas là que des logements sociaux.

Jacques Chirac : Non, de l'ensemble des logements. 250 000 logements, c'est-à-dire la situation la plus dramatique qu'on ait connue depuis 1954, année où l'abbé Pierre lançait ses premières demandes.

Lionel Jospin : Il ne le faisait pas pour tous les logements, il le faisait pour les logements des démunis.

Jacques Chirac : Comment faire ? Il faut changer l'outil, la politique. La politique aujourd'hui appliquée ne correspond plus aux besoins. Vous avez d'abord dans le logement social locatif des quantités de gens, un million, deux millions, qui n'ont qu'une idée : c'est d'accéder à la propriété. Mais qui ne le peuvent pas, parce qu'il n'y a pas de prêts qui leur permettent de le faire dans une période d'incertitude, de chômage ou de divorce. Ils n'osent pas. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle vous pouvez toujours augmenter les prêts d'accession à la propriété, ils n'utilisent pas ceux qu'ils ont.

Qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut d'abord donner la possibilité aux gens qui ont entre 1,5 et 3 fois le SMIC d'accéder comme ils le souhaitent à la propriété. Et pour cela, il faut un nouveau type d'aides. Il faut une aide directe d'apport personnel – je dirais de l'ordre de 120 000 francs pour une famille de deux enfants, un prêt à taux zéro – et deuxièmement, il faut un prêt complémentaire adapté, c'est-à-dire qui tienne compte de l'accident social, chômage ou divorce. En rééchelonnant, le cas échéant, la dette de celui qui est titulaire du prêt. A partir de là, vous aurez une vraie accession à la propriété et vous aurez des logements locatifs qui vont se vider et qui pourront être normalement attribués à ceux pour qui ils ont été faits : tous ceux qui sont aujourd'hui les mal-logés, qui sont très nombreux et qui ne peuvent pas accéder à des prêts locatifs.

Et puis enfin, vous avez ceux qui sont sans logement et sans domicile fixe. C'est encore quelque chose de relativement nouveau, pour lequel il faut faire des logements particuliers, un grand programme de logements d'insertion. Pourquoi des logements d'insertion avant qu'ils puissent accéder au logement locatif ? Parce que ce sont des gens qui ont été un peu déstructurés, déstabilisés. Ce sont ceux que nous connaissons bien, lorsqu'on se promène la nuit dans nos villes, et à ceux-là il faut un accompagnement. Il faut les réinsérer dans la vie sociale. Il faut l'appui des grandes associations caritatives pour les accompagner, ne serait-ce que pour leur faire comprendre qu'il faut payer un loyer, même s'il est symbolique.

Enfin, il faut relancer la construction privée. Pour des raisons purement idéologiques, vous avez considérablement diminué la déduction forfaitaire sur le revenu, ce qui a limité la construction privée. Il faut que chacun puisse, le jour venu, espérer avoir aussi accès à la construction privée, donc il faut augmenter de beaucoup la déduction forfaitaire et rétablir la parité fiscale entre l'investissement immobilier et l'investissement foncier. A partir de là, vous aurez une politique dynamique. Et le coût, vous le savez, monsieur Jospin, est faible. Cent mille logements, ça représente 10 milliards de rentrées de TVA et 100 000 logements, ça représente 200 000 emplois. C'est-à-dire une économie de l'ordre de 24 milliards, si l'on estime qu'un chômeur coûte environ 120 000 francs par an. Vous avez donc une marge de manœuvre importante. A condition de faire une autre politique et non pas simplement dire il n'y a qu'à dépenser plus avec les moyens qu'on a. Ça, c'est du socialisme !

Guillaume Durand : sur ce problème de société, je vous propose de répondre.

Lionel Jospin : Merci à Jacques Chirac de venir de plaider pour moi, puisque, en insistant sur l'importance du logement dans les créations d'emplois, dans les recettes fiscales, il a plaidé pour un de mes quatre programmes de création d'emplois qui concerne le logement, très précisément. Premier élément.

Deuxième élément, accéder à la propriété. Accéder à la propriété, mais où monsieur Chirac ? Sûrement pas à Paris en tout cas. Qui peut accéder à la propriété à Paris ? Et qui peut même se loger quand il appartient à un milieu modeste à Paris ? Soixante mille personnes, qui représentent la plus extrême priorité, sont sur les listes d'attente. A Paris, précisément, on a construit des bureaux par millions de mètres carrés, bureaux qui sont, pour un certain nombre d'entre eux, vides et on a chassé des quartiers populaires un certain nombre de gens. C'est un problème.

Jacques Chirac : Je voudrais vous répondre sur Paris. Je trouve que M. Jospin ne manque pas d'audace. Il a été dix ans conseiller de Paris et je ne l'ai jamais entendu intervenir sur ce point.

Lionel Jospin : Vous ne pouvez pas dire ça. Monsieur Chirac, je suis venu vous voir dans votre bureau, c'est la seule fois où vous m'avez reçu, mais c'était la seule fois d'ailleurs où je vous avais demandé un entretien particulier pour vous proposer un plan de réhabilitation de la Goutte d'Or. Un plan qui a débouché grâce à l'obstination de Daniel Vaillant, mon suppléant, actuel député de la Goutte d'Or.

Jacques Chirac : Publicité gratuite... Je suis très choqué par cette appréciation sur Paris. A Paris, nous avons la spéculation. D'où est-elle venue ? Des grandes compagnies d'assurances et des banques nationalisées appartenant à l'Etat. Essentiellement des grandes banques...

Lionel Jospin : ... privées.

Jacques Chirac : Essentiellement des grandes banques. 75 milliards de pertes immobilières du Crédit lyonnais. Ça, c'est le système socialiste !

Lionel Jospin : C'est M. Jean-Maxime Lévêque, nommé par vous, qui a commencé les erreurs d'orientation. Ce n'est pas un problème d'idéologie. Et M. Haberer, qui, que je sache, n'est pas d'idéologie socialiste ! Je ne peux pas laisser dire que Jean-Maxime Lévêque ou M. Haberer soient socialistes.

Alain Duhamel : Est-ce qu'on peut revenir à la réponse sur le logement social pour qu'ensuite Guillaume Durand puisse vous interroger ?...

Jacques Chirac : C'est le système que je mets en cause. C'est une banque d'Etat. C'est une banque nationalisée.

Lionel Jospin : C'est une banque nationalisée par le général de Gaulle, avec les socialistes, les communistes et le MRP en 1945. Ce n'est pas un problème de système socialiste.

Jacques Chirac : Mais le maintien des banques nationalisées, ça, c'est un système socialiste, alors qu'elles devaient l'être pour une petite période de redressement, et le résultat, on le voit !

Lionel Jospin : Le général de gaulle n'a pas dénationalisé en venant en 1958...

Jacques Chirac : Permettez-moi de vous dire, monsieur Jospin, que M. Rocard, qui était premier ministre, avait indiqué les règles. Et la règle, c'était 1 mètre carré de logement pour 2 mètres carrés de bureaux dans les villes de France, et notamment en Ile-de-France. Je voudrais vous dire que nous avons fait 8 mètres carrés de logements pour 2 mètres carrés de bureaux, huit fois plus que la règle que nous avait indiquée – ou la norme que nous avait fixée – le gouvernement socialiste. Alors, je suis un peu choqué quand je vois aussi qu'à Paris 50 % des logements construits sont des logements sociaux et que, pour la moyenne des grandes villes de France, Paris inclus, c'est un tiers. Nous avons fait, depuis 1977, 80 000 logements, soit une moyenne de 4 500 par an. Indiquez-moi une ville en France où l'on en ait fait davantage, proportionnellement naturellement au nombre d'habitants.

Lionel Jospin : La plupart des municipalités de gauche...

Jacques Chirac : ... Paris consacre d'ailleurs 3 milliards de francs chaque année à la construction de logements sociaux. Naturellement, il y a toujours de la demande, mais ce n'est pas une raison...

Alain Duhamel : On va peut-être laisser parler monsieur Jospin et enchaîner avec une question précise à propos de l'immigration.

Guillaume Durand : Sur ces problèmes, une question essentielle : comment endiguer l'immigration clandestine ? Quels sont les moyens concrets qui peuvent être mis en place pour que cette immigration clandestine soit stoppée ou même qu'elle soit comptabilisée ? Qu'est-ce qu'on peut faire dans ce domaine ?

Lionel Jospin : Le propre d'une immigration clandestine, c'est qu'elle est difficile à comptabiliser.

C'est une réflexion de bon sens, sauf naturellement pour ceux dont on constate...

Jacques Chirac : ... qu'ils sont régularisés, comme en 1981.

Lionel Jospin : Ça a été fait en 1981 : cela concerne 150 000 personnes qui, de toute façon, seraient restées sur le territoire national.

Cela n'a pas été fait une deuxième fois. Nous sommes en 1995. On ne peut pas toujours, Jacques Chirac, être tourné vers le passé.

Alain Duhamel : En substance, concrètement, que peut-on imaginer de faire pour réduire le flux existant actuel de l'immigration clandestine ?

Lionel Jospin : On n'a pas d'autre solution que de faire des vérifications aux frontières, d'une part, que ce soit à nos frontières ou aux nouvelles frontières des sept Etats de Schengen, en s'assurant naturellement qu'ils font leur travail comme nous faisons le nôtre. Pour ceux qui ont signé ces accords, c'est le cas, je crois. Et puis, par ailleurs, par des reconduites à la frontière pour ceux qui sont constatés en situation irrégulière. Je crois que c'est ce que l'on peut faire pour l'immigration clandestine.

Jacques Chirac : Je suis de l'avis de monsieur Jospin, mais je constate qu'en 1992, puisque c'est la date que vous souhaitez retenir, le taux d'exécution de reconduites aux frontières a été de 16 % par rapport aux décisions de justice. Donc, une chose est d'avoir la possibilité et le droit, une autre chose est de le faire, d'avoir la volonté de le faire. J'en conclus aussi que vous ne remettez pas en cause les lois de 1993 et 1994 sur les entrées des étrangers.

Lionel Jospin : Je remets en cause le code de la nationalité.

Jacques Chirac : Alors vous ne mettez pas en cause les lois sur le séjour des étrangers ?

Lionel Jospin : Il y a deux choses que je mets en cause. Il y a des hommes et des femmes qui font une grève de la faim actuellement.

Pourquoi ? Vous le savez peut-être. Parce qu'il y a une disposition actuelle qui relève de ces lois Pasqua-Méhaignerie, qui précise que des parents étrangers d'enfants français ne peuvent actuellement pas être expulsés et ne peuvent avoir de titre régulier de séjour : en tout cas un certain nombre d'entre eux.

Lire la suite page 16

Immigration : à fleuret moucheté

« JE SUIS DE L'AVIS de M. Jospin. » Cette affirmation inattendue lancée, d'emblée, par Jacques Chirac à propos de l'immigration clandestine, a donné le ton à cette partie du débat dont la sérénité tranchait avec bien des controverses et des petites phrases assassines du passé. Visiblement peu désireux de s'éterniser sur ce terrain glissant, les protagonistes ont fait montre, sur l'essentiel, d'une extrême modération, allant jusqu'à taire toute référence au Front national et à un lien de l'extrême droite avec le meurtre, lundi 1er mai, d'un jeune Marocain par des skinheads sortis du cortège lepéniste. Contre l'immigration clandestine, M. Jospin ne voit *« pas d'autres solutions »* que de *« faire des vérifications aux frontières »* et d'exécuter des reconduites à la frontière. Acquiescement de M. Chirac à cette lapalissade. Le maire de Paris a ensuite tenté, en vain, de faire condamner les loi Pasqua par son vis-à-vis. Peine perdue. M. Jospin souhaite seulement en changer des *« dispositions absurdes »* comme celles qui conduisent des parents étrangers d'enfants français, ni régularisables ni expulsables, à faire la grève de la faim à Paris. Il s'agirait, probablement, de remettre en cause l'un des pivots du texte de 1993 qui exige de l'étranger demandeur d'une régularisation qu'il soit déjà en situation régulière au moment de sa demande.

Cette disposition, particulièrement efficace pour multiplier les cas de clandestinité, est en effet à l'origine des cas humainement les plus aberrants. Les dossiers d'époux étrangers de Français, d'étudiants et de nombreux cas humanitaires sont aujourd'hui bloqués pour cette raison. M. Chirac, lui, souhaite simplement *« appliquer l'arsenal juridique »* actuel mais *« avec la volonté de le faire »*, sous-entendant que M. Jospin en est dépourvu. Pour étayer cette accusation de laxisme, le candidat RPR a cru bon de remonter à 1981, année de l'opération de régularisation qui avait concerné 130 000 étrangers en situation irrégulière. *« On ne peut pas toujours être tourné vers le passé »*, a esquivé M. Jospin.

Jacques Chirac a aussi avancé le faible taux d'exécution des mesures d'éloignement forcé en 1992. Le chiffre exact pour cette année-là est de 20,15 % (et non 16 %, comme l'a indiqué M. Chirac), niveau à peu près constant depuis des années (18,5 % en 1993, 20,38 % en 1994), qui s'explique notamment par l'identification difficile des illégaux qui ont fait disparaître tous leurs papiers, et par la mauvaise volonté de certains Etats à reconnaître leurs propres ressortissants.

DROITS DU SANG ET DU SOL

A ce propos, Jacques Chirac a émis l'idée d'assortir désormais la signature des accords de coopération avec les pays du tiers-monde d'une clause de réadmission qui contraint ces pays à accepter les reconduits à la frontière, ce qui, en fait, est déjà le cas avec les pays du Maghreb et plusieurs Etats d'Afrique noire. Lionel Jospin a peaufiné son profil de modéré pragmatique en distinguant le principe des contrôles d'identité – qu'il approuve – et la *« discrimination ou la chasse au faciès »* facilités par une autre loi Pasqua qu'il entend adapter.

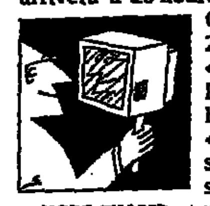
Curieusement, la question de la nationalité a été accrochée à celle de l'immigration illégale, à laquelle elle n'est pourtant pas liée, comme l'ont reconnu les deux protagonistes. C'est que M. Jospin, plutôt embarrassé par la remise en cause des lois Pasqua sur l'immigration, préfère toujours botter en touche en exprimant son hostilité à... la remise en cause du droit du sol par la loi Méhaignerie de 1993 sur la nationalité. Sur ce terrain, les deux candidats rivalisent d'imprécision. M. Jospin en affirmant que le droit du sang est opposé à la tradition républicaine alors que droits du sang et du sol ont toujours été mêlés, sous l'Ancien Régime comme sous la République. M. Chirac en oubliant que la loi de 1993 avait retiré aux parents étrangers d'enfants nés en France la possibilité existant depuis 1889 d'obtenir facilement la nationalité française, ce qui est à la source de bien des situations déstabilisantes.

Sur ce dernier point aussi, Lionel Jospin est seul à plaider en faveur d'un « changement » puisqu'il prône le retour à une application systématique du droit du sol, plus favorable à l'intégration.

Philippe Bernard

Le PAF s'ennuie studio 109

LE SECRET avait été mal gardé. Quelques-uns, à la SFP, dans les états-majors politiques ou encore au CSA savent que Lionel Jospin arrivera à 20 heures, et Jacques Chirac, à 20 h 15. Ils ont « rencardé » les journalistes, qui « planquent » sans enthousiasme dans les plates-bandes qui bordent la maison de Radio-France. Circulez. Rien à voir du côté du pont de Grenelle, au bord de la Seine, hormis quelques CRS chargés de drôles de sacs de voile marqués TF 1 ou France 2, pour les cassettes, un ballet de voitures à chauffeur et l'arrivée des six photographes, seuls membres de la presse autorisés à poser le pied dans le studio 101.


HORS CHAMP

Deux sont des photographes d'agence – Reuter, Sygma –, deux autres, les photographes officiels des candidats, et deux sont les photographes de TF 1 et de France 2. Ils demandent au CSA une autorisation *« pour qu'au moins l'un d'entre* [eux] *aille faire un essai lumière »*. Non, c'est non. C'est la dure loi, pêchée on ne sait où, des débats de la Ve République : ils entreront tous ensemble dans le studio 101, où sont assis Alain Duhamel, Guillaume Durand et les deux candidats. Ils n'auront que deux minutes. Deux pellicules plus tard, les photographes sortent. La lumière était mauvaise, le studio *« sombre, comme l'ambiance »* : Lionel Jospin et Jacques Chirac ont refusé une nouvelle poignée de main, *« à cause des fils de micros qui courent sur la table »*, raconte l'envoyé de TF 1. *« On n'a pas eu le temps de bien faire »*, commente un autre, déçu.

« DU CALME, PAPA ! »

Entre-temps, Patrick Le Lay, Jean-Pierre Elkabbach, Raphaël Hadas-Lebel, Xavier Gouyou-Beauchamps, Jean Drucker, Jérôme Clément, bref tous les patrons des télévisions hertziennes, sont arrivés au grand complet, à l'exception de Jean-Marie Cavada, pour La Cinquième, qui s'est fait excuser à cause d'une *« importante réunion »*. Les radios sont là aussi – Jean Maheu, pour Radio-France, Jean-Noël Tassez pour RMC, André Larquié, pour RFI... –, ainsi que les responsables de TDF et de l'INA.

20 h 50 : Michel Bassi, le patron de la SFP, tape dans ses mains. La trentaine d'invités CSA se dirige vers le studio 109, avec Hervé Bourges et ses « sages ».

Autour de la table, Jacques Chirac a l'air plus tendu que Lionel Jospin. *« On sent que ni l'un ni l'autre n'est venu pour en découdre »*, confie l'un des deux journalistes. Hors antenne, les deux candidats parlent d'une « conf » commune à l'ENA et ressassent leurs souvenirs, *« comme toujours deux énarques chaque fois qu'ils se rencontrent »*.

Il est 21 heures. Jean-Luc Léridon, en régie, envoie le générique. Au premier rang, à droite, Claude Chirac et le publicitaire Jean-Michel Goudard peuvent suivre le débat sur un moniteur. Ils sont venus seuls, renonçant à leur quota de vingt-cinq invités de marque, pour lesquels était prévu un studio attenant. Chez Jospin, on a réuni le gratin du socialisme et du comité de soutien : Jacques Delors, Pierre Mauroy, Jack Lang, Henri Nallet... *« On avait prévu des circuits pour que nos invités ne rencontrent pas ceux de Chirac, mais ils ont dû avoir du mal à trouver vingt-cinq supporters »*, ironise Claude Estier, l'un des deux conseillers « plateau » du candidat socialiste. Il siège à gauche, au premier rang. Avec Pierre Moscovici, il se réjouit des signes d'apaisement que Claude adresse au candidat du RPR avec le plat de la main : *« Du calme, papa ! »*

Dans le studio 109, l'écoute est *« silencieuse et disciplinée »*, dit un des happy few. Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, est *« assez impressionné par la bonne tenue de Jospin »*, selon un invité. Vite, très vite, l'ennui gagne la salle, qui se met à guetter les moindres « saillies » des candidats. Les marins-pêcheurs de Jacques Chirac font rire. La citation d'Alain Minc provoque *« une sorte de défoulement nerveux »*, rapporte un responsable de radio.

Vers 22 heures, au moment où les deux candidats entament une querelle de chiffres, ils commencent tous à trouver ça *« chiant »*. Les murmures enflent. Une heure un quart plus tard sonne le glas du générique. *« Le débat a duré une minute de plus qu'en 1988 »*, dit Hervé Bourges, chronomètre en main. Un petit cocktail, rapide, est prévu. Victoire *ex aequo*, match nul, concluent les invités quasi unanimes. *« C'est la fin de ce genre de débat »*, dit tout haut Jean-Pierre Joulin, le directeur de l'information d'Europe 1. Hervé Bourges pose à quelques proches une question que d'autres retournent tout bas : faudra-t-il *ad vitam aeternam* poursuivre la tradition ? On y réfléchira. Pas le temps de traîner. Ivan Levaï doit préparer sa revue de presse pour le lendemain matin, Guillaume Durand filer à LCI, Alain Duhamel a promis un « son » à Europe 1. Des journalistes rôdent encore autour de la Maison ronde, sous la lune. *« Dans sept ans, on s'arrangera pour vous faire rentrer »*, glisse un hiérarque de Radio-France. D'autres parlent même de cinq ans...

Ariane Chemin

Lionel Jospin : « Je suis contre la reprise des essais nucléaires »

Suite de la page 15

C'est-à-dire que la loi officialise – la symbolique est très claire – le cas d'hommes et de femmes qui sont à la fois inexpulsables, non susceptibles d'avoir un titre de séjour régulier et sont donc dans une situation irrégulière. Voilà par exemple une disposition absurde que je voudrais changer.

Je voudrais également changer les conditions pratiques et juridiques dans lesquelles on fait des contrôles d'identité. Moi, je ne suis nullement hostile à ce qu'on pratique des contrôles d'identité. Cela m'apparaît nécessaire. Il y a des problèmes de sécurité qui peuvent justifier qu'à tel ou tel moment on demande à une personne, quelle qu'elle soit d'ailleurs, jeune ou pas jeune, brune ou pas brune, ses papiers d'identité.

Mais jusqu'à ces lois dont vous parlez, on pouvait le faire lorsqu'il y avait un motif de le faire, que ce soit l'attitude de la personne, ou que ce soit un problème qui se posait dans le quartier, un problème de gangstérisme par exemple ou un risque terroriste qui justifiait qu'on y veille particulièrement. Maintenant, on le fait de façon systématique. On le fait sur certaines personnes. Ce n'est pas efficace du point de vue de l'immigration clandestine. Et donc ça me choque. Donc pour résumer : contrôle d'identité, oui, mais adapté.

Je n'ai rien contre l'efficacité. J'ai quelque chose contre les discriminations et le code de la nationalité, parce que je pense que cela date de 1515, avec la bataille de Marignan. La République, c'est la tradition du sol. Vous avez insisté au premier tour sur le problème du pacte républicain, eh bien ! le droit du sol, c'est le pacte républicain. Je ne sais pas si M. Séguin vous l'a dit. Et le droit du sang, ce n'est pas la République.

Jacques Chirac : Peu importe. La réforme n'est pas le droit du sang. Et la réforme du code de la nationalité, c'est tout simplement la nécessité pour un jeune entre seize et vingt et un ans, qui veut devenir français, de le demander. C'est tout de même la moindre des choses dans un pays qui est fondé sur la valeur républicaine de l'intégration.

Lionel Jospin : Mais on pourrait le demander à chacun...

Jacques Chirac : Chacun doit demander...

Lionel Jospin : Non à chacun, chacun...

Jacques Chirac : Je ne partage pas votre sentiment.

Lionel Jospin : On a vécu toute la République avec ça, tout de même...

Jacques Chirac : Non, la République n'a pas vécu avec ça depuis des siècles. Les Français n'étaient français qu'à partir de l'âge de dix-huit ans. Et par conséquent, le changement du code de nationalité qui a été fait par la loi de 1993 est un changement qui, d'ailleurs, est fondé sur la réflexion de toutes les familles politiques, philosophiques, religieuses qui étaient réunies dans la commission Marceau Long et qui exige une seule modification : c'est qu'un enfant qui est de parents étrangers, né sur le sol français et qui y réside depuis cinq ans, demande à être français et ne s'aperçoive pas un jour qu'il l'est par hasard.

Lionel Jospin : Vous êtes d'accord [avec le fait] que ça n'a pas de rapport avec l'immigration clandestine ?

Jacques Chirac : Aucun. L'intégration, c'est le fait d'abord de manifester la volonté de s'intégrer. Il ne faut pas obliger quelqu'un à avoir une nationalité qu'il ne demande pas. C'est tout à fait contraire aux droits de l'homme. Sur le chapitre de l'immigration, il faut simplement appliquer, avec la volonté de le faire, l'arsenal législatif dont nous disposons pour permettre de renvoyer chez eux les clandestins que l'on découvre. Cela pose des problèmes pratiques, matériels. Il faut que tous les pays avec lesquels nous avons des accords de coopération, et qu'en clair nous aidons par ailleurs à leur développement, acceptent de désigner avec nous des critères de réinsertion de leurs propres immigrés et que nous ne nous trouvions pas trop souvent dans la situation où ils refusent de les reprendre.

Alain Duhamel : Monsieur Jospin, d'abord, en substance, à propos du sida qui est un grand fléau actuel : y a-t-il deux ou trois mesures dont vous imaginez que, si vous étiez élu président, vous pourriez encourager la mise en œuvre ?

Lionel Jospin : Guerre au sida ! C'est-à-dire une politique de santé publique tournée résolument vers la limitation des risques et vers une réponse aux problèmes auxquels sont confrontés les séropositifs ou les malades du sida. Donc une volonté déterminée des pouvoirs publics et, en même temps, un appui avec les mouvements associatifs, mais pas en se reposant sur eux. Deuxièmement, une politique systématique de prévention [vers] la jeunesse, bien sûr, mais aussi, sans tabou, vers les populations dites à risques : toxicomanes, homosexuels, hommes dans les prisons. Il y a là des choses à faire absolument. Et puis une attitude humaine : aide, santé, allocations aux adultes handicapés, accueil des malades du sida. C'est-à-dire qu'il faut montrer que nous les entourons, que nous sommes à leurs côtés. Cette dimension affective, personnelle, et d'engagement de l'ensemble des services et des personnes humaines est absolument décisive. Et puis, à terme, bien sûr, je mets en avant l'espérance de la recherche.

Jacques Chirac : Je partage tout à fait le sentiment de M. Jospin sur ce point. Je serai donc beaucoup plus bref. Je voudrais simplement qu'on n'oublie pas qu'il y a ceux qui sont séropositifs, mais aussi les victimes de l'hépatite qui sont également très nombreux et pour lesquels, naturellement, les choses doivent être faites de la même façon.

Guillaume Durand : Sur les problèmes des agriculteurs, faut-il baisser les charges des exploitants et faut-il que l'Etat français prenne plus à sa charge la défense des agriculteurs français, notamment dans le contexte européen actuel ?

Jacques Chirac : L'agriculture est une des grandes chances de la France. C'est une carte maîtresse pour la France de demain. Nous sommes un pays qui a une vocation formidable en ce domaine. Il est indispensable, premièrement, que nous restions une grande nation exportatrice. Nous sommes la seconde et nous devons le rester. Deuxièmement, [il faut] que l'on encourage les jeunes à s'installer, donc il faut diminuer les charges excessives qui pèsent sur l'exploitation. Troisièmement, il faut soutenir les différentes formes d'agriculture : c'est-à-dire que les agricultures doivent exister sur l'ensemble du territoire et pas seulement dans certains domaines très compétitifs, ce qui suppose une aide particulière à l'agriculture défavorisée. Voilà les principaux thèmes, et il faut être très ferme à Bruxelles. Et là je sais de quoi je parle.

Lionel Jospin : Je crois que je sais aussi de quoi je parle, parce que je suis un élu d'une région et d'une circonscription rurales. D'accord avec le début de ce qu'a dit Jacques Chirac, avec une politique d'encouragement des jeunes, d'installation, ce qui peut signifier qu'entre la concentration et l'augmentation de la taille des exploitations, on doit avoir une agriculture compétitive et encourager l'installation des jeunes. Il faut peut-être, dans la période qui vient, favoriser la dimension de l'installation des jeunes par toute une série de mesures que je ne reprends pas. Je crois notamment en deux points sur lesquels je voudrais insister, que n'a pas évoqués Jacques Chirac. Il n'en a peut-être pas eu le temps.

Il y en a une qui m'est chère, c'est la question du plafonnement des aides, de façon à aider les agriculteurs qui en ont le plus besoin. Je crois que c'est nécessaire. Soit à cause de la région, du type de production, de la taille de l'exploitation, du niveau de revenu. On ne peut pas aider tout le monde de la même manière. Et l'autre, c'est la bonne répartition des droits à produire, qui permettra notamment de favoriser l'installation des jeunes. Pérennité de la politique agricole commune parce que, finalement, elle a été efficace pour le revenu agricole – à condition qu'elle se poursuive, bien sûr, parce que si ça devait être remis en cause... – et défense de l'agriculture dans la Communauté économique européenne face aux Etats-Unis et aux grands producteurs. S'il y a élargissement à l'Est, j'y suis favorable, mais pas aux dépens de la politique agricole commune. Voilà succinctement. Ensuite, diversité, qualité, toute une série de choses que je pourrais avoir, autant que M. Chirac, envie de voir développer, même si je n'ai pas été ministre de l'agriculture il y a longtemps

Alain Duhamel : Dernier thème : les questions européennes et internationales. Celui qui sera élu président, dimanche prochain, aura parmi ses premières responsabilités de présider le Conseil européen de Cannes. Nous voudrions que vous nous disiez, si vous êtes élu, ce que serait votre priorité à l'occasion de la présidence de ce Conseil européen.

Lionel Jospin : Moi, j'aime bien les situations de politique-fiction !

Alain Duhamel : Ce n'est pas de la politique-fiction. Le Conseil européen est dans quelques semaines. L'un de vous deux y sera.

Lionel Jospin : Il faudra commencer à réfléchir au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, qui seront présents dans un dîner, comme cela se fait traditionnellement. A la Conférence intergouvernementale de 1996, nous aurons à examiner les problèmes de la préparation de la troisième phase de l'Union monétaire, donc du passage à la monnaie unique. Il va y avoir, en novembre 1995, une conférence euro-méditerranéenne également très importante, le problème de l'élargissement à l'Est...

Alain Duhamel : Si vous aviez deux ou trois objectifs prioritaires ?...

Lionel Jospin : Compte tenu du peu de temps qui nous est laissé, je préférerais... Même s'il y a peu de temps, si nous ne pouvons pas, l'un et l'autre, développer nos conceptions de politique européenne et étrangère, nous pourrions revenir sur quelques points qui représentent des différences entre l'approche de Jacques Chirac et la mienne.

Premier élément, je suis contre la reprise des essais nucléaires. Voilà un motif de différence et de choix. Je pense que, surtout depuis qu'il y a les programmes de simulation Hermès, qui permettent de savoir ce que nous voulons savoir, il n'est pas responsable de la part de la France, alors que nous sommes en renégociation au niveau de la communauté internationale du traité de non-prolifération des armes nucléaires, de donner ce signe de la reprise des essais nucléaires. Il va servir de prétexte à un certain nombre de pays au seuil de l'arme nucléaire pour refuser de signer, et on va s'engager à nouveau dans cette course. Je pense vraiment que c'est une différence fondamentale, et je ne comprends pas que Jacques Chirac soit sur cette position.

Deuxième élément de différence, sur le service militaire, encore que, comme Jacques Chirac a bougé, je ne sais plus très bien où il en est. Sa position dans la campagne est quand même pour l'armée de métier. Je suis contre l'armée de métier et pour un service militaire de conscription. Comme nous n'avons pas besoin de toute une classe d'âge, je pense qu'une partie de la classe d'âge peut faire un service civil. C'est ma position constante, je n'en ai pas bougé, et c'est donc une deuxième différence, qui est liée là aussi à la conception du pacte républicain dont vous parliez. C'est ça aussi la République, une armée de conscription.

Il y a d'autres questions dont on pourrait parler, les incertitudes – que je suis personnellement – dans la véritable volonté de Jacques Chirac de conduire de façon continue et sans changement sa politique européenne. Il nous a dit, d'une part, qu'il envisageait un référendum sur la conférence intergouvernementale de 1996 sur l'évolution des institutions de l'Union européenne. Ensuite, devant les protestations, il nous a dit qu'il n'y pensait plus. Ensuite, il nous a dit qu'il y pensait à nouveau. M. Chirac a une sorte, je dirais, d'obsession de la renégociation : il voulait renégocier l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne. Il en avait pris l'engagement, il ne l'a pas fait. Veut-il renégocier cette question ou pas et quelle est sa véritable volonté ?

J'ai peur que Jacques Chirac, en matière européenne, n'ait pas une vraie volonté, n'ait pas une vraie stabilité de position et d'attitude, et cela me préoccupe. C'est une conception, c'est une différence fondamentale dans l'état d'esprit, compte tenu des variations, à travers le temps, qu'a opérées Jacques Chirac sur la question européenne.

Guillaume Durand : M. Chirac va vous répondre à la fois sur la question européenne, sur les essais nucléaires et sur l'armée.

Jacques Chirac : Commençons par l'Europe. Je voudrais dire que je m'occupe de l'Europe depuis longtemps. J'ai été le ministre de l'agriculture qui a fait, je crois – personne ne l'a contesté –, le plus progresser la politique agricole commune. De 1986 à 1988, c'est moi qui ait fait voter l'Acte unique, ce qui n'était pas évident. C'est moi qui ait fait le règlement financier de l'Europe, car je vous rappelle qu'en 1986, beaucoup par la faute de la France, l'Europe était en panne sur le plan financier. Peu importe en tous cas, j'ai fait négocier le règlement financier. J'ai été le premier et j'ai prêché dans le désert pendant des années à demander une défense européenne en 1986, à faire admettre – *et j'ai* eu beaucoup de mal à cause des Anglais – que l'Union de l'Europe occidentale puisse être le vecteur de cette défense et faire la réforme aussi bien de l'institution, de ses compétences et de son élargissement.

Et enfin, je vous rappelle qu'avec un certain mérite, compte tenu de la position majoritaire du mouvement auquel j'appartenais, j'ai fait campagne pour le traité de Maastricht. Je trouve qu'il y a tout de même une certaine continuité. Ce qui justifie que la fraction la plus européenne des représentants de la majorité n'a vu, sur ce chapitre-là, aucune espèce de difficulté à me suivre. Je voudrais dire simplement, très vite, un mot sur les deux autres questions. En ce qui concerne le service militaire, j'ai toujours considéré qu'il était, tel qu'il est, dépassé. Vous parliez de République. Le service militaire, c'était l'égalité et l'universalité. Tout le monde le faisait et dans les mêmes conditions. Aujourd'hui, c'est fini et c'est impossible. Quand on est fils de famille ayant des relations, on fait son service militaire dans une grande banque à Singapour, et quand on est plus modeste, dans une unité plus difficile. On ne reviendra pas là-dessus. Tout simplement, pour des raisons démographiques, l'armée n'a plus besoin d'une classe...

Lionel Jospin : Moi, j'ai fait mes classes comme tout le monde...

Jacques Chirac : ... deuxièmement, nous avons besoin de servir des armes de plus en plus sophistiquées. Et vous n'éviterez pas la professionnalisation de l'armée. C'est inévitable. C'est ce qui se passe dans toutes les grandes démocraties. En revanche, l'idée que l'on peut avoir – parce que tout cela ne va pas se faire du jour au lendemain – est de substituer au service militaire d'aujourd'hui un service civil que feraient à la fois les filles et les garçons. Il pourrait concerner l'ensemble des actions qui sont utiles au renforcement des liens de solidarité dans une société qui va depuis les forces de sécurité, comme certains le font aujourd'hui, jusqu'à l'humanitaire, à l'intérieur ou à l'extérieur. Enfin, je propose de faire un vrai service républicain dans ce domaine.

Enfin, le nucléaire. M. Jospin, je ne suis pas un fanatique des essais nucléaires. Vous me dites maintenant qu'on a la simulation. Vous êtes évidemment dans le secret des dieux. Mais je n'ai rencontré aucun membre compétent de la communauté scientifique qui m'affirme qu'on a la simulation. Je vous répondrai simplement ceci, parce qu'il faut être responsable : si nous avons la simulation, autrement dit si nous pouvons nous passer des essais nucléaires tout en continuant à moderniser notre dissuasion et à rester dans le club des grandes puissances qui assure leur sécurité, bravo, arrêtons définitivement les essais nucléaires ! Mais si, en revanche – et seuls les techniciens pourront nous le dire –, nous ne sommes pas encore capables de passer à la simulation sans faire une série supplémentaire d'essais, il serait totalement irresponsable, pour un grand pays comme la France, de se laisser exclure des puissances nucléaires au nom des grands principes et de perdre son rang et sa sécurité à cet égard. Il faudrait faire, à nouveau, une série d'essais, en disant combien et pour quelle durée. Je ne suis pas demandeur. Ça, seuls les scientifiques peuvent nous dire où on en est réellement, et comme c'est couvert par le secret défense, vous ne l'avez pas, monsieur Jospin, et moi non plus.

Lionel Jospin : Mais vous savez que j'aime beaucoup la communauté scientifique, et je suis pour une reprise de la priorité en faveur de l'effort scientifique, qui a été à nouveau coupé. Mais quand même ! Vous qui parlez souvent des technocrates, et les scientifiques ne sont pas des technocrates, ce ne sont quand même pas les experts qui vont décider le politique, et le président de la République a besoin de savoir ce qu'il fait par rapport à la communauté internationale. Il y a l'argument que j'ai donné tout à l'heure, la non-prolifération. Il y a besoin de prendre une décision. C'est ça que je veux dire.

Jacques Chirac : Ce n'est pas le problème !

Lionel Jospin : Si, c'est le problème, que je pose.

Jacques Chirac : Est-ce que nous avons les moyens de la simulation ? Et, dans ce cas, vous avez raison. Est-ce que nous ne les avons pas, et dans cette hypothèse, c'est moi qui ai raison.

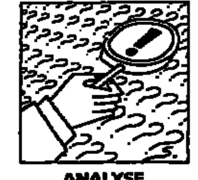
Et vous n'êtes pas en mesure, ce soir,

La simulation en laboratoire

Pour simuler en laboratoire le comportement des armes nucléaires, il est possible de faire exploser, à l'aide de puisssants lasers, de minuscules sphères de verre remplies d'un mélange de deutérium et de tritium. Pour l'heure, la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique ne possède à Limeil-Brévannes qu'un laser de 10 kilojoules (Phébus), qui, de l'avis des spécialistes, ne permet pas de valider un système d'arme, mais seulement de comprendre certains des phénomènes fondamentaux qui président à une explosion. Pour aller au-delà, il faut des lasers autrement puissants, comme celui que les Français viennent de décider de construire dans la région de Bordeaux. Mais cette installation de 6 milliards de francs, qui porte le nom de Laser Mégajoule et sert de pièce maîtresse au programme de préparation à la limitation des expériences nucléaires (Palen), ne fonctionnera pas avant 2003.

L'Europe superbement ignorée

SANS DOUTE ne pouvait-on attendre de M. Chirac et de M. Jospin qu'ils débattent très longuement de politique étrangère et sans doute fallait-il prévoir que leur face-à-face télévisé serait dominé par la situation économique et sociale du pays. C'est la loi du genre dans toutes les grandes démocraties industrielles, et il est un peu vain d'imaginer qu'il puisse en aller autrement. Mais tout est affaire de proportion. Or M. Chirac et M. Jospin n'ont pas marginalisé la politique étrangère dans leurs propos, ils l'ont quasiment escamotée : quelques minutes à peine sur deux heures de débat, quelques bribes sur l'Europe, censée constituer, disent-ils, leur grand projet de politique étrangère... Ici, sur l'Europe, c'est-à-dire sur la grande affaire qui occupera le prochain président, pas le moindre souffle n'est passé à l'écran, pas le début d'une vision, nulle esquisse d'enthousiasme.


ANALYSE

Tout s'est déroulé comme si, en 1995, à l'aube de la monnaie unique, au lendemain de la guerre froide, à la veille de l'élargissement de l'Union européenne (UE) à l'est du Vieux Continent, à l'heure de la globalisation des marchés, les candidats à l'élection présidentielle française pouvaient débattre durant deux heures de problèmes économiques et sociaux sans jamais évoquer le contexte dans lequel ils se posent : l'Europe. Tout s'est passé comme si l'on pouvait discuter emploi, niveau des salaires, fiscalité, budget de l'Etat, immigration, défense, etc., sans jamais dire que l'évolution de chacune de ces données dépendait largement de contraintes extérieures – et notamment européennes.

D'un côté comme de l'autre, c'était laisser croire – sans doute involontairement – à une mythique autonomie de décision du futur président de la République dans ces domaines. A l'heure où une bonne partie de l'électorat a manifesté une forte tentation isolationniste – à l'extrême droite et à l'extrême gauche –, M. Chirac et M. Jospin ont manqué à l'une de leurs missions : dire que l'avenir de la France – économique, social, militaire – ne se décide plus dans les seules limites de l'Hexagone. M. Chirac l'a reconnu sportivement en affirmant qu'au cours du débat *« l'Europe a été passée par pertes et profits »*.

Il est vrai qu'ils n'avaient guère matière à débattre en ce domaine puisqu'ils partagent des vues très largement identiques. M. Jospin a bien expliqué qu'il doutait de la fermeté des convictions européennes de son interlocuteur, qui furent parfois à géométrie variable, alors que lui-même disait se situer dans le sillage de François Mitterrand et de Jacques Delors. M. Chirac lui a répondu qu'il s'occupait *« de l'Europe depuis très longtemps »*, qu'il avait été l'un des promoteurs de la politique agricole commune, qu'il avait toujours milité en faveur d'une politique de défense européenne et, enfin, voté pour le traité de Maastricht.

Les deux hommes ont vaguement laissé entendre qu'ils étaient partisans de la monnaie unique et de l'élargissement de l'Union, voire de la mise sur pied d'une politique étrangère et de défense européenne ; ils ont insisté sur la nécessité de protéger la politique agricole commune (contre les assauts des Etats-Unis ou de certains de nos partenaires européens) ; ils se sont déclarés convaincus que la volonté de *« Bruxelles »* de déréglementer certains secteurs d'activité ne devait pas se faire aux dépens des services publics français.

FLOU ARTISTIQUE

Mais sur les questions les plus délicates (la monnaie unique en 1997 ou en 1999 ?), les plus douloureuses (le coût de l'élargissement), les plus difficiles (l'abandon du droit de veto dans certaines décisions communautaires), les plus complexes (les institutions de l'Europe élargie), les deux hommes ont esquivé le débat. M. Chirac a perdu l'occasion de convaincre de son *« nouveau ton »* européen (celui du discours du 16 mars) et M. Jospin l'opportunité de donner un contenu concret aux convictions qu'il affiche.

Même flou artistique et même escamotage lorsqu'il s'agit d'exposer des positions, là encore très voisines, sur la gestion des crises – des guerres – qui font rage aux portes de la France : dans l'ex-Yougoslavie et en Algérie. Là encore, tout s'est passé comme s'il était concevable de parler défense et service militaire sans évoquer la possible implication de la France dans un conflit futur où l'Union européenne pourrait décider d'intervenir pour empêcher une deuxième Bosnie. On s'est contenté de généralités. Il faut être *« plus ferme »* en Bosnie pour imposer un règlement ou alors envisager de se retirer. Il faut favoriser un dialogue politique entre toutes les parties en Algérie sans interrompre l'aide de la France.

Le drame tchétchène ? Epouvantable, convient M. Jospin qui, pour autant, pense que M. Mitterrand a raison d'aller le 9 mai à Moscou pour la commémoration de la victoire sur les alliés... M. Chirac, quant à lui, philosophe, citant un poète russe et remarquant que *« la Tchétchénie, c'est une vieille affaire... »*. C'est que, là encore, pour imaginer une diplomatie plus activiste – en Bosnie, comme en Algérie ou vis-à-vis de Moscou –, il aurait fallu se demander avec Jacques Delors (*Le Monde* daté 30 avril-2 mai) *« si la France, seule, protégée par* [on] *ne sait quelle ligne Maginot, pouvait se protéger des turbulences du monde »*. La réponse étant évidemment *« non »*, il aurait fallu parler plus d'Europe.

Alain Frachon

Jacques Chirac : « Rendre à la France son esprit de conquête »

de répondre à cette question. Je dois dire que moi non plus. Ce que je dis, c'est qu'affirmer qu'on ne reprendra pas les essais nucléaires, dans l'état actuel des choses, c'est irresponsable.

Alain Duhamel : On va en rester là sur ce point. Et puis Guillaume Durand va vous poser à chacun trois questions précises d'actualité et après quoi on vous demandera votre conclusion, à l'un comme à l'autre.

Jacques Chirac : L'Europe est passée par pertes et profits.

Alain Duhamel : L'Europe a été assez vite, ce qui prouve qu'elle n'est pas toujours aussi lente qu'on pourrait le croire.

Guillaume Durand : Est-ce que je peux vous demander à tous les deux, et à partir du moment où vous envisagez d'être à l'Elysée, quelle est la manière, finalement, dont vous géreriez trois crises qui marquent la situation internationale actuelle : la Bosnie, avec l'embrasement qu'on ne contrôle plus, la Tchétchénie et l'Algérie. C'est à M. Jospin de commencer, puisqu'il a un léger retard dans le temps.

Lionel Jospin : En ce qui concerne la Tchétchénie, je trouve que nous avons fait preuve d'une singulière timidité, et je dirais même d'une singulière complaisance à l'égard de la Russie, et de Boris Eltsine. Sur la base d'un raisonnement – surtout développé par les Américains, qui ont pesé beaucoup dans cette affaire –, qui consiste à penser que c'est en passant par pertes et profits l'écrasement des Tchétchènes que l'on va consolider soit la démocratie, soit la place d'Eltsine en Russie. Je crois, au contraire, qu'en faisant cela nous fragilisons les chances de la démocratie en Russie. Si vous faites allusion à la présence du chef de l'Etat, qui sera d'ailleurs le chef de l'Etat actuel, aux cérémonies du 9 mai à Moscou, j'ai pris position en disant qu'autant je pensais qu'il fallait s'exprimer avec la plus grande netteté et prendre des décisions vis-à-vis de la Russie beaucoup plus claires et beaucoup plus nettes, autant l'histoire d'aujourd'hui, pour peu qu'on soit clair sur les principes, ne permet pas d'effacer l'histoire d'hier. Je pense que la lutte antinazie et les sacrifices qui ont été consentis par le peuple russe – même si c'était sous un régime de dictature, je ne l'ignore pas – méritent d'être reconnus.

En ce qui concerne l'Algérie, je dirai qu'il y a eu des hésitations au sein du gouvernement de M. Balladur, et on a eu l'impression qu'il y avait deux politiques à l'égard de l'Algérie, une conduite par M. Pasqua, qui était finalement d'indulgence à l'égard du régime militaire, en disant : il n'y a que lui face aux intégristes ; et l'une de M. Juppé, qui m'est apparue plus souple. Je pense que M. Juppé a une conception qui ressemble à celle que, moi, je défends depuis le début, parce qu'ils ont bougé au sein du gouvernement. J'ai eu l'impression qu'on était davantage venu sur ma position, qui consiste à dire qu'il faut naturellement être implacable dans la lutte contre le terrorisme et contre les islamistes, bien sûr en France, où que ce soit, et être sans complaisance naturellement vis-à-vis de l'Algérie, qui est un pays étranger. Nous devons aussi faire comprendre aux autorités algériennes que les méthodes qu'elles emploient dans la lutte ne peuvent pas être acceptées. Et donc je préconise personnellement d'appuyer les démarches de caractère démocratique, notamment celles conduites dans la conférence de Rome. Et je n'avais pas entendu d'ailleurs M. Chirac s'exprimer sur cette conférence de Rome et dire ce qu'il en pense. Voilà mon approche.

Sur la Bosnie, je ne sais pas comment je peux répondre en dix secondes...

Guillaume Durand : Personne ne vous demande de répondre en dix secondes.

Lionel Jospin : Très bien ! Je dirai que je suis évidemment très inquiet à la fois de la fin du cessez-le-feu à Sarajevo et en Bosnie, de la reprise d'activités militaires de la part des Croates en Krajina, occupée par les Serbes.

Alain Duhamel : Qu'est-ce que vous préconisez de la part de la France ?

Lionel Jospin : La France ne peut pas agir seule. Elle doit agir avec les autres membres de la communauté internationale. Sur la base du plan de paix, si on croit encore que le plan de paix du Groupe de contact peut déboucher, alors il faut y mettre les atouts de la fermeté, d'une fermeté plus grande ; sinon, on ne débouchera jamais. L'autre terme de l'alternative, à un moment ou à un autre, et d'ailleurs le gouvernement l'a évoqué, M. Léotard et d'autres, sera le retrait de notre contingent, ce qui posera un grand problème, et aussi la levée de l'embargo. Alors, si on est sur un axe politique, restons-y, mais mettons-y les atouts de la fermeté.

Guillaume Durand : Monsieur Chirac, sur la gestion de ces trois crises ?

Jacques Chirac : Sur la Tchétchénie, je partage le sentiment de M. Jospin. J'ai déjà eu l'occasion de le dire très clairement au premier ministre, et au président russe. C'est une très vieille affaire. Je me souviens quand j'étais jeune, je lisais un poème de Lermontov, dans les années 50, qui s'est transformé en une berceuse que tous les petits Russes ont entendue et qui disait : *« Mon petit, dors, le grand méchant Tchétchène est en train d'aiguiser son couteau, mais ton papa veille. »* C'est une vieille, vieille affaire, l'affaire de la Tchétchénie.

Pour l'Algérie, je crois aussi qu'il n'y a pas d'autre solution que de tout faire pour inciter celles et ceux qui sont à l'évidence majoritaires en Algérie, et que l'on n'entend pas aujourd'hui, mais qui sont notamment tous ces cadres, quadragénaires, quinquagénaires, des hommes et des femmes, et qui rejettent toute forme d'intégrisme, toute forme d'autoritarisme ; il faut les inciter effectivement à se regrouper et les aider. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille priver l'Algérie, naturellement, des moyens que nous lui donnons, car, à ce moment-là, on risque l'effondrement total. Sur la Bosnie, je regrette naturellement qu'on n'ait pas fait en 1992 ce que j'avais proposé, c'est-à-dire, dès que les Serbes ont commencé à bouger, leur envoyer un ultimatum avec, éventuellement, la mise en œuvre de forces aériennes. Ça aurait probablement gelé les choses à ce moment-là. Mais, aujourd'hui, la France doit effectivement peser de tout son poids dans le Groupe de contact, ce qu'elle a fait, par sa présence sur le terrain, pour obtenir que soit respecté le cessez-le-feu ou proroger le cessez-le-feu, qui s'est terminé hier. Si véritablement ce n'est pas possible, je crois qu'il faudra, à un moment donné, s'interroger sur le point de savoir si la France n'a pas les moyens d'imposer une solution diplomatique ; et, si la Forpronu n'a pas les autorisations et les moyens de riposter quand elle est attaquée, il faudra bien que la France s'interroge sur le maintien des soldats de la Forpronu sur place.

Alain Duhamel : Monsieur Chirac, monsieur Jospin, c'est donc maintenant le moment de conclure.

Jacques Chirac : C'était un débat intéressant. On aurait aimé qu'il dure plus longtemps, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'on n'a pas évoquées. Je voudrais dire simplement en terminant que dimanche, la question qui va se poser aux électrices et aux électeurs, à l'ensemble des Français, c'est en réalité la suivante : est-ce que vous voulez ou non un troisième septennat socialiste ? Ou bien est-ce que vous voulez, au contraire, un véritable changement ? Je connais bien la France, j'ai beaucoup écouté les Français, je sais que les Français veulent aujourd'hui un vrai changement. Et ce vrai changement, je l'ai proposé et j'ai l'intention, si les Français le veulent, de l'assumer réellement. Je ne mets pas en cause, naturellement, votre volonté, vos bonnes intentions, M. Jospin. Ce que je mets en cause, c'est votre ambition. Je trouve que c'est toujours la même chose avec les socialistes. Au total, dès qu'on gratte un peu les choses pour voir ce qu'il y a dessous, on trouve un système permettant de répartir la pénurie. Et ce système, naturellement, décourage et fait que la société s'effondre petit à petit, autrement dit on tue petit à petit, on étrangle petit à petit la poule aux œufs d'or.

Moi, je suis pour une tout autre politique, une politique qui prenne en compte les problèmes quotidiens des Français et qui prenne en compte les grandes chances de la France. La France est un pays qui a des chances extraordinaires : sa démographie, dont on n'a pas parlé, qu'il faut encourager par une vraie politique familiale, ses petites et moyennes entreprises, sa recherche, son intelligence, sa culture, mais aussi son agriculture, sa puissance maritime et ses chances. Cet esprit de conquête qui nous a marqués longtemps, eh bien, nous ne le retrouvons pas ! Et moi, ce que je veux, c'est rendre à la France cet esprit de conquête, autrement dit et pour terminer, je voudrais dire que ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de faire confiance aux Français. Il faut faire confiance aux Français, il faut aimer la France. Et à ce moment-là, nous aurons une France très unie, retrouvée. C'est ce que j'appelle une France pour tous.

Alain Duhamel : Monsieur Jospin.

Lionel Jospin : Après m'être aussi réjoui de ce débat, je voudrais dire à ceux qui m'écoutent, mais ils le savent, que pendant cette campagne, au premier tour comme au second tour, je me suis efforcé de les traiter avec respect. Je n'ai polémiqué avec personne. Je n'ai négligé personne. Mais j'ai proposé un projet, j'ai fait mes propositions pour la France. J'ai dit aussi ma conception de la présidence de la République dans un pays qui doit être maintenant tourné vers l'avenir et tourné vers la modernité, dont on ne doit pas aborder les problèmes avec le regard trop souvent tourné vers le passé. Je suis parti des préoccupations des Français : l'emploi, le logement, le salaire, la protection sociale, les services publics, la sécurité, l'exclusion, la vie dans les villes et ses quartiers difficiles, la vie aussi dans le monde rural.

J'ai essayé de tracer des perspectives pour l'avenir parce que je ne peux pas m'arrêter au présent, la France a besoin qu'on lui propose un dessein et j'ai dit l'importance qu'il fallait à nouveau donner à l'éducation et à la recherche. J'ai manifesté le souci de l'avenir pour notre planète, pour le monde que nous laisserons à nos enfants, pour l'écologie, et j'ai insisté sur une grande politique européenne, dans la lignée de ce qu'a fait François Mitterrand et de ce qu'a fait aussi Jacques Delors.

Je me suis attaché à des valeurs, celles de la République : liberté, égalité, fraternité, bien sûr, mais aussi laïcité, solidarité, responsabilité des citoyens et des associations, impartialité de l'Etat, égalité entre les femmes et les hommes. Ce sont ces valeurs que je veux servir comme président de la République si vous m'élisez. Ce sont ces problèmes que je veux commencer à résoudre. Même si ce sera difficile, j'ai dit ce que je ferai, je ferai ce que j'ai dit. J'ai des perspectives, un grand projet pour le pays, dans une pratique de pouvoir rénovée, plus attentive à l'éthique et surtout plus moderne. Comme disait Byron, pour ne pas citer Lermontov, nous sommes à une époque où les destins veulent changer de chevaux.

Alain Duhamel : Voilà, monsieur Chirac et monsieur Jospin, cette émission va s'achever. Bien entendu, nous n'avons pas traité tous les sujets, encore que je crois que cette émission a été la plus longue du genre. Je pense que vous avez pu vous exprimer librement l'un et l'autre, équitablement, avec respect et considération, à la fois l'un pour l'autre et pour les Français qui vous écoutaient. En tout cas, Guillaume Durand et moi vous en remercions.

Texte établi par les services du « Monde »

Mikhaïl Lermontov et Lord Byron

A défaut de consacrer une seule minute à parler de culture ou d'appuyer une de leurs démonstrations sur une quelconque référence philosophique ou littéraire, les candidats avaient préparé chacun un « ornement » pour leur discours. M. Chirac, amateur de *Pouchkine, avait choisi un autre Russe – considéré par Gorki comme « le deuxième grand poète russe [...] tout de suite après Pouchkine »* –, Mikhaïl Lermontov (1814-1841), et une fable où apparaît l'image d'un menaçant Tchétchène. Puis M. Jospin citait Lord Byron, poète britannique (1788-1824), symbole de liberté pour les uns, de vie licencieuse pour les autres, et dont l'influence littéraire fut immense sur tout le romantisme français. *Sans le savoir, les deux adversaires se rejoignaient par ces choix, en apparence si éloignés. Car Lermontov, dès l'âge de treize ans, écrivait des vers où se lisait l'influence de Byron.* Sa vie elle-même, ses comportements furent marqués par la figure de l'excentrique Anglais. Byron et Lermontov sont morts presque au même âge, tous deux de mort violente ; le premier en combattant, en Grèce ; le second au cours d'un duel avec un ami.

Des communistes déçus par un débat « oblique »

« CE QUI EST BIEN avec les institutions, c'est que ça laisse le temps de venir à ceux qui sont en retard... » Voilà bientôt une demi-heure que les deux candidats débattent des institutions, quand le vieux cheminot s'impatiente. Sans cette invitation de ses voisins, Jacques, *« le philosophe »*, n'aurait pas davantage regardé « le » débat ; il aurait préféré voir le film de Joris Ivens, sur ARTE, *Une histoire de vent*.

Ils sont pourtant une douzaine à s'être réunis, au dernier moment, dans cet appartement du centre de Saint-Denis, pour assister ensemble au face-à-face Chirac-Jospin. Et quand ce dernier corrige son interlocuteur sur l'emploi des termes *« décade »* et *« décennie »*, Françoise, la maîtresse de maison, se lève pour aller chercher un dictionnaire : *« Au moins, on aura appris quelque chose, ce soir. »*

LE « MEILLEUR » ARGUMENT

C'est vraiment sans enthousiasme aucun que ces communistes-là écoutent les raisons qu'ils auraient, dimanche, d'*« utiliser le bulletin au nom de Lionel Jospin, pour dire non à la droite »*. *« Le meilleur argument de Jospin, jusque-là, c'est bien de dire : votez pour moi, vous en aurez pour moins longtemps »*, affirme Stéphane. *« Si j'avais su, j'aurais été candidat pour trois ans »*, ajoute Patrick Braouezec, maire (PCF, refondateur) de Saint-Denis, qui, à peine de retour d'une réunion de quartier, s'apprête déjà à aller commenter le débat sur La Chaîne Info (LCI). *« Et alors, quand est-ce qu'on s'adresse à nous ? »*, s'impatiente-t-il peu après, face aux silences de M. Jospin sur les attentes de l'électorat communiste.

Un bref échange entre les candidats remet tout le monde d'accord, par un grand éclat de rires, quand Jacques Chirac rétorque, de sa voix de miel, à propos d'Alain Minc : *« Celui-là, je vous le laisse... »* *« Oh ! il est plus vrai que sa marionnette »*, s'amuse la compagnie. Le débat sur le logement, tant attendu dans cette banlieue, se perd dans les sigles – PLA, PAP, PALULOS –, dont certains sont jugés *« poétiques »* par le candidat socialiste. *« C'est ça, viens chez moi, j'habite un PALULOS »*, se moque Stéphane, avant d'être coupé par une jeune Algérienne, clandestine.

Sur l'écran de France 2, on parle des *« lois Pasqua »*. M. Jospin se dit favorable à des contrôles d'identité, mais *« adaptés »*. *« Oh ! non, ce n'est pas possible. Moi, je ne vote pas pour lui »*, s'exclame une employée de mairie.

Jacques, le philosophe, les pieds dans ses sabots, a déjà fait son choix : *« Je verrais bien l'un président, l'autre premier ministre, et moi dans l'opposition... »* Le cheminot, c'est décidé, mettra les deux bulletins dans l'urne. Après s'être inquiété des résultats de la vente, la veille, du muguet du parti, Stéphane tire déjà les conclusions : *« C'était un débat en oblique ; chacun regardait sur sa droite : Chirac vers Le Pen, Jospin vers Balladur. »* Refondateur, il en veut surtout au PCF de n'avoir rien obtenu du candidat socialiste avant d'appeler à dire *« non à la droite »*.

Jean-Louis Saux

A Berck-sur-Mer : « Tu le connais, toi, Jospin ? »

BERCK-SUR-MER
(Pas-de-Calais)
de notre envoyée spéciale

Berck-sur-Mer, Pas-de-Calais, quinze mille habitants, la plus française des villes de France puisque, au premier tour, les scores présidentiels avaient frisé la moyenne au plus près, se préparait à suivre le grand tournoi. La ville se savait, non sans quelque fierté, *« un test »*, défini comme tel par la Sofres.

Comment vont voter les électeurs qui ont choisi, au premier tour, Jean-Marie Le Pen ? De droite à gauche, le débat de ce soir paraît capital pour ces reports. *« C'est une affaire d'hommes, le meilleur des deux emportera l'adhésion des mécontents, comme d'ailleurs des indécis. »* Chez les supporteurs du Front national eux-mêmes, le doute est réel. L'un d'entre eux demande à son voisin, militant socialiste : *« Tu le connais, toi, Jospin ? »*, cherchant à en savoir davantage avant le scrutin du 7 mai. Le débat, de fait, n'a pas éclairci grand-chose. Il a permis à chacun de camper sur ses positions.

D'autres, plus déterminés, ont suivi dans leur salon la prestation jusqu'à sa fin. Comme ce conseiller municipal PR, en compagnie de sa femme et de ses quatre jeunes filles. Se définissant *« d'opposition »*, puisque Claude Wilquin, le maire en poste depuis trois mandats, est socialiste, ce militant confirme son choix, arrêté depuis longtemps, en faveur de Jacques Chirac. *« Je reste sur mes convictions. Contrairement à ce qu'on pensait, ce débat a été sans vagues, sans passion, digne et courtois. Il n'entraînera pas beaucoup de bouleversements »*, conclut-il. Sa famille votera comme un seul homme. Avec de petites nuances... La mère : *« Jacques Chirac est prêt, plus mûr. Lionel Jospin le sera dans sept ans. Le premier a le ton technocrate, le second parle d'une façon plus proche du peuple. »* Les fils avouent parfois avoir décroché, sans pour autant changer d'avis.

PLUS OFFENSSIF QUE PRÉVUE

Dans un bistrot du centre-ville, d'autres jeunes, eux, se sont retrouvés comme chaque soir. Le tenancier avait aimablement branché sa télé sur TF 1. La première demi-heure a eu raison des bonnes volontés. Quatre garçons ont quitté les lieux prestement. Les six autres sont retournés à leur passe-temps favori, la lecture de *L'Equipe* et la partie de billard. Entre deux coups de queue dans les boules, les visages se tournaient un instant vers l'écran. *« Des jeunes ! Il nous faut des jeunes ! »*, lançait l'un, goguenard. Le second : *« Tu ne vas pas voter ? Tu vas te faire ficher ! »* Le troisième se voulait plus sérieux : *« J'irai voter blanc, comme au premier tour. »* Quant au quatrième, il avouait *« ne rien attendre des politiques »*.

L'hôtel de ville avait ouvert sa salle au public. Deux postes de télévision trônaient, branchés sur France 2, *« évidemment »*, plaisantait le maire. Une soixantaine de militants et sympathisants socialistes, d'âge mûr pour la plupart, suivaient *« le débat de fond qui enfin avait lieu »*. On a applaudi au premières reparties de M. Jospin. On a ri plus particulièrement aux *« Je suis d'accord avec Lionel Jospin »*, que M. Chirac a assenés plusieurs fois. Au bout du compte, on a jugé le candidat de la gauche *« plus offensif que prévu, attaquant, ce qui amenait son rival à se défendre »*.

Danielle Rouard

Soirée chiraquienne au Palais des congrès

Chics et calmes étaient les trois mille partisans de Jacques Chirac réunis au Palais des congrès, à Paris, pour assister à ce face-à-face après avoir déboursé 500 francs pour soutenir leur candidat. Au premier rang, autour d'Alain Juppé, était regroupée une impressionnante brochette de ministres, responsables de mouvements politiques et autres personnalités de la majorité. L'inimitable *« bonsoir »* d'Alain Duhamel et les premières images sur les visages des deux candidats, surpris par les plans de coupe, ont fait un peu rire. Ensuite, à l'exception d'un petit groupe qui manifestait un peu plus fort son approbation à M. Chirac et ses désaccords avec M. Jospin, l'assistance a écouté dans le calme. A la sortie, les « invités » ont eu droit à un buffet modeste : amandes, chips, pommes et... jus de pomme. Pas de quoi dilapider les quelque 1,5 million de francs que cette soirée a dû rapporter au Mouvement pour l'élection de Jacques Chirac.

Chiraquiens et balladuriens réconciliés

« TOUT LE MONDE a oublié Balladur », constate Jean-Yves Haby, député (UDF-PR) des Hauts-de-Seine, une fois éteint le poste de télévision de sa permanence électorale de Courbevoie, où une cinquantaine de militants, chiraquiens et balladuriens confondus, ont suivi le débat. Leur verdict est sans appel : Jacques Chirac a été le meilleur.

Les plus sages des balladuriens n'en reviennent pas, comme surpris de redécouvrir un Chirac posé, serein, décrispé... *« Il est moins bulldozer qu'avant »*, confiait en aparté à un de ses amis un partisan du premier ministre, à mi-chemin du débat. *« Je ne m'attendais pas à une telle rigueur de sa part »*, s'étonne la présidente des Clubs Perspectives et Réalités de la ville, tandis qu'une de ses amies ne peut s'empêcher de reconnaître que *« Chirac a fait des progrès »*.

En début de soirée, M. Haby, balladurien de la première heure, avait surpris quelques propos sceptiques tenus par certains de ses amis, encore sous le coup de l'amertume de la défaite de M. Balladur. *« Ils ne sont pas encore tous décidés à voter pour Chirac »*, disait-il. Quelques dizaines de secondes avant le coup d'envoi du débat, un silence quasi religieux s'est installé dans la permanence, dont les rideaux avaient été ouverts pour montrer aux passants qu'il y avait foule chez le jeune député, candidat aux élections municipales contre le maire sortant, Charles Deprez (RPR), dont il fut plusieurs années le premier adjoint et le dauphin.

Les premières passes d'armes entre M. Chirac et M. Jospin n'ont pas troublé ce silence attentif, l'auditoire s'astreignant, comme les candidats, à une sorte de période d'observation. Petit à petit, les langues se sont déliées, sur le dos de M. Jospin. De ricanements dispersés en interjections indignées, le ton est monté. *« Il rêve... Charlot ! Mais il est malade, il délire ! »*, s'est exclamé le parterre de militants lorsque M. Jospin a revendiqué l'action positive des gouvernements socialistes sur le redressement de l'économie française. La proposition socialiste de réduire le temps de travail de trente-neuf à trente-sept heures a été saluée par un tollé général. Hué sur le thème de l'immigration, conspué sur celui de la politique internationale, M. Jospin a fait contre lui l'unanimité que M. Chirac n'était pas parvenu à rassembler sur son nom moins de deux heures auparavant.

Ce n'est qu'en petit comité, une fois retombée la fièvre du débat, que de gentilles quinquagénaires ont admis que *« Jospin, pour une première fois, n'était pas si mal »* et que *« le truc initiative-emploi »* du candidat de droite n'est peut-être pas sa meilleure idée. Un trouble-fête s'est même pris à imaginer l'issue d'un autre duel. *« Balladur, il aurait été encore plus calme, plus posé. Il l'aurait mis dans sa poche. Ce soir, il n'y pas eu de KO technique, comme contre Fabius en 1985 »*, a regretté brièvement ce militant, avant de se laisser gagner par le confort d'une opposition toute simple entre la droite et la gauche. Entre Chirac et Jospin.

Pascale Sauvage

SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 4 MAI 1995

RACISME Les policiers ont opéré, mercredi 3 mai, une série d'interpellations dans les milieux skinheads de la région parisienne, dans le cadre de l'enquête sur la mort de Brahim Bouraam, un Marocain de vingt-neuf ans tué pendant la manifestation du Front national, lundi 1er mai à Paris. Les enquêteurs ont appréhendé vingt-neuf personnes à leur domicile à Paris et en banlieue. Tous ont été placés en garde à vue. ● JEAN-MARIE LE PEN a, de son côté, réaffirmé mardi que son parti n'avait *« rien à voir »* avec la mort du jeune Marocain. Il a rejeté la responsabilité de ce *« fait divers déplorable »* sur *« le préfet de police et le ministre de l'intérieur »* chargés, selon lui, d'*« assurer le caractère pacifique de cette manifestation »*. ● A L'APPEL de nombreux syndicats, associations et partis politiques, une manifestation devait avoir lieu mercredi 3 mai à Paris.

Vingt-neuf « crânes rasés » ont été placés en garde à vue

A l'appel de nombreux syndicats, associations et partis politiques, une manifestation de protestation contre le meurtre, pendant le défilé du Front national, du jeune Marocain Brahim Bouraam devait avoir lieu mercredi 3 mai à Paris

UN COUP DE PIED dans la fourmilière skinhead a été donné, mercredi 3 mai au petit matin dans la capitale et en région parisienne, par les policiers de la PJ et des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris qui ont interpellé vingt-neuf personnes appartenant à cette mouvance. Les enquêteurs ont ciblé plusieurs groupes dont les membres avaient été repérés lors du défilé du Front national, principalement dans la queue du cortège d'où se serait détaché, selon les témoignages recueillis sur place par les policiers, le groupe ayant participé au meurtre du jeune Marocain Brahim Bouraam, jeté dans la Seine. Quelques-uns des interpellés sont ainsi des *hooligans* connus du Paris-Saint-Germain et de sa tribune du Kop. D'autres étaient connus des RG pour fréquenter les boutiques parisiennes dirigées par Serge Ayoub, le plus médiatique des skins français, où les amateurs pouvaient trouver les publications et insignes appréciés des crânes rasés. Etudiant à Jussieu, Serge Ayoub, dont les boutiques ont depuis été fermées par les autorités, ne figure pas au nombre des interpellés.



A ce stade de l'enquête de flagrance sous la direction du parquet de Paris, les policiers cherchent avant tout à recueillir des renseignements sur les acteurs directs du meurtre. Dans ce milieu morcelé et agité de rivalités qu'est la mouvance des skins français, ils cherchent à obtenir des informations permettant d'identifier les membres du groupe d'une dizaine de crânes rasés qui s'étaient détachés du défilé du FN et dont trois avaient agressé Brahim Bouraam. Mais aucun des interpellés de mercredi 3 mai n'était, en tant que tel, considéré comme un suspect.

Quelques heures après le meurtre de Brahim Bouraam, un journaliste de la télévision polonaise avait été agressé par une bande de skinheads qui venaient de courser, bâton en main, trois jeunes beurs ayant eu le malheur de passer place de l'Opéra au moment où le défilé du FN se dispersait. *« J'ai vu trois jeunes Arabes, vraiment des gosses, qui couraient comme des dératés avec à leurs trousses quelques skinheads armés de bâtons,* nous a expliqué Grégoire Dobiecki. *Les skins se sont aperçus que le journaliste reporteur d'images qui était avec moi avait mis sa caméra sur l'épaule. Ils ont arrêté leur poursuite et se sont dirigés vers nous pour exiger la cassette. Nous avons refusé et ils nous ont bousculés. »* Le journaliste polonais et son coéquipier français n'ont, en fait, pas eu le temps de filmer le début de ratonnade. Leur film montre néanmoins les visages de deux des skins poursuivants les adolescents. Après avoir appris l'assassinat du jeune Marocain noyé dans la Seine, ils se sont dit qu'ils avaient peut-être les images des meurtriers...

Jean-Marie Le Pen avait auparavant réaffirmé, mardi 2 mai, que son parti n'avait *« rien à voir »* avec la mort du jeune Marocain. *« Je proteste énergiquement contre les imputations et les amalgames qui sont faits entre une manifestation pacifique et des provocateurs qui ne sont pas membres de notre organisation »*, a-t-il déclaré. Estimant que ce meurtre serait un *« fait divers déplorable, comme il s'en produit des dizaines par jour dans les grandes villes »*, M. Le Pen a reproché aux autorités d'avoir failli dans leur mission de maintien de l'ordre. *« C'est le ministre de l'intérieur et le préfet de police qui pourraient être mis en cause »*, a-t-il assuré. Le responsable du FN chargé de l'organisation du défilé, Jean-Claude Varanne, avait toutefois signé, le 11 avril à la préfecture de police, le traditionnel formulaire de déclaration de manifestation. Il s'y engageait, comme tout organisateur d'un défilé dans la capitale, à se donner *« les moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation »*.

Du côté de la préfecture de police (PP) de Paris, on répond qu'un *« dispositif serré et comprenant de nombreux effectifs »* avait été dégagé pour assurer le maintien de l'ordre.

Ce formulaire prévoyait aussi l'installation d'un podium par le FN place des Pyramides, près de la statue de Jeanne d'Arc, et place de l'Opéra. Des installations préparées dès la veille du défilé, où des observateurs se sont étonnés d'observer, dès le dimanche après-midi, les oriflammes du Front national. *« Il est habituel de donner aux organisateurs le temps de monter leurs installations »*, commente-t-on à la PP, en concédant que la pose prématurée des drapeaux du Front sur la place de l'Opéra était une *« erreur »*.

Un millier d'hommes – dix escadrons de gendarmerie mobile et cinq compagnies républicaines de sécurité (CRS) – avaient en tout cas été mobilisés pour encadrer un cortège formé, selon les Renseignements généraux, de quelque huit mille personnes. Un escadron de gendarmerie avait été placé en tête et en queue du cortège, à quelques dizaines de mètres des manifestants, pour contenir tout débordement et pour afficher la détermination des autorités. Des forces de l'ordre aussi nombreuses n'auraient-elles pas pu empêcher l'agression et la noyade du jeune Marocain poussé, selon les trois premiers témoignages recueillis sur procès-verbal par les policiers, par un *« individu vêtu en noir »* ? Le pont du Carrousel n'était *« pas considéré comme un endroit risqué, du point de vue du maintien de l'ordre »*, explique-t-on à la PP, à la différence de Matignon ou de l'Elysée, ainsi que de la rue du Dragon, barrée par un escadron de gendarmerie pour empêcher une irruption du FN dans les locaux occupés par le DAL.

La *Gascogne*, une vedette de la brigade fluviale de la PP, se trouvait bien à proximité du pont du Carrousel, mais de l'autre côté du pont par rapport à l'endroit où le jeune Marocain s'est noyé. Brahim Bouraam a coulé presque immédiatement, selon les témoins de la scène, au fond du fleuve dans une eau froide (12 degrés) et au courant assez fort en cette période de l'année. Le plongeur de la *Gascogne*, bientôt assisté par trois plongeurs des sapeurs-pompiers alertés vers 11 h 50 par un témoin, a mis vingt minutes à repêcher le corps. L'autopsie opérée mardi 2 mai a confirmé la mort par noyade.

E. In.

Une manifestation unitaire

De nombreux syndicats et associations ont appelé à manifester, mercredi après-midi 3 mai à Paris, pour protester contre le meurtre de Brahim Bouraam. Reprenant l'initiative de SOS-Racisme, le MRAP, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), la section française du Congrès juif mondial, l'Association solidarité franco-arabe, l'Association des travailleurs marocains de France, la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), devaient participer à ce rassemblement prévu à 17 heures au pont du Carrousel, lieu où le drame s'est déroulé. Côté syndical, la CGT, la CFDT, l'Union départementale FO de Paris, les syndicats étudiants (UNEF et UNEF-ID) et enseignants (FEN, FSU) devaient aussi s'associer au cortège, de même que le PS et le PCF. Au cours de leur parcours, les manifestants devaient emprunter le quai Voltaire, le quai Anatole-France, la rue de Solferino, la rue de l'Université, la rue Aristide-Briand, avant de se disperser place Edouard-Herriot, devant l'Assemblée nationale.

L'ambassadeur du Maroc dénonce un « climat d'intolérance »

A CÔTÉ d'une fresque en carreaux de faïence représentant une laitière, un rideau de fer tiré sur une épicerie au cœur du quartier des Halles, face au centre Georges-Pompidou. *« L'Arabe du coin »*, lâche simplement un voisin, comme on disait jadis « l'Auvergnat ». *« Des gens sans histoires »*, *« serviables »*, *« ouverts tard le soir »*. *« Rien à voir avec cette racaille, là, qui n'arrête pas de se droguer »*, commente un commerçant.

Depuis plusieurs années, la famille Bouraam vit et travaille ici : le grand frère, tenancier de l'épicerie, et un neveu. Une partie de la famille est restée au Maroc. Né en 1965 dans un douar de la région de Tiznit (une centaine de kilomètres au sud d'Agadir), Brahim était père de deux enfants, qui vivent avec leur mère, à Marrakech.

Le neveu du jeune Marocain a été reçu, mardi 2 mai, par l'ambassadeur du Maroc en France, Mohammed Berrada, qui, dans un communiqué, a dénoncé *« le climat d'intolérance à l'origine de tels actes »* et demandé *« que toutes les mesures soient prises en vue d'assurer la sécurité et la quiétude de cette communauté, laquelle s'est toujours montrée respectueuse des lois du pays hôte »*. Alain Juppé, ministre français des affaires étrangères, a adressé un message de condoléances et de sympathie à son homologue marocain.

Au Maroc, les associations de défense des droits de l'homme, les responsables politiques et l'ensemble de la presse ont été unanimes à condamner le meurtre de Brahim Bouraam. L'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDM) a estimé que *« ce nouveau crime odieux (...) constitue le prolongement logique des lois Pasqua. Comme d'autres actes semblables, il a été directement inspiré par le discours haineux du président du Front national »*.

J.-M. Dy.
(avec Mouna El Bana à Rabat)

La discrète complicité entre skinheads et Front national

« IL N'Y A PAS de skinheads au Front national », a affirmé Jean-Marie Le Pen, après la mort lundi 1er mai du jeune Marocain jeté à l'eau par trois jeunes au crâne rasé qui venaient, selon les témoignages recueillis par la police, de quitter la queue du cortège du Front national à la hauteur du pont du Carrousel. La trentaine de jeunes au crâne rasé qui criaient leur slogan – *« Chirac à la Mecque »* – à la fin du défilé du FN du 1er mai, appartenaient pourtant bien au plus structuré des groupes de skins français, les Jeunesses nationalistes révolutionnaires (JNR). Quoi qu'en dise M. Le Pen, des liaisons existent en effet entre les skins et son parti, qui veut se poser en représentant de l'ensemble de la jeunesse nationaliste.

L'organisation regroupant les jeunes du Front (le FNJ, Front national de la jeunesse) ne s'en cache pas : elle affiche ouvertement, dans ses publications, les liens avec ces JNR dirigées par Serge Ayoub, alias « Batskin ». Dans son bulletin mensuel *Première ligne* de mai 1994, le FNJ annonce ainsi son engagement à leurs côtés. Les deux organisations étaient alors associées, en compagnie des étudiants ultras du GUD, dans un comité voulant perpétuer la mémoire d'un *« nationaliste tombé au combat »*, Sébastien Deyzieu. Le 9 mai 1994, aux abords d'une manifestation contre l'*« impérialisme américain »* interdite par la préfecture de police de Paris, le jeune homme était mort après avoir glissé du haut d'un immeuble, alors qu'il tentait d'échapper aux policiers cherchant à contrôler son identité. Aussi les skins des JNR et les jeunes du FN s'étaient-ils réunis au sein du Comité du 9 mai afin de réclamer la démission du *« sinistre Pasqua »*. A la « une » du même numéro de *Première Ligne*, les militants du FNJ saluaient la mémoire de Sébastien Deyzieu en lui promettant d'entonner, en sa mémoire, leurs *« chants de guerre, et bientôt de victoire »*...

Ces liens du parti de Jean-Marie Le Pen avec le mieux organisé des groupes de skins s'expriment aussi, plus discrètement, par des rapprochements ponctuels opérés à l'occasion de telle ou telle manifestation du Front. Ces modes de coopération au coup par coup ont été préférés à une alliance plus permanente, un temps envisagée par « Batskin » et Roger Holeindre, le chef historique du service d'ordre du FN, qui a finalement renoncé à une liaison trop appuyée. Aussi les troupes de Serge Ayoub se bornent-elles à constituer une sorte de précordon de sécurité qui, se tenant à quelques mètres du service d'ordre officiel du Front, servent notamment à riposter et à attaquer les contre-manifestants de gauche.

CULTURE TRIBALE

Lors d'un précédent défilé du 1er mai, en 1993, les gros bras de la Délégation à la protection et à la sécurité (le service d'ordre officiel du FN) avaient dispersé, avec l'aide des gendarmes mobiles, des skins qui donnaient un tour peu médiatique au cortège du FN en scandant *« Juden Raus, à mort les juifs »* au passage devant un local israélien de la rue de la Paix. Ce n'est pas le moindre avantage du mouvement de « Batskin » de permettre au FN de tenir à distance respectueuse les autres tenants, moins « présentables » que les JNR, de la mouvance skin.

Une myriade de groupuscules réunissant des petites équipes de skins sont ainsi apparus en France depuis une quinzaine d'années. Dans tout l'Hexagone, il y aurait au maximum entre mille et deux mille skinheads, selon une estimation portée par cette mouvance et publiée, en octobre 1994, dans une revue photocopiée qui décrit, à sa manière, le mouvement des *« crânes rasés »* français. *« Les skinheads ne portent généralement ni barbe ni moustache »*, selon cette revue, conçoivent le tatouage comme une *« véritable institution »*, *« aiment les chiens à poil ras et à mauvaise réputation »*, *« tentent de mener une vie saine malgré un certain penchant pour la bière »* et revendiquent la *« violence quotidienne »* comme *« mode de vie »*. La revue exhibe ouvertement son racisme et affiche une *« culture davantage tribale que réellement politique »*.

Plutôt qu'une proximité avec le parti de Jean-Marie Le Pen, ces bandes locales ou régionales revendiquent soit leur autonomie, soit leur affinité avec des mouvements néonazis, comme le Parti nationaliste français et européen (PNFE) notamment impliqué en 1988 dans un attentat meurtrier contre le foyer Sonacotra de Cagnes-sur-Mer. Diffusés à quelques dizaines d'exemplaires, les journaux de la mouvance – les *skinzines* – imitent, sur un mode généralement raciste et violent, les fanzines des lycéens.

Diffusé sous le manteau, *Terreur d'élite* est ainsi l'œuvre d'une petite équipe aux thèmes antisémites et anti-Noirs, dont l'un des animateurs serait inspiré par son séjour au contact de skins américains proches, par leur idéologie et leur entraînement paramilitaire, des milices patriotiques soupçonnées d'être à l'origine de l'attentat contre l'immeuble fédéral de l'Oklahoma. Seule l'interpellation des meurtriers du jeune Marocain permettra, si l'enquête de police confirme qu'ils sont bien des skins issus du cortège du FN, de déterminer la plus ou moins grande proximité de leur groupe et du parti de Jean-Marie Le Pen.

Nathaniel Herzberg et Erich Inciyan

L'Europe de la haine

LES PAYS de l'Union européenne ne partagent pas que des valeurs recommandables. Le racisme et la xénophobie y prolifèrent aussi, sur un même humus qu'une équipe de sociologues emmenée par Michel Wieviorka est allée explorer. On doit aux mêmes chercheurs une solide enquête sur *La France raciste* (Le Seuil, 1992). Ils s'intéressent aujourd'hui à la Grande-Bretagne, à la Belgique, à l'Allemagne et à l'Italie. Dans ces quatre pays, les manifestations de racisme et de xénophobie ont beau refléter d'inévitables particularismes, un même ressort anime cette détestation de l'autre. Elle est partout favorisée par la décomposition des rapports sociaux qui prévalaient à l'ère industrielle, par la crise de l'Etat-providence et l'effacement de la nation comme agent d'intégration.



Société, Etat, nation : selon Michel Wieviorka, la complexité du racisme contemporain requiert une triple approche qui démontre l'existence d'*« une unité sociologique »* cimentant *« les tensions et les menaces qui pèsent sur l'Europe »*. Cette grille d'analyse exposée, la description des particularismes nationaux est éclairante. Kristin Couper et Danilo Martucelli créditent le *« libéralisme autoritaire »* de Margaret Thatcher d'avoir contenu la poussée du National Front en prenant le contre-pied d'Enoch Powell, un autre tory. La Dame de fer aurait su faire de la nation, et non plus de la race, l'argument central d'une *« rhétorique de l'ordre à travers laquelle les conservateurs* [ont su mobiliser] *le mécontentement populaire contre le déclin britannique »*.

Les conclusions de Philippe Bataille à propos de la Belgique sont plus préoccupantes. Malgré l'instauration du fédéralisme, le royaume d'Albert II est travaillé par des tendances séparatistes qui, loin d'assouvir les passions identitaires des Belges, attiseraient plutôt le racisme et la xénophobie. Analysant le cas de l'Allemagne, Angelina Peralva rappelle qu'une conception ethnique de la nation, fondée sur le sang, y prévaut de longue date. A la lire, on se prend à douter d'une vérité largement admise outre-Rhin, à savoir que le racisme y appartiendrait au passé et la xénophobie au présent. Atypique, l'Italie l'est à un double titre : la haine de l'étranger, de l'autre, y est moins répandue qu'ailleurs. Malgré tout, le désordre politique actuel y est gros, selon Danilo Martucelli, de dérives possibles. Autant d'incursions au-delà des frontières qui résonnent à l'oreille d'un lecteur français comme une crainte familière : celle de voir l'Europe se laisser de nouveau emporter par ses haines, comme l'actualité le rappelle fréquemment.

B. L. G.

★ *Racisme et xénophobie en Europe*, sous la direction de Michel Wieviorka, La Découverte, 310 p., 145 F.

هكذا من الأصل

Le ministère de l'intérieur lève l'interdiction de l'ouvrage « Le Licite et l'Illicite en islam »

La Place Beauvau évoque une « décision administrative idiote »

Soucieux de clore la polémique née de l'interdiction de l'ouvrage du théologien égyptien Youssef Qaradhawi, *Le Licite et l'Illicite en islam*, le ministère de l'intérieur s'apprête à donner suite au recours gracieux déposé par le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur. Cette interdiction est qualifiée, dans l'entourage de M. Pasqua, « *d'affaire stupide provoquée par une décision administrative idiote* ».

L'INTERDICTION de l'ouvrage du théologien égyptien Youssef Qaradhawi *Le Licite et l'Illicite en islam* devrait être prochainement levée (*Le Monde* daté 30 avril-2 mai). Le ministère de l'intérieur a indiqué, mardi 2 mai, que le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, avait déposé un recours gracieux auprès du ministre, Charles Pasqua, et que, « *sauf surprise, cette demande devrait connaître une issue favorable* ». Ainsi prendrait fin une polémique lancée par la publication au *Journal officiel* du vendredi 28 avril de l'arrêté interdisant l'ouvrage. « *Une affaire stupide provoquée par une décision administrative idiote* », indiquait-on, mardi, dans l'entourage de M. Pasqua.

Décision administrative ? Nul doute que l'instruction du dossier ne s'est pas déroulée au sommet du ministère. La procédure commence par un premier rapport interne à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Le 11 octobre 1994, le directeur des libertés publiques, Jean-Paul Faugère, avertit le patron de la maison Al Qalam qu'« *en raison de sa tonalité violemment anti-occidentale et des thèses contraires aux lois et valeurs républicaines qu'il contient* » l'ouvrage qu'il édite « *en langues française et arabe (...) est susceptible de troubler l'ordre public* ». Il risque donc une interdiction de circulation, de distribution et de mise en vente. L'éditeur dispose d'un délai de huit jours pour répondre. « *Nous avons été stupéfaits*, assure Abdelilah Cherifi Alaoui, le patron d'Al Qalam. *Nous pensions à [illegible]* »

Le [illegible], l'avocat [illegible] Migeon, [illegible] dans une lettre au bureau des libertés publiques le contenu du livre et la personnalité de son auteur. « *L'auteur, le professeur Qaradhawi, veut échapper à toute école et s'est efforcé de se fonder essentiellement sur le Coran et la Sounna* », affirmait l'avocat, ajoutant qu'« *interdire de publication l'ouvrage aboutirait à interdire la publication du Coran et des* hadiths *et à interdire la pratique individuelle de la religion musulmane en France* ». Me Migeon s'étonnait enfin du fait que, publié depuis 1990 en France, le livre n'avait semblé poser aucune difficulté. Inquiet des suites possibles, il demandait à être informé de la position du ministère. « *Mais nous n'avons plus reçu la moindre information jusqu'à cette interdiction* », précise Abdelilah Cherifi Alaoui.

Des appels au respect des lois républicaines

Dans sa lettre, adressée le 19 octobre 1994 au bureau des libertés publiques, Me Migeon précise que l'auteur « *est considéré par les islamistes comme un modéré* » et que l'ouvrage « *est interdit de vente et de publication dans les pays prônant un islam très rigoureux* ». A en croire l'éditeur, Youssef Qaradhawi aurait même été vigoureusement pris à partie lors d'une conférence prononcée récemment en France. Des étudiants musulmans lui auraient reproché ses visions trop laxistes en matière alimentaire et ses appels répétés à respecter les lois républicaines. L'avocat ajoute encore que l'ouvrage « *condamne nettement toutes positions excessives et rigoristes* (p. 21) », qu'il « *insiste sur la tolérance nécessaire entre toutes les communautés et les liens étroits qui doivent les unir* » et que, loin d'être un ouvrage novateur, il « *reprend essentiellement les préceptes principaux du Coran* ».

L'ACCORD DU POLITIQUE

Le dossier n'est pourtant pas au [illegible] mort. Après une nouvelle instruction, il est transmis au cabinet de M. Pasqua. André Damien, conseiller du ministre chargé des cultes, affirme l'avoir visé en janvier et avoir alors donné son accord à ce qui ne lui semblait n'être qu'« *un projet* » : « *Ensuite, cela a dû être repris par les administratifs. L'arrêté a été rédigé sans qu'on intervienne, puis cela a été signé sans que quelqu'un de compétent ne puisse le revoir.* » Au ministère, on refusait d'indiquer, mardi, si l'arrêté paru au *Journal officiel* avait été signé par M. Pasqua, son directeur de cabinet ou le directeur des libertés publiques. Les services administratifs assurent que, « *pour une question aussi grave que l'interdiction d'un livre, la décision ne peut être prise sans l'accord explicite du politique* ».

De la même façon, sa publication entre les deux tours de l'élection ne serait que le résultat du « *calendrier administratif* ». Les six mois d'attente dans les tuyaux du ministère seraient « *un peu longs mais malheureusement assez classiques* ». Autant dire que tout rapprochement avec l'autre calendrier, politique celui-là, ne serait que « *pure coïncidence* ». Plusieurs éditeurs français avaient dans l'intervalle averti de leur intention d'adresser une lettre ouverte au ministre de l'intérieur. Ils envisageaient d'aller jusqu'à publier collectivement le texte, comme cela s'était fait avec *Les Versets sataniques*, de Salman Rushdie. Dans un climat alourdi encore par la mort du jeune Marocain, ce type de publicité risquait de s'avérer contreproductif.

Aussi le discours a-t-il radicalement changé. Ce livre qui, vendredi encore, « *piétinait certains principes républicains comme l'égalité des sexes* », n'est plus qu'une « *interprétation, certes pas très moderne, du Coran, mais qui ne comporte aucun excès caractérisé* ». « *Il n'y a ni appel à la guerre sainte ni même d'idéologie de combat contre l'Occident*, explique aujourd'hui André Damien. *C'est une doctrine finalement assez paisible.* » « *On ne peut pas interdire un texte pareil*, s'émeut un autre collaborateur du ministre. *Il est on ne peut plus banal. Sinon, on interdit toutes les publications religieuses, pour peu qu'elles soient un peu traditionnelles. Et là, il faut commencer par la dernière encyclique du pape.* »

Les services de M. Pasqua ont donc rapidement soumis au ministre un scénario de pacification discrète. Puisque une visite du ministre de l'intérieur et des cultes était justement programmée mardi après-midi, il fallait en profiter. Le recteur de la Grande Mosquée a donc « *découvert* » que les livres de M. Qaradhawi étaient étudiés dans sa vénérable maison, il a fait part de son étonnement devant l'interdiction qui frappait *Le Licite et l'Illicite*, avant de conclure, comme on le lui avait suggéré, par une demande de « *recours gracieux* ». Mardi soir, les services du ministère de l'intérieur jugeaient qu'une telle demande serait, « *en droit, assez difficilement recevable* ». Mais on ne peut plus correcte politiquement.

Nathaniel Herzberg

Alain Carignon a été remis en liberté

Le procès du maire de Grenoble pourrait être renvoyé à la suite de l'arrêt rendu par la chambre d'accusation de Lyon

LA CHAMBRE d'accusation de la cour d'appel de Lyon a rendu, mercredi 3 mai, un arrêt de mise en liberté immédiate d'Alain Carignon, qui est poursuivi pour recel d'abus de biens sociaux, corruption et subornation de témoin dans le dossier du *Dauphiné News* et encourt pour ces délits une peine de dix ans de détention. Les magistrats ont assorti l'élargissement d'un contrôle judiciaire et d'une caution de 1 million de francs, que le maire (RPR) de Grenoble devra verser avant vendredi 12 mai. Cette décision fait suite à une demande de mise en liberté déposée par les avocats de M. Carignon et rejetée par le magistrat instructeur le 7 avril. L'appel interjeté par la défense avait été examiné le 28 avril et le parquet général avait alors pris des réquisitions de mise en liberté. Le maire (RPR) de Grenoble était détenu depuis plus de six mois et demi à la prison Saint-Joseph de Lyon – son placement sous mandat de dépôt remonte au 13 octobre 1994.

Alors que le procès de l'ancien ministre de la communication d'Edouard Balladur doit s'ouvrir dans douze jours, la bataille de procédure engagée depuis plusieurs mois semble tourner *in extremis* au bénéfice de la défense, qui, jusqu'à présent, n'avait guère connu de réussite dans ses multiples recours. Depuis l'examen, le 25 octobre 1994, de la première demande d'élargissement, qui, selon le souhait des avocats d'Alain Carignon, s'était déroulé en audience publique et avait donné lieu à la mise en évidence d'un dossier « *véritablement accablant* », selon les termes du substitut général Didier Boccon-Gibod, chaque nouvelle demande s'était heurtée à un rejet. Même si, depuis quelques semaines, le représentant du parquet général soutenait verbalement des réquisitions écrites de mise en liberté, coïncidant avec des « recommandations » écrites de la chancellerie.

RISQUES DE « PRESSIONS »

Ce changement de cap du ministère public a fini par convaincre les magistrats de la chambre d'accusation, qui, le 4 avril, ont remis en liberté Jean-Louis Dutaret, plus proche conseiller et ami d'Alain Carignon et ancien PDG de la Sofirad, poursuivi pour des faits presque similaires. On avait pu observer alors que les attendus de l'arrêt étaient restés les mêmes que ceux qui justifiaient un maintien en détention, mais que dans les conclusions les risques de « *pressions sur les témoins de façon à obtenir (...) un revirement susceptible d'influencer la juridiction de jugement* » n'étaient, curieusement, plus mis en avant (*Le Monde* du 6 avril).

Moins de deux semaines après cette mise en liberté, l'instruction du juge Courroye aboutissait à une ordonnance de renvoi des huit personnes mises en examen – parmi lesquelles, outre Jean-Louis Dutaret, Marc-Michel Merlin, PDG du groupe Merlin, et deux cadres dirigeants de la Lyonnaise des eaux, – en conformité avec le réquisitoire définitif du procureur de la République de Lyon, Jean-Amédée Lathoud. Aux termes de ce document de cent pages – rendu le 18 avril, – Alain Carignon, comme ses co-prévenus, est cité à comparaître devant le tribunal de grande instance de Lyon à partir de lundi 15 mai. Selon les dispositions légales, l'ouverture de son procès, en tant que personne détenue, devait intervenir dans un délai maximum de deux mois après le rendu de l'ordonnance. Compte tenu des échéances électorales, la mi-mai avait été considérée par le tribunal comme une « fenêtre » convenable pour organiser les audiences.

Si cette date ne devrait *a priori* pas être modifiée, le risque est grand, désormais, que les débats se referment aussitôt après avoir été ouverts. D'une part, parce que les demandes de renvoi à une date plus tardive, paraîtront sans doute davantage recevables dans la mesure où le délai légal ne constituera plus un butoir.

D'autre part, et surtout, parce que, le 28 avril, le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, Christian Le Gunehec, a décidé de se saisir d'office d'un pourvoi déposé par les défenseurs d'Alain Carignon contre un arrêt de la chambre d'accusation de Lyon du 7 avril. Cet arrêt rejetait une demande d'annulation de certaines pièces de la procédure au motif que seule la Cour de justice de la République était compétente pour juger des faits délictueux reprochés à un ancien ministre. De semblables arguments soutenus dans le cadre de l'affaire Botton par les avocats de Michel Noir ont été écartés par le tribunal correctionnel de Lyon, qui a notamment considéré que « *les actes qui sont détachables de l'exercice des fonctions gouvernementales relèvent des juridictions répressives de droit commun* » (*Le Monde* du 22 avril). Mais la Cour de cassation n'a pas eu l'occasion de trancher cette question de droit.

Les avocats d'Alain Carignon avaient omis d'accompagner leur pourvoi d'une requête en examen immédiat, lui ôtant du même coup son caractère virtuellement « suspensif », puisque les délais d'examen de la Haute Juridiction peuvent être fort longs. En prenant l'initiative de pallier cette carence et en fixant à l'audience du 26 au 28 juin « l'examen immédiat » du pourvoi, le président Le Gunehec laisse planer sur la procédure un risque de cassation – ténu mais réel, – qui pourrait inciter les magistrats du tribunal correctionnel de Lyon à renvoyer le procès des huit prévenus à une date ultérieure.

Selon Me Danet, Alain Carignon avait fait remettre vendredi au président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon une lettre dans laquelle il indique qu'il « *n'envisage pas de participer aux élections municipales* ». Selon l'avocat, M. Carignon indique dans cette missive qu'il est « *tout à fait décidé dans l'immédiat à renoncer à toute activité politique locale* ».

Robert Belleret

Claude Pradille, sénateur PS du Gard, comparaît en correctionnelle

NÎMES
de notre correspondant

Le sénateur socialiste du Gard Claude Pradille était appelé à comparaître, mercredi 3 mai, devant le tribunal correctionnel de Nîmes. Détenu depuis le 5 janvier, le maire de Sauve (1 800 habitants) et vice-président du conseil général du Gard est poursuivi pour faux en écriture privée, complicité de faux et usage, corruption, subornation de témoins et complicité d'escroquerie dans le cadre de deux dossiers liés à sa gestion de l'office public départemental d'HLM du Gard. Il risque une peine de cinq ans de prison. Dix autres prévenus – dont Alain Journet (PS), l'actuel président du conseil général du Gard, mis en examen pour faux en écriture, et Christiane Courtin, la directrice de l'office HLM – étaient également appelés à se présenter au palais de justice de Nîmes.

Ce procès, prévu sur deux jours, intervient treize mois après la publication d'un rapport de la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, très critique envers la gestion de Claude Pradille à la tête de l'office HLM entre 1986 et 1991 (*Le Monde* du 3 avril 1994). Pour cet homme discret et influent, amateur de safaris et de chanson française, cette lettre d'observations définitives tombait au plus mauvais moment. Evincé quelques jours plus tôt de la présidence du conseil général, le député Gilbert Baumet (Mouvement des réformateurs) avait des comptes à régler avec ses anciens alliés socialistes. Le rapport de la chambre lui offre une arme inespérée dont il saura se servir, sans jamais apparaître jusqu'à cette tentative d'attentat le 5 septembre 1994. Rentrant d'une réunion politique seul au volant de sa voiture, l'ancien ministre de Pierre Bérégovoy affirme avoir été agressé par un inconnu dont la voiture sera retrouvée calcinée à quelques kilomètres. Sur son lit d'hôpital, Gilbert Baumet, légèrement blessé à la cuisse par une balle de 22 long rifle, montre du doigt le « *système mafieux des HLM du Gard* ». Le parquet de Nîmes ouvre une information sur l'organisme HLM, qui, le 28 septembre 1994, aboutira à une première mise en examen de Claude Pradille.

C'est le premier fil de l'affaire des HLM du Gard, le plus simple pour les juges d'instruction, Christian Lernould et Jean-Pierre Bandiera. Les deux magistrats reprochent au sénateur d'avoir, en mai 1992, aménagé sa piscine en surfacturant d'environ 90 000 francs un marché de l'office HLM portant sur la rénovation d'un ancien hospice à Sauve. Huit autres personnes soupçonnées de faux seront mises en examen dans ce dossier. Parmi elles un architecte, plusieurs entrepreneurs de travaux publics et le président du conseil général, Alain Journet, épinglés pour le bon de commande d'une expertise censée prouver la réalité des travaux effectués.

Le 5 janvier, le sénateur du Gard est de nouveau mis en examen. Cette fois, il est soupçonné d'avoir signé, en 1991, au nom de l'office HLM, des conventions avec une société informatique pour des prestations imaginaires d'un montant de 990 000 francs. Dans le cadre de ce dossier, Max Blondin, gérant de la société bénéficiaire et beau-frère du sénateur, était incarcéré depuis le 28 novembre 1994. Ce 5 janvier, il est rejoint par Claude Pradille ; le Sénat a accepté la levée de son immunité parlementaire, présentée par le parquet général de la cour d'appel de Nîmes comme « *l'unique moyen de conserver les preuves et indices matériels ou d'empêcher une pression sur les témoins* ».

LE FINANCEMENT D'UNE PISCINE

Depuis quatre mois, Claude Pradille partage sa cellule avec son beau-frère, par ailleurs vénérable d'une des deux loges nîmoises du Grand Orient de France. Le sénateur apprend des rudiments d'informatique et s'initie à la peinture. « *Ce qui m'arrive peut arriver à n'importe quel élu* », écrivait-il le 2 avril en annonçant sa candidature à la mairie de Sauve. « *C'est ma parole contre celle de l'entrepreneur qui a surfacturé les travaux et qui aujourd'hui m'accuse pour se justifier et se mettre à l'abri* », assure dans cette lettre le sénateur à propos du financement de sa piscine. Pour la seconde affaire, Claude Pradille fait porter sur son administration la responsabilité de l'absence de suivi du marché.

L'enquête sur l'attentat contre Gilbert Baumet n'a toujours pas permis de déterminer le moindre lien avec les affaires Pradille. Ce flou, qui laisse prospérer des doutes sur la réalité de l'agression, sera peut-être utilisé devant le tribunal par le sénateur pour dénoncer un complot politique. Mais Claude Pradille devra compter avec les investigations que poursuivent les enquêteurs sur deux autres dossiers dans lesquels il pourrait être impliqué. Celui d'un chantier de démolition de l'office HLM conclu sans appel d'offres, et qui s'est traduit ces dernières semaines par des mises en examen d'un entrepreneur et d'un ancien directeur de l'office. Et celui de la Socamex, dans le cadre des affaires hôtelières de l'élu gardois.

Richard Benguigui

Une étude britannique met en cause l'innocuité du vaccin contre la rougeole

DANS SA DERNIÈRE édition (datée du 29 avril), l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* publie une étude, fort controversée, qui remet en cause l'innocuité de la vaccination antirougeoleuse. Ce travail est dû à une équipe du Royal Free Hospital de Londres, dirigée par le docteur Andy J. Wakefield. Il conclut à l'existence d'un risque accru de survenue d'une grave affection inflammatoire de l'appareil digestif – la maladie de Crohn – chez les personnes ayant été vaccinées contre la rougeole.

La maladie de Crohn, qui concerne environ 60 000 personnes en France, se caractérise par des douleurs et des troubles digestifs hautement handicapants. Evoluant par poussées, de fréquence et d'intensité variables, elle nécessite de longs traitements médicamenteux et peut conduire à des interventions chirurgicales mutilantes. L'équipe du docteur Wakefield a étudié la fréquence de cette maladie dans un groupe de plus de 3 500 personnes ayant, en 1964, été protégées contre la rougeole avec un vaccin constitué de virus vivants dont les propriétés infectieuses avaient été atténuées. Cette fréquence a été comparée à celle observée dans une cohorte de plus de 10 000 personnes nées en 1958 et non vaccinées. Les auteurs expliquent avoir trouvé une proportion de maladie de Crohn trois fois plus importante chez les vaccinés.

Avec cette publication, l'équipe du docteur Wakefield poursuit la démonstration de l'hypothèse qu'elle a développée ces dernières années à partir de sa découverte de la présence de virus de la rougeole dans les tissus digestifs des personnes victimes de la maladie de Crohn. Ces chercheurs font par ailleurs valoir que l'augmentation de la fréquence de cette affection observée ces dernières décennies coïncide avec la généralisation des campagnes de vaccination antirougeoleuse.

BÉNÉFICES SANITAIRES

Dans le même temps, ils soulignent que les conclusions auxquelles ils aboutissent à partir de la comparaison des deux groupes ne correspondent qu'à une « *association* ». Rien, en d'autres termes, ne permet d'affirmer aujourd'hui que le vaccin antirougeoleux, et le virus « atténué » qu'il contient, est la cause de la maladie de Crohn. Commentant ce travail, les docteurs Peter A. Patriarca et Judy A. Beeler de la Food and Drug Administration américaine rappellent les ravages que peuvent causer les épidémies de rougeole et les bénéfices sanitaires résultant des campagnes de vaccination. Il n'en reste pas moins vrai que les conclusions de l'équipe du docteur Wakefield pourront être utilisées par les militants des associations antivaccinales.

Inquiètes de l'exploitation médiatique qui pourrait être faite de ces conclusions, les autorités sanitaires britanniques ont, à la veille de la publication du *Lancet*, alerté l'ensemble des médecins généralistes du pays et leur ont fourni les informations nécessaires pour qu'ils puissent répondre de manière documentée aux interrogations de leurs patients. Ces autorités précisent que les observations virologiques de l'équipe du Royal Free Hospital de Londres n'ont pas été retrouvées par des équipes indépendantes. Pour leur part, les spécialistes français que nous avons interrogés dénoncent les failles méthodologiques d'un tel travail. Ils rappellent que le virus de la rougeole a déjà été suspecté dans diverses maladies neurologiques à partir d'observations de laboratoires qui se sont révélées, par la suite, sans objet.

Plus que la recherche d'hypothétiques associations avec des affections digestives, la priorité devrait, selon eux, être l'amélioration des préparations vaccinales actuellement sur le marché, dont on sait, dans les milieux spécialisés, qu'elles peuvent être à l'origine de « rougeoles postvaccinales » d'autant plus embarrassantes que cette vaccination est fortement recommandée par les pédiatres et les autorités sanitaires.

Jean-Yves Nau

Dire la vérité

par Sami Naïr

LE principal enseignement du premier tour de l'élection présidentielle n'est pas la victoire-surprise du socialiste Lionel Jospin, mais la victoire sans surprise du néofasciste Jean-Marie Le Pen. Sans surprise : ne s'agit-il pas d'une progression continue et en profondeur du Front national depuis les élections européennes de 1983, dramatiquement confirmée au premier tour de la présidentielle de 1988 avec 14 % de voix ? Il y aura bien sûr des « spécialistes » pour trouver que 15 % des voix, aujourd'hui, cela ne fait finalement qu'une progression de 1 % – et que le contenu de ce vote « protestataire » ne peut se définir comme une adhésion au programme du Front national. Peut-être. Mais ajouté aux 4,74 % de de Villiers et au vote utile pour les deux candidats de la droite classique, tout semble indiquer que l'arc d'influence de l'extrême droite dépasse désormais les 25 %.

Beau résultat de quatorze années de pouvoir socialiste mâtinées de quatre années de pouvoir conservateur. Beau résultat de la gauche et de la droite réunies. Si encore ce score avait été atteint par l'extrême droite pour des raisons idéologiques, par exemple, du fait que la gauche aurait mis en place une véritable politique de transformation sociale qui lui aurait aliéné les traditionnelles couches conservatrices de la société, on pourrait comprendre. Mais le fait est là : cette extrême droite – ou cette droite extrême, comme l'on voudra – s'est développée sur le fumier de la politique économique commune que droite et gauche ont menée sans grandes différences depuis quatorze ans.

Si les Français qui votent pour le FN le faisaient non pas parce qu'ils ont peur des immigrés, mais parce qu'ils ne veulent pas devenir des immigrés de l'intérieur, des exclus, des moins que rien ?

Politique économique qui non seulement a laissé en déshérence les banlieues, mais a atteint le cœur même du système social français en déstabilisant les statuts sociaux (ceux des ouvriers, du secteur tertiaire, des couches moyennes) et en provoquant, par la généralisation de la précarité sociale, des désaffiliations identitaires aux conséquences incontrôlables. Politique déployée au nom d'une idéologie dominante – le libéralisme – qui heurte de front non seulement les valeurs traditionnelles de la gauche, mais encore et surtout l'*ethos* du modèle républicain français : individualisme, culte de l'entreprise au détriment de la solidarité des collectifs sociaux, égoïsme, religion de l'argent.

Bref, l'idéologie gauche-droite des années 80-90. Faut-il s'étonner si, devant cette brutale et rapide inversion des valeurs, les luttes sociales, déclarées obsolètes au début des années 80 par une gauche alors en quête de respectabilité conformiste, reviennent édulcorées en intégrisme nationaliste et ethnique dans les fourgons du néofascisme ?

Il s'agit en réalité d'une véritable haine populaire, captée démagogiquement par l'extrême droite, contre les politiques antisociales des techno-bureaucraties de gauche et de droite. On a raison de souligner que l'électorat du Front national est composé d'une bonne partie de l'ex-électorat communiste. Mais ces gens sont-ils tous devenus réactionnaires par une opération du Saint-Esprit ? Ou bien n'est-ce pas là une réaction devant l'impasse historique dans laquelle gauche et droite se trouvent plongées ? Une réaction désespérée et désespérante, effrayée et effrayante ?

L'expérience française est en ce sens pleine d'enseignements. La gauche a pratiqué avec forfanterie une politique économico-sociale qui l'a menée à sa perte. Mais le programme de son candidat actuel, s'il consent à quelques révisions pour cause de *« fracture sociale »*, ne modifie pas fondamentalement cette même politique ; la gauche a cru utiliser l'extrême droite pour affaiblir politiquement la droite. Mais, au bout du compte, c'est la victoire de la droite et le renforcement de l'extrême droite.

Et qu'a-t-on entendu le 23 avril après l'annonce des premiers résultats ? Des spécialistes du mitterrandisme proclamer qu'une partie des électeurs du Front national voteront *« naturellement »* pour le candidat de gauche. Ce qui ne va pas dans ce pays, c'est ça. Ce cynisme politicien. Ce mépris du désespoir des faibles. Des électeurs marionnettes. Des veaux, en somme. Pour lesquels on ne fait rien. On ne fera rien. Parce qu'ils sont captifs de leur irrésolution. Et supposés ne jamais devenir une véritable menace.

A droite, ce n'est guère mieux : les apprentis sorciers tâtent une fois de plus les *« blessures »* de l'identité nationale et *« personnelle »* ; il se font l'écho des *« préoccupations légitimes des Français face aux immigrés »*, plaidant ainsi pour un rapprochement avec les idées du Front national. Et si ce constat était faux ? Si les Français qui votent pour le FN le faisaient non pas parce qu'ils ont peur des immigrés, mais parce qu'ils ne veulent pas devenir des immigrés de l'intérieur, des exclus, des moins que rien ? Résout-on le problème parce qu'on désigne à la vindicte populaire ceux qui subissent la même situation ?

Lors même qu'on expulserait tous les immigrés, mais que la politique continuerait à être ce qu'elle est, quelle autre partie de la société française faudrait-il jeter en pâture à la *vox populi* enragée de désespoir ? Les femmes, les jeunes, les vieux, les rouges, les syndicats ? C'est la logique du pire. C'est la logique de la haine reproduite à grande échelle. La société qui s'autodévore. De quelque façon qu'on tourne donc le problème, on le retrouve toujours : comment reconstruire la société, restructurer le lien social, ouvrir la fenêtre de l'avenir ?

A n'en pas douter, les deux candidats restants vont aller à la pêche des voix au second tour. Mais ce serait une tragique erreur de succomber une fois encore à la démagogie du vote facile. La vraie victoire au premier tour, oui, a été celle du néofascisme montant. L'euphorie qui s'abattra sur le gagnant du second tour lui fera sans doute oublier cet énième avertissement. Alors risque de venir le temps des désastres irréparables.

Pour éviter cela, il n'y a que la vérité, la simple vérité. Dire que les lois Pasqua sur l'immigration ont légitimé la démagogie xénophobe du FN et qu'elles s'inscrivent dans une tradition ethniciste de la nation, dominatrice outre-Rhin et dans l'extrême droite lepéniste, mais incompatible avec les valeurs de la République française. Dire qu'on ne pactise pas avec le racisme, la xénophobie, la haine, car c'est pactiser avec l'instinct de mort de la société. Dire que la solution est d'abord sociale, et en proposer les moyens. Dire que les élites politiques portent une terrible responsabilité et en proposer la rénovation. Dire que les promesses faciles font mal, et qu'elles finissent toujours – non tenues – par se retourner contre ceux-là mêmes qui les profèrent. Dire que la maladie de la France n'est pas dans le visage de l'autre – mais dans l'absence de volonté et de choix politiques fondamentaux.

Des citoyens, des citoyens à part entière, voilà ce que les individus perdus veulent redevenir. Puisse réussir celui qui saura leur donner cette perspective-là.

Sami Naïr *est professeur de science politique à l'université Paris-VIII.*

L'étrange exégèse des lois Pasqua

par Michel Fournier

DANS *Le Monde* du 28 avril, Jean-Claude Barreau a qualifié les lois Pasqua de *« raisonnables »* et regretté que les associations vouent le *« travail considérable accompli pour la maîtrise de l'immigration »* aux gémonies. A plusieurs reprises dans le passé, Amnesty International s'est effectivement inquiétée des conséquences de ce *« travail considérable »* sur le droit d'asile en France.

M. Barreau s'est gardé d'aborder certaines questions d'actualité comme les conditions de rétention au dépôt des étrangers de la préfecture de police de Paris ou le voyage forcé vers Kinshasa de quarante-quatre Zaïrois accompagnés d'une centaine de policiers, premier vol groupé organisé à partir des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France. Ou encore les pratiques d'une préfecture qui convoque des étrangers sous prétexte d'examiner leur situation administrative pour en fait mieux les interpeller et les reconduire dans leur pays. Dans le bilan, que dire également de la non-parution du décret précisant les conditions d'accès aux zones d'attente du Haut-Commissariat pour les réfugiés et des associations prévu pourtant par la loi de juillet... 1992 ?

Le taux de reconnaissance du statut de réfugié qui était d'environ 30 % en 1992 a chuté à environ 10 % au début de 1995

Heureusement, les lois que Jean-Claude Barreau appelle *« Pasqua »* n'auraient pas pour but de mettre fin à l'asile. En effet, le conseiller du ministre de l'intérieur classe l'asile parmi la bonne immigration, l'immigration *« paisible et régulière »*.

Certes, c'est le gouvernement d'Edith Cresson qui a supprimé en 1991 le droit au travail dont bénéficiaient les demandeurs d'asile, mais c'est bien la loi d'août 1993 qui a introduit le filtrage des demandes d'asile au niveau des préfectures. L'article 31 *bis* permet au préfet de refuser l'admission au séjour dans certains cas. L'Ofpra, instance compétente pour attribuer ou non le statut de réfugié, au mieux examinera ces demandes *« par priorité »*, ce qui veut en général dire trop vite et sans entretien. D'ailleurs, le taux de reconnaissance du statut de réfugié qui était d'environ 30 % en 1992 a chuté à environ 10 % au début de 1995.

En mars, c'est également l'actuel ministre de l'intérieur qui a adressé de nombreuses instructions aux préfets pour l'application des accords de Schengen, au moins dans le domaine de l'asile. Dans ce cadre, le premier contact du demandeur d'asile avec la préfecture est présenté comme le moment fort de la procédure... dans la mesure où il peut entraîner l'interdiction de saisir l'Ofpra et le renvoi vers un autre pays. Ce processus est d'ailleurs censé réduire à terme le nombre des demandes d'asiles.

Jean-Claude Barreau affirme : *« De nombreux Algériens persécutés ont été accueillis, contrairement à ce qu'on dit. »* Comme d'autres, notre organisation a beaucoup œuvré ces derniers mois pour essayer de faire en sorte que les Algériens qui fuient les violences des groupes armés islamistes obtiennent une protection efficace en France.

Les Algériens qui demandent la protection de la convention de Genève de 1951 ne se voient reconnaître le statut de réfugié que dans 1 % des cas, et les autres éprouvent bien des difficultés à obtenir ce que certains appellent l'*« asile territorial »*.

Enfin, Jean-Claude Barreau propose au *« lobby immigrationniste »* d'aider les pouvoirs publics à discerner les *« vrais cas humanitaires »*. Nous nous attachons effectivement à signaler à l'administration les cas que nous jugeons particulièrement dignes de considération – Jean-Claude Barreau dirait sans doute *« humanitaires »*.

Nous le faisons... presque tous les jours. Malheureusement, nous avons peu d'écho, peu de réponses, et encore plus rarement une réponse positive ! Nous n'avons peut-être pas la même conception de l'*« humanitaire »*.

Michel Fournier *est président de la section française d'Amnesty International.*



B.C.R.

هكذا من الأصل

La télévision fait-elle l'élection ? *par Ralphaël Hadas-Lebel*

POUR la sixième fois depuis qu'en 1965 la télévision s'était révélée comme un élément déterminant de la première élection présidentielle au suffrage universel, se trouve posée la question qui divise de longue date hommes politiques et politologues. En vérité, c'est en 1953 que, pour la première fois, des caméras – celles de Claude Darget – avaient couvert l'élection d'un président de la République : celle de René Coty au Congrès de Versailles. Mais il ne s'agissait que d'un reportage – fort exhaustif d'ailleurs –, et la France comptait moins de cent mille téléviseurs. Quel changement !

Que la télévision se soit désormais acquis une position centrale dans le processus électoral relève de l'évidence. C'est sans doute sur le petit écran que le téléspectateur-électeur trouve l'essentiel des informations qui lui permettent de se faire une opinion.

Au-delà des émissions réglementaires de la « campagne officielle », dont la qualité et l'audience se sont beaucoup améliorées au cours de la campagne qui s'achève, c'est par ses journaux plusieurs fois quotidiens, par la grande diversité de ses magazines politiques réguliers ou spécifiques à la campagne, sans oublier le grand rendez-vous devenu rituel entre les deux tours, que la télévision semble être devenue le lieu où se fait l'événement politique, où se scandent les temps forts de la campagne.

Faut-il en être surpris ? La télévision n'est-elle pas, de tous les médias, celui qui est en mesure de réunir autour des candidats, même pour les émissions les moins écoutées, des auditoires de plusieurs millions de personnes ? Ainsi, en sélectionnant et en hiérarchisant, semaine après semaine, les grands thèmes du débat politique, la télévision était inévitablement conduite à jouer un rôle moteur dans la définition des enjeux du débat à donner largement le ton à la campagne. Ces phénomènes ont été abondamment étudiés.

On a souvent critiqué les effets de cette prééminence du petit écran sur notre système politique. On a fait valoir qu'en faisant entrer chaque soir les personnages de la politique dans les salons des Français la télévision aggravait cette personnalisation du pouvoir qui transforme les campagnes politiques en autant d'affrontements de personnalités aux dépens du débat d'idées.

On a aussi reproché aux effets combinés de la télévision et des sondages de favoriser la propension du public à s'aligner sur l'opinion majoritaire (effet dit de « *bandwagon* ») et à aller au secours de la victoire en vertu de cette « *spirale du silence* » qui défavorise les plus petits. On a enfin soutenu que la télévision, lieu du spectacle et du divertissement, conduisait les hommes politiques à se focaliser sur quelques messages, nécessairement réducteurs, destinés à séduire plutôt que convaincre, l'essentiel étant d'emporter l'adhésion d'un électorat de plus en plus volatil et autonome.

L'interdiction par la loi de la publicité politique à la télévision aura permis d'éviter que les candidats ne se vendent comme une vulgaire lessive

Il est vrai que les campagnes passées n'ont pas toujours échappé à ces dérives de la médiatisation et de la starisation : guidés par leurs conseillers en communication, certains candidats s'étaient même laissés aller à des prestations n'ayant qu'un lointain rapport avec un débat politique digne. Ils l'ont rarement fait cette année. De même, l'interdiction par la loi de la publicité politique à la télévision aura permis d'éviter que les candidats ne se vendent comme une vulgaire lessive.

Mais surtout les experts savent depuis longtemps que l'influence des grands médias est infiniment moins exclusive qu'on ne le pense. Au mieux, la télévision a pour effet d'accentuer les tendances qui s'esquissent ailleurs.

Ainsi, il n'est pas vrai que la télévision a remplacé les préaux d'école et leurs réunions d'antan. On ne peut dire d'aucun des grands candidats de 1995 qu'ils aient été à proprement parler des « bêtes de télévision », même s'ils ont manifesté une bonne maîtrise de ce média.

On ne peut davantage établir de corrélation rigoureuse entre l'évolution des scores des candidats dans les sondages et le calendrier de leurs passages à la télévision : les effets d'image sont d'ailleurs plus complexes et aléatoires que les candidats eux-mêmes ne l'imaginent. Enfin et surtout, la campagne de 1995 a confirmé l'importance cruciale de la campagne sur le terrain, non seulement parce que les meetings quotidiens donnent lieu à des reprises sur le petit écran, mais parce que la campagne de proximité répond à l'aspiration de milliers de militants et d'électeurs à établir un contact physique avec les candidats.

Mais, pour ne pas être exclusif, l'impact de la télévision demeure tel qu'il en résulte pour elle une éminente responsabilité. Plus précisément, un triple devoir.

Un devoir d'équilibre et d'équité d'abord. Sur ce point, les progrès apparaissent spectaculaires. Rarement campagne aura été aussi exhaustivement – et, malgré certaines lacunes – sérieusement traitée sur l'ensemble des chaînes, à travers les journaux ainsi qu'une dizaine d'émissions politiques. Les autorités de régulation qui se sont succédé depuis plus de douze ans – et tout particulièrement le Conseil supérieur de l'audiovisuel – ont défini un ensemble de règles qui constituent autant de garde-fous contre toute tentation de déséquilibre. Bien que critiquée pour sa rigidité, cette comptabilité des temps de parole aura non seulement empêché la télévision d'être utilisée comme une machine de guerre électorale – comme l'avait fait Silvio Berlusconi –, mais encore contribué à enraciner dans les chaînes de télévision un réflexe d'équité qui ne peut être que salutaire pour la sauvegarde du pluralisme.

Un devoir d'objectivité et d'indépendance ensuite. Dans une matière où la tentation est forte de se laisser influencer par les résultats des sondages – dont on a vu de surcroît les limites au soir du premier tour –, la télévision a un devoir de réserve qui est à la mesure de l'impact du message qu'elle transmet. A cet égard, la télévision publique, qui a coupé le cordon ombilical avec le pouvoir politique, aura globalement pu montrer qu'elle savait s'imposer, à l'égard de tous les candidats, le devoir de stricte neutralité qui doit être le sien, aussi éloignée de la complaisance frileuse que de l'agressivité superflue.

Un devoir de pédagogie et d'information enfin. On a suffisamment reproché à la télévision – ce média où le temps est tellement compté que les candidats doivent souvent exprimer la substantifique moelle de leur message en moins d'une minute trente – de favoriser une excessive simplification du débat politique. Elle doit précisément prouver que ce débat ne se limite pas à quelques « *petites phrases* » ou anecdotes, mais peut être le lieu où les grands thèmes de la campagne sont mis en perspective par l'analyse des problèmes de fond de notre société. C'est dans cet esprit qu'en plus des émissions politiques régulières ou organisées – comme « Carnet de campagne » – dans le prolongement du journal télévisé, France Télévision a pris l'initiative d'instituer en première partie de soirée – c'est-à-dire à l'heure que les chaînes consacrent aux émissions de divertissement – un programme hebdomadaire d'une heure et demie consacrée à la campagne présidentielle.

Un élément inédit de la campagne de 1995 aura été, enfin, l'intervention de ces programmes de divertissement qui, tels « Les guignols de l'info » ont ponctué les péripéties de la campagne de leurs échos impertinents. Dans quelle mesure l'image de la marionnette, dans ces programmes placés sous le signe de la dérision, se sera-t-elle plaquée dans le subconscient du téléspectateur sur celle du candidat ? Il est sûr que le processus d'influence de la télévision est encore loin d'être pleinement analysé tant sont complexes les mécanismes psychologiques de formation de l'opinion.

Si elle ne fait pas l'élection, la télévision contribue, en définitive, à nourrir l'information des citoyens, à cristalliser les évolutions de la campagne et à façonner l'image des candidats. Dès lors, même si le travail de terrain joue un rôle irremplaçable, la télévision est donc bien devenue une manière d'agora ou de forum pour les temps d'aujourd'hui.

Dans une société qui souffre d'un profond déficit de participation et d'échange, la mission de la télévision n'en apparaît donc que plus claire : savoir se montrer à la hauteur de sa responsabilité en utilisant la puissance du média dont elle est détentrice pour enrichir le débat démocratique.

Raphaël Hadas-Lebel
conseiller d'Etat, est directeur général de France 2.

AU COURRIER DU « MONDE »

DÉSAGRÉGATION ET ÉCLATEMENT

J'ai le privilège d'habiter une petite commune située entre Blois et Orléans où rien d'extraordinaire ne s'est passé depuis qu'Agrippa d'Aubigné, qui allait voir sa belle au château de Talcy, réussit à empêcher les troupes catholiques, lors des guerres de religion, de mettre à sac notre petite bourgade où il existe toujours un temple protestant…

Le 23 avril, nous avons eu le triste honneur de battre les records de la région. En effet, Jean-Marie Le Pen a obtenu 571 voix sur 3 155 suffrages exprimés (Lionel Jospin : 760, Edouard Balladur : 554, Jacques Chirac : 487).

Des adeptes d'Edouard Drumont, de Léon Daudet, de Paul Déroulède, de Charles Maurras ?

Point du tout. Tout simplement, il y a chez nous une usine importante (Epéda) et plus de 600 ouvriers : une forte minorité de Turcs, d'Arabes, de Portugais, beaucoup de chômage, de l'insécurité (vols de bicyclettes, de voitures), deux grandes surfaces – ce qui signifie des petits commerçants qui disparaissent –, des classes moyennes qui s'effondrent, une municipalité socialiste modérée qui fait ce qu'elle peut. Et voilà pourquoi (…) la désagrégation et l'éclatement de la société s'accélèrent.

Georges Jerosme,
Mer (Loir-et-Cher)

ALSACIEN ?

Depuis dimanche, je ne suis pas fier d'être alsacien.

Qu'est devenue la terre de l'humanisme ? Il est temps de débaptiser le nom de nos rues et de nos places. Nous n'en sommes plus dignes !

Place Sébastien-Brant ? Non ! Place de l'Ordre ! Place Erasme ? Non ! Place de la Discipline ! Rue Baldung- Grien ? Non ! Rue des Aveux ! Rue Martin-Buber ? Non ! Rue de la Condamnation ! Place Henri-Dunant ? Non ! Place de l'Échafaud ! Rue du Sauvage, à Mulhouse ? Pour elle, c'est reparti comme en 40. Albert Schweitzer ? Prix Nobel de la Paix ? Connais pas ! Un Allemand, sans doute, je le lui souhaite ! Prenez le plan, il y en a d'autres ! Oserez-vous les regarder en face ?

Pierre Detzel
Strasbourg

LE SYNDROME DU RÉTROVISEUR

Il me semble que les Français sont atteints du syndrome du rétroviseur.

Leur affectivité les porte à revivre plutôt qu'à vivre : nostalgie, tolérance, patience, pointe émoussée sont les mots qu'on peut associer à cet état d'âme. Ils n'attendent des hommes politiques aucune espérance car ils n'ont plus d'espérance. Contrairement à ce que l'on dit généralement, la performance de Jacques Chirac n'est, à mon avis, pas due à son « dynamisme » mais plutôt à sa vraie tristesse humaine, porteuse d'un infini regret de la grandeur gaullienne. Mais cette « performance » n'est pas suffisante pour contenter une majorité car il y a un cousinage trop proche entre ce dernier et le vrai regret de gauche qu'incarne Lionel Jospin et le vrai regret pompidolien qu'a donné Edouard Balladur. Ceux qui sont arrivés en tête sont les plus en concordance avec ce non-dit. Gare à ceux qui seront vécus comme tournés vers l'avenir. Si Lionel Jospin avait compris cette dimension, il aurait sûrement mieux pris en compte le contenu affectif du mitterrandisme.

Au total, cette élection m'apparaît comme un non-événement qui préfigurera un vrai réveil, car nul ne peut vivre longtemps avec le syndrome du rétroviseur ; un jour ou l'autre le désir reprendra avec une autre génération d'hommes ou de femmes politiques.

Alain Bréant
Moulins (Allier)

L'U.I.M.M. : PRIORITE A L'EMPLOI DES JEUNES

Entretien avec Denis Gautier-Sauvagnac
Délégué général de l'U.I.M.M.,*
animé par Inès Catala



- Vos fonctions de Délégué général de l'U.I.M.M. et de Président de l'UNEDIC vous placent dans une position privilégiée d'acteur et d'observateur de la situation sociale. Quels sont d'après vous, dans ce domaine, les problèmes les plus cruciaux de notre pays ?

D'abord le chômage, et tout ce qui y contribue, indépendamment même de la conjoncture économique : les rigidités de l'organisation du travail, la complexité du droit, le poids des charges sociales, sans oublier les déficits publics, y compris ceux des régimes sociaux, qui pèsent sur l'investissement productif, et donc sur la croissance et l'emploi.

- Parmi toutes ces difficultés, quelle est celle qui vous semble la plus préoccupante ?

L'intégration des jeunes dans le monde du travail. Et cette situation est inquiétante à plus d'un titre. Pour les jeunes eux-mêmes, parce qu'ils peuvent avoir l'impression que la société et notamment les entreprises, ne leur font plus confiance ; et que l'école ou l'université ne les forment pas aux emplois offerts.
Pour leurs parents qui, bien que réalisant des efforts perçus comme naturels et légitimes, pour offrir à leurs enfants une place dans la société, constatent avec amertume que cela sera sans doute insuffisant.
En dernier lieu pour la société tout entière, qui malheureusement hypothèque son avenir en laissant se répandre un sentiment de frustration dans l'esprit de ses forces les plus vives.

- Il est vrai que le chômage des jeunes est particulièrement choquant.

Il est choquant, mais vous noterez que j'ai moins mentionné le chômage des jeunes que leur difficile intégration sur le marché du travail. Et il ne s'agit pas d'une formule de style. Mes propos vont bien au-delà du seul chômage.

Premier constat : La France, et à certains égards on doit s'en réjouir, est un pays industriel plus jeune que d'autres. La population active devrait donc continuer à croître dans les années qui viennent. Par ailleurs, la croissance moyenne des années futures avoisinera au mieux les 3 %, alors que pour diviser le chômage par 2, elle devrait être supérieure à 5 %. Dans ces conditions, offrir un travail à ces actifs supplémentaires et, dans le même temps, diminuer le chômage des jeunes, exige des mesures particulières.

Deuxième constat : près de 100 000 jeunes sortent et sortiront chaque année du système éducatif sans aucune qualification ou sans aucun diplôme. A l'autre bout de la classe d'âge, 200 000 jeunes sortiront du système éducatif avec un diplôme post-baccalauréat.

Face à cela quelles sont nos perspectives ? La part des emplois non qualifiés va continuer de diminuer au profit d'emplois d'ouvriers et de techniciens qualifiés voire hautement qualifiés. Tandis que le nombre d'ingénieurs et de cadres ne devrait que légèrement croître. Il y a donc un décalage entre les emplois qu'espèrent les jeunes et ceux que la Société leur offre.

- A vous entendre, j'ai le sentiment que si rien n'est entrepris, la situation va empirer. A cet égard quelles solutions envisagez-vous ? Je sais par exemple, que vous attachez une grande importance au développement de l'apprentissage.

Effectivement, depuis plusieurs années, l'U.I.M.M. s'efforce de revaloriser l'image de l'apprentissage et d'encourager son développement comme filière à part entière de formation. Assurément l'apprentissage est l'une des réponses au problème de l'insertion professionnelle des jeunes.

Ouvrir les entreprises aux jeunes

L'apprenti est un étudiant salarié. Comme étudiant, il passe la moitié de son temps dans des centres de formation, les Centres de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) par exemple pour le secteur d'activités de l'U.I.M.M. Il peut préparer ainsi tous les diplômes de l'Education Nationale, du CAP à l'Ingénieur. Comme salarié, il est titulaire d'un contrat de travail et gagne de l'argent.

- Vous demandez des mesures particulières pour l'insertion des jeunes. Pouvez-vous les résumer ?

Multiplier les filières d'apprentissage et faciliter son développement chez tous les employeurs, publics ou privés, PME ou grandes entreprises, en simplifiant les procédures existantes.

Permettre aux salariés âgés, qui ont souvent rejoint très jeune le monde du travail, de prendre une retraite assortie d'une période de parrainage professionnel du jeune embauché à sa place.

Négocier, dans nos conventions collectives la corrélation emploi-diplôme qui bloque souvent l'embauche.

Offrir à tous, la possibilité d'un congé de formation à prendre dans le courant de la vie active.

Le succès de ces mesures, dont dépend l'emploi des jeunes, suppose aussi une évolution de nos mentalités. L'U.I.M.M. y participe.

** Union des Industries Métallurgiques et Minières*

Un pied dans la formation, un pied dans le travail

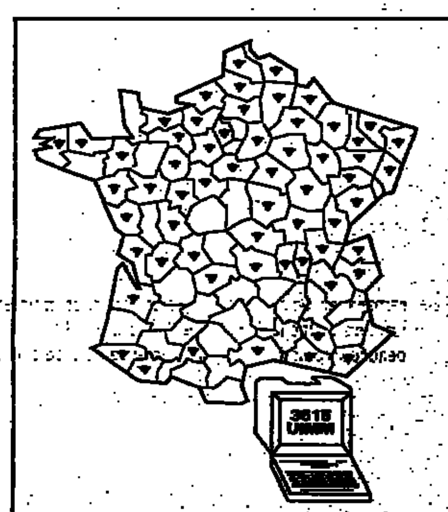
Gilles, Michaël, Stéphane et Xavier : Ils ont en commun d'avoir aux alentours de vingt-deux ans, d'être apprentis et de préparer un diplôme au Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI) d'Evreux, dans l'Eure. A eux quatre, ils illustrent bien les nouvelles ambitions de l'apprentissage puisqu'ils sont chacun à un échelon de ce qui veut être une filière alternative de formation initiale, allant du CAP-BEP au diplôme d'ingénieur.

Gilles prépare un BTS de Mécanique et automatismes industriels tout en travaillant au bureau des méthodes d'un équipementier automobile. Pour l'instant son ambition en matière d'études se limite à ce BTS qu'il compte obtenir en juin. Lui qui avait raté son bac F1 n'en revient pas de se retrouver à ce niveau : ***"Je n'aurais jamais cru ..."*** Pourtant à l'écouter parler, on est frappé par sa vivacité d'esprit, ses qualités d'expression et la maturité de son jugement. Il apprécie que les cours se fassent par groupes peu nombreux et que les formateurs se montrent très disponibles.

Michaël, lui, a terminé sa scolarité par un succès à son bac d'électronique (F2). Il voulait travailler, mais partout les portes se sont fermées devant lui : ***"Vous n'avez pas d'expérience !"***. C'est alors qu'il a pensé à une formation par alternance pour conquérir un peu de cette fameuse expérience. Et comme l'électronique est une voie bouchée, il va opter pour la chaudronnerie. ***"C'était le métier de mon père ..."***, explique-t-il. Courageux Michaël : Lui le bachelier, il lui faut repartir à zéro, donc commencer par passer un BEP. Heureusement, son niveau général lui permet de le préparer en un an au lieu de deux, et déjà il pense au ***"Bac pro"*** qu'il va faire dans la foulée.

Toujours par apprentissage, bien entendu : Il aime ce type de démarche. Mais il s'en fait une idée assez haute et il ne cache pas ses critiques sur la façon dont il est pratiqué dans la très petite entreprise où il se trouve : ***"Je voudrais qu'elle joue mieux le jeu, qu'elle me fasse confiance. Bien sûr, j'apprends quelque chose du métier mais beaucoup trop peu à mon goût !"*** Il n'est pourtant pas découragé.

Stéphane est venu au CFAI par rejet du ***"système des cours classiques"***. Il s'apprête à passer un Bac pro en ***"maintenance des systèmes mécaniques automatisés"*** tout en apprenant la pratique du métier dans une entreprise de parfumerie où il se sent très soutenu. Il compte préparer un BTS dans la foulée. Quant à Xavier, c'est un diplôme d'ingénieur qu'il prépare après un bac C et quatre années d'université couronnées par une maîtrise de mécanique. Il en a eu assez un jour de ***"passer son temps assis à écouter"***, il a ressenti une ***"envie de terrain"***. Et puis voilà longtemps que l'idée de devenir ingénieur lui trottait dans la tête. L'apprentissage lui a paru une bonne façon de réaliser tout cela à la fois. L'entreprise avec laquelle il a signé son contrat d'apprentissage lui a clairement dit au départ qu'il y avait ***"une place à prendre"*** et il compte bien être celui qui l'obtiendra.



Implantation des CFAI

Le CFAI d'Evreux porte le nom d'ADAMIC, Association pour le Développement de l'Apprentissage dans la Métallurgie et les Industries Connexes. Il est géré par la Chambre syndicale de la métallurgie de l'Eure et accueille 232 jeunes : 62 en CAP-BEP, 70 en Bac Professionnel, 41 en BTS, 59 en préparation au diplôme d'ingénieur (sur trois ans). Cinq types de BEP sont proposés, quatre bacs, trois BTS. Si les CAP proprement dits ont disparu de cette liste, c'est que le désir de revaloriser l'apprentissage a conduit à ne plus les préparer isolément mais à les englober dans des BEP, plus attractifs ; le travail en entreprise permet d'assurer le niveau de technicité pratique du CAP.

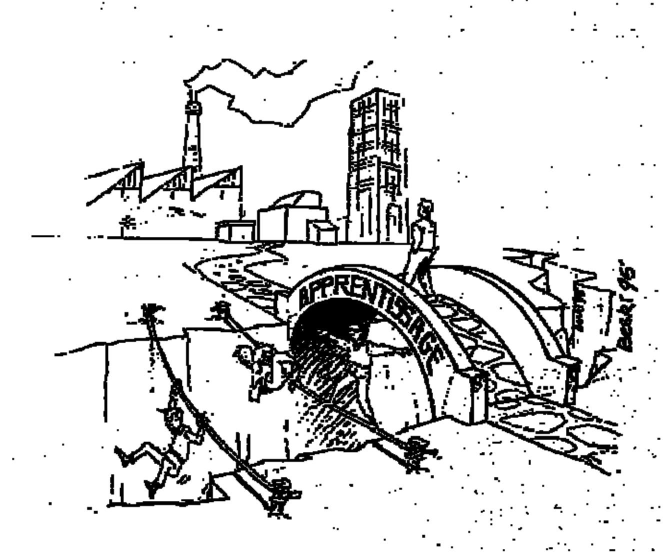
L'ADAMIC est l'un des 96 CFAI créés par l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (U.I.M.M.). Le sigle CFAI est d'ailleurs une ***"appellation contrôlée"*** U.I.M.M.. Mais cela n'implique pas un repli de la métallurgie sur elle-même : Un tiers des 12 000 apprentis accueillis cette année appartiennent à d'autres branches : agro-alimentaire, para-chimie, papier-carton, aluminium, ...
On les trouve notamment dans le secteur de la maintenance des systèmes automatisés, en électricité... Un CAP récemment mis au point - celui d'exploitant d'installations industrielles - un Bac Professionnel presque prêt à sortir des dossiers de l'Education nationale - en ***"Pilotage d'installations automatisées"*** - tendent à satisfaire ce large éventail d'entreprises.
Dans cet ensemble, l'ADAMIC est un établissement pilote. Pour son directeur, François Vanzetti, c'est la réforme de l'apprentissage de 1987 qui lui a donné son élan, en le sortant d'un enfermement dans le cadre étroit des CAP, et en autorisant la préparation de diplômes de tous niveaux. Chaque année depuis lors a amené des initiatives nouvelles. Récemment, il a lancé son équipe dans une démarche de qualité, à la conquête de la certification ISO 9000. ***"les entreprises nous le demandent, souligne-t-il. Et chacun ici se mobilise."***

A entendre les élèves, le CFAI marche effectivement bien. Ils soulignent la qualité des cours, et le courant passe entre eux et leurs formateurs. ***"Je ne m'autorise aucun échec, dit l'un d'eux. Si un jeune ne marche pas, c'est moi que je mets en cause, pas lui."*** Certains apprentis réussissent à passer de la préparation d'un BEP à celle d'un Bac Pro, ou de celle d'un Bac Pro à celle d'un BTS. Grimper trois marches successives sur cet escalier paraît encore utopique. Mais le désir de rendre l'utopie possible est là.

Les points faibles sont du côté de certaines entreprises qui ont du mal à assurer pleinement leur rôle. Nombre de tuteurs sont trop peu disponibles. Les jeunes le soulignent - mais sans acrimonie. Ils ont faim qu'on leur permette d'acquérir un maximum de cette expérience, de cette compétence, de cette professionnalité que les patrons disent préférer aux diplômes. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour se dénicher des interlocuteurs qui les aident à les acquérir. Et au bout du compte, la quasi totalité de ceux qui le désirent seront réembauchés durablement dans l'entreprise de leur apprentissage ; tandis que 20 à 30 % préparent un diplôme supplémentaire.

Il existe des Associations des Parents d'Apprentis de l'Industrie (APAI). Elles interviennent dans les Conseils de perfectionnement des CFA. Mais, comme le souligne Jean-Paul de Jabrun, Président de la Fédération nationale des APAI, leur souci est de promouvoir l'apprentissage comme une réelle alternative pour les enfants "qui ont besoin de voir et de manipuler avant de réfléchir et de dégager des concepts."

FÉDÉRATION NATIONALE DES APAI : 122, BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS TEL. : 40.54.22.97



OPINION :

L'APPRENTISSAGE A LA CROISÉE DES CHEMINS

par Dominique de Calan, Secrétaire général adjoint de l'U.I.M.M.

Outil privilégié de la lutte contre le chômage des jeunes, l'apprentissage a semble-t-il, retrouvé les lettres de noblesse qu'il n'aurait jamais dû perdre. L'opinion s'est réconciliée avec lui à tel point que 56% des Français voient en l'apprentissage la mesure prioritaire, dans le domaine social, que le prochain Président devrait mettre en oeuvre.

Mais il est au coeur de plusieurs débats : **Celui de sa place dans la formation initiale. L'apprentissage est et doit rester plus que jamais une voie de formation initiale** préparant les mêmes diplômes que la voie générale professionnelle, ceux de l'Education nationale, et permettant une première expérience professionnelle.

A ce titre, il est légitime que l'état contribue à son financement pour un montant équivalent à celui qu'il consacre à ses propres établissements, au titre du droit d'accès à l'enseignement pour tous (47 800 F/an en 93), et que l'on reconnaisse aux apprentis le statut d'étudiant salarié, leur permettant ainsi l'accès à un régime d'assurance sociale forfaitaire calqué sur celui des étudiants (à ce jour 900 F/an).

Il est tout aussi légitime que l'ensemble de ceux qui aujourd'hui contribuent à la formation de nos enfants et de nos adolescents puissent contribuer à son développement. L'apprentissage n'est pas la propriété de tel ou tel organisme de formation. Il doit pouvoir être mis en oeuvre par toutes celles et tous ceux qui, proches de la vie active, en acceptent les rythmes économiques : ce qui implique un partenariat ; le rythme de l'alternance, les flux et les filières étant de la responsabilité des employeurs (publics ou privés) au travers de leurs représentations professionnelles.

En un mot, **c'est une voie complémentaire à celle de l'enseignement général** permettant de l'ouvrier à l'ingénieur, de l'employé au directeur de marketing, d'acquérir un diplôme et un emploi. **Et elle réclame souplesse et moyens financiers.**

L'apprentissage est aussi un outil au service des entreprises, qui ont fait un effort supplémentaire pour son développement en signant un accord avec les organisations syndicales dès juillet 1994 : accord dont les pouvoirs publics ont, jusqu'à ce jour, différé la mise en oeuvre.

Combien de fois s'est-on plaint du manque d'encadrement de nos PME/PMI ? L'apprentissage permet à ces entreprises de réconcilier ceux qui ont fait des études, et ceux qui n'en ayant pas fait ont parfois peur de la concurrence de jeunes diplômés pour leur emploi. Si ce diplôme a été acquis dans l'entreprise et grâce à elle, toute crainte s'estompe, tandis que se renforcent les compétences de nos entreprises. A ce titre, il n'est pas aberrant qu'une grande entreprise en lien étroit avec ses sous-traitants coordonne la formation d'apprentis.

L'apprentissage est au coeur de la coopération des branches et des régions

L'on compare souvent notre apprentissage au système dual allemand. Or, faut-il le rappeler, si en Allemagne, l'Etat continue à assumer la responsabilité de la formation professionnelle, il a décentralisé la formation générale ; mais en France, la loi de décentralisation n'a pas pu ou pas su confier aux régions, à tort à notre avis, la responsabilité de la mise en oeuvre de cette dernière.

En revanche, l'Etat nous a donné l'opportunité d'articuler les politiques des branches professionnelles et leurs mises en oeuvre territoriales, en confiant l'apprentissage aux régions.

Ce dernier, devenant une voie de formation initiale comme une autre, il faudrait distinguer deux types de responsabilités :

D'une part, une responsabilité pédagogique. La région doit être garante de la qualité des formations dispensées. Elle doit si elle le souhaite favoriser les échanges permettant à chacun de bénéficier de l'expérience des autres. Elle doit pouvoir dans le cadre des contrats avec les branches professionnelles définir les filières utiles correspondant aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

D'autre part, une double responsabilité financière :

Recevant de l'Etat la contribution correspondant au forfait minimum attribué pour chaque apprenti, la région suit les comptes des CFA. Mais elle ne peut s'opposer à l'ouverture d'un CFA souhaité par une branche, si les conditions pédagogiques arrêtées sont remplies et s'il ne lui est pas demandé de financement complémentaire à ce forfait apprenti.

Elle peut intervenir dans le cadre de ses responsabilités d'aménagement du territoire en complétant les financements de l'Etat : soit pour prendre en charge des jeunes nécessitant un accompagnement particulier, soit pour développer volontairement des formations correspondant à des métiers stratégiques pour elle.

Pour conclure, nous soulignerons à nouveau l'intérêt pour notre pays d'un apprentissage quantitativement beaucoup plus important, se développant notamment en coordination avec l'Education nationale, dans le cadre d'une déconcentration forte et de diplômes qui resteraient délivrés par l'Etat.



C'est tout le sens de notre campagne pour l'apprentissage, formation d'excellence : l'apprentissage doit recevoir pour son développement les moyens qu'il mérite.

EN BOURGOGNE, L'APPRENTISSAGE NOUVEAU EST ARRIVÉ

Entretien avec Jean CHARPENTIER P.D.G. de VALTI groupe VALLOUREC

Montbard : une petite ville de la Bourgogne profonde, à mi-chemin entre Auxerre et Dijon. On la connait pour sa gare de triage ; et le voyageur qui passe en train ne peut manquer de remarquer, en bordure de voies, de longs bâtiments d'usine sur lesquels s'affiche l'enseigne "Vallourec". Mais, ici, Vallourec est beaucoup plus qu'une usine : un ensemble de cinq entreprises qui constituent la principale activité industrielle de la localité et de ses environs.

Voilà quatre ans qu'une nouvelle forme d'apprentissage y est arrivée sous la forme d'une préparation au métier d'ingénieur. "Nos deux premiers apprentis ont eu leur diplôme l'an dernier, expose Jean Charpentier, Président de Valti, l'une de ces sociétés, spécialisée dans la production de tube d'acier sans soudure. Un autre est en train d'accomplir sa deuxième année. Et comme c'est tout le groupe Vallourec qui a opté pour la formule, nous avons chaque année à Montbard un ou deux jeunes futurs ingénieurs."

La démarche se fait en liaison avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie (ITII) de Bourgogne, une structure créée par la Maison de l'Entreprise d'Auxerre précisément pour préparer ce diplôme : "La formation, explique Jean Charpentier, y est assurée conjointement avec l'Université de Bourgogne. Pendant la première année, l'apprenti ingénieur consacre à peu près les trois-quarts de son temps aux études, le dernier quart étant réservé à la découverte de Valti dont son tuteur, un ingénieur de production, va lui faire explorer progressivement tous les aspects. L'année suivante, c'est la moitié de son temps qu'il passera dans l'entreprise ; et lorsqu'arrivera la troisième et dernière année, il y sera presque à plein temps et cette fois avec une fonction d'ingénieur, tout en préparant pour son diplôme un mémoire sur un sujet scientifique intéressant Valti.

"Ce qui nous a séduits dans cette formule, c'est de pouvoir combiner la formation théorique et l'expérience de terrain. La voie traditionnelle nous amène des têtes bien formées mais il nous faut ensuite initier longuement ces jeunes diplômés à la réalité concrète du travail. Avec l'apprentissage, les têtes sont toujours bien formées mais les jeunes acquièrent aussi une connaissance intime de l'entreprise."

C'est l'ITII qui se charge de collecter les candidatures. Elle en reçoit de l'ordre de 400 chaque année pour la trentaine de places qu'elle offre. Il s'agit le plus souvent de titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Sélectionnés à partir de leurs dossiers, une centaine sont convoqués à deux journées de rencontre avec les entreprises intéressées. Ces dernières se présentent à eux, puis chaque candidat va discuter avec celles qui l'intéressent. Double jeu de séduction : la société doit "conquérir" le jeune qu'elle souhaite retenir ; et réciproquement. "Il faut le coup de foudre mutuel ..." Sur la centaine de participants, seuls les trente qui auront trouvé un maître d'apprentissage pourront suivre la formation. "C'est presque un crève-coeur qu'il faille en rejeter tant, dit le PDG de Valti. Ces jeunes sont d'excellent niveau. Au terme des années d'apprentissage, l'embauche n'est pas automatique mais elle a de bonnes chances de se faire.

"Nous sommes en train de préparer une autre expérience, confie Jean Charpentier. Elle devrait concerner 12 à 15 jeunes chaque année : Pris en apprentissage dans nos cinq sociétés, ils seront préparés à un CAP orienté sur les métiers du tube. Nous en bâtissons le programme avec le GRETA de Montbard, autrement dit avec l'Education nationale. Des ingénieurs et des spécialistes de nos entreprises enseigneront les matières industrielles tandis que les professeurs du GRETA assureront toute la partie théorique."

Vallourec y voit un double intérêt : avoir de jeunes opérateurs bien formés, et disposer de modules de formation qui pourront également être utilisées pour améliorer la formation des salariés actuels.

J.B

HORIZONS

ENQUÊTE

En Alsace, le front de l'ordre et du travail

Dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Jean-Marie Le Pen a obtenu ses meilleurs scores au premier tour de l'élection présidentielle. Nombre d'Alsaciens vont travailler chaque jour en Allemagne mais ils sont obnubilés par les immigrés



LA vie serait presque idyllique à Offwiller, Bas-Rhin. Le village est à flanc de montagne, des fontaines bordent les maisons à colombages, les fleurs poussent sur les murs de pierres. Dans la forêt, on chasse le cerf, le sanglier. Un paysan livre du lait frais à domicile, l'épicerie survit, les associations se portent bien et les fêtes se succèdent, surtout l'été. Les dîners dansants, les randonnées, les fêtes de l'oignon, des moissons, de la pomme de terre et de la myrtille, bientôt une *« grande pêche semi-nocturne, avec immersion de truites »* sera organisée. Les pommiers en fleur, les géraniums bien plantés, les ruelles balayées sous le clocher du temple protestant... Les habitants se disent bonjour et prennent le temps de parler. Offwiller savoure sa tranquillité et surplombe son monde, une nuée verte qui ondule à ses pieds dans un bruit de rivières et de tracteur éloigné. Huit cent quatre-vingt-douze habitants, vingt chômeurs – *« une majorité de femmes qui ont élevé leurs enfants et souhaitent retravailler »*, dit le maire –, une famille d'immigrés.

L'Alsace a placé Jean-Marie Le Pen en tête du premier tour (25,40 %, en moyenne, pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin). Comme de nombreux villages, Offwiller a confirmé sa prédilection : Le Pen à 39 %. *« Votez Le Pen, s'il vous plait »*, avait écrit à la craie une écolière sur un tableau noir que son père avait disposé bien en vue sur la terrasse de sa maison. Un voisin, André, a gardé le journal des résultats : *« On est content que, maintenant, tout le monde ait peur. »*

« Avant, ils ne voulaient rien savoir sur les Alsaciens, se réjouit Georges, un ouvrier de trente-sept ans, en parlant des Parisiens. *On était des Schleuhs, bons à payer les impôts. »* Georges, qui travaille dans une entreprise de travaux publics, *« voyage »* au-delà du canton. Dans un rayon de 15 à 20 kilomètres, à Bischwiller, à Niederbronn, il le voit, *« ils sont là »*. Ici, à Offwiller *« on est épargné mais ils vont arriver : ils achètent nos vieilles maisons, ils roulent en Mercedes, comment ils font ? »* Georges pense que les immigrés, *« c'est pas vraiment pour le travail qu'ils posent problème »*. Non, c'est plutôt à l'hôpital, *« ils sont par dizaines, avec le grand-père, la grand-mère. Ils se tiennent au chaud l'hiver, ils rongent nos caisses maladie, ils font des enfants. Ils vont arriver »*.

Pour Georges, *« l'Alsacien travaille plus que le Français, et les Allemands, faut voir comment ils règlent la vie. Ils ont dix ans d'avance sur nous »*. Il est allé en vacances *« dans la France de l'intérieur »*, comme on dit ici. *« Les gens se foutent de tout. Ils ne bêchent pas leur jardin, les cafés sont sales, les maisons délaissées. Nous, on aime notre intérieur, on aime bien être chez nous. »* A Offwiller, parfois, lorsqu'il y a des pots de fleurs cassés ou – comme c'est arrivé un soir – lorsque l'arrêt d'autocar est endommagé par des jeunes, il arrive que l'on murmure en alsacien : *« C'est pas qu'on veuille qu'il revienne, Adolf, mais au moins il y avait de l'ordre. »* Le maire soupire : *« Notre famille de Marocains a eu un problème de ressources immédiates ; le père a été licencié et la Croix-Rouge lui a donné un chèque, de quoi manger. Les gens ont râlé parce qu'on l'aidait, parce qu'il ne travaillait pas. Mais personne ne veut l'embaucher ! »* Le pasteur Henri Wambach soupire, lui aussi : *« Je les mets en garde, comme je peux, de ne pas jouer avec le feu mais nous n'avons plus l'impact que nous avions il y a trente ou quarante ans. Le pasteur leader d'opinion, c'est du passé. »* André, préretraité, ex-électeur socialiste, se rassure : *« Le Front national, ce n'est pas le nazisme, ça on l'accepterait pas. Non, Le Pen veut foutre les étranger dehors, c'est tout. »* Sur le rebord d'une fenêtre, une ménagère a posé un gros oreiller sous un rayon de soleil.

A quelques kilomètres de là, le maire d'une commune voisine ne veut pas qu'on écrive son nom, *« le sous-préfet va encore m'engueuler »*, mais lui aussi a apprécié le discours de Le Pen sur les immigrés. *« On avait un Turc dans le village, il a fini par partir ! »*, dit-il. L'homme, soixante-trois ans, – appelons-le Albert – s'excuse pour son français, *« on le parle pas comme les enfants, nous, on n'a fait que l'école allemande »*. Il prend la pointe d'un poignard de collection qu'il balance comme un pendule : *« Vous voyez l'Alsace, elle est là ; la France, l'Allemagne... »* Dans son bureau, des photos sépia de grands-oncles et de cousins en uniforme allemand, *« un seul est tombé sous le drapeau français »*, une devise inscrite en lettres de cuivre sur du bois vernis : *« Tout voir, tout entendre et ne rien dire. »* Une cassette de Jean-Marie Le Pen est posée sur la table. Albert s'enflamme : *« C'est pas qu'on est racistes mais quand on voit à la télé le nombre de clandestins... Et nous, en France, on nous traite de Boches ; en Allemagne, de Français ! »*

Albert se souvient qu'enfant, les Allemands l'obligeaient à creuser des trous pendant la guerre : *« c'étaient des refuges individuels »*. Il se souvient que les *« Allemands étaient des Allemands, pas des nazis »*. Sa mère tenait une épicerie et elle avait accroché un portrait d'Hitler dans le magasin. Elle avait mis aussi la grande croix de guerre allemande *« 1re classe »* du grand-père *« qui avait été cuisinier du maréchal Hindenburg en 1916 »*. Son père, lui, faisait passer des prisonniers français dans un réseau clandestin. En Alsace, pendant la guerre, *« celui qui la fermait, il vivait »*.

Albert a vibré, cette année, pendant les cérémonies de commémoration de la Libération. Dans son village, il a défilé à bord d'un blindé. Les drapeaux, l'uniforme, le préfet, les personnalités militaires, la patrie, *« moi, j'aime encore jouer au soldat,* dit-il en montrant son fusil. *Je me rappelle que les Américains quand ils nous ont libérés, ils se croyaient déjà en Allemagne. »* Il raconte comme si c'était hier le souvenir d'une visite dans l'Ain, dans les années 50. *« Nous étions dans un magasin ma femme et moi, et nous parlions en alsacien. La vendeuse dit à sa collègue :* « Les sales Boches, ils ne peuvent pas rester chez eux ! », *en croyant qu'on ne comprenait rien. »* Albert sortit sa carte d'identité – il en tremble encore, aujourd'hui, à le raconter – et il répondit : *« Regardez, lisez, je suis peut-être pas français, maintenant ? »* Albert précise : *« De toute façon, dans les villages catholiques, on n'a jamais été pour Hitler ; ailleurs... »* Il n'en dit pas plus : *« Nous étions trop jeunes pour comprendre ce qui s'est passé pendant la guerre. Après, on n'en a pas parlé. »* Sa femme trouve que *« quand même, les gens d'ici, voter Le Pen après ce qu'ils ont vécu... »* Elle est d'accord avec Albert pour *« qu'on organise aujourd'hui une bonne épuration d'immigrés, l'Alsace est une vache qu'on veut traire et nous, on se laisse manipuler »*. Leurs voisins traversent le Rhin tous les jours pour aller travailler comme 60 000 Alsaciens. Eux aussi, ils sont un petit peu *« comme des immigrés »*. *« Et tous ces Turcs qui font les crépis de nos maisons à moitié prix, ces Algériens qui nous déclarent la guerre et viennent maintenant pour notre assistance sociale. »* Albert a peur que *« quelque chose arrive mais* (il) *ne sait pas quoi »*. Le secrétaire de mairie d'une grande commune, détenue par le RPR, explique, désarmé, qu'*« autrefois, de Gaulle faisait ici des scores staliniens. C'était le chef, l'incarnation de la France, la réconciliation, on aimait son côté autoritaire »*. Albert, lui, souhaite *« que l'Alsacien reste Alsacien, et tout ira bien »*.

> « Les gens se foutent de tout, dans la France de l'intérieur. Ils ne bêchent pas leur jardin, les cafés sont sales, les maisons délaissées. Nous, on aime notre intérieur, on aime bien être chez nous »

Au café-PMU de Drusenheim (Bas-Rhin, 35 % pour Le Pen), à quelques kilomètres du Rhin, on se retrouve chaque soir autour d'une tournée après avoir fait sa journée de travail en Allemagne. On a appelé Bischwiller, chef-lieu de canton, « Turcwiller » car la commune de 9 000 habitants compte 500 travailleurs immigrés qu'un grand groupe de confection a fait venir pour travailler dans ses ateliers. Yves, pêcheur à la ligne, peste contre les écologistes qui *« nous ont mis des castors dans les rivières ; avant, il y en avait pas de castors »*. Au moment de la chute du mur de Berlin, on a eu peur à Drusenheim, mais c'est terminé. *« Les Allemands sont toujours contents des Alsaciens. On travaille bien alors que l'Allemand de l'Est, il n'est pas qualifié, il veut rien foutre »*, dit-on autour de la table du café. Bien sûr, dans l'entreprise outre-Rhin, *« il y a toujours deux ou trois Allemands qui te font comprendre qu'ils n'aiment pas les Alsaciens ; avec les autres, c'est cool. Et puis on est nombreux à venir d'Alsace : 120 sur 160 ouvriers »*, explique Yves, employé dans une fabrique de lits du Bade-Wurtemberg. A sa table, un client dit que *« les immigrés turcs, algériens sont comme les rats. Tout seul, il ne bouge pas ; à cinq, ils se dressent et foncent sur toi »*.

« S'I l on parle allemand, ça veut pas dire qu'on les aime, les Allemands », précise Edouard. Thomas, soixante-sept ans, rappelle qu'*« ils ont perdu la guerre et regardez le taux de leur mark maintenant. Ah, la pauvre France ! »*, soupire-t-il. Autour de la table, on ne cache pas son admiration pour l'Allemagne d'aujourd'hui : *« Au moins, là-bas, il y a de l'ordre, de la discipline, tout est bien organisé. Les patrons ne veulent pas être millionnaires dans l'année, comme les nôtres ici. »* Ordre, travail, prospérité. *« Mais nous, on aime aussi l'art de vivre, les petits plats, les soirées. Eux, ils boivent du coca en mangeant du poulet et ils vivent trois semaines dans l'année : pendant les vacances. »* Tout le monde regrette la suppression du poste-frontière : *« Y avait quand même un respect, tu t'arrêtais à la ligne, il y avait le douanier. »* Et puis les Allemands commencent à venir habiter en Alsace : une centaine de familles auraient acheté des maisons rien qu'à Drusenheim, *« pour eux, c'est intéressant ; pour nous ils font monter les prix »*. La menuiserie du canton a fait faillite et *« c'est un Allemand qui a repris l'affaire »*. *« Même pour nos crédits, ce sont les banques allemandes qui nous proposent les taux les plus intéressants ; pourquoi Paris ne nous prête pas à 6 % ? »*, tempête Edouard. Joseph s'en prend une nouvelle fois aux immigrés, *« cette racaille qui ne veut pas travailler »*.

Après son deuxième verre d'eau de vie, Abdellah commence à parler : *« Les Parisiens sont des lapins, les Alsaciens des schpountz et moi, je suis le bougnoule, hein, c'est ça ? Ils nous ont cherchés pour nettoyer leurs poubelles et maintenant c'est : rentrez chez vous ! Eh bien ! moi, je suis fier d'être Algérien et je n'ai pas honte d'être n'importe où, de vivre avec tout le monde. »* *« Alors, on n'est plus chez nous »*, rétorque Edouard. *« Les Alsaciens bossent en Allemagne comme nous on bosse ici, en Alsace et d'un coup, parce que les Allemands offrent moins de boulot, tu me casses la gueule et tu me dis : fous le camp d'ici,* poursuit Abdellah. *Mais, moi, on est venu me chercher en Kabylie, dans les montagnes, j'étais berger. Le recruteur, le médecin, ils m'ont examiné, ils ont dit* « bon pour travailler », *apte pour mettre les doigts dans la merde que vous ne vouliez pas toucher. Vous dites que vous êtes alsacien mais votre choucroute, elle ne vient pas d'Allemagne ? Votre tarte flambée, elle n'est pas née en France ? »*

– *Ça va pas non ?*, s'enflamment, unanimes, tous les clients du café. L'un d'eux tourne en rond devant Abdellah en se penchant et en imitant l'accent arabe : *« Je peux pas travailler chef, j'ai trop mal au dos. »* Un autre lance : *« C'est toi qui a tué des Français en Algérie. »*

– *Laisse ça derrière, s'il te plaît,* répond Abdellah.

– *Mais, non, c'est tout près.*

– *Alors, il faudrait retourner vraiment en arrière ; sinon, Hitler, il va naître une deuxième fois ici,* s'énerve Abdellah. *Moi, mon père il a fait la guerre 39-45 en Alsace. Il était là, en Alsace, il a donné son sang. Tu vois, son sang, il est collé ici. »*

Silence. Edouard dit que, de toute façon, *« les Allemands sont en train d'acheter l'Alsace et nous, on n'a plus rien à dire, c'est ça le fascisme »*. Abdellah hausse les épaules, un peu découragé : *« C'est pas grave, laissez tomber, vous voyagez pas. »* Thomas, le retraité, répète : *« La pauvre France, la pauvre France... »*

L'ALSACE, comme l'Autriche, regarde admirative, inquiète et parfois pleine d'espoir, le pays voisin se réunifier. *« On sent la grande dynamique, le souffle, la volonté, on voudrait y prendre part sans perdre notre identité »*, confie un commerçant. L'Alsace, comme l'Autriche, scrute l'avenir sans avoir maîtrisé les ambiguïtés de son passé. *« En quelques années, on a construit une mémoire fictive, le culte d'un passé mythique fondé sur le village immobile et consensuel, le plaisir d'être entre soi, la méfiance du* « Hergelofene », *littéralement le rappliqué d'ailleurs,* explique Freddy Raphaël, sociologue, doyen de la faculté des sciences sociales à l'université de Strasbourg. *On a entretenu aussi une mémoire fondée sur l'irresponsabilité, une histoire subie vis-à-vis de laquelle on n'a pas de comptes à rendre. L'Alsacien était dans l'uniforme du perdant après la guerre. Et dans cette victimisation, on a essayé de faire croire qu'au fond, dans le passé, tous les choix se valaient : composer avec les nazis ou entrer dans la Résistance. Celle-ci a été beaucoup plus importante qu'on ne le dit. Il y a eu en Alsace un tas d'attitudes possibles de dissidence par rapport à l'ordre nazi mais on n'en a pas fait mémoire. Ce refus du questionnement, au minimum sur ce que pouvait représenter la contrainte du serment d'obéissance totale au Fürher, ce refus de la responsabilité expliquent en partie qu'on retrouve aujourd'hui la même banalisation des choix : au nom de la fronde locale, d'une envie de protester, on vote Front national. »*

Selon Freddy Raphaël, une partie des intellectuels et des universitaires n'ont eu *« ni le courage ni la volonté d'essayer de faire réfléchir sur la façon dont une société totalitaire avait pris corps ici »*. Une minorité, quant à elle, a préféré prendre le relais dans la création du *« mythe »* d'une culture alsacienne monolithique avec un nouvel *« objet fantasmatique : la langue alsacienne, la langue première et pure qui dit à elle seule le monde, sans montrer que l'Alsace s'était constituée de rencontres, d'influences, de langues mêlées, que l'Alsace c'était celle de la nef des fous qui remonte le Rhin de la Suisse à la Hollande et s'ouvre sur le large »*. Le sociologue regrette qu'ils aient *« nié l'Alsace en la transformant en bastion hérissé »*. Il constate qu'*« une partie du personnel politique a compris qu'il pouvait tirer parti de ce commerce identitaire »*. Et puis, *« par peur de diviser, il n'a rien fait pour éclairer les électeurs quand ces derniers ont été tentés de choisir le Front national. Cela a été un choix comme un autre »*.

Dominique Le Guilledoux

Le Monde

Fausse « victoire » croate

LES deux candidats à l'élection présidentielle sont d'accord pour montrer plus de fermeté dans l'ex-Yougoslavie et pour peser en faveur d'une solution diplomatique. Belles paroles qui n'ont guère de chances d'être suivies d'effet dès l'instant où l'emploi de la force contre ceux qui violent le cessez-le feu est exclu ; dès l'instant aussi où les différents belligérants ne placent leurs espoirs que dans les armes. Pour des raisons opposées, ni les Serbes, ni les Croates, ni les Bosniaques ne se satisfont du statu quo, et personne ne songe de bonne foi à le modifier par la négociation. La « trêve Carter » avait à peine expiré que les trois armées reprenaient les combats et le harcèlement des « casques bleus ».

Tout en déployant des efforts méritoires qu'ils savent en même temps voués à l'échec, les diplomates sont convaincus depuis longtemps déjà que les parties en présence déposeront les armes seulement après avoir atteint leurs buts de guerre. Or, malgré des succès çà et là, telle celle claironnée le 2 mai par le président croate, aucune n'y a vraiment réussi. Les Serbes de Bosnie ont enregistré des gains territoriaux substantiels mais n'ont pas achevé la « Grande Serbie » ; une partie de la Croatie échappe à l'autorité de Zagreb dans les Krajina, à majorité serbe ; les Bosniaques ont perdu de vastes territoires et la pérennité de leur Etat est rien moins qu'assurée.

Toutes les tentatives de la communauté internationale pour trouver des solutions de compromis ont échoué sur la mauvaise volonté des Serbes de Bosnie, le double jeu de Milosevic à Belgrade et les illusions de Bosniaques espérant toujours que les Américains finiront par venir à leur rescousse. Tous les découpages géographiques, toutes les astuces constitutionnelles ont été proposés pour essayer d'amener les protagonistes à composer. Rien n'y a fait. La division de la communauté internationale, représentée par le « groupe de contact », où les Russes ne cachent plus leurs sympathies pour leurs frères orthodoxes serbes, enlève du poids à ses démarches, de même que l'impuissance de l'ONU à se faire respecter sur le terrain.

Le dilemme devant lequel sera placé le prochain président de la République dès sa prise de fonctions n'est pas nouveau. Dans la mesure où les belligérants restent sourds aux appels à la raison, on voit mal au nom de quoi, après tant d'occasions manquées dans les années passées, le chef de l'Etat risquerait la vie des soldats français pour empêcher des seigneurs de la guerre d'en découdre.

Enfermés dans une logique où seule la force brutale est accoucheuse de l'Histoire, les tenants du pouvoir dans les républiques issues de l'ex-Yougoslavie n'attendent qu'une chose : que les « casques bleus » sinon s'en aillent, du moins s'écartent devant le fer et le feu. Dans ces conditions, la tentation du retrait se fait chaque jour plus pressante. Il faut pourtant rester, sinon le pire est certain.

Démocratie française

ON ne peut pas avoir souhaité que cette élection présidentielle soit l'occasion d'un débat de fond, à la hauteur des enjeux du pays, et regretter que celui-ci ait enfin eu lieu, quoique tardivement. On ne peut pas avoir condamné la politique-spectacle, où les effets de manches tenaient lieu de conviction, et se plaindre que le fond se soit enfin imposé à la forme. On ne peut pas, enfin, avoir dénoncé le mal monarchique qui ronge nos institutions et se désoler d'avoir vu M. Jospin et M. Chirac s'efforcer d'incarner, chacun à sa manière, une vision modeste et citoyenne de la fonction présidentielle.

A moins de juger que le sérieux vaut ennui et que la dignité suggère la tristesse, on ne peut qu'en convenir : le débat télévisé des deux candidats à l'élection présidentielle fut de haute tenue, sans petites phrases assassines ni coups bas polémiques. Ce résultat est à lui seul une réponse au populisme rampant qui tenaille la France, du défunt effet Tapie à la persistance de l'extrême droite. On peut certes déplorer l'extrême prudence, confinant à la pusillanimité, des deux hommes sur les sujets sensibles du racisme et de l'immigration, alors même qu'une actualité dramatique vient de nous rappeler que celle-ci est victime de celui-là. Mais, cette réserve mise à part, leur attitude a manifesté leur souci commun de réhabiliter le politique, dans ce qu'il suppose d'écoute et de pédagogie, face au discrédit qu'ont exprimé les votes protestataires du premier tour.

Certains regretteront sans doute que ce débat n'ait pas fait événement, qu'il n'ait pas désigné clairement un vainqueur et un vaincu, que, faute de temps, la France y soit apparue bien hexagonale et qu'aucune tension dramatique n'ait retenu l'attention. C'est peut-être ne pas saisir l'événement discret qui se donnait à voir : la quête d'une maturité démocratique où, face à la gravité des enjeux, on cherche à convaincre plutôt qu'à émouvoir, à s'expliquer plutôt qu'à se mettre en scène. Les affrontements de grands fauves, chefs et tueurs à la fois, sont d'une autre époque, d'avant la crise, d'avant la *« fracture »* ou la *« faille »* sociale. Refonder l'espace démocratique suppose une appropriation collective et pluraliste du politique, patiente et modeste, qui ne passe plus par l'attente impatiente d'hommes providentiels.

Face à la complexité des défis – à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières –, face à l'interdépendance croissante des solutions – entre l'économique et le social, entre le national et l'international –, le charisme n'est peut-être pas le meilleur chemin vers la citoyenneté.

Les urnes diront si ce débat a pesé sur le choix des électeurs, en mettant en péril la victoire annoncée de M. Chirac. Toutefois, l'enjeu n'était pas de même ampleur pour chacun des candidats : confronté à un routier de l'élection présidentielle, M. Jospin avait plus à gagner, ou à perdre, que son adversaire. A cette aune, le candidat de la gauche n'a pas déçu : face à un concurrent loyal, il s'est montré à la hauteur de la fonction qu'il ambitionne.

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : *Jean-Marie Colombani*, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, *directeur délégué*
Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au *directeur* de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Double peine *par Honoré*



L'Eglise et la Shoah

Suite de la première page

L'un des premiers, en 1973, l'épiscopat français allait protester contre les persécutions tragiques des juifs et reconnaître une part de culpabilité chrétienne. Des documents du Vatican consacrés, en 1975 et en 1985, à la révision de l'attitude chrétienne vis-à-vis du judaïsme font explicitement mention de la Shoah. Le pape lui-même visite des camps de concentration à Auschwitz, à Mauthausen, à Majdanek, dénonçant devant les stèles de Birkenau, en 1979, *« l'extermination de ce peuple qui a reçu de Dieu le commandement* « Tu ne tueras pas » *et qui a éprouvé, en lui-même, ce que signifie tuer »*. Une formule qui alla droit au cœur des responsables juifs.

L'Eglise doit-elle aller plus loin dans l'aveu de sa culpabilité ou dans l'analyse d'un événement comme le génocide juif ?

Jean Paul II, encore lui, au cours de sa fameuse visite à la synagogue de Rome, en 1986, condamne *« toutes les manifestations d'antisémitisme qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs ». « Quels qu'ils soient »*, prend-il soin de répéter dans une allusion aux crimes commis par les membres de sa propre Eglise. Plus clairement encore, à la conférence du Comité de liaison juifs-catholiques à Prague, en 1990, un appel à la *teshouva* (repentir) est lancé par le cardinal Cassidy, de la Curie romaine. Plus récemment enfin, pour le cinquantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, des documents sont publiés par les épiscopats allemand et polonais (hélas ! chacun de son côté), mettant à leur tour en cause la tradition antijuive de leur Eglise, *« qui a pavé le chemin de l'antisémitisme moderne »*, ainsi que le manque de vigilance et de courage des catholiques à l'époque nazie.

Mais, dans un domaine où, cinquante ans après, les nerfs sont encore à vif, de tels efforts n'ont pas produit tous les apaisements escomptés. Pour certains juifs, par exemple, l'incapacité du Vatican à publier un document de repentir au nom de l'Eglise universelle – alors même que le pape l'avait promis à des visiteurs juifs en 1987 et que des « brouillons » circulent entre des théologiens allemands et français – serait typique de la mauvaise volonté de l'Eglise à aller au bout de son autocritique et à tirer toutes les leçons de ce douloureux passé.

Ce soupçon n'est pas sans fondements. Dans sa lettre apostolique de 1994 consacrée à la préparation du troisième millénaire, le pape annonce une sorte de *mea culpa* collectif pour les crimes commis dans l'histoire par l'Eglise. Il cite les croisades, l'Inquisition et les guerres de religion, mais pas l'extermination des juifs. De même, lors de ses visites dans les camps de concentration, ne mentionne-t-il jamais le mot « juif », encore moins ce caractère unique et spécifique que tous les juifs donnent à l'événement d'Auschwitz. Au contraire fait-il d'Auschwitz, en 1979, le *« Golgotha du monde contemporain »*. Ce rapprochement entre le lieu emblématique de la souffrance juive et celui de la crucifixion du Christ fit scandale.

Si on met ainsi bout à bout des initiatives prises ou couvertes par Jean Paul II, on obtient ce procès d'*« annexion chrétienne »* de la Shoah intenté hier par des intellectuels juifs comme Raphaël Draï, Bernard Sucheky ou Claude Lanzmann. Pour eux, la nomination à la tête de l'archevêché de Paris d'un juif converti, la canonisation du Père Kolbe, franciscain polonais antisémite, mort en sacrifice à Auschwitz, la béatification de la philosophe allemande Edith Stein, également convertie et assassinée à Auschwitz, l'installation de carmélites polonaises aux portes mêmes de ce camp maudit, protégées pendant neuf ans par leur épiscopat et une partie du Vatican, le procès de béatification (avorté à temps) d'Isabelle la Catholique sont autant de faits qui convergent dans la même direction : non seulement les catholiques n'ont rien perdu de leur réflexe de « convertisseurs », mais ne tentent-ils pas de récupérer aussi, au nom de la *« nouvelle évangélisation »* de l'Europe, des lieux, des figures et des symboles de la mémoire et de la souffrance juives ? *Si elle était parfaitement fondée, cette accusation serait beaucoup plus grave que celle qui visait après la guerre le silence de Pie XII.*

Mais elle ne l'est pas. A lire attentivement les textes de Jean Paul II sur la Shoah, il est clair que ce pape ne peut se départir d'une conception chrétienne de l'événement, dont il fait un épisode nouveau et dramatique de la rupture avec Dieu de l'homme, que Jésus-Christ est venu racheter par sa crucifixion et sa résurrection. Mais lui et d'autres porte-parole autorisés disent aussi que le caractère unique et exemplaire de la Shoah ne vient pas seulement de la comptabilité monstrueuse des victimes, ni des moyens employés pour les éliminer. Il est dans le viol même du sens de l'homme, de sa dignité, de sa mort, typique d'une idéologie païenne qui postulait l'extermination des juifs, précédant sans doute celle des chrétiens, en tant que porteurs d'une morale et d'un Dieu unique.

L'Eglise doit-elle aller plus loin dans l'aveu de sa culpabilité ou dans l'analyse d'un événement comme le génocide juif ? Si le document promis par Jean Paul II il y a sept ans est la répétition d'interventions passées, où la Shoah est analysée au prisme du mystère chrétien de la souffrance rédemptrice, il ne sera pas compris de la partie juive. Il est même préférable alors qu'il ne voie pas le jour, car il vaut mieux se taire que de faire des développements sur la douleur des autres.

En revanche, la réflexion de l'Eglise a tout à gagner de la fréquentation d'auteurs comme Elie Wiesel, Emmanuel Lévinas et tant d'autres, philosophes ou historiens, pour qui Auschwitz est, d'abord, un événement impénétrable, indéchiffrable, inexplicable. Un non-sens absolu. Un moment de silence, d'absence de Dieu, comme dit Elie Wiesel, d'éclipse divine, comme préfère Martin Buber. A cet égard, la présence récente du cardinal Lustiger à un colloque universitaire à Tel-Aviv, précisément sur le thème du silence de Dieu, apparaît comme très prometteuse.

Henri Tincq

AU FIL DES PAGES / Société

La transparence et ses ombres

Y a-t-il place pour le mensonge dans une société qui fétichise la communication, réclame le *« parler vrai »* et encourage la confession télévisuelle ? Ce pourrait être un bon sujet de dissertation philosophique, surtout après une campagne électorale qui aura enregistré tant de promesses intenables. Maurice Maschino, auteur de plusieurs ouvrages sur l'enfance et l'école, a pris le risque de l'aborder de manière plus modeste et plus concrète, par l'une de ces questions bateau dont raffolent les magazines féminins : peut-on et doit-on tout se dire dans le couple ?

La question peut paraître futile. Elle ne l'est nullement. L'auteur le démontre par une étude de mœurs très fine, qui va bien au-delà des simples conflits conjugaux : à travers ces pages sur le couple, c'est toute une idéologie de la transparence qui est mise en question. Une idéologie dont Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir avaient été les hérauts au temps de leur splendeur : *« Non seulement aucun des deux ne mentirait jamais à l'autre, mais il ne lui dissimulerait rien »*, stipulait ce pacte diabolique.

Pour amorcer son enquête, Maurice Maschino a glissé une petite annonce dans plusieurs journaux : *« Ecrivain cherche témoignages sur la fidélité (ou l'infidélité) et les difficultés de communication dans le couple. Anonymat garanti. »* Les réponses n'ont pas manqué, confirmant à quel point est fort aujourd'hui le besoin de se confier. Cent quinze entretiens ont eu lieu, complétés par des conversations avec des avocats, des psychologues et des sociologues.

Dans le couple, tout commence par un demi-mensonge, expliquent les spécialistes. Les *« Je t'aime »* des débuts sont fortement marqués par un besoin physiologique et le souvenir d'autres personnes. Puis, tôt ou tard, se manifeste une certaine déception : l'âme sœur n'était pas exactement comme elle apparaissait. C'est comme si on perdait un être cher, pour lequel un travail de deuil était nécessaire.

A ce mensonge inconscient des débuts peuvent s'ajouter des tromperies volontaires. Certains avaient caché à leur conjoint leur âge véritable ; d'autres un handicap ; d'autres encore une liaison, un enfant, un héritage... Ces situations n'appellent sans doute pas de grands commentaires.

Faire savoir et faire souffrir serait-il plus moral que de feindre et de ménager ?

Plus intéressant est l'événement qui survient après la formation du couple, lorsque l'un des deux conjoints tombe amoureux d'une troisième personne. Le théâtre de boulevard ne s'est pas privé d'exploiter cette situation sous toutes ses formes. Mais une chose est d'organiser la tromperie dans une société hypocrite ; une autre est de vivre le camouflage dans un environnement qui prône la transparence.

Informer son conjoint d'une infidélité n'est pas toujours aussi noble qu'on le voudrait, constate Maurice Maschino. Ce peut être une manière de décharger sa culpabilité. Et, finalement, lui porter deux fois préjudice : en le trompant et en le lui disant. *« Au nom de quoi juge-t-on moral de faire savoir et de faire souffrir ; immoral de feindre et de ménager ? »*

La frontière entre vérité et mensonge est loin d'être nette. Opposer ces deux termes n'a pas grand sens. Il existe des demi-vérités et des demi-mensonges, des non-dits, de simples cachotteries, d'énormes faux-semblants... Si certains mentent comme ils respirent, d'autres mentent pour respirer – ou encore pour ne pas étouffer leur conjoint « trompé ».

« Toute la vérité, rien que la vérité » ? Le discours vrai ne consiste pas à tout dire, souligne Maurice Maschino au terme de son enquête. D'ailleurs, on ne dit jamais tout. Chacun a droit à un jardin secret pour préserver son identité. Les mots peuvent blesser autant qu'ils libèrent.

Sans doute n'est-ce pas vrai seulement des mots conjugaux. Méfions-nous d'une société d'aveux tous azimuts, où chacun se déverse, en direct, pour étaler ses états d'âme – ou ne rien dire.

Robert Solé

★ ***Mensonges à deux,*** **de Maurice T. Maschino, Calmann-Lévy, 230 p., 95 F.**

RECTIFICATIF

FORCE OUVRIÈRE

Dans l'article « les syndicats spectateurs engagés » publié dans *Le Monde* du 25 mars, il était fait état de la présence au sein de FO d'un courant *« gaulliste »* très chiraquien, notamment dans des fédérations comme celle de la pharmacie. Bernard Devy, secrétaire général de la Fédération nationale de la pharmacie FO, nous écrit pour apporter *« le plus vif démenti »*. *« Si certains de nos militants,* écrit M. Deby, *ont des sensibilités gaullistes ou chiraquiennes, c'est tout à fait possible, comme d'autres partagent des idées opposées. Pour autant, je ne pense pas qu'il faille en conclure que la Fédération de la pharmacie dans son ensemble partage cette sensibilité. »*

ENTREPRISES

DÉRÉGLEMENTATION
Bernard Bosson, ministre de l'Equipement, du tourisme et des transports, pourrait autoriser TAT à desservir Nice et Bordeaux, et Air Liberté à opérer sur la capitale girondine au départ d'Orly, à l'issue de la réunion du Conseil de l'aviation marchande (CSAM), qui doit étudier ces candidatures jeudi 4 mai. ● APRÈS l'introduction de la concurrence à Air Inter sur Nice (avec uniquement la compagnie AOM), Marseille (AOM également) et Toulouse (Air Liberté), une deuxième étape de la déréglementation serait engagée. ● ALORS QU'AIR LIBERTÉ cherche à pratiquer des tarifs plus bas que ceux d'Air Inter, AOM, filiale du Crédit lyonnais, n'introduit de compétition que sur la qualité de service. TAT compte faire de même. ● BERNARD BOSSON, contraint de freiner la déréglementation depuis avril 1993 pour sauvegarder les intérêts d'Air France et d'Air Inter, revient au dogme libéral.

M. Bosson souhaite renforcer la concurrence aérienne face à Air Inter

Après Nice en 1991, puis Marseille et Toulouse cette année, le ministre des transports, soucieux de revenir à son dogme libéral, devrait élargir à de nouveaux opérateurs la desserte de Nice et de Bordeaux avant de quitter son poste après l'élection présidentielle

LE DEUXIÈME ACTE de la libéralisation du transport aérien français va se jouer. Après l'ouverture de Marseille et de Toulouse au départ d'Orly en janvier respectivement aux compagnies AOM et Air Liberté, Air Inter devrait de nouveau céder du terrain à la concurrence. Le 4 mai, le Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM) va examiner les candidatures de concurrents à la desserte d'Orly-Bordeaux et d'Orly-Nice. Le ministre des transports, Bernard Bosson, devrait se prononcer dans les jours suivants. Toutefois, les circonstances exceptionnelles liées à l'élection présidentielle pourraient décaler cette décision, qui reviendrait alors à son successeur.

En quatre mois, le gouvernement a opéré une volte-face sur le dossier de l'ouverture du ciel français. Le ministre des transports avait cherché, dans un premier temps, à différer l'arrivée de la concurrence sur Orly-Marseille à avril 1995 et Orly-Toulouse un an plus tard, alors qu'une dose homéopathique de compétition avait été introduite sur Orly-Nice dès le 7 mai 1991 avec l'arrivée de la compagnie AOM, filiale du Crédit lyonnais. Il s'agissait avant tout de protéger Air Inter, en situation de monopole aérien, contre des attaques de la concurrence, ces deux lignes représentant à elles seules environ 20 % de son chiffre d'affaires et quelque 3,8 millions de passagers sur un total de l'ordre de 17 millions. Orly-Nice représente plus de 1,5 million de passagers annuelspour Air Inter et Orly-Bordeaux plus de 1 million.

Après avoir freiné avec vigueur la libéralisation aérienne, M. Bosson prend maintenant les devants. Confronté aux demandes d'Air Liberté et de TAT (filiale de British Airways) de desservir Orly-Bordeaux pour les deux et Orly-Nice en sus pour la seconde, le ministre a décidé d'organiser un appel d'offres plutôt que de repartir en guerre contre la Commission. « *Pendant deux ans, nous avons eu à gérer une situation compliquée*, estime-t-on dans son entourage. *Nous entrons dans un système où la libéralisation doit être banalisée.* » Sous réserve d'avis positif du CSAM pour Orly-Bordeaux et Orly-Nice, le gouvernement devrait lui emboîter le pas.

La libéralisation, initiée en 1991, avait été imposée par la Commission de Bruxelles à la suite du regroupement d'Air France avec UTA et Air Inter. L'autorité européenne avait demandé à la France d'ouvrir les lignes pour Nice, Strasbourg, Bastia et Ajaccio avant le 1er mars 1991, ainsi que vers Marseille, Toulouse et Bordeaux avant le 1er mars 1992, au départ de Paris. Dans l'esprit du gouvernement français, seule Nice devait être ouverte au départ d'Orly, les autres l'étant au départ de Roissy.

Seule TAT s'est implantée sur Roissy pour desservir Marseille et Toulouse en 1992, ce qui lui a donné plus de poids pour attaquer le gouvernement français en septembre 1993 pour son conservatisme sur Orly. La Commission de Bruxelles lui a donné raison fin avril 1994 et TAT a été autorisée à desservir Toulouse et Marseille au départ d'Orly dans les six mois. La France était donc sommée d'ouvrir Marseille et Toulouse au départ d'Orly dès le 27 octobre 1994.

La réplique du gouvernement français ne s'est pas fait attendre. En septembre 1994, M. Bosson a décidé d'engager une procédure en référé devant la Cour européenne de justice pour obtenir un sursis à exécution, dans l'attente de l'examen d'un recours sur le fond. En vain. La Cour de justice a rejeté la demande de la France. Le ministère des transports s'octroiera toutefois quelques semaines de souplesse en organisant un appel d'offres dans le but d'ouvrir les deux lignes début janvier. Pour l'heure, la libéralisation du ciel a profité essentiellement au consommateur. Le nombre de fréquences a grimpé et les prix ont baissé sur Toulouse. « *Les tarifs ont baissé également sur Marseille en francs courants d'environ 8 % sur trois ans* », estime Marc Rochet, PDG d'AOM. Au fil du temps, AOM estime avoir pris sur Nice 30 % du marché de la compagnie intérieure. Le lancement de cette ligne aura coûté 100 millions de francs, en exploitation, y compris l'amortissement des avions, à la filiale du Crédit lyonnais. L'équilibre d'exploitation n'est acquis que depuis le dernier trimestre 1994. Sur Marseille, AOM a suivi la même politique.

TAT a l'intention de mener une stratégie identique et de ne pas se lancer dans une guerre des prix. La filiale de British Airways prévoit d'ouvrir Orly-Marseille le 29 mai, puis Orly-Toulouse, probablement en septembre. Si elle obtient l'autorisation du gouvernement, elle souhaite également ouvrir Orly-Nice et Orly-Bordeaux, la même année.

Air Liberté, la compagnie de Lotfi Belhassine, s'est lancée pour sa part dans une grande offensive tarifaire et médiatique pour damer le pion à Air Inter sur Orly-Toulouse. « *Nous avons donné une leçon de concurrence sur Toulouse*, assure M. Belhassine, *pour avoir des prix 20 % en dessous de ceux de notre concurrent.* » Toutefois, après les promotions de lancement, Air Liberté a relevé ses prix quelques mois plus tard. La compagnie a également lancé une carte d'abonnement à 25 000 francs par an, permettant de bénéficier d'un nombre d'aller-retour illimité. Cette formule devrait être reconduite pour Bordeaux et, là encore, les prix d'attaque seraient particulièrement attractifs.

Cette stratégie a eu l'avantage, contrairement à celle développée sur Orly-Marseille, de créer un afflux de passagers importants. Air Liberté estimait sa part de marché sur la ligne Orly-Toulouse à 15,6 % en février. Ce gain s'est fait sans qu'Air Inter ne perde de passagers (+ 1 % en janvier et février). Reste à savoir si les compagnies aériennes arriveront à préserver leur équilibre financier dans ce contexte. A terme, Air Inter prévoit de perdre 35 % de passagers sur les lignes millionnaires et très rentables que sont Marseille, Toulouse et Nice.

M. L.

Rivalité policée

● **Avec AOM,** la concurrence est essentiellement qualitative. Comme sur Orly-Nice depuis 1991, la filiale du Crédit lyonnais – que la banque envisage de vendre à partir de fin 1996, lorsque la compagnie aura assaini sa situation financière – pratique sur Orly-Marseille des prix identiques à ceux d'Air Inter. Soit 1 900 francs l'aller-retour plein tarif en classe économique. Les deux compagnies prévoient des formules d'abonnement aux mêmes conditions. En revanche, alors qu'Air Inter ne dispose que d'une seule classe, AOM propose un service du niveau des classes affaires pour un supplément de 800 francs sur un aller-retour.

● **Air Liberté** pratique une concurrence plus ouverte avec Air Inter sur Orly-Toulouse : 1 450 francs l'aller-retour plein tarif en classe économique contre 1 870 francs pour Air Inter. Dans sa classe affaires, la compagnie privée propose un tarif identique à celui d'Air Inter, mais avec des prestations supérieures. Ici, la compétition se joue à la fois sur les prix et la qualité du service.

● **Sur les deux destinations,** les compétiteurs affichent des tarifs promotionnels, notamment pour les jeunes et les seniors, à partir de 790 francs l'aller-retour, voire 590 francs dans certaines conditions. AOM s'aligne sur les tarifs réduits d'Air Inter, alors qu'Air Liberté annonce des formules légèrement plus avantageuses.

COMMENTAIRE

REVIREMENT

Bernard Bosson, sur le départ, n'entendait pas laisser l'image du ministre de transports le moins libéral et le moins européen qui fût. Afin de chasser toute équivoque pour la suite de sa carrière politique, le ministre des transports abandonne ses combats d'hier pour ouvrir plus largement le ciel français. D'autant que toute manifestation éventuelle contre cette libéralisation ne fait plus courir aucun risque au gouvernement finissant. M. Bosson a donc décidé de prendre les devants en organisant un appel d'offres à l'intention des compagnies françaises, y compris TAT, détenue à 49,9 % par British Airways, le redoutable rival du groupe Air France. L'honneur est sauf. Air Inter devra probablement partager de nouvelles lignes dites « millionnaires ». La guerre du ciel, notamment sur Londres, s'était conclue par une défaite en rase campagne de la France. Le gouvernement, sommé à plusieurs reprises par la Commission de Bruxelles d'ouvrir plus largement le ciel français, était apparu comme le mauvais élève de l'Europe. Cette déroute ne pouvait laisser qu'un goût amer à M. Bosson, ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes et ardent européen lui-même.

Lionel Jospin tout comme Jacques Chirac, lors du débat télévisé qui les a opposés mardi 2 mai, ont déclaré leur intérêt pour la préservation des services publics, notamment pour le transport aérien et la compagnie Air Inter. Le futur gouvernement remettra-t-il en question la libéralisation du ciel français ? Si c'était le cas, la France risquerait de se lancer dans un nouveau combat sans gloire contre la Commission européenne.

Martine Laronche

Le Comptoir des entrepreneurs change de président

LE CONSEIL d'administration du Comptoir des entrepreneurs (CDE), qui s'est tenu mardi 2 mai, a annoncé les modalités d'un plan de recapitalisation de 1,25 milliard de francs sur deux ans. Les administrateurs ont en outre proposé la nomination de Jacques Lebhar, directeur général adjoint de Bull et président de Bull International, en remplacement de l'actuel président, François Lemasson. Les AGF, qui à l'issue de cette augmentation de capital détiendront 80 % du capital du Comptoir, marquent ainsi leur volonté de prendre définitivement le pouvoir.

Le plan de recapitalisation, dont le principe avait été arrêté en décembre dernier, sera réalisé en deux temps. Tout d'abord, les pertes de l'exercice 1994 (1,024 milliard part du groupe) vont être imputées au capital de l'établissement. Puis une première augmentation de capital réservée de 700 millions de francs au prix de 10 francs chacune sera lancée dès 1995, suivie d'une seconde tranche en 1996. Un certain nombre d'actionnaires du CDE ne suivront pas cette augmentation. C'est le cas de la SMA-BTP, de la Mondiale et du Crédit foncier. En revanche l'UAP, la Caisse des dépôts et le GAN apporteront leur contribution à hauteur de leur participation.

Cette restructuration interviendra après la mise en place d'une deuxième opération de cantonnement portant sur 7 milliards d'actifs douteux. En 1993 déjà, le Comptoir avait isolé pour 9 milliards de crédits dont la majeure partie est aujourd'hui considérée comme perdue. L'Etat s'étant engagé à prendre en charge les pertes au-delà de 4,5 milliards, il est vraisemblable qu'il sera largement sollicité pour cette première opération. La seconde devrait également être presque totalement à sa charge. Nettoyé de ses encours douteux, le Comptoir des entrepeneurs ne détiendra plus que 5,5 milliards de francs de créances sur les professionnels de l'immobilier. Il ne restera plus à Antoine Jeancourt-Galignani, le président des AGF, qu'à trouver un repreneur minoritaire lui permettant de redescendre à 51 % dans le capital de sa filiale.

SG Warburg convoitée par la Société de banque suisse et l'américain Smith Barney

APRÈS AVOIR failli fusionner avec l'américain Morgan Stanley à la fin de l'année dernière (*Le Monde* du 10 décembre), la première banque d'affaire britannique SG Warburg suscite toujours de nombreuses convoitises. Les rumeurs à la Bourse de Londres n'ont cessé de se multiplier depuis des mois et de « *marier* » Warburg à tout ce que l'Europe et les Etats-Unis comptent d'établissements financiers en mal de croissance. Elles n'étaient pas infondées, et le titre Warburg s'est à nouveau brutalement envolé mardi 2 mai pour finir en hausse de plus de 5 %. Le *Wall Street Journal* du mardi 2 mai a annoncé l'existence de négociations avec la banque américaine Smith Barney pour une éventuelle reprise. De son côté, Warburg a reconnu le même jour avoir été approché par la Société de banque suisse (SBS). Cette dernière se propose de prendre le contrôle de toutes les activités bancaires de Warburg dans le monde, mais d'exclure de l'opération la filiale de gestion de fonds Mercury Asset Management (MAM).

MAM garderait son indépendance, tout en restant contrôlé à 75 % par la holding SG Warburg Group, qui ne serait pas concernée par le rapprochement. C'est MAM qui avait fait capoter en décembre 1994 l'offre d'alliance présentée par Morgan Stanley en la jugeant insuffisante. Venant après les révélations du *Wall Street Journal* sur des discussions avec Smith Barney, filiale du groupe financier Travelers, la confirmation officielle des intentions de la SBS est jugée par certains analystes comme un moyen de faire monter les enchères.

En fait, Warburg a d'autant plus besoin d'un rapprochement qu'elle a été profondément déstabilisée par l'échec de la tentative de fusion avec Morgan Stanley. La banque a fermé en janvier 1995 son département de gestion obligataire avec une centaine de licenciements à la clé. Elle a subi le départ de plusieurs cadres de haut niveau et la démission de son directeur général Lord Cairns, remplacé par le président David Scholey, qui s'apprêtait à prendre sa retraite. Si Warburg et la plupart des banques d'affaires britanniques sont régulièrement l'objet de rumeurs d'OPA, c'est que les analystes considèrent qu'elles n'ont pas atteint une taille critique pour exercer leur activité à l'échelle internationale. Warburg est très puissante au Royaume-Uni, mais son implantation internationale est jugée trop faible, tout comme sa capacité de placement de capitaux, qui devient un atout indispensable dans le métier de banque d'affaires.

E. L.

Le franc reste faible à l'approche du second tour de l'élection présidentielle

La devise française est tombée mardi à 3,5760 pour 1 deutschemark

LE FRANC n'a guère réagi au face-à-face télévisé entre Lionel Jospin et Jacques Chirac. Il s'échangeait mercredi matin 3 mai, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes, à 3,57 pour 1 deutschemark. Il était tombé, la veille, à 3,5760 pour 1 deutschemark, non loin de son plus bas niveau historique de 3,59 pour 1 mark atteint le 8 mars dernier.

Signe de sa faiblesse spécifique, il avait non seulement cédé du terrain vis-à-vis de la monnaie allemande et de ses monnaies satellites (florin néerlandais, schilling autrichien, franc belge), mais aussi face à la couronne danoise. A l'approche du second tour de scrutin, la nervosité des investisseurs internationaux s'accroît. La fragilité du franc provoque des tensions sur les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt à trois mois s'inscrivaient mercredi matin à 8,20 %, soit 3,5 % au-dessus des taux allemands de même échéance. L'écart de rendement entre les emprunts d'Etat à dix ans français et allemands s'est pour sa part élargi à 0,82 % (0,72 % le vendredi précédent).

Le franc n'a occupé qu'une place marginale dans le débat télévisé opposant les deux candidats à l'élection présidentielle. Lionel Jospin s'est contenté de faire remarquer au maire de Paris que « *dans la dernière période* », ce n'était pas lui qui avait « *joué avec la monnaie* ». Grand absent de la campagne du second tour, le franc avait pourtant été, bien malgré lui, la vedette du premier. Une semaine avant celui-ci, Jacques Chirac avait violemment critiqué l'appel à la modération salariale lancé par le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Il s'en était aussitôt suivi une polémique sur le rôle de l'institut d'émission. Edouard Balladur avait dénoncé ceux qui par leurs propos affaiblissent le franc. Le maire de Paris avait répliqué en réaffirmant son attachement « *très ferme* » à la stabilité du franc.

Les analystes redoutent un troisième tour monétaire et estiment que le franc pourrait tomber jusqu'à 3,70 ou 3,75 pour 1 deutschemark après le 7 mai. En cas de victoire de Lionel Jospin, prédisent-ils, le franc ne manquera pas de pâtir de la situation politique confuse et complexe qui résulterait de la dissolution de l'Assemblée nationale. Mais un succès de Jacques Chirac ne serait pas pour autant synonyme d'un retour rapide au calme sur les marchés financiers. Les zones d'ombre du programme économique du maire de Paris ont laissé les investisseurs avec leurs incertitudes et leurs doutes presque intacts. Ils attendraient d'en connaître le contenu détaillé, mais aussi le nom du futur ministre de l'économie et la présentation du collectif budgétaire avant de se montrer – éventuellement, si tout cela est à leur goût – pleinement rassurés et de relâcher leur étreinte sur le franc. Cette période transitoire et probatoire, qui se caractériserait par le maintien de taux d'intérêt à court terme très élevés, pourrait être pour le franc et les marchés financiers français celle de tous les dangers. Le risque est que le prochain gouvernement, qui n'aura pas nécessairement la religion du franc fort des précédents, considère le coût de la défense du franc comme insupportable pour l'économie et perde rapidement patience. Le débat sur la pertinence de la politique monétaire suivie par la Banque de France, alimenté par la grogne des industriels, rebondirait alors immanquablement.

P.-A. D.

Victime de pertes dans l'immobilier, le groupe de Jean-Marc Vernes est en difficulté

Il a enregistré un déficit de 750 millions de francs en 1994

Après avoir accusé une perte nette consolidée de 447,7 millions de francs en 1993, la Société centrale d'investissement, la holding financière de Jean-Marc Vernes, a perdu 750 millions de francs l'an dernier. Seule l'activité dans l'agro-alimentaire est aujourd'hui rentable et depuis le début de 1994, le fisc réclame au groupe 150 millions de francs pour une taxe sur les plus-values sous-évaluée.

ASSISTERAIT-ON au chant du cygne de Jean-Marc Vernes ? Pour la deuxième année consécutive, la *Société centrale d'investissement* (SCI), holding financière qui est au cœur des affaires du banquier âgé de soixante-treize ans, *s'enfonce* dans le rouge : elle avait déjà accusé une perte nette consolidée de 447,7 millions de francs en 1993. Le trou s'est creusé en 1994 pour atteindre 750 millions de francs.

Depuis le suicide en juillet 1993 de son compère italien, Raul Gardini, ancien patron du groupe familial Ferruzzi, rattrapé par l'opération *« Mani Pulite »* (Mains propres), tout va mal pour celui qui fut président du groupe sucrier Béghin-Say de 1977 à 1993, et soutien financier actif du RPR.

C'est grâce au flamboyant capitaine d'industrie italien que la SCI, petite société de portefeuille, avait fait son entrée fracassante dans le secteur de l'agro-alimentaire, rachetant coup sur coup Cacao Barry, Vital Sogéviandes et les activités industrielles du groupe de négoce Sucres et Denrées que Serge Varsano avait conduit au bord du précipice. Mais la mort de Raul Gardini a fait dangereusement tanguer la SCI. Jean-Marc Vernes s'est empressé de racheter – au prix fort – 10 % de la holding pour ôter la minorité de blocage à une famille qui s'entre-déchirait.

Pour dégager l'argent frais nécessaire au renflouement de son affaire et au colmatage des brèches ouvertes dans la banque qui porte son nom, Jean-Marc Vernes a fait remonter sa participation dans Sucres et Denrées – en perte de 220 millions de francs en 1994 – au niveau de la SCI. L'opération a rendu plus séduisante l'activité agro-alimentaire, la seule aujourd'hui rentable. Le belge Albert Frère et le canadien Paul Desmarais en ont acquis 49 %. Ce sont ces filiales qui ont contribué positivement au résultat de la SCI : Barry a enregistré un résultat net consolidé de 110,8 millions de francs et Vital Sogéviandes un bénéfice net de 5 millions de francs.

Ailleurs, tout va mal. En Italie d'abord, où la société agro-alimentaire Argel, dont la SCI détient 38 %, a enregistré une perte de 33 milliards de lires (70 millions de francs). Puis, surtout, en France : la Banque Vernes a dû éponger les pertes immobilières de ses filiales Eurobail et Pyramides Bail, et notamment les ardoises que leur a laissées l'homme d'affaires Pierre Elmalek dont les 600 franchises (Vieux Chêne, Maison de la literie et Siège Center) ont mis la clef sous la porte.

IMPORTANTES PROVISIONS

Les conseils d'administration de la SCI et de la Banque Vernes avaient décidé en décembre de recapitaliser les filiales Eurobail et Pyramides bail pour un montant total de 1,64 milliard de francs qui permettent d'absorber les pertes de 1,3 milliard de francs d'Eurobail.

Enfin, la SCI porte toujours la participation de 11 % dans la Navigation mixte qu'elle avait acquise, au prix fort, pour venir en aide à son ami Marc Fournier lors de l'OPA lancée contre ce dernier par Paribas et sur laquelle elle a passé 700 millions de francs de provisions.

Les malheurs de Jean-Marc Vernes ne s'arrêtent pas là. Début 1994, le fisc lui a notifié un redressement de 150 millions de francs. Motif : le taux appliqué à la plus-value de 5,5 milliards de francs dégagée en 1990 sur la cession de la Compagnie industrielle. Si M. Vernes n'obtient pas gain de cause sur la totalité d'un redressement qu'il conteste, il affirme avoir provisionné suffisamment pour couvrir un éventuel remboursement. Parallèlement, M. Vernes a poursuivi la réduction de l'endettement social et consolidé de la SCI de respectivement 1,6 et 1,55 milliard de francs par rapport à fin 1993.

Babette Stern

Les autorités japonaises laisseraient pour la première fois une banque faire faillite

LES AUTORITÉS MONÉTAIRES japonaises auraient décidé de laisser une petite banque régionale faire faillite, au lieu de la fusionner avec un établissement mieux portant, comme c'est la règle au Japon depuis la fin de la guerre. Selon le quotidien *Yomiuri Shimbun* du mardi 2 mai, la Noshiro Shinkin Bank, une banque active dans la préfecture d'Akita (nord du Japon) va être liquidée et ses actifs transférés à la Akita Bank, un des grands établissements financiers de la région.

Une telle liquidation, si elle devait être confirmée, vaudrait surtout pour le symbole. La Noshiro Shinkin Bank est un tout petit établissement (5 succursales et 68 employés), dont la disparition corps et biens ne risque guère d'affecter la solidité de l'édifice bancaire japonais. *Le fonds de garantie mis en place par les pouvoirs publics « est tout à fait capable de faire face »* à un sinistre de cette ampleur, a souligné Yoshinobu Yamada, spécialiste du secteur bancaire chez Smith New Court à Tokyo.

Cette première pourrait cependant faire des vagues. Les banques japonaises sont faiblement capitalisées et ont pu connaître leur formidable développement de la fin des années 80 parce que personne n'osait imaginer que les autorités monétaires permettraient un krach bancaire. Avec la montée du problème des créances douteuses, Tokyo a multiplié les signaux pour faire comprendre au marché que *cette époque était désormais révolue*. Peu avant son départ en retraite, fin 1994, le dernier gouverneur de la Banque du Japon, Yasushi Mieno, avait clairement indiqué que la faillite d'un établissement bancaire n'était plus à exclure.

Le ministère des finances ainsi que la Banque du Japon ont démenti les informations parues dans le *Yomiuri Shimbun* sur la faillite programmée de la Noshiro Shinkin Bank. Mais le schéma dévoilé par le quotidien *« pourrait être appliqué cette année »* pour d'autres établissements en crise, a pronostiqué M. Yamada, de Smith New Court. – *(AFP.)*

Washington et Tokyo s'affrontent toujours à propos de l'automobile

LES DISCUSSIONS américano-japonaises, qui se sont tenues entre experts à Vancouver, au Canada, sur l'ouverture du marché automobile américain au Japon, ont été ajournées le lundi 1er mai en fin d'après-midi. Les deux équipes d'experts s'étaient déjà rencontrées à Tokyo les 26 et 27 avril sans pouvoir rapprocher leurs positions. Le représentant américain pour le commerce, Mickey Kantor, et le ministre japonais du commerce international et de l'industrie (MITI), Ryutaro Hashimoto, devaient se retrouver mercredi 3 mai à Vancouver pour tenter de sortir ce dossier de l'impasse. Les Etats-Unis menacent de recourir à des sanctions commerciales en l'absence d'accord.

■ ***AUTOMOBILE** : selon les constructeurs, le marché français, avec 161 600 immatriculations en avril, a enregistré un recul de 12,3 % par rapport au même mois de 1994. A jours ouvrables comparables (dix-neuf jours en avril 1995 contre vingt l'an dernier), le recul est de 7,7 %.* Il est vrai qu'au mois d'avril 1994 les immatriculations d'automobiles s'étaient accrues de 23,1 % par rapport au même mois de 1993, l'effet de la prime Balladur jouant alors à plein. Sur les quatre premiers mois de l'année, les immatriculations sont en progression de 2,7 %, avec 655 100 voitures particulières.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque a procédé à une augmentation de capital** annuelle réservée à ses salariés, ce qui a permis un accroissement de ses fonds propres de 672 millions de francs. Ces fonds proviennent pour 474 millions de francs de sommes versées par les salariés en réemploi d'une partie de leur intéressement, ainsi que des versements complémentaires effectués par près de 12 000 salariés. Ils proviennent aussi pour 198 millions de francs de sommes versées par la banque sous forme d'abondement. Au total, le personnel de la Société générale détient près de 9 % du capital. *Les fonds propres du groupe s'établissaient à fin 1994, avant cette opération, à quelque 47 milliards de francs.*

■ ***NICK LEESON** : **la cour d'appel de Francfort** a annoncé mardi 2 mai la mise sous écrou extraditionnel officielle du courtier britannique Nick Leeson, soupçonné d'être responsable de la faillite de la banque britanique Barings et dont Singapour réclame l'extradition.* Depuis son interpellation à l'aéroport de Francfort le 2 mars, Nick Leeson était sous un régime de détention provisoire. La justice de Singapour accuse Nick Leeson d'escroquerie et de malversations dans un document de près de 1 000 pages transmis à l'Allemagne, a précisé le procureur Hans-Hermann Eckert. Le courtier est suspecté d'avoir fait perdre 1,5 milliard de dollars à sa banque en pariant sur la hausse de l'indice boursier japonais qui a finalement chuté à cause du séisme de Kobé.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : le gouvernement français attend une décision de la Commission européenne sur le plan de sauvetage du Crédit lyonnais** vers la fin du mois de juin, a indiqué mardi 2 mai à Bruxelles le ministre français de l'économie Edmond Alphandéry. M. Alphandéry s'est entretenu mardi avec le commissaire européen à la concurrence, le Belge Karel Van Miert. *« Nous avons évoqué ensemble la date de fin juin, et M. Van Miert m'a assuré que tout serait mis en œuvre pour respecter ce calendrier »*, a déclaré M. Alphandéry à quelques journalistes. La Commission européenne avait ouvert le 12 avril une enquête approfondie sur le plan de restructuration de la banque publique afin de vérifier sa compatibilité avec les règles européennes de concurrence.

■ **WALL STREET a battu mardi son 23e record depuis le début de l'année. L'indice Dow Jones a gagné 12,80 points, soit 0,3 %, à 4 328,88 points.**

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT ont reculé mardi à New York, perdant 41 cents à 20,09 dollars, les Etats-Unis restant seuls à avoir décrété un embargo contre l'Iran.**

■ **LE PRIX DU NICKEL a baissé de 150 dollars sur le marché des métaux de Londres (LME) en raison de la baisse moins importante que prévu de stocks de métal.**

■ **LE MINISTRE ALLEMAND des Finances, Theo Waigel, a estimé mardi qu'un deutsche mark fort était bon à long terme pour l'économie allemande.**

■ **L'APPRÉCIATION DU YEN *« va probablement freiner considérablement la reprise »* naissante au Japon, a déclaré le ministre japonais Ryutaro Hashimoto.**

LES PLACES BOURSIÈRES

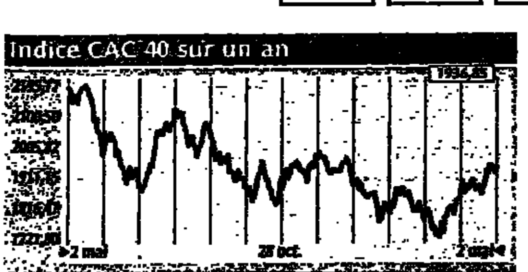
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↗ 3 mois

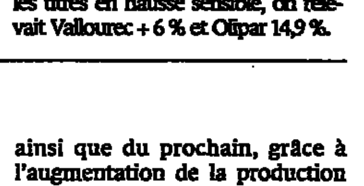
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Hausse sans volume à Paris

LA BOURSE DE PARIS était bien orientée mercredi après le débat télévisé entre les deux candidats à l'élection présidentielle qui selon la plupart des intervenants se solde par *« un match nul qui n'a pratiquement rien apporté de nouveau »*. En hausse de 0,38 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,34 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,8 % à 1 952,38 points. Le montant des échanges s'élevait 1,4 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel. Le Matif est bien orienté, gagnant 18 centièmes à 113 tandis que le Pibor progressait de 0,20 % à 92,57.

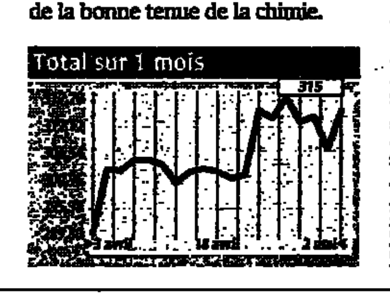
Pour les milieux financiers, le débat télévisé entre MM. Chirac et Jospin n'a pas apporté de surprise. *« C'était une conversation de salon entre gens de bonne compagnie »*, résume un intervenant. Les marchés actions et obligations, sont donc bien orientés mais les opérateurs attendent de connaître le programme du vainqueur pour prendre des positions significatives. La prise en pension s'est faite mercredi en Allemagne au taux de 4,51 % (inchangé). Pour M. Jean Borjeix, économiste de la société de Bourse Pinatton, l'Allemagne ayant réglé ses problèmes, notamment l'intégration de l'Allemagne de l'Est, un resserrement de la politique monétaire allemande n'est pas à envisager. Parmi les titres en hausse sensible, on relevait Vallourec + 6 % et Olipar 14,9 %.



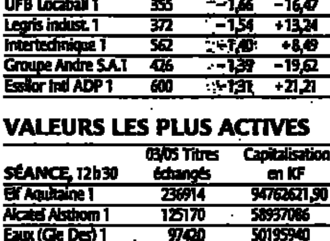


Total, valeur du jour

DOPÉES par l'embargo infligé par les Etats-Unis à l'Iran, les valeurs pétrolières se sont sensiblement appréciées mardi 2 mai à la Bourse de Paris. Total, notamment, a gagné 2,54 %, à 315 francs, dans un volume étoffé de 441 000 pièces. A ce niveau, le titre du groupe pétrolier se retrouve à quelques francs de son plus haut cours annuel, qui était, pour mémoire, de 322 francs. Le titre bénéficie également d'un bonne visibilité sur les résultats nets de l'exercice en cours ainsi que du prochain, grâce à l'augmentation de la production d'hydrocarbures et à la poursuite de la bonne tenue de la chimie.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

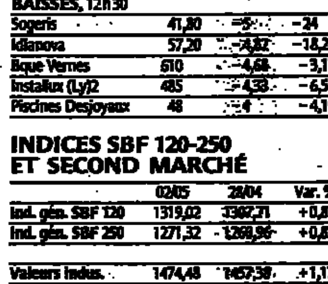


HAUSSES, 12h30	Cours au 03/05	Var. % 02/05	Var. % 31/12
Olipar 1	10,90	+11,79	+6,86
Metrologie Inter.1	32,50	+7,97	+63,31
Vallourec 1	251	+4,58	−2,71
Eurotunnel 1	15,25	+4,18	−36,32
Publicis 1	410	+4,06	−6,81
Metaleurop 1	63,50	+3,76	−16,66
Guilbert 1	468,50	+3,31	+2,74
Thomson-CSF 1	137	+3,24	−14,26
Filipacchi Medias1	709	+2,90	−29,02
Marine Wendel 1	388	+2,65	+8,41
BAISSES, 12h30			
Elf Gabon 1	1011	−3,53	−2,31
SCOR S.A 1	114,10	−3,14	−4,11
Galeries Lafayet.1	2115	−2,53	−7,64
Z Gr.Zannier #Ly 1	122	−2,40	−14,62
Skis Rossignol 1	1211	−2,34	−26,94
UFB Locabail 1	355	−1,66	−16,47
Legris indust. 1	372	−1,54	+13,24
Intertechnique 1	562	−1,40	+8,49
Groupe Andre S.A.1	426	−1,39	−19,62
Essilor Intl ADP 1	600	−1,31	+21,21

VALEURS LES PLUS ACTIVES

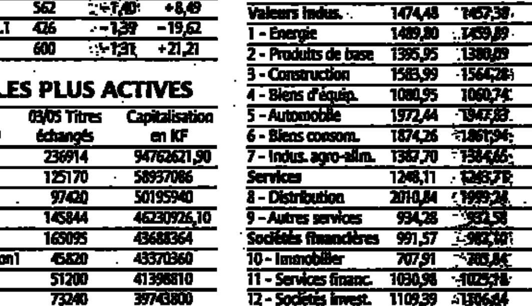
SÉANCE, 12h30	03/05 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine 1	236914	94762621,90
Alcatel Alsthom 1	125170	58937086
Eaux (Gle Des) 1	97420	50195940
Total 1	145844	46230926,10
Axa 1	165095	43688364
LVMH Moet Vuitton1	45820	43370360
Danone 1	51200	41398810
Societe Gale A 1	73240	39743800
Carrefour 1	15765	39517095
Oreal 1	29210	38570730

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



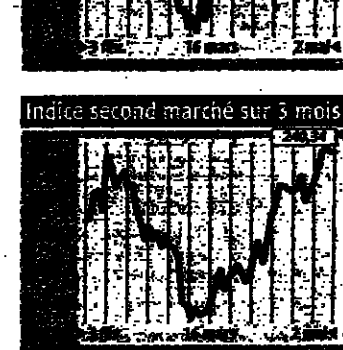
HAUSSES, 12h30	Cours au 03/05	Var. % 02/05	Var. % 31/12
Darnal Expansion#2	62,85	+4,92	+10,26
Frankoparis 2	99,40	+4,68	+8,04
Gel 2000 2	115	+4,54	+59,05
Girodet a (Ly)	70	+4,39	+7,69
Technofan (B)	104,50	+4,38	+4,50
BAISSES, 12h30			
Sogeris	41,80	−5	−24
Idianova	57,20	−4,87	−18,28
Bque Vernes	610	−4,68	−3,17
Installux (Ly)2	485	−4,33	−6,55
Piscines Desjoyaux	48	−4	−4,19

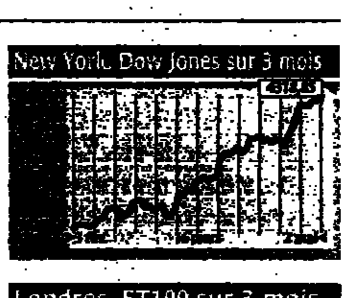
INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ



	02/05	28/04	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1319,02	1307,71	+0,87
Ind. gén. SBF 250	1271,32	1260,96	+0,82
Valeurs indus.	1474,48	1457,38	+1,17
1 - Energie	1489,80	1459,89	+2,05
2 - Produits de base	1395,95	1380,09	+1,15
3 - Construction	1583,99	1564,28	+1,26
4 - Biens d'équip.	1080,95	1060,74	+1,91
5 - Automobile	1972,44	1947,83	+1,26
6 - Biens consom.	1874,26	1861,94	+0,66
7 - Indus. agro-alim.	1387,70	1384,66	+0,22
Services	1248,11	1243,78	+0,35
8 - Distribution	2010,84	1999,24	+0,58
9 - Autres services	934,28	932,58	+0,18
Sociétés financières	991,57	987,10	+0,45
10 - Immobilier	707,91	705,84	+0,29
11 - Services financ.	1030,98	1025,18	+0,57
12 - Sociétés invest.	1109,39	1106,64	+0,25
Ind. Second Marché	240,34	240,35	—







Nouveau record à Wall Street

LES MARCHÉS étaient fermés mercredi 3 mai à Tokyo en raison de la Golden Week et ne rouvriront leurs portes que lundi 8 mai. La veille, Wall Street a battu un nouveau record, son 23e depuis le début de l'année, profitant d'une série d'achats sur le marché obligataire dans l'après-midi, qui a provoqué une détente des taux d'intérêt à long terme. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 12,80 points, soit 0,3 % à 4 328,88 points. Wall Street avait cédé du terrain dans la matinée sous l'influence de prises de bénéfice, mais a rapidement renoué avec la hausse, ont observé des analystes. *« L'une des manières de tester la fermeté d'un marché consiste à observer comment il se comporte dans un moment de faiblesse. Ce marché est très fort »*, a affirmé Alfred Goldman, responsable chez A. G. Edwards and Sons. Tendance identique à Londres, où, malgré les craintes persistantes de hausse des taux d'intérêt, les valeurs ont progressé, dopées par des rumeurs d'offres publiques d'achat. L'indice Footsie a acquis 27,8 points à 3 248,2 points, soit un gain de 0,8 %. A Francfort, le DAX gagnant 0,99 % à 2 035,92 points, dans un volume de transactions toutefois peu étoffé.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 02/05	Cours au 28/04	Var. en %
Paris CAC 40	1936,85	1918,46	+0,95
New-York/DJ indus.	4318,85	4316,08	+0,06
Tokyo/Nikkei	17088,70	16811,50	+1,62
Londres/FT100	3248,20	3220,40	+0,86
Francfort/Dax 30	2035,92	2015,94	+0,98
Frankfort/Commer.	753,65	746,23	+0,98
Bruxelles/Bel 20	1617,93	1606,12	+0,73
Bruxelles/Général	1434,76	1424,28	+0,73
Milan/MIB 30	15346	15189	+1,02
Amsterdam/Gé. Cbs	283,10	281,90	+0,42
Madrid/Ibex 35	284,04	284,04	—
Stockholm/Affarsal	1225,06	1219,10	+0,49
Londres FT30	2469,10	2449,20	+0,81
Hong Kong/Hang S.	8212,11	8226,04	−0,17
Singapour/Strait t	2070,51	2071,27	−0,04

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

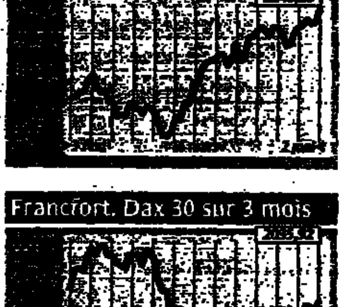
	02/05	28/04
Alcoa	44,75	44,25
American Express	34,62	34,50
Allied Signal	39,62	39,37
AT & T	50,75	50,37
Bethlehem	14,12	14,25
Boeing Co	55,62	55
Caterpillar Inc.	57,25	57,50
Chevron Corp.	48,75	48,87
Coca-Cola Co	58	57,75
Disney Corp.	53,87	54
Du Pont Nemours&Co	66,87	66,12
Eastman Kodak Co	57,50	56,87
Exxon Corp.	70,87	70,87
Gén. Motors Corp.H	42,50	42,75
Gén. Electric Co	56,37	56,25
Goodyear T & Rubbe	38,12	38,25
IBM	92,87	92,12
Intl Paper	78,50	77,62
J.P. Morgan Co	65,75	65,62
Mc Don Dougl	63,12	62,62
Merck & Co.Inc.	43	43,12
Minnesota Mng.&Mfg	59	59,25
Philip Moris	69,87	69,12
Procter & Gamble C	69,87	69,37
Sears Roebuck & Co	53,12	53,62
Texaco	68,25	69
Union Carb.	32,37	32
Utd Technol	74,50	74
Westingh. Electric	14,75	14,75
Woolworth	15,75	15,75

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	02/05	28/04
Allied Lyons	5,51	5,48
Barclays Bank	6,52	6,44
B.A.T. industries	4,77	4,73
British Aerospace	5,46	5,39
British Airways	4,03	3,99
British Gas	3,10	3,04
British Petroleum	4,56	4,51
British Telecom	3,98	3,91
B.T.R.	3,28	3,30
Cadbury Schweppes	4,47	4,47
Eurotunnel	1,84	1,89
Glaxo	7,33	7,32
Grand Metropolitan	4	3,99
Guinness	4,69	4,66
Hanson Plc	2,38	2,35
Great Ic	6	5,94
H.S.B.C.	7,17	7,16
Impérial Chemical	7,49	7,52
Lloyds Bank	6,54	6,45
Marks and Spencer	4,27	4,21
National Westminst	5,49	5,41
Peninsular Orienta	5,81	5,80
Reuters	4,71	4,68
Saatchi and Saatch	0,94	0,93
Shell Transport	7,51	7,42
Smithkline Beecham	4,95	4,92
Tate and Lyle	4,42	4,35
Univeler Ltd	12,29	12,21
Wellcome	10,66	10,65
Zeneca	9,09	9,09

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	02/05	28/04
Allianz Holding N	2562	2539
Basf AG	310,50	308
Bayer AG	345	341
Bay hyp&Wechselbk	371,90	368,80
Bayer Vereinsbank	393,50	392,50
BMW	722,10	710
Commerzbank	335,80	334
Continental AG	206,50	206
Daimler-Benz AG	640,50	634,80
Degussa	426	417
Deutsche Babcock A	154,30	153
Deutsche Bank AG	682,70	679,80
Dresdner BK AG FR	386,50	384,50
Henkel VZ	540,50	533
Hoechst AG	299,50	295,60
Karstadt AG	601	596,50
Kaufhof Holding	495,80	492
Linde AG	812,50	798,50
DT. Lufthansa AG	184	183,60
Man AG	352,80	343,50
Mannesmann AG	384,50	376
Mettallges AG	28,50	27,50
Preussag AG	401	401
Rwe	468,50	465
Schering AG	1052	1028,50
Siemens AG	679,20	673
Thyssen	262,50	257,20
Veba AG	519,80	516
Viag	514	512,50
Wellag AG	1070	1080

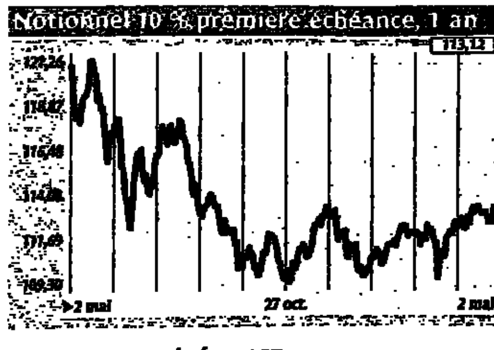


LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

Reprise technique

LE CONTRAT notionnel du Matif – le contrat à terme sur les obligations de l'Etat français – a ouvert mercredi matin 3 mai en légère hausse. L'échéance juin gagnait 18 centièmes à 113,00 après quelques minutes de transactions. La veille, elle avait reculé de 34 centièmes. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'établissait à 7,86 %, soit un écart de 82 points de base (0,82 %) audessus des titres allemands de même échéance. La faiblesse du franc maintient les taux d'intérêt à court terme sous pression. Les taux d'intérêt à 3 mois s'établissaient mercredi matin à 8,10 % (4,50 % en Allemagne). Les opérateurs redoutent que les tensions sur le franc ne s'accroissent au lendemain du 7 mai, ce qui pourrait obliger la Banque de France à relever à nouveau ses taux directeurs.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 02/05	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	7,69	7,89	8,44	1,80
Allemagne	4,50	7,08	7,70	2,40
Grande-Bretagne	5,75	8,44	8,86	2,60
Italie	7,87	12,3	12,6	3,80
Japon	2,20	3,31	4,75	0,20
États-Unis	5,88	7,02	7,35	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 02/05	Taux au 28/04	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,32	7,33	101,80
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,52	7,47	102,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,81	7,79	102,67
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,89	7,87	103,13
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,36	8,34	102,63
Obligations françaises	8,08	8,05	102,27
Fonds d'État à TME	−0,74	−0,74	100,17
Fonds d'État à TRE	−0,42	−0,42	99,41
Obligat. franc. à TME	−0,68	−0,57	99,92
Obligat. franc. à TRE	+0,09	+0,08	100,53

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 02/05	Vente 02/05	Achat 28/04	Vente 28/04
Jour le jour	7,62	—	—	—
1 mois	7,68	8,18	7,90	8,05
3 mois	7,56	8,06	7,95	8,20
6 mois	7,18	7,68	7,57	7,82
1 an	6,81	7,31	7,15	7,40
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	8,12	—	—	—
Pibor Francs 3 mois	8	—	—	—
Pibor Francs 6 mois	7,57	—	—	—
Pibor Francs 9 mois	7,31	—	—	—
Pibor Francs 12 mois	7,22	—	—	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	6,36	—	—	—
Pibor Ecu 6 mois	6,44	—	—	—
Pibor Ecu 12 mois	6,68	—	—	—

MATIF

Échéances 02/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 95	76115	113,12	113,14	112,70	112,82
Sept. 95	264	112,72	112,72	112,40	112,48
Déc. 95	2	112,50	112,50	112,50	112,26
Mars 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Juin 95	27726	92,42	92,46	92,27	92,37
Sept. 95	8065	93,31	93,36	93,23	93,33
Déc. 95	3230	93,44	93,48	93,36	93,44
Mars 96	876	93,34	93,40	93,33	93,39
ÉCU LONG TERME					
Juin 95	1726	83,70	83,70	83,44	83,54
Sept. 95	—	—	—	—	83,48

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 02/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mai 95	14472	1914	1944	1914	1940
Juin 95	1725	1896	1925	1896	1923,50
Juillet 95	—	—	—	—	—
Sept. 95	205	1918	1944	1917	1947,50

LES MONNAIES

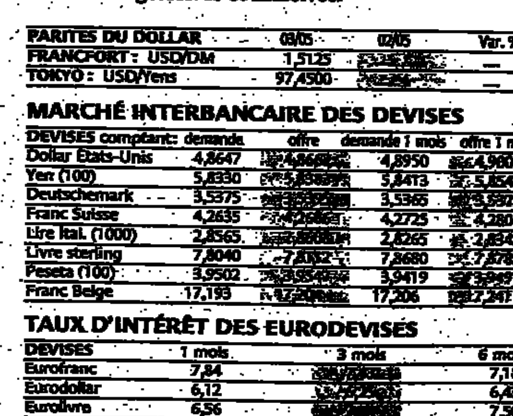
US/F ↗ 4,9155 | US/DM ↗ 1,5125 | US/¥ ↗ 97,4500 | DM/F ↗ 3,5651 | £/F ↗ 7,9495

Faiblesse du franc

LE FRANC restait faible mercredi matin 3 mai face à la monnaie allemande. Il s'échangeait lors des premières transactions entre banques sur les places européennes à 3,57 pour 1 deutschemark. La veille, il avait glissé jusqu'à 3,5760 pour 1 mark, à moins de 2 centimes du cours le plus bas de son histoire. Le face-à-face télévisé entre Lionel Jospin et Jacques Chirac n'a pas apporté d'éléments nouveaux susceptibles d'orienter le marché dans un sens ou dans un un autre. Les investisseurs étrangers se défient du franc à l'approche du second tour. Les analystes font toutefois remarquer qu'on n'assiste pas une vague spéculative du type de celles de l'automne 1992 ou de l'été 1993. Le franc souffrirait plus aujourd'hui d'un manque total d'intérêt de la part des acheteurs que de ventes agressives et massives.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 02/05	% 28/04	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	356,5100	+0,30	341	365
Ecu	6,5300	+0,15	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	4,9155	+0,03	4,5500	5,1500
Belgique (100 F)	17,2960	+0,12	16,6000	17,7800
Pays-Bas (100 fl)	318,4100	+0,34	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	2,9495	+0,92	2,5500	3,1200
Danemark (100 krd)	90,6100	+0,31	84	94
Irlande (1 iep)	8,0770	+0,68	7,6000	8,5500
Gde-Bretagne (1 L)	7,9495	+0,32	7,4000	8,2500
Grèce (100 drach.)	2,1850	+0,27	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	67,6400	−0,04	61	71
Suisse (100 F)	432,3200	+0,51	415	439
Norvège (100 k)	79,1400	+0,24	74	83
Autriche (100 sch)	50,6700	+0,30	48,6000	51,7000
Espagne (100 pes.)	3,9945	−0,08	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,3650	+0,30	3	3,7000
Canada 1 dollar ca	3,6224	+0,44	3,2500	3,8500
Japon (100 yens)	5,8960	+0,86	5,6000	5,9500
Finlande (mark)	115,5500	+0,24	108	119



PARITES DU DOLLAR	03/05	02/05	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5125	[illegible]	—
TOKYO : USD/Yens	97,4500	[illegible]	—

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	4,8647	[illegible]	4,8950	4,9800
Yen (100)	5,8330	[illegible]	5,8413	5,8542
Deutschemark	3,5375	[illegible]	3,5365	3,5375
Franc Suisse	4,2635	[illegible]	4,2725	4,2806
Lire Ital. (1000)	2,8565	[illegible]	2,8265	2,8343
Livre sterling	7,8040	7,8082	7,8680	7,8785
Peseta (100)	3,9502	[illegible]	3,9419	3,9491
Franc Belge	17,193	17,208	17,206	17,241

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	7,84	[illegible]	7,18
Eurodollar	6,12	[illegible]	6,43
Eurolivre	6,56	[illegible]	7,50
Eurodeutschemark	4,50	[illegible]	4,87

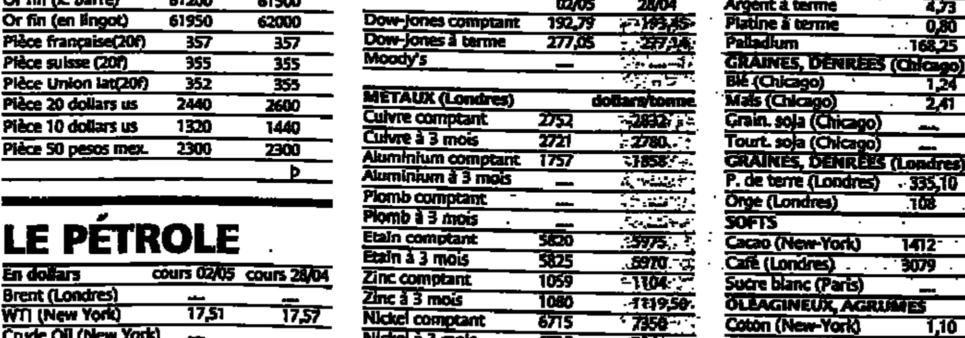
L'OR

	cours 02/05	cours 28/04
Or fin (k. barre)	61200	61500
Or fin (en lingot)	61950	62000
Pièce française(20f)	357	357
Pièce suisse (20f)	355	355
Pièce Union lat(20f)	352	355
Pièce 20 dollars us	2440	2600
Pièce 10 dollars us	1320	1440
Pièce 50 pesos mex.	2300	2300

LE PÉTROLE

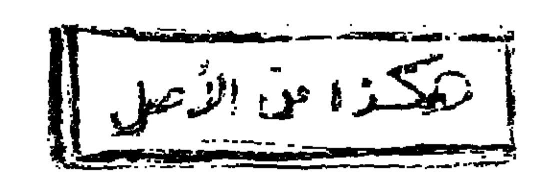
En dollars	cours 02/05	cours 28/04
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	17,51	17,57
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	02/05	28/04
Dow-Jones comptant	192,79	193,45
Dow-Jones à terme	277,05	277,34
Moody's	—	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2752	2832
Cuivre à 3 mois	2721	2780
Aluminium comptant	1757	1858
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb comptant	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Etain comptant	5820	5975
Etain à 3 mois	5825	5970
Zinc comptant	1059	1104
Zinc à 3 mois	1080	1119,50
Nickel comptant	6715	7350
Nickel à 3 mois	6715	7350

MÉTAUX (New-York)		cents/once
Argent à terme	4,73	4,73
Platine à terme	0,80	0,80
Palladium	168,25	167
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	1,24	1,24
Maïs (Chicago)	2,41	2,41
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	335,10	281,80
Orge (Londres)	108	107
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1412	1409
Café (Londres)	3079	3079
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	1,10	1,10
Jus d'orange (New-York)	1,02	1,02



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 3 MAI
Liquidation : 23 mai
Taux de report : 5,88
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,83 %
CAC 40 : 1952,85

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7400	[illegible]	-0,27	[illegible]
B.N.P. (T.P)	990	[illegible]	-1,01	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	842	[illegible]	-0,23	[illegible]
Renault (T.P.)	1860	[illegible]	+0,10	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2070	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1168	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1069	[illegible]	+0,46	[illegible]
Accor 1	570	[illegible]	+0,53	[illegible]
Air Liquide 1	795	[illegible]	—	[illegible]
Alcatel Alsthom 1	489	[illegible]	+0,64	[illegible]
Alcatel Cable 1	379	[illegible]	+0,79	[illegible]
Alspi 1	358,80	[illegible]	+1,17	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	162,90	[illegible]	+0,68	[illegible]
Axa 1	261,50	[illegible]	+1,87	[illegible]
Bail Invest. 1	861	[illegible]	+0,23	[illegible]
Bancaire (Cie) 1	540	[illegible]	+2,04	[illegible]
Bque Colbert C2#	65,25	[illegible]	—	[illegible]
Bazar Hot. Ville 2	520	[illegible]	—	[illegible]
BIC 1	819	[illegible]	-1,10	[illegible]
BIS 1	390	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. 1	243	[illegible]	+1,89	[illegible]
Bollore Techno.1	515	[illegible]	+0,97	[illegible]
Bongrain 1	2731	[illegible]	+1,14	[illegible]
Bouygues 1	610	[illegible]	+0,66	[illegible]
Canal+ 1	680	[illegible]	+1,76	[illegible]
Cap Gemini Sogeti 1	182,40	[illegible]	-0,05	[illegible]
Carnaudmetalbox 1	178	[illegible]	+1,12	[illegible]
Carrefour 1	2491	[illegible]	+0,96	[illegible]
Casino Guichard 1	144,70	[illegible]	+0,14	[illegible]
Casino Guich.ADP 1	118	[illegible]	+0,08	[illegible]
Castorama Dl (Li)1	820	[illegible]	+0,24	[illegible]
C.C.F. 1	220,50	[illegible]	+1,09	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	51,80	[illegible]	+2,32	[illegible]
Cegid (Ly) 1	487	[illegible]	—	[illegible]
CEP Communication1	505	[illegible]	+1,98	[illegible]
Cerus Europ.Reun 1	86,20	[illegible]	+1,74	[illegible]
Cetelem 1	1050	[illegible]	-0,19	[illegible]
CGIP 1	1163	[illegible]	+0,52	[illegible]
Chargeurs 1	998	[illegible]	+1,30	[illegible]
Christian Dior 1	441	[illegible]	+0,57	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B1	230	[illegible]	—	[illegible]
Clarins 1	469	[illegible]	+0,21	[illegible]
Club Mediterranee1	505	[illegible]	+0,99	[illegible]
Coflexip	296,50	[illegible]	-0,51	[illegible]
Colas 1	884	[illegible]	+0,57	[illegible]
Comptoir Entrep. 1	219	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Moder. 1	1509	[illegible]	+0,07	[illegible]
CPR 1	359,50	356,10	-0,95	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Cred.Fon.France 1	659	[illegible]	+1,37	[illegible]
Credit Local Fce 1	424,40	[illegible]	+0,85	[illegible]
Credit Lyonn.CIP 1	243	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit National 1	388	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS(ex.CSEE) 1	316	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart 1	4790	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone 1	725	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation1	432	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Electro 1	340,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich 1	2750	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Degremont 1	385	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	71,45	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)1	246	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Docks France 1	737	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction 1	146,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie Des) 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E.B.F 1	962	[illegible]	+0,31	[illegible]
Ecco 1	682	[illegible]	+1,91	[illegible]
Eiffage 1	930	[illegible]	+0,54	[illegible]
Elf Aquitaine 1	400	[illegible]	+0,28	[illegible]
Eridania Beghin 1	770	[illegible]	-1,30	[illegible]
Essilor Intl 1	860	[illegible]	+1,16	[illegible]
Essilor Intl ADP 1	608	[illegible]	-1,31	[illegible]
Esso 1	590	[illegible]	+1,49	[illegible]
Eurafrance 1	1565	[illegible]	+1,60	[illegible]
Euro Disney 1	14,95	[illegible]	+2,01	[illegible]
Euro RSCG W.W 1	538	[illegible]	-0,56	[illegible]
Europe 1-1	1235	[illegible]	-0,73	[illegible]
Eurotunnel 1	14,65	[illegible]	+4,10	[illegible]
Filipacchi Medias1	689	[illegible]	+2,90	[illegible]
Finextel 1	70	[illegible]	-0,57	[illegible]
Fives-Lille 1	470,20	[illegible]	—	[illegible]
Fromageries Bel 1	4355	[illegible]	+1,03	[illegible]
Galeries Lafayet.1	2170	[illegible]	-2,53	[illegible]
GAN 1	172	[illegible]	+0,47	[illegible]
Gascogne (B) 1	509	[illegible]	-1,18	[illegible]
Gaz et Eaux 1	1894	[illegible]	+0,84	[illegible]
Geophysique 1	390	[illegible]	—	[illegible]
G.F.C. 1	360,90	[illegible]	+0,09	[illegible]
Groupe Andre S.A.1	432	[illegible]	-1,39	[illegible]
Groupe De La Cite1	901	[illegible]	+1,66	[illegible]
GTM-Entrepose 1	420	[illegible]	+1,31	[illegible]
Guilbert 1	453,50	[illegible]	+3,31	[illegible]
Guyenne Gascogne 1	1385	[illegible]	+1,08	[illegible]
Havas 1	424,90	[illegible]	+0,94	[illegible]
I.D.I.A 1	133	[illegible]	+1,20	[illegible]
Imetal 1	533	[illegible]	—	[illegible]
Immeubl.France 2	352	[illegible]	+2,13	[illegible]
Immob.Phenix 1	64	[illegible]	-1,25	[illegible]
Ingenico 1	82,60	[illegible]	-0,73	[illegible]
Interbail 1	349,70	[illegible]	-0,49	[illegible]
Intertechnique 1	570	[illegible]	-1,40	[illegible]
Jean Lefebvre 1	360	[illegible]	+1,81	[illegible]
Klepierre 1	577	[illegible]	-0,17	[illegible]
Labinal 1	776	[illegible]	+1,55	[illegible]
Lafarge Coppee 1	384,40	[illegible]	+0,49	[illegible]
Lagardere (MMB) 1	110,20	[illegible]	+1,45	[illegible]
Lapeyre 1	327	[illegible]	-0,61	[illegible]
Lebon 2	240	[illegible]	+2,08	[illegible]
Legrand 1	7390	[illegible]	-0,41	[illegible]
Legrand ADP 1	4725	[illegible]	+1,37	[illegible]
Legris indust. 1	377,80	[illegible]	-1,54	[illegible]
Locindus 1	811	[illegible]	+0,37	[illegible]
LVMH Moet Vuitton1	942	[illegible]	+0,32	[illegible]
Lyonnaise Eaux 1	488	[illegible]	+1,82	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Marine Wendel 1	378	388	+2,65	30/11/94
Matra-Hachette 1	110,50	110	-0,45	06/03/94
Metaleurop 1	61,20	63,50	+3,76	04/03/90
Metrologie Inter.1	30,10	32,50	+7,97	—
Michelin 1	222	222,20	+0,09	07/07/93
Moulinex 1	115,50	117,90	+2,08	14/09/92
Navigation Mixte 1	930	936	+0,65	08/08/94
Nord-Est 1	134	132,80	-0,90	08/07/94
Nordon (Ny) 2	350,80	352	+0,34	—
NRJ # 1	442	450	+1,81	18/04/95
Olipar 1	9,75	10,90	+11,79	—
Oreal 1	1318	1324	+0,46	28/06/94
Paribas 1	298	301,40	+1,14	06/06/94
Pechiney CIP 1	298	301	+1,01	08/07/94
Pechiney Intl 1	124,20	124,80	+0,48	01/07/94
Pernod-Ricard 1	342,10	345	+0,85	12/01/95
Peugeot 1	717	720	+0,42	05/07/93
Pinault-Prin.Red.1	1110	1119	+0,81	20/05/94
Plastic-Omn.(Ly) 1	538	543	+0,93	27/06/94
Pollet 1	439,40	443	+0,82	07/07/94
Primagaz 1	931	933	+0,21	10/06/94
Promodes 1	1134	1149	+1,32	10/06/94
Publicis 1	394	410	+4,06	20/07/94
Radiotechnique 1	493,90	498	+0,83	09/06/94
Remy Cointreau 1	162	160	-1,23	01/10/94
Renault 1	172,60	174,50	+1,10	—
Rexel 1	807	801	-0,74	04/07/94
Rhone Poulenc A 1	121,90	123,10	+0,98	01/07/94
Rochette (La) 1	51	51,10	+0,20	25/06/92
Roussel Uclaf 1	701	705	+0,57	16/06/94
Rue Imperiale(Ly)1	3505	3501	-0,11	08/07/94
Sade (Ny) 1	182,20	186,80	+2,52	27/06/94
Sagem 1	2755	2730	-0,91	08/07/94
Saint-Gobain 1	646	652	+0,93	29/07/94
Saint-Louis 1	1563	1576	+0,83	29/06/94
Salomon (Ly) 1	1995	2010	+0,75	30/09/94
Salvepar (Ny) 2	434	431,10	-0,67	30/06/94
Sanofi 1	270,40	275,50	+1,89	27/07/94
Sat 2	2030	2038	+0,39	08/07/94
Saupiquet (Ns) 1	1140	1130	-0,88	19/12/94
Schneider 1	381	384,80	+1	13/07/94
SCOR S.A 1	117,80	114,10	-3,14	22/07/94
S.E.B. 1	529	529	—	09/06/94
Sefimeg 1	306,70	304	-0,88	11/07/94
SEITA 1	148,30	148,80	+0,34	—
Selectibanque 1	150,50	154	+2,33	12/07/94
SFIM 2	890	912	+2,47	11/08/94
SGE 1	174,50	175	+0,29	09/08/94
Sidel 1	1495	1509	+0,94	13/06/94
Simco 1	416	419,90	+0,94	26/07/94
S.I.T.A 1	688	693	+0,73	04/07/94
Skis Rossignol 1	1240	1211	-2,34	30/09/94
Sligos 1	413	415	+0,48	08/07/94
Societe Gale A 1	538	545	+1,30	08/06/94
Sodexho 1	926	916	-1,08	03/03/95
Sommer-Allibert 1	1909	1885	-1,26	28/06/94
Sophia 1	424,50	428	+0,82	30/05/94
Sovac 1	396,10	401,50	+1,36	16/05/94
Spie Batignolles 1	231,30	[illegible]	—	31/07/91
Spir Communic. 1	474,80	475	+0,04	27/06/94
Strafor Facom 1	660	654	-0,91	15/07/93
Suez 1	255,80	257,50	+0,66	29/07/94
Synthelabo 1	246,50	247,20	+0,28	27/06/94
Technip S.A. 1	301,50	298	-1,16	—
Thomson-CSF 1	132,70	137	+3,24	22/07/93
Total 1	315	317,70	+0,86	28/07/94
UAP 1	135,10	137	+1,41	05/07/94
UFB Locabail 1	361	355	-1,66	30/09/92
UGC DA (M) 1	178	179	+0,56	20/07/94
Ugine S.A 1	357	354,50	-0,70	01/06/94
UIC 1	95,10	95,50	+0,42	05/07/93
UIF 1	456	459	+0,66	29/07/94
UIS 2	200,50	201	+0,25	05/07/94
Unibail 1	503	510	+1,39	18/08/94
Union Assur.Fdal 1	500	500	—	15/06/94
Valeo 1	285	287	+0,70	07/07/94
Vallourec 1	240	251	+4,58	16/07/92
Via Banque 1	284	285	+0,35	30/03/95
Worms & Cie 1	250,50	256	+2,20	13/06/94
Z Gr.Zannier #Ly 1	125	122	-2,40	09/06/94
Zodiac 1	587	602	+2,56	24/04/95
Elf Gabon 1	1048	1011	-3,53	27/06/94

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Holding 1	190	197,90	+4,15	07/09/94
American Express 1	172	170	-1,16	10/05/95
Anglo American 1	282,90	289	+2,15	14/01/94
Amgold 1	475	[illegible]	—	15/12/94
Arjo Wiggins App.1	20,60	21,30	+3,39	26/05/95
A.T.T. 1	250	249,90	-0,04	01/05/95
Banco Santander 1	168,10	[illegible]	—	30/04/95
Barrick Gold 1	121,60	121	-0,49	15/12/94
B.A.S.F. 1	1119	1100	-1,69	29/04/94
Bayer 1	1230	1230	—	22/04/95
Blenheim Group 1	18,20	18,20	—	15/12/94
Buffelsfontein 1	34,90	34,50	-1,14	16/09/94
Chase Manhattan 1	210	211,20	+0,57	15/05/95
Cordiant PLC 1	7,70	7,50	-2,59	—
Daimler Benz 1	2230	2299	+3,09	19/05/94
De Beers 1	141,30	144,30	+2,12	03/11/94
Deutsche Bank 1	2440	2437	-0,12	28/05/94
Dresdner Bank 1	1380	1375	-0,36	24/05/94
Driefontein 1	71,70	72,85	+1,60	08/02/95
Du Pont Nemours 1	325	325	—	14/03/95
Eastman Kodak 1	281	280,20	-0,28	03/04/95
East Rand 1	5,30	5,40	+1,88	15/08/94
Echo Bay Mines 1	48,20	47,95	-0,51	31/03/94
Electrolux 1	252	255,10	+1,23	18/05/94
Ericsson 1	334	331,50	-0,74	24/05/94
Exxon Corp. 1	353,90	350	-1,10	10/03/95
Ford Motor 1 ■	132,70	[illegible]	—	01/06/95
Freegold 1	60,50	60,50	—	15/12/94
Gencor Limited 1	16,30	16,50	+1,22	28/03/95
General Electric 1	277,70	275,10	-0,93	25/04/95
General Motors 1	223	217,90	-2,28	10/03/95
Generale Belgique1	370,10	[illegible]	—	19/05/94
Grd Metropolitan 1	31,65	31,60	-0,15	10/04/95
Guinness Plc 1	37,40	37,50	+0,26	18/11/94
Hanson Plc 1	18,80	19	+1,06	06/04/95
Harmony Gold 1	42,40	42,60	+0,47	28/02/92
Hewlett-Packard 1	318,50	315,10	-1,06	12/04/95
Hitachi 1	50,25	50,50	+0,49	—
Hoechst 1	1070	1079	+0,84	26/04/95
I.B.M 1	458,60	456,90	-0,37	10/03/95
I.C.I 1	61,50	60	-2,43	26/04/95
I.T.T. 1	509	513	+0,78	01/04/95
Ito Yokado 1	266,50	266,40	-0,03	—
Matsushita 1	81,40	81,60	+0,24	—
Mc Donald's 1	174	174	—	17/03/95
Merck and Co 1	208,30	212	+1,77	03/04/95
Minnesota Mining 1	291,60	287,40	-1,44	12/03/95
Mitsubishi Corp. 1	62,90	62,90	—	—
Mobil Corporat. 1	490	479,50	-2,14	10/03/95
Morgan J.P. 1	323,10	[illegible]	—	14/04/95
Nestle SA Nom.1	4851	4889	+0,78	30/05/94
Nippon MeatPacker1	70,10	[illegible]	—	—
Norsk Hydro 1 ■	209,20	[illegible]	—	23/05/95
Petrofina 1	1580	1605	+1,58	19/05/94
Philip Morris 1	340	342	+0,58	10/04/95
Philips N.V 1 ■	188,10	[illegible]	—	23/05/95
Placer Dome Inc 1	122	118,50	-2,86	27/03/95
Procter Gamble 1	340	[illegible]	—	15/05/95
Quilmes 1	222	221	-0,45	18/07/94
Randfontein 1	27,40	28	+2,18	31/01/95
Rhone Poul.Rorer 1	206,40	205,40	-0,48	28/02/95
Royal Dutch 1	619	620	+0,16	27/09/94
R T Z 1	64,30	65,05	+1,16	03/07/95
Sega Enterprises 1	226	226	—	—
Saint-Helena 1	45	46	+2,22	17/03/95
Schlumberger 1	318,50	314	-1,41	07/04/95
SGS Thomson Micro.	177	175	-1,12	—
Shell Transport 1	61,10	60,50	-0,98	03/11/94
Siemens 1	2408	2404	-0,16	24/02/95
Sony Corporation 1	255	254,40	-0,23	—
Sumitomo Bank 1	106,80	[illegible]	—	—
T.D.K 1	226,80	[illegible]	—	—
Telefonica 1	60,70	60,80	+0,16	17/02/95
Toshiba 1	33,40	33	-1,19	—
Unilever 1	659	659	—	21/12/94
Unit.Technologie 1	360,10	[illegible]	—	10/03/95
Vaal Reefs 1	307,90	308,80	+0,29	17/03/95
Volkswagen A.G 1	1364	[illegible]	—	02/06/94
Volvo (act.B) 1	91,10	91,50	+0,43	02/05/95
Western Deep 1	166	166	—	17/03/95
Yamanouchi 1	111,90	112	+0,08	—
Zambia Copper 1	3,57	3,55	-0,56	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 3 MAI

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	105,75	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	104,08	[illegible]
CEPME 9% 92-06TSR	105	[illegible]
CFD 9,7% 90-03CB	109,22	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	103,80	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	107,29	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,42	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	111,38	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	105,20	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	104	[illegible]
CNA 9% 4/92 CB	105,85	[illegible]
CRH 8,6%92/93/94CB	102,70	[illegible]
CRH 8,5% 87-88 CA#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	104	[illegible]
EDF 8,6% 92 CA#	—	[illegible]
Em.Etat10,26%86 CA	102,48	[illegible]
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,87	[illegible]
Finansder 9%91CB#	105,75	[illegible]
Finansd.8,6%92 CA#	104,10	[illegible]
Floral9,75% 90 CA#	107,75	[illegible]
OAT 8,7%5/88-95CA#	100,11	[illegible]
OAT 9,8% 1/96 CA#	101,72	[illegible]
OAT 8,50% 6/97 CA#	102,75	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,25	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	100,05	[illegible]
OAT 9/1998 TRA	97,34	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	106,31	[illegible]
OAT TMB 01/99 CA	99,40	[illegible]
OAT 8,125% 99 CA#	102,75	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	104,61	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	101,70	[illegible]
OAT 10% 5/2000 CA#	110,25	[illegible]
OAT 01 TME CA	99,65	[illegible]
OAT 8,5% 11/02 CA#	104,20	[illegible]
OAT 8,50% 2019 CA#	101,34	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	102	[illegible]
PTT 11,2%85-95CB#	102,20	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	103,10	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	845	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	415	[illegible]
Bains C.Monaco 2 ◆	715	715
B.N.P.Intercom.2	242	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) 2	13,50	[illegible]
Cambodge ◆	798	798
Carbone Lorraine 2	629	[illegible]
CBC 1	227	[illegible]
Centenaire Blanzy	271	[illegible]
Ceragen Holding ◆	29	29
Champex (Ny) ◆	15,20	15,20
CIC Un.Euro.CIP 1	322	318
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2817	[illegible]
Cpt Lyon Alem 2	372	[illegible]
Concorde-Ass Risq2	714	[illegible]
Gpe Valfond ex.CMP ◆	14,85	14,85
Credit Gen.Ind. ◆	20,50	[illegible]
Darblay ◆	470	470
Didot Bottin ◆	525	525
Eaux Bassin Vichy ◆	2730	[illegible]
Ecia 1	720	725
Ent.Mag. Paris ◆	3910	[illegible]
Eridania Beghin CI	741	735
Fidei(exImmofice)2	91	[illegible]
Finalens ◆	364	364
F.I.P.P. ◆	115	115
Fonciere (Cie) ◆	538	538
Fonciere Euris ◆	199	199
Foncina #	464	464
France I.A.R.D.	578	575
France S.A 1 ◆	700	700
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont 1	287	272
Genefim	167	166
Gevelot ◆	1120	1120
G.T.I (Transport)2	415	425
Immobail 2	262	260
Immobanque 2	820	822
Im.Marseillaise 2	5020	5100
Invest.(Ste Cie.)	1390	1390
Lille Bonnieres	1795	1790
Locafinanciere ◆	400,10	400,10
Louvre 1	198	198
Lucia ◆	75	75
Machines Bull ◆	22,10	22,10
Monoprix ◆	180	180
Metal Deploye	458	459,90
Mors 2 #	14,65	15,05
Navigation (Nle) ◆	89	89
Origny-Desvroise ◆	1293	1293
Paluel-Marmont	335	345,20
Pap.Clairefont(Ny) ◆	870	870
Parfinance 2	175	174
Paris Orleans	234	234
Piper Heidsieck ◆	950	950
Porcher	190	190
Promodes (CI) ◆	845	845
PSB Industries 2Ly ◆	400	400
Rochefortaise Com.	187	185
Rosario 2	207	209
Rougier #	751	752
S.A.F.I.C.Alcan	315	315
Saga	275	286
Salins du Midi 2	352	353
Savoisienne M. ◆	149,90	149,90
Silic 2	699	690
S.I.P.H.	175	176
Sofal ◆	300	300
Soffo	380	381
Sofitam act.a reg. ◆	70,30	70,30
Sofragi ◆	3527	3527
Soudure Autogene ◆	905	905
Sovaball	407	407
Taittinger 1	2370	2403
Tour Eiffel ◆	316	316
Elyo 2	277,60	278
Vicat 2	545	545
Virax ◆	128	128

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	1332	1332
Commerzbank AG	1160	1160
Fiat Ord	20,90	21
Gevaert	250,10	250,10
Gold Fields South	129	129
Johannesburg Cons.	119,70	119,60
Kubota Corp	32	32
Montedison act.ep.	4,80	7,282 d
Olympus Optical	45,70	45,70
Ottomane(Cie Fin.)	183	183
Robeco	318,80	318,10
Rodamco N.V.	140,10	140,10
Rolinco	335	332,50
Solvay SA	2400	2400
Wagons Lit	1500	1500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 3 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50,70	50,50
AFE 2 #	488	478
Aigle 2 #	282	282
Alain Manoukian(Ly)2#	98	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	120,50	120,50
Altran Techno 1 #	538	535
Arnault Associes	500	500
Axime (ex.Segin)	269	268
B.A.C. ◆	23,70	23,70
Bque Picardie (Li)	603	601
Bque Sofirec (M) ◆	460	460
Bque Tarneaud(B)#	215,50	215
Bque Vernes	640	610
Beneteau #	385,50	396
B I M P ◆	86,70	86,70
Boiron (Ly) 1 #	459	456
Boisset (Ly)#	271	277
Brioche Pasq.(Ns)1	550	546
But S.A. 1	929	945
Cardif SA 1	555	[illegible]
CDA-Cie des Alpes2	135,80	[illegible]
C.E.E 2#	495	[illegible]
CEGEP #	156	157
Cermex 2 # (Ly)	270	[illegible]
CFPI	265	[illegible]
Change Bourse (M)	246	245
Christ.Dalloz 2 #	800	795
Cipe France Ly 2 #	680	680
CNIM CA# ◆	221,50	220,50
Codetour	285,10	285,10
Comp.Euro.Tele-CET ◆	164	164
Conflandey S.A.	317,90	317,90
C.A. de la Brie 2	359,50	355
C.A.Gironde (B) ◆	442	442
C.A.Haute Normand	400	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	331	[illegible]
C.A.Indre et Loire	306	[illegible]
C.A. Paris IDF 1	760	770
C.A.de l'Isere Ly#	370	370
C.A.Loire Atl.(Ns)	360	358,50
C.A.Loire/H.Loire#	800	[illegible]
C.A.du Loiret CCI#	455	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	341	340
C.A.du Nord (Li)	427	427
C.A. Oise CCI	242	[illegible]
C.A.Pas de Calais	409	408,50
C.A. Somme CCI 2	236	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	335	[illegible]
CFJPE(exGAN part)#2	92	88,20
Chaine et Trame #	264,50	263,90
C.A. Midi CCI#(Ly)	220	221
Credit de l'Est ◆	426	428
Creeks ◆	119,80	119,80
Dapta-Mallinjoud 2	129,90	129,50
Darnal Expansion#2	59,90	62,85
Dauphin OTA	260	[illegible]
Delta Prot.# C2 Ly ◆	305	308
Desquenne Giral	117	116
Devanlay 2	774	[illegible]
Deveaux(Ly)	590	592
Devernois (Ly)	471,10	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	42,10	43,10
Ecco Trav. Tempo 1	327	330
Elysee Inv. 1	36	35,95
Emin-Leydier# (Ly)	618	610
Eramet 2	346	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	278	[illegible]
Europ Propulsion 2	315	320
Expand 2 ◆	328	328
Factorem	466	467
Faiveley #2	271,50	270
Finaball 2	127,90	125
Finacor 2	169,90	169,90
Fininfo	450	440
Fructivie 1	573	588
Gautier France 2#	340	340
Gel 2000 2	110	115
GFI Industries #	355	355
Girodet # (Ly)	67,05	70
GLM S.A.	380	380
Grandoptic.Photo #	394	393
Gpe Guillin # Ly	158,70	158,90
Kindy #	170	176
Guerbet 2	325	325
Hermes internat.1#	637	643
Hurel Dubois ◆	376	376
ICBT Groupe # 2	189	190
I.C.C. 2	188	185
Idianova	60,10	57,20
Immob.Hotel 2 #	88	90
Installux (Ly)2	507	485
Int. Computer #	143	143
Invest.Paris 1	141	140
IPBM 2 ◆	59	59
J.Clairbois(Ly) ◆	112,10	112,10
Lambert-Riviere ◆	400	400
M6-Metropole TV 2	330	332,90
Manitou 2#	515	503
Manutan	499	499
Marie Brizard 2	1137	1120
Maxi-Livres/Profr.	430	426
Mecadyne	171	178
Mecelec 2 (Ly)	120,10	122
MGI Coutier 2#	528	548
Michel Thierry# 2	720	709
Monneret Jouet #	94	95
Naf-Naf 1#	140,10	140
Norbert Dentres 2#	467	467
N.S.C Schlum.2 Ny	940	930
OGF Omn Gest.Fin.1 ◆	735	735
Onet	881	881
Paul Predault #	179,50	180
P.C.W. 2	75	75
Petit Boy #	102,60	102,60
Pier Import ◆	95,50	95,50
Pochet 2	1159	1170
Poujoulat Ets (Ns)	210	210
Radiall 2#	360	370
Rallye(Cathiard)Ly	156	156
Reydel Indust.Li 2	1100	1085
Robertet #	1157	1157
Rouleau-Guichard 2	542	541
Securidev 2 #	123	127
Sediver 2 #	213	218
Seribo 2	366	360
Siparex (Ly) #	82,80	82,50
Smoby (Ly) 2	525	525
Sofco (Ly)	120	120
Soflous ◆	419	419
Sogepag 2 #	137	137
Sogeparc (Fin) 1	570	574
Sopra 2	300	300
Steph.Kelian #	95,50	94
Sylea 2	519	513
Teisseire-France ◆	204	204
TF1-1	455,50	466
Thermador Hold(Ly)	460	460
Trouvay Cauvin 2#	142	141
Unilog 2	339	339
Union Fin.France 1	460	466
Via Credit(Banque)	227	227
Viel et Cie #	158	159,10
Vilmorin et Cie#2	357	360
Virbac	535	522

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 2 mai

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34970,30	34970,30
Actimonétaire D	31370,44	31370,44
Agipi Ambition (Axa)	109,13	108,93
Amplia ◇	109609,75	109609,75
Amplitude Monde D ◆	671,45	651,92
Antigone Trésorerie	806849	806849
Arbitr. Court Terme	8918,29	8918,29
Asie 2000	609,85	592,09
Associa Première	35418,95	35418,95
Associc	1094,63	1094,63
Atout Amérique	104,27	101,73
Atout Asie	92,78	90,32
Atout Futur C	538,35	525,22
Atout Futur D	523,53	510,76
Aurecic ◆	1401,82	1360,99
Avenir Alizes	1810,18	1774,69
Axa Valeurs PER	146,06	141,81
Cadence 1	1026,62	1016,46
Cadence 2	1033,95	1023,71
Cadence 3	1022,03	1011,91
Capimonétaire	7610,74	7603,14
[illegible]	7551,44	7476,67
Capitacic	1554,81	1531,89
Cicamonde	1150	1116,50
[illegible]	1604,43	1574,51
[illegible]	2199,53	2156,30
Crédit Mutuel Capital	1507,66	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	801	801
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	94,03	91,51
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	91,03	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23251,58	23251,58
Créd.Mut.Ep.long.T	203,05	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1078,93	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1074,31	1045,56
Dieze	1599,78	[illegible]
Ecocic	1172,16	[illegible]
Ecupar	122,09	[illegible]
Ecur. Actions futur	190,75	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire ◆	10273,57	10273,57
Ecur. Expansion ◆	299827,23	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2685,61	[illegible]
Ecur. Investissement	159,03	[illegible]
Ecur. Monepremière ◆	10343,74	10343,74
Elanciel D	121,67	[illegible]
Elicash ◇	868309,19	868309,19
Emergence Poste D	95,81	93,02
Eparcic	4472,52	[illegible]
Eparcourt-Sicav ◆	188,22	[illegible]
Epargne-Unie	1418,17	[illegible]
Eufi Cash capi ◆	9631,26	9631,26
Eurco Solidarité	1186,08	[illegible]
Eurocic Leaders	1239,56	[illegible]
Eurodyn	1423,53	[illegible]
Fonsicav	17946,85	[illegible]
France Garantie ◆	270,33	[illegible]
France Obligations	445,28	[illegible]
Francic	500,03	[illegible]
Francic Pierre	111,24	[illegible]
Francic-Regions	1396,64	[illegible]
Gestilion	18243,36	18243,36
HLM Monétaire	17229,92	17229,92
Indicia ◆	1116,51	[illegible]
Intensys D	104,93	104,67
Interoblig	5633,20	5577,43
Intersélection Fce	529,02	518,65
Japacic	176,75	171,80
Jeunepargne	339,63	334,61
Latitude C	2744,96	2740,85
Lion 20000	15895,69	15895,69
Lion Association	10859,52	10859,52
Lion Institution	37122,49	37029,92
Lionplus	1217,43	1193,56
Lion Trésor	2118,60	2087,62
Livret Bourse Inv.	586,33	569,25
Livret Portefeuil.	764,04	741,79
Méditerranée	211,34	205,18
Mensuel CIC	10034,40	9935,05
Moneden	84429,96	84429,96
Moné-Dis ◇	10276,19	10276,19
Mone.J. ◇	10999,55	10999,55
Monévalor	50716,74	50716,74
Mutualité dépôts	16744,09	16210,67
Natio Court Terme	12966	12966
Natio Court Terme2	352538	352538
Natio Epargne	20702,85	20497,87
Natio Ep. Capital	13521,22	13387,35
Natio Ep. Croissance	1946,97	1908,79
Natio Ep. Obligations	197,59	193,72
Natio Epargne Retraite	130,56	128
Natio Epargne Trésor	9559,05	9539,97
Natio Epargne Valeur	473,72	464,43
Natio France Index	1025,22	1005,12
Natio Immobilier	1165,40	1142,55
Natio Inter	1694,90	1661,67
Natio Monétaire	5091,07	5085,98
Natio Opportunités	140,72	137,96
Natio Patrimoine	1373,63	1346,70
Natio Perspectives	1155,21	1132,56
Natio Placements	72534,01	72534,01
Natio Revenus	1028,99	1018,80
Natio Sécurité	11620,67	11620,67
Natio Valeurs	912,28	894,39
Nord Sud Dévelop.	1889,70	1885,99
Oblicic-Mondial	3029,88	2985,10
Oblicic-Régions	1088,24	1072,18
Oblifutur	3417,51	[illegible]
Oblig. ttes caté.	209,99	206,89
Oblilion	1673,37	1656,80
Oblisécurité Sicav	5324,67	5324,67
Oblitys D ◆	517,12	509,48
Oraction	1443,68	1408,47
Pervalor	596,24	584,53
Plénitude D ◆	145,95	141,70
Poste Croissance C	3324,42	[illegible]
Poste Gestion C	40765,57	40765,57
Première Oblig. C	11992,84	11992,84
Première Oblig. D	10433,12	[illegible]
Proficius	952,96	935,19
Rentacic	159,02	156,67
Revenus Trimestr.	5213,80	5162,18
Revenu-Vert	1126,57	1105,56
St-Honoré Pacifique	731,74	698,56
St-Honoré Réal.	18392,44	[illegible]
Sécuricic	2114,19	2114,19
Sécuritaux	1698,59	1698,59
Sensivalor	32473,27	32473,27
SEVEA ◆	104,87	102,81
SFI-CNP Assur	709,79	689,12
S.G. France opport. C	1439,12	1410,90
S.G. France opport. D	1405,75	1378,19
S.G. Monde opport. C	950,91	932,26
S.G. Monde opport. D	950,91	932,26
Sicav Associations ◆	2245,35	2245,35
Sicav 5.000	484,88	475,37
S.I. Est	1139,34	1106,16
Silvafrance	781,27	765,95
Silvam	416,02	407,86
Silvarente	220,54	216,22
Silvinter	508,40	498,43
Sogenfrance C	1325,03	1299,05
Sogenfrance D	1238,58	1214,29
Sogépargne	303,29	300,29
Sogevar	1123,85	1101,83
Sogimter	1582,70	1551,67
Solstice D ◆	2282,71	2277,02
State Street Act. Eur ◆	12142,49	11846,33
State Street Act. France ◆	11531,46	11250,28
State Street Act. Japon ◆	1407,74	1373,40
State Street Act. Monde ◆	954,45	931,17
State Street Activ.Asie ◆	1263,25	1220,12
State Street Alloc.Franc. ◆	1029,80	1019,60
State Street Amér.Latine ◆	628,68	607,22
State Street Emer. Mts ◆	1373,96	1327,05
State Street États-Unis ◆	1237,90	1207,71
State Street OAT Plus ◆	12829,29	12702,27
State Str. Oblig. Monde ◆	978,83	969,14
State Street Spinnaker2 ◆	1198,08	1168,86
State Street Trésorerie ◆	12702,17	12702,17
Stratégie Actions	942,80	906,54
Stratégie Rendement	1623,14	1572,05
Synthesis	13496,48	13231,84
Thésora D	768,31	760,70
Trésor Plus	1593,05	1577,28
Trésor Trimestriel	1017,91	1007,83
Trésoricic	161729,51	161729,51
Trilion	5089,46	5024,15
Uni-Associations ◇	121,01	121,01
Uni-Foncier	1196,38	1167,20
Unifrance	596,88	582,32
Uni-Garantie C	1469,14	1441,75
Uni-Garantie D	1275,27	1251,49
Uni Régions	1389,18	1355,30
Univar ◇	284,70	284,70
Univers Actions	1556,57	1518,60
Univers Obligations	1982,75	1945,28
Valorg	2320,41	2318,09
Valreal	32698,30	32681,96
Winterthur St-Honoré	244,05	232,58

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITION

Le Père Engelbert Mveng

Un grand théologien africain

ENGELBERT MVENG, jésuite camerounais et l'un des principaux théologiens africains, a été retrouvé mort étranglé, dimanche 23 avril, à Yaoundé. Il était né en 1930. Le Père Mveng était aussi historien (il dirigeait le département d'histoire de l'université de Yaoundé) et artiste, décorant chapelles et églises, occupant une place dans l'essor de l'art sacré africain.

Dans nombre de revues et d'articles, le théologien camerounais avait développé la notion de « *pauvreté anthropologique* » de l'homme africain, qui l'avait mis en porte-à-faux avec les théologies de la libération du tiers-monde insistant davantage sur les maux liés aux structures politiques et sociales. Ses nombreuses publications (articles dans la revue *Concilium* ou son livre sur l'Eglise africaine paru en 1985 chez L'Harmattan) soulignaient son souci constant de réhabilitation de l'homme africain, nié dans son identité et humilié dans son histoire. Sa vision très critique de l'Occident et de l'Eglise en faisait un théologien contestataire, qui n'avait même pas été retenu parmi les experts du dernier synode des évêques africains du printemps 1994 à Rome.

H. T.

NOMINATION

ÉDUCATION NATIONALE

Xavier Darcos, directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a été nommé, samedi 15 avril, doyen de l'*inspection générale de l'éducation* nationale pour cinq ans en remplacement de Georges Laforest, qui occupait ces fonctions depuis mars 1989. M. Laforest devient doyen honoraire de l'inspection générale. Il a été chargé d'une étude sur la création d'un Institut des hautes études de l'éducation nationale.

[Né le 14 juillet 1947 à Limoges (Haute-Vienne), Xavier Darcos est agrégé de lettres classiques et docteur ès lettres. Il a d'abord enseigné à Périgueux, Bordeaux et Paris. Nommé inspecteur général de l'éducation nationale en 1992, il a été appelé au cabinet de François Bayrou comme conseiller en avril 1993 puis comme directeur en mars 1994. Xavier Darcos est par ailleurs membre du conseil économique et social et adjoint au maire (RPR) de Perigueux, Yves Guéna, chargé des affaires culturelles.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 28 avril sont publiés :

● **Monuments historiques** : un décret portant statut de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites remplaçant les lois de 1913 et de 1930.

● **Versailles** : un décret portant création de l'Etablissement public du musée et du domaine de Versailles. Il est placé sous la tutelle du ministre de la culture.

● **Profession agricole** : un décret portant règlement général du certificat d'aptitude agricole ; un décret modifiant celui de 1989 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles ; un décret modifiant celui de 1989 portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole.

Au *Journal officiel* du samedi 29 avril sont publiés :

● **Gendarmerie** : un arrêté portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale.

● **Enseignement supérieur** : un décret sur le fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

● ***Poissons migrateurs** : un arrêté* fixant par bassin ou par cours d'eau la liste des poissons migrateurs devant pouvoir y circuler. Les ouvrages existants devront, dans un délai de cinq ans, être mis en conformité avec les dispositions du code rural.

Au *Journal officiel* du dimanche 30 avril sont publiés :

● **Sous-préfets** : un décret relatif aux pouvoirs des sous-préfets d'arrondissement précisant leur rôle par rapport aux préfets.

● **Régions** : *un arrêté précisant* les prélèvements et les attributions de crédits au titre du fonds de correction des déséquilibres régionaux pour l'exercice 1995.

● **Universités** : un décret modifiant l'organisation du Conseil national des universités.

● **Enseignement supérieur** : un décret fixant les dispositions statutaires communes aux enseignants-chercheurs et le statut particulier du corps des professeurs et de celui des maîtres de conférences.

● **Environnement** : trois arrêtés fixant les règles techniques auxquelles sont soumis les élevages de vaches laitières et (ou) les élevages mixtes, les élevages de veaux de boucherie et (ou) de bovins à l'engraissement et les porcheries (de plus de 450 têtes) au titre de la protection de l'environnement.

Au *Journal officiel* daté lundi 1er et mardi 2 mai sont publiés :

● **Transfusion sanguine** : un décret fixant les conditions d'agrément et de nomination pour une durée de cinq ans renouvelable des directeurs des établissements de transfusion sanguine.

● **Automobile** : un décret portant création et règlement général du *diplôme d'expert en automobile délivré* par le ministère de l'Éducation nationale.

● **Energie** : un décret sur le régime des transports de gaz combustibles par voie de canalisations et la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz.

● **Electricité** : un avenant à la concession du 27 novembre 1958 par laquelle l'Etat concédait à EDF le réseau d'alimentation générale en électricité.

● **Frontières fiscales** : un décret modifiant et complétant la loi du 17 juillet 1992 abolissant les frontières fiscales à l'intérieur de la CEE en matière de TVA et de droits indirects.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Eve, Roseline JULLIEN
et Philippe LE DEM
ont la joie de faire part de la naissance de

Betty,

le 1er avril 1995.

Roseline Jullien et Philippe Le Dem,
21 *bis*, rue Jean-Leclaire,
75017 Paris

Corinne MAUBERT
et Philippe TAISNE
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Kévin

à Lisieux, le 29 avril 1995.

5 *bis*, promenade du Lac,
95500 Le Thillay.

– **Marine** est heureuse d'annoncer la naissance de son petit frère,

Romain,

le 23 mars 1995.

Valérie et Thierry Jullien,
161, rue Jules-Guesde,
92300 Levallois-Perret.

Anthony

a la joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur

Léna,

née le 30 avril 1995, chez

Sylvie et Jean-Luc PELLATI,

114 *bis*, rue Charles-Pathé,
77173 Chevry-Cossigny.

Anniversaires de naissances

– Joyeux anniversaire

Bob,

Je t'aime.

Françoise

Décès

– Mme Helli Angelopoulos,
son épouse,
Dimitri et Jaleh Angelopoulos,
Marie-Christine et John Bilimatsis-Angelopoulos,
ses enfants,
Angelos, Kimon et Alexis,
ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la grande douleur d'annoncer le décès du

professeur
Angelos ANGELOPOULOS,
membre de l'Académie d'Athènes,
ancien ministre,
ancien gouverneur de
la Banque nationale de Grèce,

survenu à Athènes, le 27 avril 1995, dans sa quatre-vingt-douzième année.

32, rue du Parthénon,
117 42 Athènes
8, route de Malagnou,
1208 Genève.

– Volonne, Rouainette, Ribiers.

Mme Aimé Blanc,
Ses enfants et petits enfants,
ont le regret de faire part du décès de

M. Aimé BLANC,
Le Postier Ecrivain,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
fondateur de la Légion Violette,
créateur de la Solidarité par le livre,

survenu le 27 avril 1995, *dans sa quatre*-vingt-septième année.

Jacqueline BEAUJEU-GARNIER,
professeur émérite de l'université
Paris-I,
présidente de la Société de géographie,
directeur des Annales de géographie,
secrétaire général
de l'Information géographique,
présidente de la commission
de l'Union géographique internationale
sur les grandes métropoles,
officier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
médaille de vermeil de la Ville de Paris,
et titulaire de nombreuses autres
distinctions françaises et étrangères,
nous a quittés dans la nuit du 27 au 28 avril 1995.

Famille, amis, et vous qui l'appréciiez dans le travail et dans la vie,
nous la gardons au meilleur de nous-mêmes.

Une cérémonie religieuse sera célébrée, vendredi 5 mai, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

François Beaujeu,
22, rue Marcel-Pagnol,
78120 Rambouillet.
Jeannine Garnier et Catherine Lefort,
19, rue P.-Devaux,
03200 Vichy.

– Le Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Ile-de-France (CREPIF),
son conseil d'administration,
son conseil scientifique,
son directeur,
et tous ses collaborateurs,
ont la grande tristesse de faire part du décès de la présidente de son conseil scientifique, le

professeur Jacqueline
BEAUJEU-GARNIER,
professeur émérite à la Sorbonne,
officier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
grande médaille de vermeil
de la Ville de Paris,

survenu le 28 avril 1995.

Les obsèques auront lieu, le vendredi 5 mai, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

– La Société de géographie,
sa commission centrale,
ses vice-présidents,
et son secrétaire général
ont la tristesse de faire part du décès de leur présidente, le

professeur
Jacqueline BEAUJEU-GARNIER,
professeur émérite à la Sorbonne,
officier de la Légion d'honneur,
grand croix de l'Ordre national
du Mérite,
grande médaille de Vermeil
de la Ville de Paris,

survenu le 28 avril 1995.

Les obsèques auront lieu, le vendredi 5 mai, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

– M. et Mme Alain Courtois,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme André Courtois,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Albert COURTOIS,
ingénieur AM & ESE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

leur père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, décédé à La Tronche (Isère), le 11 avril 1995, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Regrets.

L'inhumation dans la sépulture de famille, au cimetière de Ballancourt (Essonne), a eu lieu le 13 avril, dans la plus stricte intimité.

18, rue Capitaine-Poitau,
38100 Grenoble.

– Ghisonaccia (Haute-Corse).

Le docteur François Cervetti,
Mme Jigi Cervetti, née Janine Mancusa,
M. et Mme Veran-Dominici, née Thérèse Martelli,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Noël Romani,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Anne-Marie Ameris, née Romani,
Les petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Emile Romani,
Mme Geffroy, née Cécile Angeli,
ses enfants et petits-enfants,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Pierre Romani,
Les familles Cervetti, Cancellieri, Guiraud, Roux, Giacobbi, Stefani, Mosca, Sinibaldi, Filidori, Martelli, Paolini, Dominici, Braconi, Mancusa, Veran (de Nice), *Cocchi, Mannenti, Mela, Garosi (de Marseille)*,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Rose CERVETTI,
née Martelli,
professeur honoraire,

survenu le 2 mai 1995, en son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Michel de Ghisonaccia, le jeudi 4 mai, à 10 h 30.

L'inhumation suivra dans le caveau familial.

Villa « La Nyanga »,
route Nationale,
20240 Ghisonaccia.

– Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve
Elisabeth CHEVALLIER,
née Bruneton,

survenu le 1er mai 1995, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu, le jeudi 4 mai, en l'église Saint-Jeanne-d'Arc de Rouen.

190 *bis*, boulevard de Charonne,
75020 Paris.

– Michèle et Bernard Sillion,
Florence, Frédéric,
François, Cécile et Félix,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul DARNAULT,
ingénieur des Arts et Métiers
et de l'Ecole supérieure d'électricité,
docteur ingénieur,
ingénieur général des travaux publics
FOM (e.r.),
membre de l'Académie des sciences
d'outre-mer,
expert honoraire du tribunal administratif
de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
commandeur de l'ordre
de la République unie du Cameroun,
médaille de l'Aéronautique,
mérite maritime,

survenu le 29 avril 1995, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

L'inhumation aura lieu, le jeudi 4 mai, à 11 heures, au cimetière d'Episy (Seine-et-Marne).

Une messe sera dite, le vendredi 5 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, à Montrouge (Hauts-de-Seine).

– Mme Edith Franck,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et sa famille,
font part du décès de

Pierre FRANCK,
ingénieur IEG,

survenu à son domicile, le 28 avril 1995, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

15-17, rue de Verdun,
92150 Suresnes.

– Joseph et Marie Grenouiller,
ses parents,
Jean-François et Christiane Grenouiller,
Jean et Anne-Marie Reynaud,
Fabrice et Martine Doriac
et leurs enfants,
Les familles Grenouiller et Merlin,
Vincent et Béatrice Touchet
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard GRENOUILLER,

survenu, à l'âge de quarante-quatre ans, le 28 avril 1995.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans l'intimité.

Le service religieux aura lieu, le samedi 6 mai, *à 11 h 15, en l'église des Côtes*-d'Arey (Isère).

Ni fleurs ni couronnes.

A l'issue de la cérémonie, des dons seront recueillis pour la recherche médicale.

Saint-Martin,
38138 Les Côtes-d'Arey.

– L'Association des administrateurs territoriaux de France
a la douleur de faire part du décès de

François GUILLEMARD,

son ami et collègue,
survenu à l'âge de quarante ans.

L'Association rend hommage aux convictions d'éthique et de générosité de son camarade, et partage avec solidarité la peine de ses proches.

– Yport (Seine-Maritime).

M. et Mme Raymond Mutel,
M. et Mme Labeylie,
M. et Mme André Guiomar,
Mme veuve Robert Belloncle,
M. et Mme Michel Renault,
Les familles Mutel, Savalle, Belloncle, Schmirgal,
Astrid, Valérie, Clarisse, Julie, Julien,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain MUTEL,
maire d'Yport,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Yport, le 1er mai 1995, dans sa cinquante et unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 4 mai, à 10 heures, en l'église Saint-Martin d'Yport, suivie de l'inhumation dans le cimetière communal.

Ni fleurs artificielles ni plaque.

– Jean-Pierre Soisson,
ancien ministre,
député et maire d'Auxerre,

Les membres de ses cabinets au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et au ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain MUTEL,
ancien chef de cabinet,
maire d'Yport,

survenu le lundi 1er mai 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 4 mai, à 10 heures, en l'église d'Yport (76).

– Claude Laurent,
Solange Laurent,
Anne Lefebvre,
Claire Leroy,
Et tous ses amis de Finlande,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Jacques LAMICHE,
professeur de lettres,
traducteur,

survenu le 26 avril 1995.

Cet avis tient lieu de faire-part.

245, rue de Charenton,
75012 Paris.

– Mme Marie-Thérèse Cord,

M. et Mme Pierre Nautin,

Françoise et Pascal Applincourt,

Marie-Elizabeth et Pierre Boulesteix,
Jacques et Evelyne Nautin,
Odile Nautin,
Philippe et Anne Nautin,
ses petits-enfants et son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Antoine Marie NAUTIN,
contrôleur général des armées (CR),
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 28 avril 1995, à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu, dans la plus stricte intimité, le 2 mai.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Péguy,
75006 Paris.

– Mme Raymonde Roukine,
son épouse,
Mme Kathy Roukine-Estegassy,
sa fille
et son fils, Frédéric,
M. Eric Estegassy,
Mme Claudy Bartin,
sa fille,
Et toute sa famille,
M. et Mme Serge Roukine,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Fernand Bensaïd,
ses cousins,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 1er mai 1995, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, du

docteur Léon ROUKINE,
radiologue, cancérologue,
ancien interne
des hôpitaux de Paris,
ancien résistant.

L'inhumation religieuse aura lieu, ce jeudi 4 mai, à 15 heures, au cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Recquerel,
75018 Paris.

Anniversaires

– Il y a un an disparaissait

Kamal BANERJEE.

Ceux qui l'ont aimée ont une pensée pour elle.

Ramaprasad Banerjee,
son époux,
Ananda et Jay,
ses enfants.

– Il y a dix-sept ans, le 4 mai, dans des circonstances toujours non élucidées, était assassiné

Henri CURIEL.

Ses amis,
Ses camarades,
continuent de s'inspirer de son idéal révolutionnaire, et de son combat en faveur des peuples du tiers-monde et pour la paix.

– Il y a onze ans, quelques jours avant d'avoir vingt ans,

Bruno HUBERT

a quitté la vie.

Nicole et Etienne-Alain Hubert,
Agnès et Denis,
demandent, à ceux qui l'ont connu de se souvenir de lui.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Le 3 mai 1945 disparaissait

Roland MALRAUX,

déporté pour faits de résistance,
comme son frère

Claude MALRAUX,

un an plus tôt.

Une pensée est demandée à ceux qui les ont connus et aimés.

De la part de Madeleine Malraux et Alain Malraux.

Manifestations du souvenir

– La famille et les amis de

M. Joël PRASQUIER

se réuniront pour le neuvième anniversaire de son décès, au cimetière de Bagneux, le dimanche 7 mai 1995, à 11 heures.

Communications diverses

– **La maison de l'hébreu : 47-97-30-22.** *Stages express (moderne/biblique)*. Préparation examens, livres, cassettes.

– Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris, ce jeudi 4 mai 1995, à 20 h 30 : de Buchenwald à Israël avec M. Rouveyre : enfants de Buchewald (éd. Julliard) et L. Rosenman (témoin).

– La Sté Wilmart, 37, av. de la Grande-Armée, 75116 Paris. Tél. : 45-00-65-16, rappelle à sa clientèle qu'elle est toujours ouverte sur RDV.

Conférences

– **Zen et vie quotidienne**, par Roland Rech, moine zen, samedi 6 mai, 15 h 30, espace zen, 19, pas. Charles-Dallery, Paris-11e, suivie d'une **initiation au Zazen**, à 17 heures. Entrée libre. Pour tous rens., tél. : 48-05-47-43.

Soutenance de thèse

– *Elizabeth Chalier-Visuvalingam* souhaite informer ses amis qu'elle a soutenu le 12 avril 1995, à l'université Paris-X, devant le jury présidé par M. le professeur M. Hulin, et composé de MM. les professeurs Ch. Malamoud, J.-C. Heesterman, O. Herrenschmidt, G. Toffin, sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines : « Terreur et protection. Le culte de Bhairava à Bénarès et à Katmandou. Etude des mythes, des rites et des fêtes. » Mention très bien.

Avis

– Sur requête de messieurs Yves Goust, Jacques Goust et Robert Goust, la première chambre du conseil du tribunal de grande instance de Paris a, par jugement rendu le 17 mars 1995, déclaré l'absence de mademoiselle Marie-France Goust née le 23 mai 1943, à Saint-Mandé (94), ayant été domiciliée, 49, rue de Verneuil, 75007, et n'ayant plus reparu depuis le 29 novembre 1974.

Maître Marie-Dominique Bedou-Cabau, avocat, 10, rue Obresser, 94500 Champigny.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communicat. diverses	110 F
Thèses étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

AUJOURD'HUI

SPORTS

COUPE DU MONDE L'hôtel Matignon a annoncé, mardi 2 mai, que le premier ministre Edouard Balladur avait officiellement signé, samedi 29 avril, le contrat de concession du Grand Stade à Saint-Denis. Le préfet de la Seine-Saint-Denis a délivré un permis de construire, dimanche 30 avril, date-butoir pour que les travaux soient effectués dans les temps. ● L'ÉTAT confie, par ce traité de concession, à la société privée Consortium Grand Stade SA, dont les actionnaires sont Bouygues, Dumez et la SGE, le soin de réaliser le stade de 80 000 places, nécessaire à l'organisation de la Coupe du monde de football de 1998. ● L'ÉQUILIBRE financier et l'amortissement éventuel de cet équipement restent soumis à la présence d'un club résidant qui occuperait les installations toute l'année. Sur ce point, les négociations ont été repoussées à 1997.

Le financement privé du Grand Stade reste lié à la présence d'un club résidant

La signature du traité de concession par le premier ministre permet le commencement des travaux mais ne règle pas la question de l'amortissement de l'équipement

LES TRAVAUX peuvent commencer. La signature par Edouard Balladur du contrat de concession et le permis de construire délivré dans la foulée ont – au moins provisoirement – transformé le champ de manœuvres politiques et financières du Grand Stade en vrai chantier. Une fois les mille pages et les onze annexes du dossier relues et approuvées, tous les intervenants jurent n'avoir plus les yeux rivés que sur la date de mise en service de l'enceinte de 80 000 places, le 31 janvier 1998. Comme pour prouver qu'il n'y avait plus une minute à perdre, les dirigeants du consortium concessionnaire ont aussitôt annoncé que les travaux de terrassement seraient entamés avant la fin de la semaine. *« Un million de mètres cubes de terre doivent être évacués par voie fluviale »*, a expliqué Pierre Parizot, président du Consortium Grand Stade, dont les actionnaires sont, à part égales, Bouygues, Dumez et la SGE. En espérant que les bulldozers enfin à l'œuvre déblaieront aussi bien le terrain que les doutes sur la viabilité du projet.

Les tergiversations des dernières semaines permettent d'en douter. La date même de la signature de M. Balladur, à la veille du jour-butoir fixé par l'Etat et le concessionnaire pressenti, tend à indiquer que le Grand Stade reposera sur des fondations fragiles. Le premier ministre n'a pu donner son accord avant le premier tour de la présidentielle, parce que le contrat était encore l'objet de marchandages féroces. Entre les deux tours, le candidat défait n'aura pas pu davantage prendre le parti de s'en laver les mains et de confier à son successeur le sort de l'embarrassant dossier. L'urgence d'une solution et la menace de retards irrattrapables menaçaient d'associer son nom à l'échec du Grand Stade à Saint-Denis.

RENTABILITÉ EN QUESTION

Edouard Balladur a donc signé *in extremis* un contrat de concession qui met un peu plus à mal la fiction d'un financement privé de l'enceinte nécessaire à la Coupe du monde de football. Car l'Etat paiera cher sa participation à la construction de l'édifice, bien au-delà du *milliard de francs qui avait été fixé comme premier objectif.* Quelques concessions de dernière minute – l'agrandissement du parvis, la réalisation d'une salle polyvalente, l'amélioration de la desserte routière – ont hissé la subvention à la hauteur de 1,267 milliard de francs. Et il faudra leur ajouter le surcoût dû à la dépollution du site, estimé à 50 millions de francs, après la découverte d'une nappe d'hydrocarbures dans le sous-sol du site.

« C'est la première réalisation de ce type qui soit financée à plus de 50 % par le privé », s'est félicité François Kosciusko-Morizet, le délégué interministériel à la Coupe du monde. Encore faudra-t-il que le scénario ne tourne pas à la catastrophe pour le consortium, qui troquera son rôle de constructeur contre celui d'exploitant lorsque les travaux auront été achevés. Car une fois le mondial dissipé, une fois les neuf matches annuels – quatre de rugby, cinq de football – disputés, la question de la rentabilité de l'équipement restera entière. Sur ce point, tous les acteurs du dossiers ont rejoint depuis longtemps l'avis de M. Kosciusko-Morizet : *« L'équilibre financier de l'ensemble repose sur l'arrivée d'un club résidant. »* Un club de football de haut niveau qui puisse, avec sa trentaine de matches par an, amener des recettes estimées à 73 millions de francs.

Or le PSG de Canal Plus et de la ville de Paris, seul club de la région à répondre à *ces critères, continue à faire la sourde oreille aux appels de* l'Etat et du concessionnaire. Les deux parties ont donc choisi de ne pas tergiverser plus longtemps, et de repousser la question à 1997. D'ici là, Canal Plus aura dû renégocier sa présence au sein du PSG et la concession du Parc des Princes. Et Jacques Chirac, *s'il était passé* entre-temps de la mairie de Paris à l'Elysée, disposerait d'autres moyens de pression qu'Edouard Balladur pour faire plier l'intransigeance de la chaîne cryptée.

L'Etat, qui s'est engagé à dénicher un résidant pour 1998, et son *concessionnaire ont toutefois prévu le cas où aucun club ne se présenterait* à la porte du Grand Stade. Les négociations ont longtemps achoppé sur les dédommagements que devrait toucher le consortium. Celui-ci réclamait 73 millions de francs, soit le montant de recettes annuelles amenées par un club. *Les deux parties ont finalement transigé sur la somme de 50 millions de* francs par an.

Si, au bout de deux années, aucun club ne daigne venir, l'Etat pourrait alors résilier le contrat de concession, et « racheter » sa part d'investissement au consortium. Pour plus de 2 millions de francs, il serait alors propriétaire d'un stade transformé en gouffre financier. Et les belles espérances d'un financement d'un équipement sportif en France par le privé auraient définitivement vécu.

Jérôme Fenoglio

Une longue gestation

● **Chronologie.** 8 février 1991, Michel Rocard choisit le site de Melun-Sénart ; 2 juillet 1992, attribution de la Coupe du monde 1998 à la France ; 30 octobre 1992, Charles Pasqua présente un projet à Nanterre. *Un mois plus tard*, Pierre Bérégovoy, le nouveau premier ministre, *confirme* le choix de Sénart ; 11 juin 1993, Jacques Perrilliat est chargé par Mme Alliot-Marie, ministre des sports du gouvernement d'Edouard Balladur, d'étudier des solutions alternatives à Sénart ; 19 octobre 1993, Edouard Balladur retient le site de Saint-Denis ; 20 décembre 1993, la loi sur la construction du Grand Stade à *Saint-Denis est adoptée ; 18 août 1994, décrets de création de la société* nationale d'économie mixte du Grand Stade de Saint-Denis, avec une participation de 51 % de l'Etat ; 5 octobre 1994, Edouard Balladur retient le projet des architectes associés, Macary, Zublena, Regembal et Costantini ; 29 avril 1995, Edouard Balladur signe le traité de concession ; 30 avril 1995, le préfet de la Seine-Saint-Denis signe le permis de construire.

● *Le chantier. Début mai 1995,* installation du chantier et début des terrassements ; 30 novembre 1997, achèvement des travaux ; 31 janvier 1998, fin des essais et mise en service ; de février à mai 1998, matches de rodage ; 10 juin 1998, match d'ouverture de la Coupe du monde de football ; 12 juillet 1998, finale.

● *Le financement.* Coût de *réalisation de l'ouvrage : 2 672 millions* de francs ; *montant* du financement public : 1 267 millions de francs (47 % du montant total) ; montant du financement privé : 1 405 millions de francs.

COMMENTAIRE

TROMPE-L'ŒIL

Expédié comme une affaire courante dans le marasme de l'entre-deux-tours, le traité de concession du Grand Stade est *signé. A l'ultime jour, le point de non-retour est enfin franchi, mais dans les conditions les plus* extrêmes : délais tendus à l'excès, dépassements budgétaires inéluctables, rentabilisation improbable, flaques d'hydrocarbures en sous-sol.

N'aurait-il pas été plus simple de décider dès le début d'en *faire une cause nationale ? Dès mars 1988, par exemple,* quand Jacques Chirac, en campagne électorale – déjà –, prenait tout le monde de vitesse pour annoncer que la France obtiendrait la Coupe en 1998. Une *volonté forte* des pouvoirs publics aurait évité bien des atermoiements et des hypocrisies. La France aura une Très Grande Bibliothèque à Tolbiac, elle a un très grand opéra à la Bastille, pourquoi aurait-elle eu peur, ou *honte, de s'offrir un très grand stade, à Saint-Denis ou ailleurs, puisque le principe en était décidé ?*

On s'en aperçoit aujourd'hui à la lecture des garanties offertes au concessionnaire : le financement privé de l'ouvrage, même partiel, peut devenir un trompe-l'œil. Puisqu'au bout du compte c'est le contribuable qui paiera *le plus gros, on aurait pu faire l'économie de montages financiers funambulesques* et de scénarios mal ficelés, qui, à retarder l'échéance, ne l'ont pas rendue moins incertaine. C'est un euphémisme de dire que *l'opération ne s'est pas faite* dans la précipitation. Cela n'aura pas évité d'arriver à une solution bricolée, bancale et coûteuse.

Dans l'immédiat, Fernand Sastre et Michel Platini, les présidents du comité d'organisa*tion, peuvent se rendre, rassérénés, à Zurich, au siège de la FIFA, ce mercredi 3 mai.* La France ne sera pas menacée, comme un vulgaire pays sous-développé, de se voir retirée l'organisation de « sa » Coupe du monde. Contrairement à ce qui vient de se passer au Nigeria, *privé de championnat du monde juniors au dernier moment, la FIFA n'aurait pas pu* prétexter une situation sanitaire difficile : il aurait fallu parler d'incurie.

Jean-Jacques Bozonnet

■ **MOTONAUTISME :** le pilote *français Roger Desmares, victime d'un accident, dimanche 30 avril* lors de la 32e édition des vingt-quatre heures motonautiques de Rouen, est décédé, mardi 2 mai, des suites de ses blessures. Le pilote, dont le catamaran s'était retourné à plus de 140 kilomètres heure, avait été hospitalisé dans un état grave et avait subi immédiatement une intervention neuro-chirurgicale. Roger Des*mares, cinquante et un ans*, en était à sa 22e participation à cette épreuve, dont il s'était classé deuxième en 1994. Les causes de l'accident n'ont pas encore été déterminées. Les enquêteurs n'écartent aucune hypothèse : vice de fabrication du bateau, erreur de pilotage ou encore choc avec une des nombreuses épaves qui encombraient, selon les pilotes, le plan d'eau.

■ **RUGBY À XIII :** *Widnes, l'un des plus importants* clubs anglais de rugby à XIII, a annoncé, mardi 2 mai, qu'il poursuivra en justice la Fédération britannique pour l'avoir écarté de la Super Ligue européenne. La Fédération avait décidé, lundi 1er mai, de réduire de quatorze à douze équipes cette Super Ligue européenne qui doit voir le jour en mars 1996. Ce projet est financé par le magnat de la presse australo-américain Rupert Murdoch, qui doit y investir 87 millions de livres (environ 435 millions de francs) pour cinq ans. – *(AFP.)*

■ **FOOTBALL :** Claudio Caniggia, l'attaquant argentin du Benfica Lisbonne, a été agressé dimanche 30 avril par des inconnus dans les environs de Lisbonne, après le match disputé et perdu par son club dans le derby contre le Sporting (1-2), au cours duquel il avait été exclu du terrain. – *(AFP.)*

■ **BASKET-BALL :** Antibes en s'imposant à Cholet (96-81), lors de la première manche de sa demi-finale du championnat de France, mardi 2 mai, a pris une sérieuse option pour une place en finale. Dans l'autre demi-finale, l'équipe de Pau-Orthez, dix jours après sa défaite en finale de la Coupe Robert-Busnel, a pris une éclatante revanche sur le CSP Limoges, dominé 81 à 68. Les matches retour auront lieu jeudi 4 mai, et la belle éventuelle samedi 6 mai.

Les Scandinaves ont été séduits par le hockey sur glace latin

Stoppés en quarts de finale des championnats du monde, les Français n'en ont pas moins réalisé un bon parcours

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

« Il serait temps de prendre les Français au sérieux », écrivait le grand quotidien de Stockholm *Dagens Nyheter* après la qualification des Bleus pour les quarts de finale des championnats du monde de hockey sur glace grâce à trois victoires sur cinq matches. Des succès surprenants pour les Suédois, qui ont longtemps considéré – non sans raisons d'ailleurs – que ce sport était une affaire de famille entre Soviétiques, Canadiens, Tchécoslovaques et... Suédois, bien entendu, les Finlandais et les Américains restant des *« outsiders »* dont les nerfs craquaient trop facilement dans les grandes occasions.

Depuis la chute du Mur, les données ont changé. La Russie d'aujourd'hui n'est plus invincible, les Tchèques et les Slovaques n'ont plus la forte équipe commune qu'ils possédaient autrefois, les Canadiens alignent des formations dont la qualité varie d'une année à l'autre, selon l'avancement du calendrier de la National Hockey League (NHL) professionnelle. La sélection 1995, par exemple, n'aura pas été du meilleur cru, et la presse suédoise est unanime à dire que le tournoi actuel ne mérite pas le label de *« championnat du monde »*. Sans doute chantera-t-elle autrement si, dans quelques jours, son équipe nationale décroche la médaille d'or.

Néanmoins, l'irruption des *« nouveaux venus »* – la France et l'Italie – dans la cour des grands a été accueillie ici très positivement. *« Oh la la ! Félicitations les Français, et bonne chance pour les quarts de finale au Globe de Stockholm ! »*, titrait le journal régional *Gefle Dagbladet* au lendemain de la victoire contre la Suisse, à Gavle, une ville où l'on s'y connaît en matière de hockey. Brynas IK, le club local, n'a-t-il pas encore disputé cette année la finale du championnat de Suède ?

PEU DE SUPPORTERS

Le hockey sur glace, en Suède, est le sport national pendant presque six mois de l'année, et c'est aussi une fête hebdomadaire de la dure et sombre saison d'hiver. Fête bruyante, certes, mais sans violents débordements de fins de rencontre. Ici, on aime le jeu offensif, et la façon de jouer des Français a plu. Mais, au fond, on ne manque pas quand même de s'étonner : comment diable des Latins peuvent-ils savoir faire circuler un palet ? Certains spécialistes ont donc noté, avec délectation mais sans tenter de faire de mauvais procès, que cette équipe tricolore comptait dans ses rangs *« huit joueurs nés au Canada, un en Russie et un en Finlande »*.

L'entraîneur des Français, le Finlandais Juhani Tamminen (227 sélections en équipe nationale), a bien entendu été interviewé par tous les médias curieux d'en savoir un peu plus sur ces hommes capables de battre les Canadiens et de se comporter honorablement face aux Russes (défaite 3-1). *« Discipline, discipline, discipline »*, a répondu le Nordique en insistant sur le fait que ce sport connaissait une *« explosion »* dans l'Hexagone.

Pour sa part, la presse finlandaise, très contente elle aussi de voir le *« club du hockey mondial »* en passe de s'enrichir de nouveaux membres, relève : *« Il y a 40 000 hockeyeurs licenciés en Finlande* (pays de 5 millions d'habitants, NDLR) *et 40 000 également en France. La France est une nation culturelle, mais, en matière de culture de hockey, elle reste un peu en retard. »*

Toutefois l'arrivée des Latins – même sèchement contrée par les Finlandais le 2 mai – dans le hockey est saluée favorablement. En ski de fond, longtemps « chasse gardée des Nordiques », les Italiens sont entrés progressivement dans la famille, et, aujourd'hui, les Scandinaves connaissent par cœur la composition des équipes – masculine et féminine – transalpines. En hockey, le même phénomène peut fort bien se produire. Ce que semblait regretter beaucoup le public de Gavle, c'était le faible nombre de supporters français.

Alain Debove

Les Finlandais balaient les rêves des Bleus

Après avoir résisté pendant le premier tiers temps du quart de finale des championnats du monde de hockey sur glace qui les opposait le 2 mai à l'équipe de Finlande, les Français n'ont pas pu plus longtemps faire obstacle à la logique : ils ont encaissé quatre, puis cinq buts. En dépit de cet échec, le défenseur Jean-Philippe Lemoine déclarait : *« La France a prouvé qu'elle pouvait bien figurer. C'est dur de rivaliser avec la Finlande. Elle vise l'une des trois premières places. C'est un autre monde. »* Sans atteindre cet ailleurs, les Français sont déjà au cœur de l'élite, les huit meilleurs au monde. A la faveur de trois victoires lors des cinq rencontres de la phase qualificative qui lui a ouvert le chemin des quarts de finale des championnats du monde pour la première fois de son histoire, l'équipe de France s'est débarrassée de quelques complexes, de cuisants souvenirs et de sa collante réputation de Petit Poucet, qui n'avait pas été effacée par l'exploit d'un quart de finale disputé aux Jeux olympiques d'Albertville, en 1992. A l'origine de la métamorphose, Juhani Tamminen, le nouvel entraîneur : en un rien de temps, il aura fait des Français des attaquants. *« Ce sont des latins, avait-il dit à son arrivée. Je veux qu'ils attaquent sans retenue. »*

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO A

Demi-finales aller

Cholet-Antibes	81-96
Pau-Orthez-Limoges	81-68

Retour jeudi 4 mai. Belles éventuelles samedi 6 mai à Antibes et Limoges.

CYCLISME

TOUR DE ROMANDIE

Prologue

1. T. Rominger (Sui., Mapei), les 6,1 km en 7 min 10 s ; 2. R. Sorensen (Dan.), à 13 s ; 3. M. Cipollini (Ita.), à 16 s ; 4. C. Chiappucci (Ita.), à 21 s ; 5. F. Casagrande (Ita.), à 24 s.

QUATRE JOURS DE DUNKERQUE

1re étape : Dunkerque-Grande-Synthe

1. E. Zabel (All., Telekom) les 162,7 km en 4 heures 5 min 27 sec ; 2. W. Nelissen (Bel.) ; 3. E. Magnien (Fra.) ; 4. G. Citeno (Ita.) ; 5. F. Simon (Fra.).

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE

Match en retard

Wimbledon-Liverpool	0-0

HOCKEY SUR GLACE

CHAMPIONNAT DU MONDE A

Quarts de finale

Suède b. Italie	7-0
Finlande b. France	5-0
Match aller pour la relégation dans le groupe B :	
Autriche b. Suisse	4-0

VOYAGES

Brooklyn en cyrillique

A New York, Little Odessa, quartier des juifs d'Union soviétique, oscille entre la nostalgie et le décor pour film noir

NEW YORK
Correspondance

Aujourd'hui, c'est shabbat. Jour de prière pour les rares juifs religieux de Little Odessa, jour de sortie pour tous les autres. Les magasins aux devantures ornées de caractères cyrilliques et hébreux, avalent et recrachent des babouchkas enturbannées, sanglées dans des vêtements d'un autre monde. A Brooklyn, Little Odessa est un quartier traditionnel d'immigration. L'endroit tire son nom du port de la mer Noire, par analogie avec l'ambiance cosmopolite de cette ville qui vit naître tant d'artistes, d'écrivains, et comptait au début du siècle un tiers d'habitants juifs.

Plus prosaïquement, les huit mille premiers immigrants juifs soviétiques arrivés dans les années 70 à Brighton Beach venaient justement des bords de la mer Noire. La petite Odessa, était pour les nouveaux venus, exactement ce que Williamsburg ou Flatbush Avenue sont encore aux religieux orthodoxes. Des quartiers chargés d'histoire, lieux d'un transit temporaire, où l'on s'installe pour longtemps. Ici résonnent tous les accents de la Baltique et de l'Asie centrale. Là ont élu domicile cinquante mille citoyens ex-soviétiques, sur les quelques deux cent mille qu'ont accueillis les USA.

Remonter les quinze blocks de Brighton Beach Avenue un samedi en fin d'après-midi, c'est plonger au cœur d'un « Yiddishland » agnostique, populaire, chaleureux et affairé. Cette vieille habitude, héritée des mauvais temps, de se bousculer dans les magasins avant la fin du sabbat, comme si la marchandise allait manquer, ne peut heurter au fond le sens divin.

Le metteur en scène Emir Kusturica projetait de tourner dans ce quartier une version de *Crime et Châtiment*. James Gray, jeune metteur en scène américain d'origine russe y situe l'action de son film, *Little Odessa*, qui a obtenu le Lion d'argent à Venise. Si l'aller du voyage à remonter le temps se fait par Brighton Beach Avenue, le retour passe obligatoirement par le Riegelman Boardwalk, poumon atlantique de Little Odessa. Face aux plages désertes en hiver, qui accueillent en été jusqu'à un million de New-Yorkais, le lyrisme ne peut être qu'intérieur, introverti et nostalgique. En semaine, les vieux sont majoritaires sur ce front de mer bordé d'hospices et de maisons de retraite. Ce pourrait être un coin tranquille, assez en tout cas pour perpétuer les traditions, si chères à Odessa, du violon, du négoce et du livre. Mais la dernière ancre marine de la diaspora est aussi devenue le point de départ de la conquête des Etats-Unis par des gangs.

L'Amérique, comme aux plus beaux jours du capitalisme sauvage, a cassé sans ménagement quelques solidarités pour en sceller d'autres, dans la violence. « Organizatsiya », implantée, greffée sur le quartier, est une organisation mafieuse qui étend ses ramifications en Russie, en Israël, en Hollande et en Allemagne.

Le quartier a vu se développer toute une mythologie autour de ses mauvais garçons, comme autrefois dans Little Italy. Aujourd'hui, il est de bon ton de venir s'encanailler à Brighton Beach, dans l'un des multiples cabarets-restaurants

A sa tête, Marat Balagula. La bonne société juive, abonnée au *New Yorker*, les yuppies, les avocats, les artistes, les professeurs d'université, après avoir redécouvert avec délice leurs racines ouvrières à Brighton Beach, découvrent un peu avec effroi que le monde juif a aussi ses bas-fonds. Marat Balagula, né à Orenberg (Ukraine) en 1943, est un chef de bande moderne et méthodique.

L'homme a grandi à Odessa – la vraie –, diplômé de mathématiques et d'économie, grand joueur d'échecs, ancien intendant dans l'armée rouge, il s'est enrichi en URSS grâce aux protections du clan Brejnev. En 1977, émigré à Brighton Beach, il repart de zéro. A partir de 1980, son ascension est inséparable de Little Odessa : il se lance dans le business de l'essence de contrebande, propice à l'évasion fiscale. Dès 1986, après l'assassinat du parrain local dont il était le bras droit, il est le roi incontesté du quartier.

Evidemment il n'est pas question de faire de cet endroit haut en couleur, un lieu uniquement mafieux. Même si l'Organisation qui y a établi sa raison sociale ne fait pas dans la dentelle : recel de bijoux volés, arnaque à l'assurance et à la sécurité sociale, fraude sur le fisc, réseau de prostitution, importation d'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Est... Pour ne pas être dépassé par ce « groupe criminel émergent », comme l'a baptisé le département de la justice américain, le FBI vient de constituer une cellule composée d'anciens de la CIA, tous parlant russe.

Dans la plus pure tradition du thriller, Marat Balagula a fini par tomber en 1988, à l'aéroport de Francfort, pour une banale affaire de contrefaçon de cartes de crédit. Depuis, extradé (il purge une peine de prison de huit ans au pénitencier fédéral de Lewisburg en Pennsylvanie), il devrait bénéficier d'une liberté conditionnelle sur parole, pour bonne conduite, dans le courant de l'année. C'est sans doute pourquoi le quartier a vu se développer toute une mythologie autour de ses mauvais garçons, comme autrefois dans Little Italy. Il est de bon ton de venir dîner et s'encanailler à Brighton Beach dans l'un des multiples cabaret-restaurants qui appartiennent peu ou prou aux hommes liges de Marat Balagula, sur fond de musique tzigane, et à grand renfort de caviar et de vodka.

Hors sa face noire, Brighton Beach s'est structurée au cours des deux dernières décennies – mais jamais les organisations juives orthodoxes ou sionistes n'ont pu mordre sur le quartier qui menaçait de sombrer –, et a retrouvé une seconde jeunesse grâce aux Russes. Sur le Riegelman Boardwalk, aux immeubles « Art déco », la bourgeoisie de Moscou ou de Saint-Pétersbourg remplace celle des vieux Polonais, dont la retraite ensoleillée s'exerce sur un autre front de mer, à Ocean Drive, South Miami Beach. Au milieu, sur l'artère commerçante, les restaurants et magasins des gens du Caucase se succèdent, et, derrière, les petits chalets en bois aux couleurs pastel, anciennes villégiatures des casquetiers, artisans, confectionneurs du Lower East Side de Manhattan, sont habités par ceux de Kiev ou Odessa.

Au bout de Brighton Beach Avenue se trouve la perle, le joyau de Little Odessa : le Brighton Beach Bath and Racket Club. L'institution vieille de plus de quatre-vingts ans a accompagné tous les actes de farniente du quartier et de New York. L'on y jouait au gin-rummy, au mah-jong, au volley, au handball. On y suait au hammam, avant de plonger dans l'une des trois piscines. On y bronzait, réflecteur autour du cou, dans l'odeur des pommes d'amour et du poulet grillé.

L'on venait y écouter les grands orchestres de Lionel Hampton, Tommy Dorsey, Benny Goodman ou des groupes pop. Danny Kaye, le maire Ed Koch, le gouverneur John Lindsay, le sénateur Jacob Javits fréquentaient le lieu. Aujourd'hui fermé, le club, qui compta jadis plus de trente mille membres, est menacé de démolition pour cause de fièvre immobilière, un projet à peu près aussi élégant que le serait l'installation d'une demi-douzaine de tours de la Défense sur les planches de Deauville, baptisé par dérision « Miami on the beach ». Il n'en faut pas plus pour que le quartier se lève afin d'empêcher l'abomination de faire son œuvre. Car dans ce fief, la fête, comme seule les Russes savent la faire, reste la règle.

Dimitri Friedman

Carnet de route

● **Lieux.** Amateurs d'images fortes, les quartiers de Brighton Beach, petite station fondée par des Anglais à la fin du siècle dernier, et de Coney Island sont une mine d'or. En hiver ils disparaissent sous la neige, en été ils sont écrasés de soleil. Mais jamais on y ressent l'atmosphère un peu confinée et étouffante de New York. L'océan Atlantique, la promenade sur les planches, les kiosques, les bars, leur donnent parfois un air de vague à l'âme propre aux stations balnéaires sur le déclin. Coney Island ressemble à un immense terrain vague, avec son Luna Park en ruine, ses montagnes russes rouillées, son Spoutnik et sa tour de saut en parachute désaffectée. Devant la station de métro, sur Surf Avenue, Nathan's Famous, « le plus célèbre vendeur de hot dogs du monde », aligne ses tabourets chromés. L'été, des centaines de milliers de New-Yorkais qui n'ont pas les moyens, ou le temps, d'aller à Sag Harbour ou à Amagansett dans Long Island s'entassent sur la plage. L'ambiance est nettement rap et salsa.

● **Y aller.** Par le métro de Manhattan : A, D, Q train express. Environ quarante-cinq minutes. Stations Coney Island ou Brighton Beach. Par la route : prendre Battery Park Tunnel, puis Prospect Expressway, à peu près une demi-heure ; au bout d'Ocean Parkway, passées les rues aux noms d'alphabet (A jusqu'à Z), l'avenue bute sur l'océan ; à droite, Coney Island, à gauche, « Little Odessa ».

● **Chiner.** Le marché aux puces sur Surf Avenue, en face de l'Aquarium, n'est pas franchement fourni. Autant dire que rien ne garantit la provenance de la marchandise que vendent les échoppes tenues par les Russes, les Portoricains ou les Afro-Américains.

● **Restaurants.** Le plus populaire, Odessa, appartient à Marat Balagula, deux cents places, orchestre russe et tsigane, vodka et bortsch, 1113 Brighton Beach Ave. Tél. : (718) 332 3223. Le plus typique : Primorski, 282 Brighton Beach Ave. Tél. : (718) 891 3111. Le plus animé : National, même propriétaire que le supermarché International Food (au n° 249). 273 Brighton Beach Ave. Tél. : (718) 646 1225.

● **Hôtel.** Dormez à Manhattan. Au Grammercy Park Hotel par exemple, vieux palace suranné et chic. Lexington, East 20th St. Tél. : (212) 475 4320.

● **Lire** : *Brighton Beach Memories* de Neil Simon (non traduit). Librairie : Black Sea Bookstore, 3175 Coney Island Avenue. Tél. : (718) 769 2878. Ouvrages en anglais et en russe.

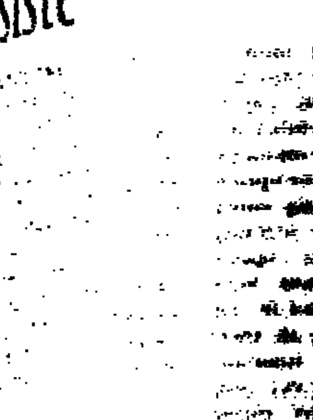
PARTIR

■ **LES BALEINES du Saint-Laurent.** Le golfe du Saint-Laurent est une région réputée pour la concentration de baleines (rorquals divers et autres orques) qui viennent s'y alimenter et s'y reproduire. Des mammifères marins, que le voyagiste Grand Nord Grand Large propose, du 15 juin au 15 octobre, d'observer et d'étudier, en compagnie de stagiaires venus du monde entier, dans le cadre d'un séjour d'une semaine à la station de recherche des îles Mingan, organisme écologique à but non lucratif. Avec, chaque jour, lorsque les conditions le permettent, des sorties pour approcher les cétacés. Il en coûte 6 500 francs par personne, prix comprenant l'hébergement en chambre double dans un hôtel simple ainsi que les repas. Vols Paris-Montréal A/R à partir de 2 400 francs et Montréal-Sept Iles, de 1 500 à 2 000 francs. On peut aussi louer une voiture à Montréal ou opter pour l'autobus. Renseignements au (1) 40-46-05-14.

■ **POLO au Pakistan.** Laissant les spécialistes débattre de ses origines controversées, on n'indiquera ici que les étapes d'un voyage qui en fait le tour. A Taxila, visite du Musée d'art gréco-bouddhique. Matches à Gilgit, où une vingtaine d'équipes régionales s'affronteront, du 2 au 9 novembre, à l'occasion du festival de Jashne Azadi ; rencontre avec Bulbul Jan, le meilleur joueur de polo de la région, et visite de ses écuries. Après la vallée de la Hunza et Lahore, vient le versant indien, Amritsar et le Temple d'or ; au Jaipur Polo Club de Delhi, match de la Coupe Indian Tobacco Company, principal sponsor du polo en Inde avec le Maharana d'Udaipur. Ce dernier ouvrira les portes de sa collection privée de miniatures (certaines illustrant ce sport). Visite d'un élevage de chevaux de polo et, à Agra, des anciennes écuries d'Akbar, le célèbre empereur moghol qui, on l'ignore parfois, promut cette discipline en Inde. Un itinéraire original programmé par Assinter (1) 45-44-45-87. Départ le 4 novembre prochain, pour 10 personnes maximum, 18 jours, 27 900 francs.

■ **UNE CHAÎNE britannique.** Avec plus de quatre-vingt-dix établissements, de trois à cinq étoiles, dont vingt-quatre à Londres, la chaîne des hôtels Mount Charlotte et Thistle Hotels, deuxième du Royaume-Uni, regroupe des établissements confortables, élégants et bien situés, dans la capitale (Kensington) et dans les principales villes anglaises, ainsi que des demeures historiques et des manoirs-hôtels de charme. Le choix est facilité par une brochure illustrée s'adressant à l'homme d'affaires comme au visiteur. Prix moyen de la chambre, 500 francs. Renseignements sur les forfaits et réservations au (1) 48-97-96-97.

■ **CHÂTEAUX en Suède.** Le style « gustavien », qui s'épanouit en Suède après 1770, porte la marque du XVIII[e] siècle français. Témoin des relations privilégiées entre les deux pays, il déploie sa profusion architecturale et décorative dans les châteaux et manoirs de Stockholm et des environs. Elle éclate notamment dans le palais royal, le palais Tessin (ouvert par autorisation spéciale), le pavillon de Haga (résidence favorite de Gustave III) et Rosendal (palais d'été du maréchal Bernadotte). Dans le Upland, Drottningholm, le « Versailles suédois », avec ses collections de meubles français et suédois, ses porcelaines de Saxe, de Chine, du Japon, son théâtre de cour et ses jardins à la française, est une mine à lui seul. Le château de Skokloster illustre le baroque « carolin », tandis que le palais de Rosersberg n'a subi aucune altération majeure depuis 1820. Dans le Soedermanland, enfin, deux résidences privées exceptionnellement ouvertes : Elghammar, une belle maison palladienne et le château baroque d'Ericsberghof. Un voyage exceptionnel, préparé et conduit, du 27 mai au 3 juin, par les Amis du Musée des arts décoratifs, à Paris (tél. : 42-86-98-17), pour le prix de 19 100 francs tout compris (dont sept nuits dans un quatre étoiles, au centre de Stockholm).



هكذا من الأصل

Le beau temps persiste

L'ANTICYCLONE centré sur l'Europe centrale est bien installé et protège tout le continent. Il repousse les perturbations atlantiques qui remontent vers l'Islande en s'épuisant. Il induit par ailleurs un vent d'est à sud-est qui assèche l'atmosphère après le long épisode pluvieux précédent. Ce régime de hautes pressions et de soleil printanier persistera jusqu'à la fin de la semaine.



Prévisions pour le 4 mai vers 12h00

La qualité de l'air



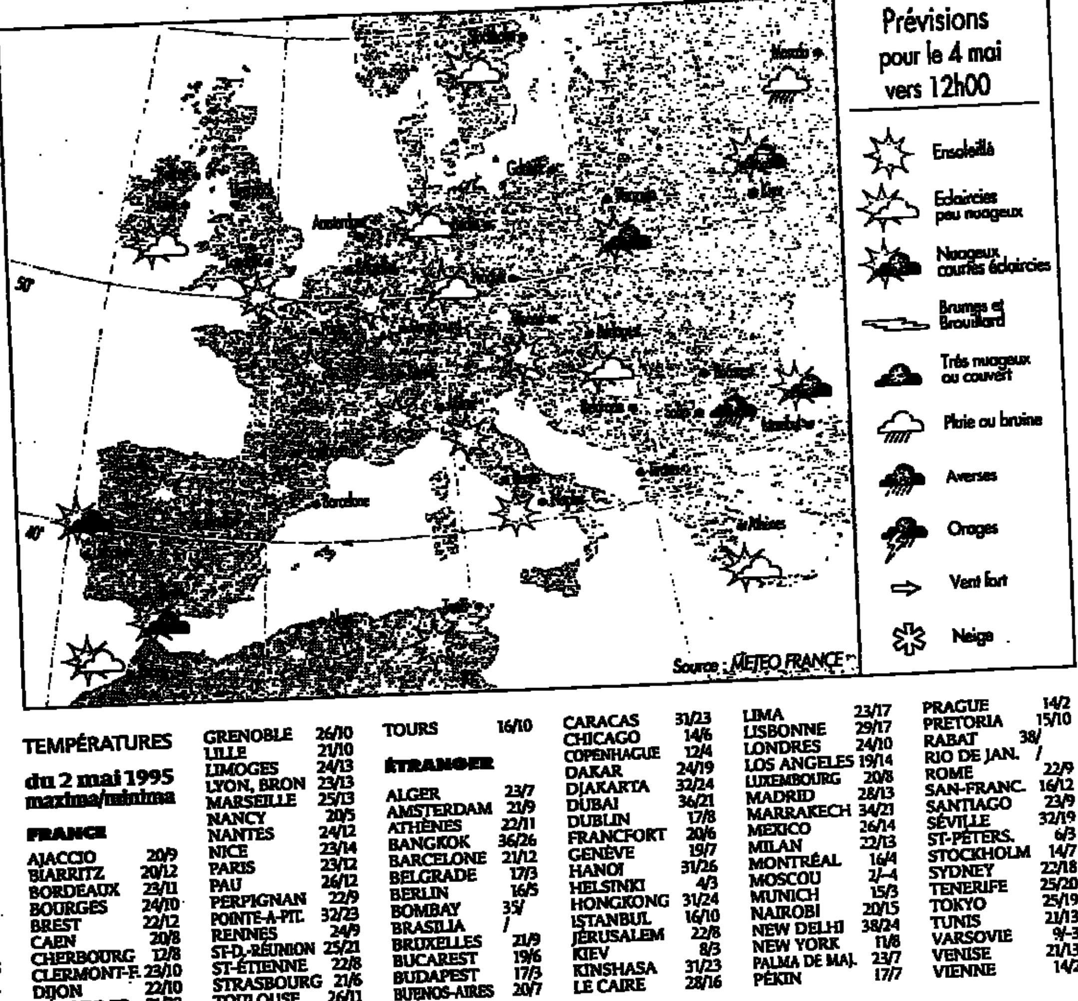
Tendance pour le 3 mai : *Moyen*

Jeudi matin, quelques nuages côtoieront les sommets des Alpes, des Pyrénées et du Massif Central. La Corse connaîtra également quelques passages nuageux. Des entrées maritimes gagneront le ciel du Languedoc-Roussillon, mais les nuages resteront inoffensifs. Le vent marin ne dépassera pas les 40 km/h en pointe. Sur le reste du pays, le ciel sera généralement clair dès le lever du jour. Les problèmes de visibilité seront très fugaces, avec juste quelques bancs de brouillard et de légère brume qui se dissiperont dans les premières heures. Puis le soleil sera roi. L'après-midi, des nuages bourgeonnants se formeront sur le relief du Massif Central, des Alpes et des Pyrénées. Mais ils n'entameront pas l'impression de beau temps. Les quelques entrées maritimes persisteront sur le golfe du Lion, occasionnant un mélange de nuages et d'éclaircies. Le ciel corse sera généralement peu nuageux. Sur les autres régions, le temps très ensoleillé persistera. Des nuages élevés voileront légèrement les régions bordant la Belgique. Quelques légères brises côtières pourront limiter la montée des températures sur le Nord.

Les températures minimales seront voisines de 7 degrés sur le Nord-Est, 10 degrés ailleurs et jusqu'à 14 degrés sur le pourtour méditerranéen. L'après-midi, les températures estivales se prolongeront avec des maximales comprises entre 21 et 25 degrés sur la moitié nord, contre 22 degrés près de la Méditerranée, jusqu'à 27 degrés sur le Sud-Ouest.

Le même type de temps persistera vendredi, avec des températures qui progresseront encore lentement.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

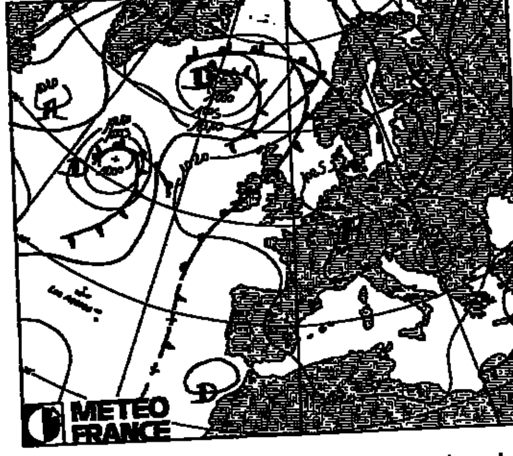


TEMPÉRATURES du 2 mai 1995 maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	20/9
BIARRITZ	20/12
BORDEAUX	23/11
BOURGES	24/10
BREST	22/12
CAEN	20/8
CHERBOURG	12/8
CLERMONT-F.	23/10
DIJON	22/10
FORT-DE-FR.	31/22
GRENOBLE	26/10
LILLE	21/10
LIMOGES	24/13
LYON, BRON	23/13
MARSEILLE	25/13
NANCY	20/5
NANTES	24/12
NICE	23/14
PARIS	23/12
PAU	26/12
PERPIGNAN	22/9
POINTE-A-PIT.	32/23
RENNES	24/9
ST-D.-RÉUNION	25/21
ST-ÉTIENNE	22/8
STRASBOURG	21/6
TOULOUSE	26/11
TOURS	16/10
ÉTRANGER	
ALGER	23/7
AMSTERDAM	21/9
ATHÈNES	22/11
BANGKOK	36/26
BARCELONE	21/12
BELGRADE	17/3
BERLIN	16/5
BOMBAY	35/
BRASILIA	/
BRUXELLES	21/9
BUCAREST	19/6
BUDAPEST	17/3
BUENOS-AIRES	20/7
CARACAS	31/23
CHICAGO	14/6
COPENHAGUE	12/4
DAKAR	24/19
DJAKARTA	32/24
DUBAI	36/21
DUBLIN	17/8
FRANCFORT	20/6
GENÈVE	19/7
HANOI	31/26
HELSINKI	4/3
HONGKONG	31/24
ISTANBUL	16/10
JÉRUSALEM	22/8
KIEV	8/3
KINSHASA	31/23
LE CAIRE	28/16
LIMA	23/17
LISBONNE	29/17
LONDRES	24/10
LOS ANGELES	19/14
LUXEMBOURG	20/8
MADRID	28/13
MARRAKECH	34/21
MEXICO	26/14
MILAN	22/13
MONTRÉAL	16/4
MOSCOU	2/-4
MUNICH	15/3
NAIROBI	20/15
NEW DELHI	38/24
NEW YORK	11/8
PALMA DE MAJ.	23/7
PÉKIN	17/7
PRAGUE	14/2
PRETORIA	15/10
RABAT	38/
RIO DE JAN.	/
ROME	22/9
SAN-FRANC.	16/12
SANTIAGO	23/9
SÉVILLE	32/19
ST-PÉTERS.	6/3
STOCKHOLM	14/7
SYDNEY	22/18
TENERIFE	25/20
TOKYO	25/19
TUNIS	21/13
VARSOVIE	9/-3
VENISE	21/13
VIENNE	14/2



Situation le 3 mai, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 5 mai, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

L'attitude de la France

HUIT JOURS après l'ouverture de la conférence, on constate, d'une part, que des divergences sérieuses se manifestent entre l'URSS et les puissances anglo-saxonnes ; de l'autre, que les points de vue soviétiques rencontrent de l'opposition chez les petites puissances, notamment dans le bloc latino-américain.

L'attitude de la France se trouve définie par ses votes aussi bien que par les déclarations de M. Bidault à l'assemblée plénière et devant les journalistes. Rappelons d'abord que notre ministre des affaires étrangères, à l'ouverture de la conférence, a obtenu un grand succès en faisant reconnaître le français comme langue officielle.

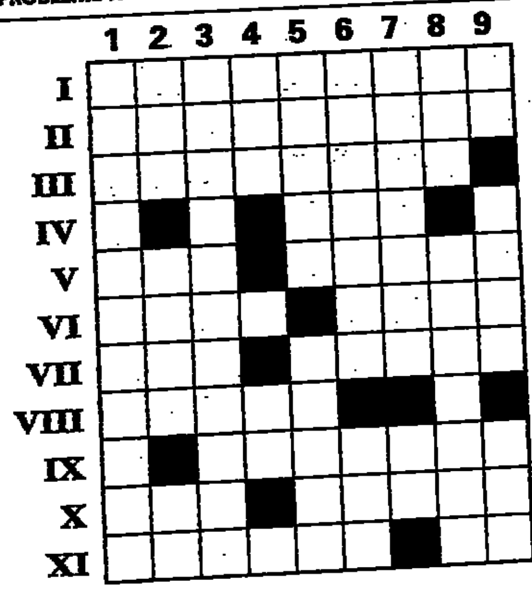
Sa mise à l'écart constituait un grave oubli des traditions diplomatiques. Les représentants de nombreux pays s'en trouvaient gênés pour suivre les travaux de la conférence. Aussi la réclamation de M. Bidault a-t-elle rencontré immédiatement des échos. Parmi ceux qui l'ont appuyée, il faut citer en première ligne M. Molotov, M. Mackenzie King, premier ministre du Canada, et les délégués des républiques américaines. De même la plupart des petites nations, qui ont toujours reconnu l'importance culturelle de la langue française.

La position de la France est délicate : elle a des amis qu'elle doit également ménager, des principes et des intérêts qu'elle doit concilier. Elle peut jouer un rôle utile d'intermédiaire, et pourtant il ne convient pas de forcer ce rôle. « *Ni les Etats-Unis ni l'URSS*, a observé M. Bidault, *n'ont besoin d'un trait d'union.* » Les problèmes épineux seront réglés par les intéressés eux-mêmes. Mais les délégués français peuvent agir sur l'atmosphère de la conférence s'ils font preuve des dispositions si bien exprimées par M. Bidault.

(4 mai 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6553



HORIZONTALEMENT
I. Ne doit pas se découvrir d'un fil. – II. Les bons morceaux. – III. En forme de flèche. – IV. Oncle dans une case. – V. Service ancien. Qu'on peut voir un peu partout. – VI. L'ail, par exemple. Evoque une belle écharpe. – VII. Coule en Asie. On y trouve des gens bien bouclés. – VIII. Celui du printemps est très harmonieux. – IX. Coco, c'est le nom qu'on lui donne quand il est complètement rond. – X. Peut avoir le cœur sec. S'il est nu, on ne se fait pas de cheveux. – XI. Tamisée. Pronom.

VERTICALEMENT
1. Soufflent dans les bois. – 2. On y met tout ce qui est piquant. Fit payer cher. Un peu de tabac. – 3. Des singes qui sont un peu comme des moutons. – 4. Baba, dans un conte. Dieu. – 5. Petite, peut être assimilée à l'ardoise. Se fend pour la peau. – 6. Quand les choses ne sont pas à leur place. Autrefois, elle faisait fureur. – 7. Peintre japonais. Symbole. – 8. Agent conservateur. Dans un plat campagnard. – 9. Préposition. Point de suspension. Support.

SOLUTION DU N° 6552
HORIZONTALEMENT
I. Courrier. – II. Up. Aiglon. – III. Eiffel. Ue. – IV. Ino. Noise. – V. Lin. OUP (pou). – VI. Ladre. Lev. – VII. Etrangeté. – VIII. Trente. En. – IX. Té. Ca. – X. Etreintes. – XI. Eustache.
VERTICALEMENT
1. Cueillette. – 2. Opiniâtreté. – 3. Fondre. Ru. – 4. RAF. Rances. – 5. Rien. Entait. – 6. Igloo. Ge. Na. – 7. El. Iule. TC. – 8. Rouspète. Eh ! – 9. Née. Venise.

Guy Brouty

ABONNEMENTS

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - TÉL : 33 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA-Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
.... Ville : ....
Code postal : .... 501 MQ 001
Pays : ....
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bleue n° ....
Signature et date obligatoires

PP. Paris DTN

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
TÉL : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **JAPON.** Plus de treize millions de Japonais, des touristes pour l'essentiel, se sont rendus à l'étranger l'année dernière, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 1993. Les Etats-Unis, la Corée du Sud et Hongkong ont été leurs destinations privilégiées. Le nombre de touristes venus au Japon a augmenté dans le même temps de 2 %. – *(Reuter.)*

■ **STRASBOURG.** Alsace Croisières, le numéro un du tourisme fluvial en Europe a lancé samedi 29 avril son neuvième bateau. Long de 110 mètres, le *Bohème*, qui peut transporter cent cinquante passagers, fera, comme le *Princesse-Sissi*, des croisières sur le Danube. – *(AFP.)*

■ **CHINE.** L'aéroport de Bangdag, au Tibet, a ouvert vendredi 28 avril. Situé à 4 300 mètres d'altitude, il est le plus haut du monde. – *(Reuter.)*

■ **LONDRES.** Pour trouver l'argent nécessaire à la modernisation de ses lignes, le métro de Londres envisage de transformer l'extérieur de ses rames en panneaux publicitaires géants. L'expérience va d'abord être tentée sur la ligne Piccadilly, qui dessert l'aéroport de Heathrow et de nombreux sites touristiques de la capitale. Elle sera étendue à l'ensemble du réseau en fonction des réactions des usagers. – *(AFP.)*

■ **ILE-de-FRANCE.** La grève du nettoyage sur la ligne C du RER, observée par les salariés de l'entreprise Propreté Environnement Industriel depuis le 11 avril, a pris fin samedi 29 avril. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE.** La compagnie aérienne Scandinavian Airlines System a obtenu des Etats-Unis le droit de desservir un plus grand nombre de villes américaines. Cet accord de principe doit encore obtenir le feu vert des gouvernements suédois, danois et norvégien, propriétaires à 50 % de SAS. – *(AFP.)*

■ **PARIS.** En raison de travaux de raccordement entre les lignes du TGV Sud-Est et du TGV Sud-Ouest, les trains entrant à Paris - Gare de Lyon sont susceptibles de subir un retard de cinq minutes environ du 9 au 24 mai. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 5 mai

■ **ÉLOGE DE L'ARCADE** (60 F ou 100 F les deux promenades) : rue des Colonnes, 11 heures, sortie du métro Bourse ; rue de Rivoli, 15 heures, sortie du métro Tuileries (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : chefs-d'œuvre des antiquités orientales, 11 h 30 ; *Les Esclaves*, de Michel-Ange, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Chagall (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : Van Gogh (55 F + prix d'entrée), 13 h 30, au pied de l'éléphant (Paris et son histoire).

■ **BATIGNOLLES ÉPINETTE** : jardins et églises (45 F), 14 h 30, sortie du métro Brochant (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA FONDATION DHONE-THIERS** (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 27, place Saint-Georges (Europ explo).

■ **L'HÔTEL DE RAMBOUILLET** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **LA MAIRIE DU 19e ARRONDISSEMENT** (37 F), 14 h 30, place Alexis-Carrel (Monuments historiques).

■ **MONTPARNASSE** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LA SEINE**, deuxième port fluvial d'Europe (50 F), 14 h 30, place du Châtelet devant la fontaine (Paris autrefois).

■ **LE THÉÂTRE ET LA COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (45 F + 15 F), 14 h 30, 15, avenue Montaigne (S. Rojon-Kern).

■ **LE VAL-DE-GRÂCE** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, place Alphonse-Laveran (Didier Bouchard).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Père-Lachaise, côté escalier roulant (Bertrand Beyern).

■ **L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE-DE-JAVEL** et l'hôpital Boucicaut (40 F), 15 heures, 28, rue de la Convention (Approche de l'art).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE PARC ANDRÉ-CITROËN** (50 F), 15 heures, 90, rue Balard (Tourisme culturel).

■ **LE PARC GEORGES-BRASSENS** (37 F), 15 heures, angle de la rue Brancion et de la rue des Morillons (Monuments historiques).

■ **LES PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 11, boulevard Montmartre (Claude Marti).

THÉÂTRE Depuis l'été 1994, Armand Gatti, soixante et onze ans, s'est installé dans un petit village au nord de Strasbourg pour mener dans la capitale alsacienne une nouvelle aventure théâtrale en compagnie de quatre-vingts stagiaires recrutés par différents organismes sociaux de l'État et de la ville de Strasbourg, dans les populations exclues du savoir comme du marché du travail. ● POUR LA PREMIÈRE FOIS, Armand Gatti a choisi la grande aventure de la science comme thème central de son spectacle qui s'intitule « Kepler, le langage nécessaire », voyage parlé et chanté dans quatre siècles de connaissance. ● BEAUCOUP se demandent ce que deviennent les stagiaires de Gatti après les longs mois de travail qui les ont tenus à l'écart des pièges ordinaires de leur vie (drogue, alcool, violence). A Marseille, deux ans après, les témoignages sont essentiellement laudatifs.

Armand Gatti rend la parole à quatre-vingts « loulous » de Strasbourg

Le poète et metteur en scène a écrit une odyssée spectaculaire de la science, à partir des découvertes de l'astronome allemand Johannes Kepler (1571-1630), pour des stagiaires en marge de la société à qui il veut redonner la maîtrise du langage

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

C'est toujours un bonheur que de partir sur les traces d'Armand Gatti. De ces bonheurs où se mêlent la joie de partager un peu du temps d'un *honnête homme, homme de culture* et homme de cœur, et l'inquiétude aussi, tant ce septuagénaire qui semble rajeunir chaque année est de ces interlocuteurs intarissables, érudits, dont la conversation bouscule et stimule jusqu'à la moindre de vos convictions. Aujourd'hui, Armand Gatti est installé dans une petite ville du nord de Strasbourg, dans la belle maison traditionnelle d'un haut fonctionnaire expatrié. Sous les toits mansardés de la bâtisse, il règne sur des centaines d'ouvrages qui sont depuis l'été dernier l'essentiel de ses compagnons, cadre tranquille à peine troublé par les jappements intempestifs d'un énorme chien noir, un barbet du nom de Tao, et de sa minuscule camarade, Vanille, ou encore Desdémone, bâtarde effarouchée, qui a rejoint la famille Gatti lors de l'expérience menée à Marseille, en 1993.

Il est là, l'« anar » éternel, jogging noir, baskets noires, T-shirt noir, cheveux noirs, regard noir aussi, dans la sombre lumière d'un après-midi pluvieux, qui, de ses deux bras solides, vous salue fraternellement et vous cale une bonne fois pour toutes dans un fauteuil de cuir fauve. Il demandera à l'un de ses proches, le fidèle Gilles Durupt, le père tranquille des stagiaires, d'amener deux cafés, un pour vous, l'autre pour lui, auquel il ne touchera pas. Car une fois qu'Armand Gatti est lancé dans l'explication de ses travaux, rien ne peut plus l'arrêter ; comme s'il flottait dans l'espace, mû par une force qui l'habite depuis l'enfance et qui se moque des pesanteurs terrestres.

Quand bien même l'objet de l'entretien serait son nouveau spectacle, *Kepler, le langage nécessaire*, des mots déjà entendus, des lieux déjà décrits reviennent dans la conversation, repères d'une vie d'homme qui a traversé le siècle en soldat de la paix, infatigable combattant pour le partage du savoir : *« Résistance »*, *« déportation »*, *« Auschwitz »*, *« Libération »*, *« Cuba »*, *« la Chine »*, *« Che Guevara »*, *« Mao Tsé-toung »*, *« Rimbaud »*, *« Michaux »*... Une vie d'épreuves – les plus noires de l'histoire de l'humanité –, une vie de joies pourtant, celle d'un poète qui s'est approché au plus près de la substance du verbe pour nommer le Mal et s'acharner à le faire reculer au long cours de cinquante ouvrages dont on peut penser qu'ils finiront par former une encyclopédie active du siècle.

Ce savoir, ces rencontres, Armand Gatti n'a eu de cesse de les faire partager au grand public d'abord à la faveur de la création de ses premières pièces servies par des acteurs professionnels sur la scène des principaux théâtres français. « *Vilar*, dit-il amoureusement, *c'est lui qui m'a fait. Un jour, il est venu me chercher en Italie et m'a dit :* « Tu viens au TNP parce que, maintenant, tu as des obligations. » *Et je suis resté là, au théâtre populaire, même dans ce que je fais depuis des années maintenant, hors du système, où je n'ai jamais trouvé de quoi mener l'aventure du mot, du verbe, de la parole, de l'homme. Le système, c'est toujours la fabrication d'un produit. Notre formule de base est donc toujours la même : on ne travaille avec moi que si l'on est d'accord pour participer à une aventure de l'esprit et jamais à la fabrication d'un produit. La présentation des spectacles, achevés ou inachevés, n'est pas une finalité, mais il est intéressant que le « loulou », la personne exclue, puisse se confronter à l'autre. Rien ne servirait de rester entre nous. On n'est pas une secte. L'expérience ne se termine pas au tiroir-caisse mais longtemps après, lorsque les « loulous » ont pris conscience qu'ils sont maîtres de leur langage et qu'ils peuvent affronter le monde.* »

PRATIQUE DU KUNG-FU

Ils sont quatre-vingts stagiaires à s'être embarqués dans l'aventure strasbourgeoise, moins que ce qui était prévu au départ de l'expérience car, malgré toute l'attention de Gatti, plusieurs n'ont pas eu la force de renoncer à leurs démons : quatre-vingts « loulous », chômeurs, délinquants (grands et petits), toxicomanes qui ont été sélectionnés par les différents partenaires de l'expérience.

Depuis octobre 1994, ils travaillent en ateliers. Sept en tout. Le premier ? La pratique du kung-fu, afin que tous se réconcilient avec leurs corps, souvent affaiblis ou meurtris. Cinq autres illustrent les axes de recherche du spectacle : Kepler, Galilée, Giordano Bruno, Sorhavardi et les Indiens Mayas.

Un septième atelier réunit les « volontaires », essentiellement des étudiants, curieux de l'expérience, qui travaillent à la représentation des principaux paradoxes scientifiques. Le tout devrait former à terme le premier *« opéra quantique »*, joli jeu de mots sémantique où se rejoignent le sentiment religieux – *« Voulez-vous être Dieu avec moi »*, lance invariablement Gatti lors de ses premières rencontres avec les stagiaires – et l'ultime révolution importante, selon lui, la théorie des quanta d'énergie élaborée par Planck au tournant de ce siècle.

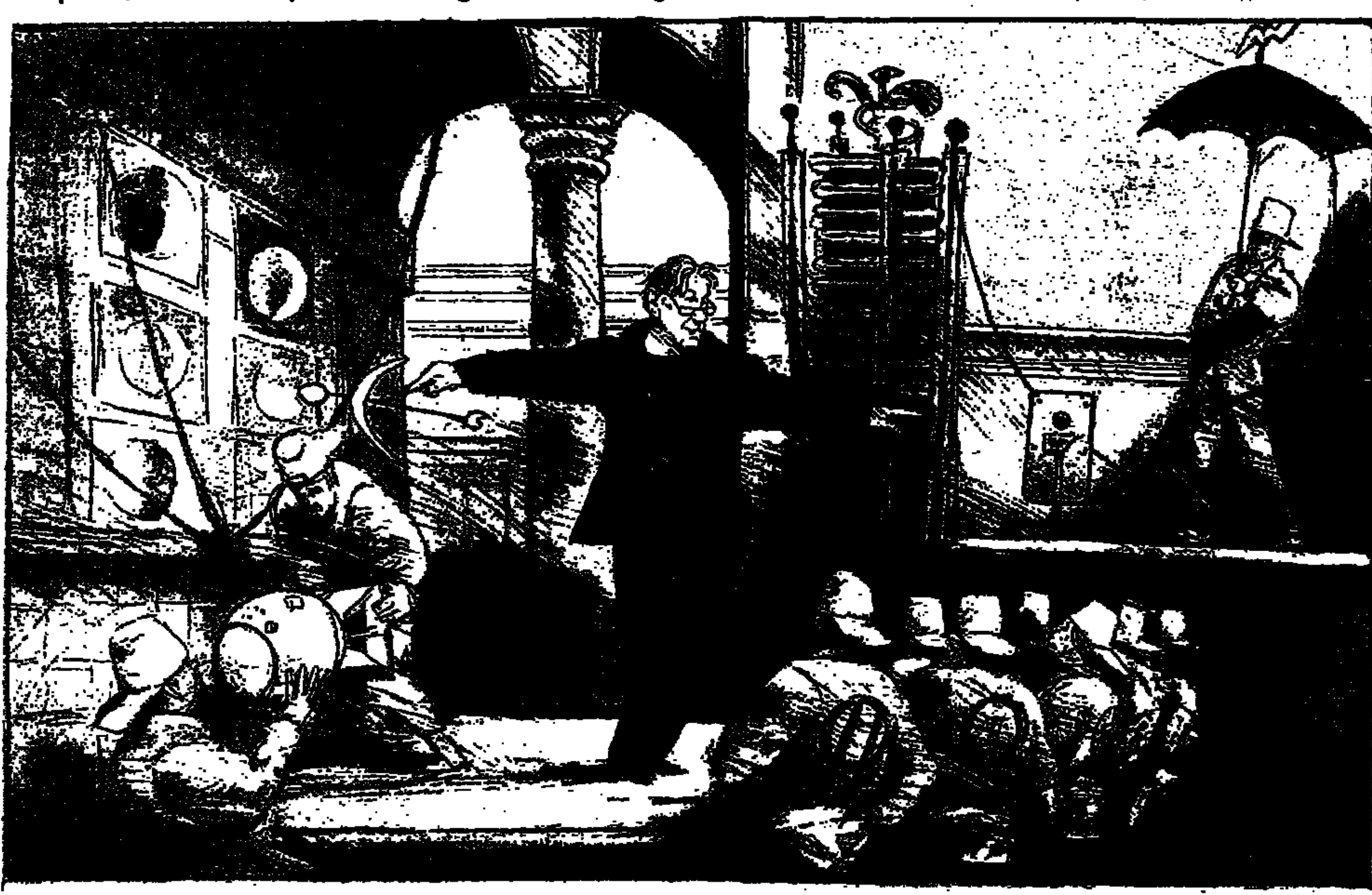
« La seule révolution dont nous sommes les bénéficiaires, qui tienne encore le coup à présent, est la révolution de Kepler, c'est-à-dire le jour où la circonférence est devenue ellipse, explique Armand Gatti. *Elle a changé notre vision du monde. On peut dire que Kepler est une sorte de gauchiste impénitent qui a ruiné la belle circonférence, droite, dogmatique. Cette révolution, c'est vingt-sept ans de la vie d'un homme, ce n'est pas rien. Vingt-sept ans d'erreurs et ce mot magnifique : « Quel étourneau j'ai été ! » C'est une conclusion merveilleuse pour l'inventeur d'un langage scientifique.*

» Le choix de Strasbourg est venu de l'astronome Johannes Kepler. Kepler, comme je l'imaginais avant de commencer ce travail, né en Allemagne en 1571, celui qu'on chassait, qu'on rejetait de la science ; une vie misérable tout autour, la guerre de Trente Ans... Il y a beaucoup de romantisme autour de lui. Le romantisme, c'est ma découverte du mot, de la parole. En classe, je me suis peuplé de Lamartine, de Chateaubriand, je suis né dans ce monde-là. Il en est toujours resté quelque chose, même si l'époque a fait que j'ai pris les plus grandes distances avec tout ça. Je cherchais donc un peu ce Kepler-là, un homme aussi qui se prenait pour un chien... Lorsqu'il était gosse, il était tellement mal formé, il voyait double ! Ça laisse imaginer ce qu'il lui a fallu de calculs mathématiques pour observer les astres... Une famille de tarés, l'épilepsie... C'est aussi un personnage qui a trouvé sa place en littérature puisque c'est lui qui a fourni l'idée du chien du Docteur Faustus, un barbet comme le mien. Tout y est. Un jour, il est parti avec un cheval promis à l'abattoir – quel duo que ce cheval et ce Kepler ! – pour la cour de Prague afin de recevoir l'argent qu'on lui devait. Mais il est mort à Ratisbonne, après une dernière nuit passée à discuter avec les cabalistes... L'Eglise ayant su que Kepler était mort, elle l'a sorti du tombeau et l'a donné à manger aux chiens. La boucle était bouclée. Le chien joue un rôle important, pas seulement dans la constellation qui porte son nom, pas seulement dans le mythe du Docteur Faustus mais également dans la réalité presque mythique de la vie de cet homme. »

Comme à l'ordinaire, Armand Gatti tutoie les concepts historiques, philosophiques et scientifiques les plus sophistiqués, concepts auxquels la plupart d'entre nous, et pas seulement les « loulous » strasbourgeois, pourraient se sentir étrangers.

Mais, grâce aux longues heures que le poète passe à sa table, jongleur de l'idée et du mot, grâce aux longues heures que son équipe partage avec les candidats à la libre parole, en des répétitions où se mêlent l'expression corporelle et l'expression orale, grâce aux longues heures que des universitaires, venus d'Alsace et de plus loin, ont passées à raconter, à expliquer, à éclairer la grande aventure de la science, un spectacle s'invente, inspiré des paroles et des expériences des stagiaires, où se rencontrent toutes les formes artistiques. *Kepler, le langage nécessaire* sera créé en juillet prochain. Trois fois dix heures. Juste le temps, pour une poignée d'irréductibles, de se réconcilier avec eux-mêmes.

Olivier Schmitt



Spectacle inclassable

Depuis 1984, Armand Gatti a choisi de s'exclure du circuit ordinaire du théâtre pour créer des spectacles inclassables, réalisés dans le cadre légal de l'insertion professionnelle, avec tout ce que nos villes ont fabriqué de personnes déboussolées et d'exclus. A Strasbourg, ses partenaires sont la commune et le conseil général, la direction départementale du travail et de l'emploi, celle des affaires sanitaires et sociales, bref, la litanie des « services sociaux », qui dit à elle seule l'arsenal des désarrois. Si le projet Kepler se situe dans la droite ligne des travaux habituels de La Parole errante (nom de la compagnie d'Armand Gatti), la « production exécutive » en est revenue à La Laiterie, Centre européen de la jeune création dirigé par Jean Hurstel, le lieu de tous les rendez-vous culturels alternatifs.

L'art contre l'exclusion

Jean Hurstel, directeur de La Laiterie de Strasbourg, Centre européen de la jeune création, qui est étroitement associé à l'expérience menée dans la métropole alsacienne depuis le mois d'octobre par Armand Gatti, est aussi président de l'Association Banlieues d'Europe, réseau culturel international qui s'est fixé pour mission, depuis sa création en 1990, d'*« articuler le langage artistique avec les autres langages – langues orales, récits, mémoire – des banlieues-mondes de notre continent »*. Banlieues d'Europe, avec l'aide de la ville de Strasbourg, du British Council et du Conseil de l'Europe, doit réunir du 29 au 31 mai ses cinquièmes Rencontres internationales. Elles ont pour thème « l'art dans la lutte contre l'exclusion ». De nombreux artistes et praticiens des formes artistiques variées (Armand Gatti, la chorégraphe Josette Baïz, le compositeur Nicolas Frize, le plasticien Walter Tacchini, etc.) témoigneront des expériences menées dans plusieurs villes (Strasbourg, Lille, Lyon, Bruxelles, Liverpool, Lisbonne, Berlin, Budapest, Barcelone...).

★ Banlieues d'Europe, Maison des cultures frontières, 21, rue de la Croix, 57800, Freyming-Merlebach. Tél. : (16) 87-81-69-24. La Laiterie, 10, rue de Hohwald, 67000 Strasbourg. Tél. : (16) 88-75-10-05.

Deux ans après, le bilan de l'expérience marseillaise

MARSEILLE
de notre correspondant

De grandes chouettes sont peintes sur les murs. Au sol, on aperçoit encore le tracé blanc des vieux quartiers de Marseille, rasés par les nazis dans la nuit du 23 au 24 janvier 1943, et, en lignes rouges, le plan du camp d'extermination de Sobibor, en Pologne. Erigé comme une stèle de la mémoire, un monumental mur de verre enserre les enveloppes adressées aux huit cents Marseillais raflés cette nuit-là et sur lesquelles la Poste a tamponné : *« NPAI »* (n'habite pas à l'adresse indiquée). A La Friche de la Belle-de-mai, manufacture de tabac désormais livrée à l'art, les vestiges d'*Adam quoi ?*, spectacle d'Armand Gatti, sont conservés – même si certains s'en défendent – comme des reliques.

Dans ces immenses hangars jadis occupés par les manutentionnaires de la Seita, Armand Gatti a répété, à partir de mars 1993, et joué, en juillet, *Adam quoi ?*, un spectacle d'une durée de seize heures consacré à la mémoire des huit cents juifs marseillais déportés et gazés à Sobibor. Artiste qui a choisi le champ social, Armand Gatti avait recruté des *« loulous »*, comme il nomme les jeunes « en galère ». Le terme de cette aventure artistique était l'embarquement de la troupe dans une chaloupe. Que sont devenus les comédiens d'un jour, chômeurs ou RMistes, mères isolées ou SDF ? Les uns ont regagné le rivage et témoignent, tressant des louanges au capitaine de leur vaisseau ; les autres, ceux qui sont passés par-dessus bord, sont de nouveau introuvables dans Marseille.

Christian était chômeur en fin de droits lorsque, *« par hasard et par curiosité »*, il s'est lancé aux côtés d'Armand Gatti et de soixante-dix autres stagiaires recrutés avec le concours de l'ANPE, des cellules d'appui aux RMistes et des centres sociaux de la ville. Dix-sept années durant, Christian avait été déchargeur de wagons, postier, déclarant en douane... Avant de troquer la stabilité du salariat contre l'insécurité d'une vie exclusivement vouée à la musique et à Kran Guru, le groupe qu'il a créé. *« Avant, je galérais dans la médiocrité, aujourd'hui, je galère dans quelque chose qui me plaît. C'est un choix, et Gatti m'a permis de l'assumer. Il m'a donné envie de foncer. »* Christian tire toujours le diable par la queue ; 6 000 francs par mois, addition d'allocations diverses et de maigres cachets, juste de quoi vivre avec sa fille âgée de dix-sept ans. Mais il n'a que faire désormais *« des regards normatifs de la société »*. Le RMI qui se profile ne l'effraie plus, grâce à cette expérience.

PÊCHE EXTRAORDINAIRE

Douar se régale de mots lorsqu'il parle d'Armand Gatti, de ce *« papa de tous ceux qui se sentent orphelins de la culture et du langage »*. Hier, Douar travaillait sur les chantiers ; aujourd'hui, il participe à la création d'un spectacle théâtral à Lausanne. *« Avant, je vivais mon autodestruction à petit feu, à gamberger, à me prendre la tête à coups de flips, de stress, comme d'autres à coups d'alcool ou de seringue. Gatti m'a fait redécouvrir l'énergie, m'a redonné du courage. Je me sens adulte dans cette société. Avant, je me taisais, maintenant je communique plus facilement. »*

Dans la démarche artistique d'Armand Gatti, l'accès à la parole est essentiel. *« Cela ne s'évalue pas, mais c'est un acquis pour tous »*, confirme Jacques Droda, sociologue et enseignant à l'université Aix-Marseille-II, qui a mené une étude sur les *« loulous »* d'Armand Gatti.

« Cela remonte le moral », *« il nous donne une pêche extraordinaire »*, *« il réveille les gens »*... Deux ans plus tard, les stagiaires mesurent encore l'effet Gatti. *« Si on considère que son boulot est celui de l'ANPE – insérer les gens dans la société –, on est à côté de la plaque »*, explique Pascale, animatrice du réseau des Cafés-musique en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. *« Gatti est provocateur dans ses textes, dans son attitude, dans sa démarche. Il est là pour donner des coups de pied au cul, provoquer l'envie de prendre des initiatives, de se dynamiser. Gatti ne résoud pas les problèmes de chacun, ne gère pas des vies, mais communique une force. »*

Les stagiaires marseillais d'*Adam quoi ?* avaient signé une convention prévoyant l'« après-Gatti ». Un organisme de formation les a accompagnés, une fois le rideau baissé. Jean Julien de la Ferrière, responsable de cet organisme de formation, rejoint le sociologue lorsque celui-ci, loin de résumer le travail d'Armand Gatti à une insertion professionnelle, préfère y voir *« une arme pour dialoguer avec la cité, avec soi-même »*. Dans ce concert laudatif, Gilles entend *« ne pas oublier tous ceux qui se sont perdus dans l'expérience, les exclus de Gatti, ces malentendants qui n'ont pas pu aller jusqu'au bout, ce clochard qui n'a pas réussi à tenir, ceux qui, à cause de l'alcool, se sont fait virer »*. *« Il nous propose d'être Dieu avec lui, or, il veut être Dieu tout seul »* : Gilles comprend qu'un metteur en scène ait *« tous les droits dans sa création artistique, mais alors il n'a pas le droit de clamer qu'il fait du social »*.

Marseille résonne toujours des engouements soulevés par le travail du metteur en scène, mais aussi des critiques devant la démesure du projet, qualifié par certains d'*« opération luxueuse »*.

La ville bruisse encore des polémiques sur le coût du spectacle : 9 millions de francs. Philippe Foulquié, le directeur de La Friche, se range dans le camp des défenseurs de l'expérience. *« On dit Gatti budgétivore, mais un budget de 9 millions pour un an de travail, dont six mois avec cent cinquante personnes, c'est le prix moyen des productions des théâtres nationaux. Sans mesurer l'effet social sur les stagiaires qui vivent ce rêve, Gatti travaille pour leur dire : au plus bas que vous vous trouviez, vous êtes quelqu'un. »*

Luc Leroux

هكذا من الأصل

Les étranges résonances de « Sonatine », néopolar japonais et stylisé

Un thriller qui pervertit les règles du film de gangster

Takeshi Kitano est le réalisateur et l'interprète d'un suspense tendu aux situations farfelues. Vedette de la télévision au Japon, où il a longtemps animé un spectacle irrespectueux, écrivain critique de la société, il se construit une réputation d'humoriste iconoclaste et a pris la stature d'un cinéaste ambitieux.

« SONATINE ». Film japonais de Takeshi Kitano, avec Takeshi Kitano, Aya Kokumai, Tetsu Watanabe. 1 h 34.

Rituels d'un autre âge, bizness très contemporain et déchaînement de violence, *Sonatine* commence comme un classique film de yakuza, c'est-à-dire de gangsters japonais, mené avec une indéniable virtuosité. Mais son réalisateur-interprète principal n'est pas un cinéaste ordinaire *(lire son portrait)*, et *Sonatine* ne sera pas un thriller ordinaire. Après une succession de règlements de comptes au sein d'une confuse guerre des gangs, où la brutalité paraît tenue à distance par un humour glacé, la bande dirigée par Murakawa (Kitano) se retrouve... à la plage.

Une plage déserte d'Okinawa, où les truands se muent en vacanciers puérils. Ils trompent leur oisiveté par des jeux étranges et des mascarades ambiguës auxquelles vient participer, malgré elle puis volontairement, une belle inconnue. Sans complaisance aucune pour ses protagonistes montrés comme des robots mus par l'alcool, la drogue, et un mode d'existence fondé sur les seuls rapports de forces, le film dessine une intriguante chorégraphie, stylisée par les couleurs, les lumières et les gestes. Et la réalisation, mettant à profit les meilleurs préceptes du suspense selon Hitchcock, prend soin de toujours annoncer les événements afin de maintenir la tension au sein de ce film dont les bizarreries évitent ainsi de passer pour de simples gadgets.

Au milieu des potaches méchants qui composent son gang, le chef laisse apparaître une cassure plus profonde, une tentative désespérée de retrouver un état d'innocence, qui s'achèvera en bain de sang. Une douleur, une beauté aussi naissent au creux de ce portrait d'un guerrier au bout du rouleau, traité avec un mélange d'ironie et de sens du tragique, qui fait de *Sonatine* l'un des meilleurs films venus du Japon depuis le début de cette décennie.

Jean-Michel Frodon

« Beat » Takeshi et Mister Kitano, portrait d'un artiste

PEU CONNU EN FRANCE, Takeshi Kitano est pourtant, à l'âge de quarante-huit ans, un personnage-culte au Japon depuis près de vingt ans, beaucoup plus grâce à la télévision qu'au cinéma : ses films, s'ils lui ont valu une grande notoriété critique au Japon, n'ont jamais été de vrais succès populaires.

Né le 18 janvier 1947 à Tokyo, l'ancien comédien de *manzai* (spectacle populaire de comique verbal) fait ses débuts dans de petites salles du quartier d'Asakusa, à Tokyo, dans les années 70. Il triomphe rapidement à la télévision sous le surnom de « Beat » Takeshi, avec son partenaire « Beat » Kiyoshi, grâce à leurs spectacles qui s'attaquent avec une réjouissante véhémence aux tabous de la société japonaise moderne, dans une profusion de jeux de mots « non-sensiques » et d'irrespect vaillamment cultivé.

Faisant ensuite cavalier seul, Takeshi Kitano devient aussi célèbre que Coluche en France : c'est le début d'une longue série de shows, dont les plus fameux sont *Fu-Un Takeshi-jō* (« le château Takeshi des nuages et du vent », parodie de titres à la Kurosawa), *TV Jockey*, *Kitano Club*, ou encore *Heisei Kyoiku Iinkai* – certains sont encore diffusés actuellement. Au faîte de sa popularité, Takeshi Kitano fait la connaissance de Nagisa Ôshima – lui-même vedette des médias après le scandale causé par *L'Empire des sens* –, qui l'oriente vers le cinéma. Il y débute par le rôle d'un tueur en série dans un feuilleton, où son visage au sourire de Joconde inquiétant fait merveille.

Il ne veut rien faire comme tout le monde, s'attirant inimitiés et procès

L'histrion du petit écran révèle une complexité beaucoup plus trouble, tirant à vue sur les travers d'une société hiérarchisée et policée à l'extrême, mais qui l'accepte parce qu'il la fait rire. Le tournant décisif est le rôle ambigu du sergent Hara que lui confie Nagisa Ôshima dans *Furyo*, où il dit la fameuse phrase *« Merry Christmas, Mister Lawrence »*, qui fournira au film son titre international. Son humanité apparente y est toujours contredite par le mystère d'un regard couvant un insondable sadisme.

Pourtant, « Beat » Takeshi ne se prend pas encore au sérieux, et continue d'alimenter la critique médiatique, d'écrire plusieurs romans et recueils d'essais (une quarantaine au total, dont *Many Happy Returns*, adapté au cinéma), ou des articles fustigeant la classe politique dans les journaux, bref de se mêler de tout. Comme toute personnalité médiatique qui se respecte au Japon, il réalise aussi des spots publicitaires, pimentés par son humour décapant : dans l'un d'entre eux, il présente par exemple deux pâtes dentifrices à un garçon en lui demandant quelle marque il va utiliser. Et le gifle après qu'il a choisi la mauvaise. « Beat » Takeshi ne veut rien faire comme tout le monde, s'attirant inimitiés et procès.

Il passe derrière la caméra en 1989, lorsque le réalisateur du premier film dont il tient la vedette déclare forfait. Takeshi Kitano remanie considérablement le scénario, et refond son personnage de policier sadique pour un film qui deviendra célèbre à l'étranger sous le titre anglais de *Violent Cop*, et que saluera plus tard Quentin Tarantino : son ultra-violence glacialement stylisée annonce une nouvelle tendance dans le polar japonais, après les excès d'hémoglobine et de mouvements de caméra dans les films de yakuzas de la Tôei. Quand on lui reproche la violence clinique de certaines scènes, le cinéaste réplique : « *Je comparerais volontiers la violence à un tas de merde. Personne ne veut la voir, mais elle existe, que ce soit dans les films ou la réalité. Les gens devraient plus souvent regarder la violence, ne serait-ce pour en tirer leurs propres conclusions.* »

Après *Boiling Point* et *La Mer la plus calme de cet été-là* (*A Scene at the Sea*), ce dernier en rupture totale avec sa veine violente, Takeshi Kitano peaufine sa manière dans son meilleur film à ce jour, *Sonatine*, révélé à Cannes en 1993. Même lorsqu'il ne signe pas officiellement un film, « Beat » Takeshi ne peut s'empêcher de participer à des projets farfelus, comme *Les Liaisons érotiques*, une pochade tournée à Paris par Koji Wakanatsu (un proche d'Ôshima) avec son compère Yuya Uchida, « *le grand-père du rock'n' roll japonais* ». La scène d'ouverture montrait une fausse Edith Cresson éructant un discours anti-japonais...

Le 2 août 1994, une nouvelle répercutée par tous les médias choque l'opinion nippone : Takeshi Kitano est grièvement blessé dans un accident de moto sur une autoroute de Tokyo, où il roulait à tombeau ouvert la nuit, avec plusieurs grammes d'alcool dans le sang. Il en réchappera après un long séjour à l'hôpital, mais a un côté du visage paralysé. Il venait de terminer le tournage de son nouveau film, *Minna yatteruka* (« ça va bien tout le monde » – expression au double sens ostensiblement sexuel), où il reprend un certain nombre de sketches télévisés. L'un d'eux montre l'acheteur d'une voiture spécialement étudiée pour les ébats amoureux, un autre dépeint un homme-mouche atterrissant à la fin sur un énorme étron au son de musiques pseudo-hawaïennes parodiant les séries des années 60. Si Takeshi Kitano se construit la stature d'un cinéaste d'importance, « Beat » Takeshi demeure un incorrigible farceur.

Max Tessier

Maître Woo élève le massacre au rang des beaux-arts

À l'école de Jean-Pierre Melville, « The Killer » démontre sans complaisance la puissance symbolique d'un genre ultra-violent

THE KILLER. Film chinois (Hongkong) de John Woo avec Chow Yun-Fat, Danny Lee, Sally Yeh, Chu Kong. 1 h 50.

Tourné en 1989, bloqué pour de sombres raisons économico-juridiques dans les tiroirs d'un distributeur, *The Killer*, de John Woo, arrive enfin sur les écrans français, précédé d'une forte réputation colportée par les amateurs de films d'action asiatiques. Voyons donc. Résumer un film comme *The Killer*, c'est prendre le risque de ne mettre à nu qu'une architecture froide et dérisoire, entre la parodie et le kitsch. Les personnages, en effet, ne sont plus des personnages depuis longtemps. Ce sont des figurines naturalisées, pourrait-on dire, par toute une tradition qui les réduit à leur essence.

The Killer n'est ainsi, si l'on résume son argument, qu'une variation supplémentaire sur le thème du tueur à gages qui veut décrocher et qui est pourchassé par ses commanditaires, du flic pur et dur qui, petit à petit, se met à éprouver respect et amitié pour sa proie (le tueur en question). Le scénario introduit, de surcroît, des éléments candidement mélodramatiques : l'assassin tombe amoureux d'une chanteuse de cabaret qu'il a malencontreusement blessée au cours d'une fusillade et qui perd progressivement la vue, il n'hésite pas à risquer l'arrestation en conduisant une petite fille à l'hôpital. Rien dans ce qui doit solliciter l'affect du spectateur ne semble en effet trop gros pour le cinéaste.

John Woo revendique, en fait, tout un héritage cinématographique, et notamment celui de Jean-Pierre Melville, qui avait inventé un cinéma se donnant ouvertement comme une variation maniériste sur les conventions du film noir américain. L'approche des règles du genre obéit ici à une logique paradoxale qui consiste à revendiquer tout une mémoire cinématographique en respectant à la fois les mythologies populaires et leur dépassement critique. C'est que John Woo est véritablement un « cinéaste du troisième type », dont les films postulent une attention inédite se portant au-delà du ricanement parodique ou de l'innocence. Le traitement chorégraphique de la violence qui caractérise le réalisateur ne donne pas seulement lieu au déploiement d'un certain nombre d'exploits pyrotechniques et sportifs. Il synthétise une spectaculaire stylisation autant empruntée à la comédie musicale (Jacques Demy est une référence avouée) qu'aux films d'arts martiaux issus de Hongkong, genre dont on ne mesure pas encore assez l'influence sur les formes contemporaines du film d'action.

La débauche de coups de feu et les morts en série définissent une esthétique qui intègre sérialité, abstraction et exténuation, en une sorte d'authentique et contemporaine « forme extatique ». C'est en cela que la violence n'est pas complaisante ni ignoble chez John Woo : elle possède un statut inédit, qui transforme les armes à feu, au-delà de leur « valeur d'usage », en figures de rhétorique. Si, dans *The Killer*, une tasse de thé peut soudainement remplacer un pistolet, une jeune femme découvrir qu'elle est devenue aveugle en se brûlant les doigts à la flamme d'une chandelle, c'est que son auteur croit d'abord au cinéma, à la puissance des armes de la mise en scène, à une écriture d'autant plus poétique qu'elle est autonome. John Woo prépare actuellement son deuxième film à Hollywood.

Jean-François Rauger

Jeux de miroir pour un monstre éternel

FREDDY SORT DE LA NUIT. Film américain de Wes Craven avec Heather Langenkamp, Miko Hugues, Matt Winston, Wes Craven. 1 h 52.

Wes Craven appartient à cette génération de réalisateurs américains qui renouvelèrent, à la fin des années 70, le cinéma fantastique et d'épouvante. Il y a dix ans, il créait le personnage de Freddy Krueger, fantôme d'un tueur psychopathe dont la particularité est de s'en prendre aux adolescents (conformément à l'ensemble des monstres du fantastique contemporain) à l'intérieur de leurs rêves mêmes. Le cinéma *gore* (montrant une violence hyperréaliste) y trouvait un archétype, produit par le refus des pulsions et une quête ascétique souvent attachée à l'adolescence justement. Comme l'avait encore montré son précédent film, l'excellent *Sous-sol de la peur*, Wes Craven est un auteur conscient de ce que les figures du cinéma de genre contemporain renvoient à des formes antiques, celles des contes de fées.

PIRANDELLIEN

Cette sixième « suite » des aventures de Freddy présente un profil tout particulier. Le monstre sévit cette fois dans les milieux du cinéma, au sein justement de l'équipe qui l'a créé. Ce *Freddy sort de la nuit*, dont le titre original traduit serait *Le Nouveau Cauchemar de Wes Craven*, est un curieux film d'épouvante pirandellien. Wes Craven, Heather Langenkamp, l'actrice principale du premier Freddy, Robert Englund, le comédien qui a interprété le personnage du monstre, jouent ici leur propre rôle. Un mouvement de va-et-vient distanciateur s'installe dans le cadre d'une fiction où les personnages s'arrêtent parfois pour lire le scénario. Mais ce qui a tout l'air d'être un procédé facile s'avère une formidable machine à fabriquer de la réflexion sur son objet. Le film est bien supérieur au dernier *opus* de John Carpenter, *L'Antre de la folie*, autre réflexion sur le fantastique : il n'essaie pas de surplomber de façon trop théorique ses propres conventions jusqu'à en désamorcer les effets. *Freddy sort de la nuit* fait peur, moins par les séquences qui relèvent du genre (surtout dans les dernières vingt minutes) que par son aspect simplement réaliste et concret.

Les monstres du cinéma, nous dit Wes Craven, sont des figurations de notre propre peur de la mort, et celle-ci est restituée ici dans sa réalité quotidienne. L'épreuve réelle traversée par les personnages est celle des tremblements de terre (nous sommes en Californie), des accidents de la route ou des chutes mortelles d'enfants sur un terrain de jeu. C'est ainsi, paradoxalement, dans sa dimension documentaire que le film remplit la mission dévolue aux règles du genre.

J.-F. R.

TOUS LES NOUVEAUX FILMS

LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH, film américain de Gillian Armstrong, avec Winona Ryder, Kirsten Dunst, Samantha Mathis, Claire Danes, Trini Alvarado et Susan Sarandon. 1 h 55.
« Certains livres vous sont si familiers qu'à les lire, on a le sentiment de rentrer chez soi », dit Jo, l'une des filles du docteur March, et personnage central du roman autobiographique de Louisa May Alcott. Elle parle de Shakespeare, elle pourrait tout autant se référer à ce classique de la littérature anglo-saxonne, trop souvent relégué au rayon « Bibliothèque à l'eau de rose ». *Little Women* a déjà fait l'objet de trois adaptations : en 1933, George Cukor dirigeait Katharine Hepburn (Jo, rôle tenu ici par Winona Ryder) et Joan Bennett . En 1949, une version signée Mervyn LeRoy rassemblait les jeunes filles en fleur de la MGM (Elizabeth Taylor, Margaret O'Brien, Janet Leigh). Enfin, en 1978, la télévision américaine en présentait une plate resucée. On pouvait craindre qu'un relent de nostalgie (l'action se déroule dans la Nouvelle-Angleterre du XIX[e] siècle) et un opportunisme socio-politique (la nouvelle « correction politique » conservatrice) fassent de cette mère dont le mari est parti pour la guerre et qui élève ses quatre filles dans la pauvreté mais la dignité un monument érigé aux « valeurs familiales ». Est-ce parce que la réalisatrice Gillian Armstrong est australienne et qu'elle s'embarrasse peu des turbulences nord-américaines ? Est-ce parce que, dès ses débuts (*Ma brillante carrière*, 1978), elle savait dépasser les colifichets du film d'époque et découvrir la vérité profonde de personnages ? Toujours est-il que, magnifiquement épaulée par une brigade de comédiennes d'une épatante justesse, elle fait de *Little Women 4* un film d'une fraîcheur, d'une émotion et, oui, d'une vigueur inattendues.
Henri Béhar

SONATINE
Film japonais de Takeshi Kitano
Lire critique page 35

THE KILLER
Film américain de John Woo
Lire critique page 35

LA JARRE
Film iranien d'Ebrahim Forouzesh
Lire critique ci-contre

UN ANGLAIS SOUS LES TROPIQUES
Film américain de Bruce Beresford avec Sean Connery, Colin Friels, John Lithgow, Louis Gossett Jr., Diana Rigg, Joanne Whalley-Kilmer. 1 h 33
A partir d'un roman de William Boyd (adapté par l'auteur), le réalisateur tente une approche directe, chaleureuse et amusée d'un microcosme colonial, avec le renfort d'une affiche prestigieuse. « L'homme bon » du titre original (*A Good Man in Africa*), Sean Connery, est le médecin écossais qui vient en aide à plus malheureux que lui, ce qui ne manque pas dans la brousse. Il n'est hélas ! qu'un personnage secondaire. Se voulant comédie de mœurs, souvent de boudoir, le film a pour centre un diplomate de grade moyen (Colin Friels), qui passe plus de temps à s'envoyer en l'air qu'à s'occuper des affaires de la Couronne. Candidat à la présidence (Louis Gossett Jr.), diplomates, administrateurs coloniaux (John Lithgow, Diana Rigg), tous (sauf le docteur Connery) trempent dans des affaires louches. Là où on attendrait du mordant, on a droit à une farce. Mais il est toujours agréable de voir Sean Connery à l'écran. Même en *guest star*, il est d'un tel charisme qu'il renvoie tout le monde – hommes et femmes, avec ou sans vêtements – au vestiaire.
H. Bh.

FREDDY SORT DE LA NUIT
Film américain de Wes Craven
Lire critique page 35

L'INONDATION
Film franco-russe d'Igor Minaiev. Avec Isabelle Huppert, Boris Nevzorov, Macha Lipkina. 1 h 40.
Le souffle de la Révolution traverse les rues de Petrograd, mais ne contrarie guère le cours du film d'Igor Minaiev. Adaptant le roman d'Evgueni Zamiatine (1929), le cinéaste ukrainien utilise la situation historique comme simple contrepoint à la sordide histoire d'une femme, de son mari et de la jeune maîtresse de celui-ci. Sofia (Isabelle Huppert) domine le trio et, bien que d'abord victime bafouée par son époux, c'est par elle que le malheur arrive : elle accueille Ganka, orpheline de treize ans, qui pleure et qui rit trop fort, et qu'elle retrouvera bientôt dans le lit conjugal. Et c'est elle qui, à coups de hache violemment assénés, élimine sa rivale. Ce portrait de femme sans enfant, qui se sent peu à peu vidée de sa propre vie, est composé avec une extrême attention aux gestes et aux détails, et se nourrit de la présence irradiante d'Isabelle Huppert. Il raconte un crime qui non seulement demeure impuni mais « profite » à son auteur : conclusion amorale d'un film aux couleurs délavées par l'eau suintant de chaque plan, celle de la Neva qui déborde, celle dont use Sofia pour nettoyer le sol ou se laver après le meurtre, celle des larmes de l'orpheline. Mais le film lui-même finit par sombrer, incapable de faire la part entre la froideur de la mise en scène et l'hystérie des comportements, tandis que le réalisateur se montre impuissant à endiguer les flots d'un esthétisme qui l'entraîne vers le maniérisme.
P. M.

REALITY SHOW
Film franco-québécois de Michel Poulette avec Martin Drainville, Agathe de la Fontaine, Dominique Michel, Yves Jacques. 1 h 29.
Un jeune homme ordinaire, Louis Jobin, plutôt gaffeur et introverti, devient la vedette d'une émission télévisée dont le principe consiste à filmer, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sa vie quotidienne. Transformé par ce vedettariat soudain, Louis Jobin va connaître à la fois la gloire d'être vu simultanément par tout le monde et les dangers et désillusions inhérentes à la situation. Il saura mettre en échec le cynisme et la manipulation des médias. *Reality Show* est une petite comédie satirique et théorique sur la télévision aujourd'hui et sa tendance à se nourrir de la réalité même et du quotidien (les fameux *reality shows*). Le comique repose ici sur le fait que la simple duplication du réel a pour conséquence inéluctable de transformer celui-ci en fiction. L'idée de base du scénario réussit ainsi à provoquer des gags et des situations parfois assez inédites, malgré une mise en scène assez plate.
J.-F. R.

LES ENTRÉES A PARIS

■ **Peu de nouveautés cette semaine**, la seconde des congés scolaires à Paris. Avec 61 000 entrées, *Le Livre de la jungle* domine aisément dans ses 32 salles, sans faire d'étincelles. Mais *71 fragments* obtient un score honorable de près de 3 000 dans seulement 2 salles. De même que d'autres « petits films » récemment sortis trouvent leur public. Ainsi de *Circuit Carole*, lui aussi à 3 000 avec 2 écrans (plus de 6 000 en quinze jours), ou... *À la campagne*, qui poursuit son chemin avec encore 7 000 entrées en quatrième semaine dans ses 5 salles, et un total de plus de 30 000 entrées.

■ **Deux champions** dominent en ce moment le box-office. Prévisible, le succès de la reprise des *101 dalmatiens* risque de s'interrompre avec la fin des vacances, non sans avoir engrangé près de 400 000 entrées en quatre semaines. Alors que *Petits Meurtres entre amis* semble bien parti pour durer, en ajoutant 77 000 amateurs aux 70 000 de sa semaine de sortie, grâce à une augmentation considérable de son circuit, passé de 19 à 32 écrans. A moindre échelle, c'est également la bonne opération réussie par *Dis-moi oui*, qui, en passant de 29 à 35 salles, obtient 42 000 acquiescements, soit près de 100 000 en quinze jours.

■ **En continuation,** *Alerte !* tient toujours avec 66 000 entrées dans son énorme circuit de 47 salles (total : 270 000 en trois semaines), et *Légendes d'automne* trouve encore son comptant d'auditeurs à 44 000 dans 31 salles (273 000 en quatre semaines), tandis que 38 000 amateurs viennent jouer au *Streetfighter* dans 33 consoles collectives (197 000 en trois semaines). De son côté, *Les Misérables* atteint cahin-caha les 200 000 entrées en six semaines, ce qui n'est pas vraiment un triomphe.

J.-M. F.

★ **Sources des chiffres :** ***Le Film français***

Entre école et désert, « La Jarre » répand les bienfaits d'une fable simple et forte

Ebrahim Forouzesh conte les tribulations d'un village face à un incident qui remet tout en cause

Dans la lignée des films « pour enfants » d'Abbas Kiarostami, mais avec une belle originalité, un autre cinéaste iranien, Ebrahim Forouzesh invente à partir d'une situation quotidienne une mise en question des comportements collectifs dont la valeur universelle dépasse les frontières. Ebrahim Forouzesh rejoint ainsi les rangs, trop clairsemés, des grands cinéastes réalistes contemporains.

LA JARRE, film iranien d'Ebrahim Forouzesh avec Bezhad Khodaveisi. 1 h 26.

Pratiquement sorti du néant (pour le public français) il y a quelques années, le cinéma iranien a tiré profit de l'existence d'un réalisateur de première importance, Abbas Kiarostami. Toute cinématographie méconnue a besoin de semblable ambassadeur pour émerger, mais elle court bientôt le risque d'être comme la forêt cachée par un seul arbre, fût-il d'aussi belle futaie. Avant que le prochain Festival de Cannes ne contribue à faire découvrir un autre cinéaste iranien, Mohsen Makhmalbaf, dont deux réalisations seront présentées, la sortie de *La Jarre* contribue à élargir la connaissance de cette cinématographie.

Forouzesh est à bien des égards proche de Kiarostami : il a travaillé avec lui dans le cadre de l'Institut pour les enfants et adolescents où le réalisateur d'*Où est la maison de mon ami ?* a tourné la plupart de ses films, et il a d'ailleurs réalisé des scénarios écrits par son confrère. Plus encore, ce film utilise, au moins en apparence, le même genre de cadre : *une petite fable morale dont les* principaux protagonistes sont des enfants. Ce n'est pourtant pas à un simple disciple de Kiarostami qu'a été attribuée la récompense suprême au dernier Festival de Locarno, mais à un cinéaste à part entière, et à un film qui n'a besoin d'aucune référence pour tenir debout.

La première singularité de ce film tient à l'environnement dans lequel il se situe, un village du Sud, région désertique brûlée de chaleur et de pauvreté, où la rudesse des mœurs répond à l'aridité de la terre et la dureté du climat. Là se trouve une école, perdue dans un néant géographique, mais aussi bien historique, pincée de modernisme lâchée au milieu d'un monde archaïque. Encore le modernisme est-il réduit à l'idée d'éducation, le reste est de bric et de broc. L'objet le plus précieux de cette école où tout est misérable (le bâtiment, l'instituteur, le matériel scolaire) est justement cette jarre à laquelle les élèves étanchent leur soif à l'heure de la récréation. *Mais* un jour celle-ci se met à fuir. Ce n'est pas un incident, c'est une catastrophe.

Ce sera, aussi, le révélateur des comportements de chacun, au sein de communautés divisées, immatures, prêtes à se déchirer au détriment de leurs intérêts. La classe et le village composent en regard deux groupes humains où se développent simultanément une foule de réactions : égoïsme, envie, médisance, discours moralisateurs peu appliqués par qui les profère, brutalité sans phrase, élans de générosité dévoyés, dépendance envers l'autorité composent un petit traité des comportements peu amène pour l'humanité, au sein desquels se fraiera la volonté de s'en sortir, de résoudre les problèmes matériels et les différends éthiques. En Iran, plus encore qu'ailleurs, il n'est pas égal que ce soit une femme qui prenne les affaires en main. Tout comme dans ce contexte le représentant officiel qu'est, de gré ou de force, l'instituteur, porteur d'une morale où cohabitent civisme, préceptes islamiques, bon sens et orgueil, dessine un portrait complexe, porteur de salubres interrogations.

La caméra ne juge ni ne fabrique, elle accompagne, témoin attentif et sensible, sismographe des petites cruautés et des grandes émotions. L'art singulier de Forouzesh tient à la manière dont il intègre ou dissocie l'individuel et le collectif, à sa surprenante justesse, jamais complaisante, lorsqu'il filme les enfants. Et plus encore peut-être à l'étonnante présence physique des humains et des choses, au sentiment de chaleur qui pèse sur les images et à la bourrasque de fraîcheur que porte la soudaine apparition d'une rivière. *La Jarre* est une fable, son grand mérite est qu'en deçà de la morale, chacun de ses instants est porteur de sens, et d'émotion.

J.-M. F.

Découverte d'une grotte sépulcrale de l'âge du fer dans le Lot

APRÈS LA COMBE D'ARC, en Ardèche, une autre grotte vient d'être découverte par des spéléologues amateurs, à Boussac (Lot). Il s'agit cette fois d'une caverne-sépulture datant de l'âge du fer – donc beaucoup plus récente que celle de la combe d'Arc – où gisent une vingtaine de squelettes parfaitement conservés et scellés par un encroûtement de calcite. C'est le 19 février qu'un groupe du spéléoclub du canton de Livernon a mis au jour cette nécropole. Des experts dépêchés sur les lieux, le 24 février, puis le 19 mars, ont permis de dater, avec une relative précision, l'époque de son utilisation : vers le VIII[e] et le VII[e] siècle avant notre ère. L'annonce tardive par le ministère de la culture de cette importante découverte s'explique par la nécessité de protéger le lieu – il n'est pas question pour le moment de l'ouvrir à la visite. Une étude approfondie du site devrait être entreprise par le service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées et par le laboratoire d'anthropologie de Bordeaux-I. Les premiers éléments de l'enquête confirment l'importance de cette grotte.

Dans une petite galerie reposent trois individus : un homme armé, accompagné d'un homme et d'une femme portant quelques bijoux. Dans la salle principale sont regroupés dix-neuf individus de tous âges, sans aucune parure. Les relevés qui ont été faits à Boussac ont déjà permis de déterminer la position d'origine des corps ainsi que la chronologie des dépôts. Si l'hypothèse du dépôt simultané des individus est confirmée, un tel ensemble mettrait en évidence une hiérarchisation des sociétés protohistoriques. Les premiers individus, parés d'ornements métalliques, pourraient appartenir à une « classe » distincte de ceux regroupés dans la salle principale. Une hiérarchisation des sociétés de l'âge du fer en Méditerranée occidentale est soupçonnée depuis longtemps, mais rarement mise en évidence de façon aussi formelle.

Par ailleurs, le rite observé à la grotte de Boussac diffère de la pratique de l'incinération habituellement rencontrée dans le reste de la région pour cette époque. Il s'agirait ici d'un mode funéraire propre à ce groupe du Quercy et qui maintiendrait une tradition beaucoup plus ancienne puisqu'elle est connue depuis le Paléolithique. – *(AFP.)*

Le Congrès et les droits des artistes américains

Pour le deuxième symposium sur les droits des artistes, qui s'est tenu à Los Angeles les 27 et 28 avril, Hollywood a reçu des renforts de deux membres du Congrès, John Bryant et Alan Simpson, auteurs de la législation qui imposerait un avertissement détaillé lorsqu'un film a été colorisé, recadré, coupé... à l'insu de son auteur (Film Disclosure Act), et qui accorderait au réalisateur un droit de *copyright* lui permettant un recours juridique en cas de dénaturation de son œuvre (Theatrical Motion Picture Authorship Act). Mais ces deux textes de loi n'ont pratiquement aucune chance d'être adoptés par le Congrès américain, le puissant lobby des Majors y veillera.

Furieux, leur porte-parole, Jack Valenti, défendait le statu quo : *« Clinton a critiqué notre industrie* [en Janvier dans son discours sur l'état de l'Union], *Bob Dole en a fait autant en annonçant sa candidature à la présidence, Pat Buchanan ne décolère pas. Mais j'ai passé toute ma carrière à empêcher le gouvernement de se mêler de notre business. »* Cependant, tenant compte du mouvement d'opinion amorcé par la Fondation pour les droits des artistes et pour devancer une ingérence du Congrès, les studios inscrivent désormais volontairement (pour les télédiffusions, les projections en avion et sur les cassettes vidéo) un message indiquant en des termes très vagues que le film a été modifié.

Le symposium s'est aussi consacré à la menace que représentent les images digitales et leur capacité d'altérer les films, ainsi qu'à la libre circulation d'œuvres qui déferlent sur les nouveaux réseaux de communication. *« Maintenant on peut refaire une version de* Sur les quais *avec Silvester Stallone dans le premier rôle »*, déplore George Lucas. En clôture, le prix John Huston pour les droits des artistes a été remis à Steven Spielberg, l'un des premiers réalisateurs à avoir demandé le respect du droit d'auteur.

« Quelque temps après avoir tourné Duel, *je regardais une série à la télévision, et j'ai reconnu mon camion*, a-t-il raconté. *Ils avaient réutilisé les images. J'ai pensé :* « Il nous faut une loi. » *Nous défendons ceux qui ne sont plus là pour empêcher la détérioration de leurs œuvres. Tous les pays qui ont ratifié le traité de Berne reconnaissent le droit moral, à l'exception des Etats-Unis. »* La « jurisprudence » Huston (par laquelle la justice française a condamné la télédiffusion d'une version colorisée de *Quand la ville dort)* est encore lettre morte à Hollywood. *(Corresp.)*.

Patricia Kaas a donné un concert près de la centrale de Tchernobyl

DIX MILLE À QUINZE MILLE personnes ont assisté, lundi 1[er] mai, au concert de Patricia Kaas à Slavoutitch (nord de l'Ukraine), une ville nouvelle de 28 000 habitants construite à 45 kilomètres de Tchernobyl, au cœur de la forêt contaminée, pour reloger les ouvriers de la centrale nucléaire dont deux réacteurs sont encore en activité. *« Les gens d'ici ont une vie qui n'est pas facile. C'est bien de faire quelque chose pour les divertir »*, a déclaré la chanteuse, qui s'est produite sur une grande scène en plein air, sur la place principale. Les organisateurs attendaient 50 000 personnes, des artistes russes de renom comme Valeri Leontiev étant également à l'affiche de ce spectacle gratuit, retransmis à la télévision. Plusieurs organisations écologistes avaient appelé la chanteuse à renoncer au concert, le qualifiant d' *« hypocrite et insultant pour la mémoire des victimes de la catastrophe de Tchernobyl »*. Une comptable au chômage, âgée de vingt-deux ans, est pour sa part admirative : *« C'est très courageux de sa part de venir en dépit du niveau élevé de radioactivité dans la région. »* Patricia Kaas est très connue en Ukraine et en Russie, où elle a vendu un million et demi d'albums et une quarantaine de millions d'albums pirates. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

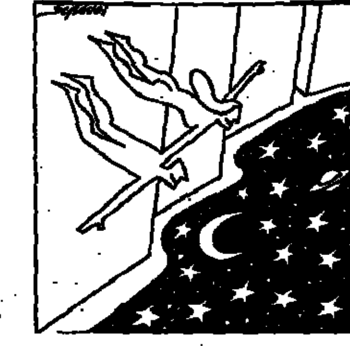
■ **MUSIQUES : la Fédération des salles rock de France (Fédurock)** *« exprime ses plus vives inquiétudes quant à la pertinence de la création du pôle des industries musicales »*, annoncée le 30 mars par M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Dans sa lettre bimestrielle, la fédération estime que cette *« nouvelle cité de la musique populaire est contraire à une politique d'aménagement culturel du territoire, au bon sens, à la diversité et la liberté de création artistique, à la demande des publics, des musiciens et des équipes professionnelles »*. La Fédurock conclut : *« Les petites salles sont vouées à disparaître. »* Le pôle des industries musicales devrait voir le jour à l'horizon de l'an 2000 à Marne-la-Vallée.

■ **Radio-France et le ministère de la défense se sont associés** pour fêter le cinquantième anniversaire de la fin des combats en Europe. Les festivités commenceront le 7 mai à 17 heures par l'interprétation de la *Septième symphonie* de Chostakovitch par l'Orchestre national et Guenadi Rojdestvenski et s'achèveront le 8 avec un concert donné par l'Orchestre du Gürzenich de Cologne qui, sous la direction de James Conlon, donnera, à 20 h 30, *Le Chant des déportés* d'Olivier Messiaen et le *War Requiem* de Benjamin Britten. Quatre autres concerts rythmeront cette journée au cours de laquelle seront également exécutées des œuvres de Schoenberg, Martinu, Alain, Hartmann, Ullman, Klein, Shuloff et Milhaud. Le même jour, France-Musique consacrera ses émissions à cet anniversaire et retransmettra tous ces concerts donnés sur invitation en direct des Invalides.

■ **CINÉMA : Genève présente une exposition consacrée à Michel Simon,** comédien né sur les rives du Léman il y a cent ans, en même temps que le cinéma. La Cinémathèque suisse et le Festival du film de Genève présenteront durant un mois 350 photos de films, des photos érotiques issues de la collection de l'acteur, 150 affiches, les maquettes du film *Blanche* (1971) et un documentaire réalisé par la seconde femme de l'acteur. – *(AFP.)*

La salle Cortot à l'heure de Moscou

Des interprètes russes jouent des compositeurs à découvrir



DES CINQ COMPOSITEURS joués ce soir, Prokofiev est le plus connu, car il a effectué une partie de sa carrière en Europe et aux Etats-Unis avant de rentrer au pays, où il fut vite maltraité. Les autres ne le sont presque pas, excepté Roslavets (1881-1944), premier musicien russe ayant composé la première sonate atonale pour violon et piano. Chef de file du mouvement moderniste en Russie, Roslavets devait beaucoup souffrir des oukases esthétiques lancés contre lui. Dans un entretien donné lors de sa première tournée de concerts en Union soviétique, Pierre Boulez parlait de sa musique, à l'époque un peu jouée en RFA, en des termes plus élogieux que ceux qu'il utilisait pour Prokofiev. Depuis, le disque nous a fait connaître un peu mieux ce compositeur souvent admirable.

★ Œuvres de Roslavets, Prokofiev, Melkich, Chtchetinski et Kasparov. Par l'Ensemble de musique contemporaine de Moscou, Alexeï Vinogradov (direction).

★ Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris-17e. Mo Malesherbes. 21 heures, le 3 mai. Tél.: 40-37-90-06. De 60 F à 90 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

Shirley Verrett
La carrière et l'attitude professionnelle de Shirley Verrett sont à citer en exemple. Cette femme aura tout chanté avec un bonheur égal, même si les grands rôles verdiens restent sa spécialité. Tous les styles, toutes les esthétiques et presque toutes les tessitures : du contralto de la *Rhapsodie* de Brahms au rôle de Norma dans l'opéra de Bellini. Elle a même chanté Tosca, Médée et les grands Gluck. Les héroïnes gentilles et les épouvantablement méchantes.
Spirituals. Lieder de Brahms et Menotti. Mélodies de Bizet. Rodgers et Hammerstein : *Carrousel, extraits*. Shirley Verrett (mezzo-soprano), Warren George-Wilson (piano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 3 mai. Tél. : 49-53-05-07. De 85 F à 400 F.

Kenny Garrett Quartet
Ancien saxophoniste d'Art Blakey – le batteur qui a vu passer chez ses Jazz Messengers plus de la deuxième moitié du siècle du jazz – et de Miles Davis qui un soir, en 1989, lui offrit un Zénith en extase, Kenny Garrett s'était laissé tenter par quelques facilités vaguement funk qui ne trouvèrent ici guère d'enthousiasme. Il sera au Hot Brass dans des habits plus « classiques » avec Kenny Kirkland au piano, Jeff Watts à la batterie et Rodney Whitaker à la contrebasse.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 3 et 4 mai. Tél. : 42-00-14-14. 120 F.

Luther Allison
Lors d'un récent concert au Mans, le guitariste et chanteur de blues Luther Allison a joué plus de quatre heures d'affilée, laissant ses musiciens loin derrière lui. Son blues électrique aux accents rock et funk trouve en club une même énergie et autant de joie qu'en salle.
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 3 mai. Tél. : 43-21-56-70.

MUSIQUE

Une sélection de concerts de jazz, rock, chanson, et musique du monde à Paris et en Ile-de-France

JAZZ

PARIS

Kenny Garrett Quartet
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 3 et 4 mai. Tél. : 42-00-14-14. 120 F.

Paris New Orleans Follies
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 20 h 30, les 3 et 4 mai. Tél. : 49-95-99-99. Location Fnac, Virgin. De 170 F à 195 F.

Luther Allison
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 3 mai. Tél. : 43-21-56-70.

René Urtreger Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 3 et 4 mai. Tél. : 40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Gary Thomas Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mai. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Antonio Hart
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 22 h 30, les 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mai. Tél. : 40-68-30-42. 130 F.

Ornicar Big Band
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 4 mai. Tél. : 43-21-56-70.

Zoom Top Orchestra
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 21 h 30, le 4 mai. Tél. : 42-33-37-71. De 50 F à 70 F.

Jacky Samson Quintet
Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 4, 5 et 6 mai. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 130 F.

Maurice Vander Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 5 et 6 mai. Tél. : 40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Jean-Jacques Milteau Sextet
Parc floral (Bois de Vincennes), Bois de Vincennes, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. 16 heures, le 6 mai. Tél. : 43-43-92-95. 10 F.

Youval Micenmacher
Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. 21 heures, le 6 mai. Tél. : 36-68-03-32. 100 F.

Carte blanche à Martial Solal
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 17 heures, le 7 mai. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

Phil Woods Quartet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 9 mai. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Quoi de neuf docteur
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13e. Mo Chevaleret. 20 h 30, les 9, 10 et 11 mai. Tél. : 45-84-72-00. De 70 F à 100 F.

Bernard Maury, Patrice Galas
Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, le 9 mai. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 130 F.

Le Trio Evidence
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 45, les 9 et 16 mai, jusqu'au 31 mai. Tél. : 42-36-01-36. 75 F.

ILE-DE-FRANCE

Andy La Verne, Larry Schneider Quartet
Chessy (77). Manhattan Jazz Club, Hotel New-York Eurodisney. Mo RER Marne-la-Vallée-Chessy. 21 h 30, le 4 mai; 22 heures, les 5 et 6 mai. Tél. : 60-45-75-16. 50 F.

Kartet
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 3 et 4 mai. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

François Fournet Trio
Versailles (78). Trianon Palace, 1, boulevard de la Reine. 22 heures, le 6 mai. Tél. : 30-84-38-45. 50 F.

ROCK

PARIS

Warrior Soul
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 3 mai. Tél. : 53-79-00-11. De 80 F à 100 F.

Ugly Kid Joe
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 4 mai. Tél. : 53-79-00-11. De 80 F à 100 F.

Dionne Farris
Au Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 22 h 30, le 4 mai. Tél. : 42-55-48-50. 100 F.

Jeff Greinke, Etant Donnés
Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. 21 heures, le 5 mai. Tél. : 36-68-03-32. 100 F.

Hole
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 19 heures, le 8 mai. Tél. : 47-00-55-22.

Three Mile Pilot, Gas Huffer
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 9 mai. Tél. : 53-79-00-11. De 80 F à 100 F.

Miossec
New Opus café, 167, quai de Valmy, Paris 10e. Mo Louis-Blanc. 22 heures, le 9 mai. Tél. : 40-34-70-00. Entrée libre.

ILE-DE-FRANCE

Lofora
Brétigny-sur-Orge (91). Le Rack'am, 1, rue Louis-Armand. 20 heures, le 6 mai. Tél. : 60-84-54-47. Location Fnac. 50 F.

Shelawam, Mama Bost, Baobab
Colombes (92). Le Cadran, 3, rue Saint-Denis. 21 h 30, le 5 mai. Tél. : 47-84-30-17. 50 F.

CHANSON

PARIS

Michel Sardou
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13 mai; 17 heures, les 7 et 14 mai. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac, Virgin. De 200 F à 320 F.

Renaud
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5e. Mo M Maubert-Mutualité. 20 h 30, les 3, 4, 5, 6, 8, 9, 15 et 16 mai, jusqu'au 31 mai. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac, Virgin. 165 F.

Alain Manaranche
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 h 30, les 3, 4, 5 et 6 mai. Tél. : 42-36-37-27. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 80 F.

Les Chats maigres
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 3 et 10 mai, jusqu'au 31 mai. Tél. : 44-59-82-82. Entrée libre.

Les Voleurs de poules
New Opus café, 167, quai de Valmy, Paris 10e. Mo Louis-Blanc. 22 heures, les 3, 4, 5 et 6 mai. Tél. : 40-34-70-00. Entrée libre.

Marc Perrone
Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, Paris 20e. Mo Ménilmontant. 20 h 30, les 5 et 6 mai. Tél. : 43-66-01-13.

Marie France
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 heures, les 6 et 13 mai, jusqu'au 24 juin. Tél. : 44-59-82-82.

Ouf, la puce respire à l'oreille du monde
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 22 h 30, les 9, 10, 11 et 12 mai. Tél. : 42-36-37-27. Location Fnac, Virgin. 70 F.

ILE-DE-FRANCE

Bill Deraime
Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 6 mai. Tél. : 47-81-69-02. Location Fnac. De 50 F à 60 F.

Diane Dufresne
Combs-la-Ville (77). La Coupole, rue Jean-François-Millet. 20 h 45, le 5 mai. Tél. : 64-88-69-11. De 110 F à 150 F.

Pierre Vassiliu
Epinay-sur-Seine (93). Maison du théâtre et de la danse, 75, avenue de la Marne. 20 h 30, le 5 mai. Tél. : 48-26-45-00. De 70 F à 90 F.

Catherine Lara
Le Kremlin-Bicêtre (94). Espace culturel André-Malraux, 2, place Victor-Hugo. Mo Le Kremlin-Bicêtre. 21 heures, le 5 mai. Tél. : 49-60-69-42. 140 F.

Les Têtes raides
Sartrouville (78). Théâtre, place Jacques-Brel. 21 heures, le 4 mai. Tél. : 39-14-23-77. De 95 F à 120 F.

MUSIQUES DU MONDE

PARIS

Turgun Alimatov
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 4 mai. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

La Nueva Timba
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mo République. 23 heures, le 4 mai. Tél. : 42-02-20-52. 80 F.

Luis Rizzo Quinteto
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mo Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. 20 h 30, le 5 mai; 19 heures, le 6 mai. Tél. : 45-44-72-30. De 90 F à 120 F.

Kamel Messaoudi et son orchestre
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. 20 h 30, les 5 et 6 mai. Tél. : 40-51-38-37. De 70 F à 90 F.

Bekamby
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 6 mai. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Mario Canonge, Kann, Ralph Tamar
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 21 h 30, les 8 et 9 mai. Tél. : 42-33-37-71. Location Fnac, Virgin. De 50 F à 70 F.

Les Tambours de Kodo
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 9, 10, 11, 12 et 13 mai. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

ILE-DE-FRANCE

Ledward Kaapana, Cyril Pahinui
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. 22 heures, le 6 mai. Tél. : 45-13-19-19. 100 F.

Chebba Zahouania
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. 21 heures, les 8 et 9 mai. Tél. : 45-13-19-19. 100 F.

Les Maîtres tambours du Burundi
L'Ha-les Roses (94). Centre-culturel Dispan-de-Floran, 11, rue des Jardins. 21 heures, le 6 mai. Tél. : 46-15-83-67. De 60 F à 80 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

FREDDY SORT DE LA NUIT
Film américain de Wes Craven, avec Robert Englund, Heather Langenkamp, Miko Hughes, David Newsom, Tracy Middendorf, John Saxon (1 h 52).
Interdit – 12 ans.
VO: Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67); UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62); UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56).
VF: Rex, dolby, 2e (36-68-70-23); UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14; 36-68-70-14); Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31; 36-68-81-09; réservation: 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33); UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27); Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41; réservation: 40-30-20-10); UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31); Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96; 36-65-71-44; réservation: 40-30-20-10).

L'INONDATION
Film franco-russe d'Igor Minaïev, avec Isabelle Huppert, Boris Nevzorov, Macha Lipkina (1 h 40).
VO: Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LA JARRE
Film iranien d'Ebrahim Fozouzesh, avec Behzad Khodaveisi, Fatemeh Azrah, Alireza Haji-Ghasemi, Ramazan Molla-Abbasi, Hossein Balai, Abbas Khavaninzadeh (1 h 26).
VO: Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49); Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH
Film américain de Gillian Armstrong, avec Winona Ryder, Samantha Mathis, Christian Bale, Mary Wickes, Gabriel Byrne, Kirsten Dunst (1 h 55).
VO: Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); UGC Danton, 6e (36-68-34-21); Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67; réservation: 40-30-20-10); Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50; 36-68-75-15; réservation: 40-30-20-10); Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF: Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43; 36-65-71-88); Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67; 36-65-71-33; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10).

REALITY SHOW
Film français de Michel Poulette, avec Martin Drainville, Agathe de La Fontaine, Dominique Michel, Yves Jacques, Patricia Tulasne, Benoît Brière (1 h 29).
Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

SONATINE
Film japonais de Takeshi Kitano, avec Takeshi Kitano, Aya Kokumai, Tetsu Watanabe, Masanobi Katsumuru, Susmu Terashima, Ren Ohsugi (1 h 34).
VO: Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Racine Odéon, 6e (43-26-19-68); Le Balzac, 8e (45-61-10-60); Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

THE KILLER
Film de John Woo, avec Chow Yun-Fat, Danny Lee, Sally Yeh, Chu Kong (1 h 50). Interdit – 16 ans.
VO: Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55); Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23; 36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
VF: Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10).

UN ANGLAIS SOUS LES TROPIQUES
Film britannique de Bruce Beresford, avec Sean Connery, Colin Friels, Joanne Whalley-Kilmer, John Lithgow, Diana Rigg, Louis Gossett Jr (1 h 36).
VO: Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83; 36-68-68-12); Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08; 36-68-75-75; réservation: 40-30-20-10); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF: Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31; 36-68-81-09; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10).

SÉLECTION

A LA CAMPAGNE
de Manuel Poirier,
avec Benoît Régent, Judith Henry, Sergi Lopez, Jean-Jacques Vanier, Serge Riaboukine, Elisabeth Commelin.
Français (1 h 48).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23); Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77; 36-65-70-43); Le Balzac, 8e (45-61-10-60); Escurial, 13e (47-07-28-04); Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ALERTE
de Wolfgang Petersen,
avec Dustin Hoffman, René Russo, Morgan Freeman, Cuba Gooding Jr, Patrick Dempsey, Donald Sutherland.
Américain (2 h 08).
VO: Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); UGC Odéon, 6e (36-68-37-62); Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08; 36-68-75-75; réservation: 40-30-20-10); UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79; 36-68-69-24).
VF: Rex, 2e (36-68-70-23); UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14; 36-68-70-14); Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31; 36-68-81-09; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39; réservation: 40-30-20-10); UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22); Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96; 36-65-71-44; réservation: 40-30-20-10).

ASTÉRIX ET LES INDIENS
de Gerhard Hahn,
dessin animé Allemand (1 h 24).
VF: Rex, 2e (36-68-70-23); 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38; 36-68-68-12); UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14; 36-68-70-14); Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08; 36-68-75-75; réservation: 40-30-20-10); UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31; 36-68-81-09; réservation: 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33); UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27); Mistral, 14e (36-65-70-41; réservation: 40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79; 36-68-69-24); Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68); UGC Convention, 15e (36-68-29-31); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22); Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96; 36-65-71-44; réservation: 40-30-20-10).

AU TRAVERS DES OLIVIERS
d'Abbas Kiarostami,
avec Hossein Rezai, Mohamad Ali Keshavarz, Farhad Kheradmand, Zarifeh Shiva, Tahereh Ladania, Mahbanou Darabin.
Iranien (1 h 43).
VO: Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CHANG, A DRAMA OF THE WILDERNESS
de Merian C. Cooper, Ernest B. Schoedsack,
avec Kru, Nantui, Nah, Ladah, Bimbo le singe.
Américain, noir et blanc (1 h 10).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

CHUNGKING EXPRESS
de Wong Kar-Wai,
avec Brigitte Lin Chin-Hsia, Takeshi Kaneshiro, Tony Leung Chiu-Wai, Faye Wang, Valérie Chow.
Hong Kong (1 h 37).
VO: Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67); Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77; 36-65-70-43).

CIRCUIT CAROLE
d'Emmanuelle Cuau,
avec Bulle Ogier, Laurence Côte, Frédéric Pierrot.
Français (1 h 15).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49); 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81; 36-68-69-27).

LA CONQUETE DE CLICHY
de Christophe Otzenberger,
avec Didier Schuller, Gilles Catoire.
Français (1 h 30).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'EMIGRÉ
de Youssef Chahine,
avec Yousra, Michel Piccoli, Mahmoud Hémida, Khaled el-Nabaoui, Safia el-Emary.
Egyptien (2 h 08).
VO: 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00; 36-68-59-02).

JLG/JLG,
de Jean-Luc Godard,
avec Geneviève Pasquier, Denis Jadot, Brigitte Bastien, Elisabeth Kaza, André Labarthe, Louis Séguin.
Français (1 h 20).
La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07; réservation: 40-30-20-10).

LE LIVRE DE LA JUNGLE
de Stephen Sommers,
avec Jason Scott Lee, Cary Elwes, Lena Headey, Sam Neill, John Cleese, Jason Flemyng.
Américain (1 h 50).
VO: Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67); Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13; réservation: 40-30-20-10).
VF: Rex, dolby, 2e (36-68-70-23); Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37; réservation: 40-30-20-10); George-V, dolby, 8e (36-68-43-47); Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67; 36-65-71-33; réservation: 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33); Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13; réservation: 40-30-20-10); Mistral, 14e (36-65-70-41; réservation: 40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

PETITS MEURTRES ENTRE AMIS
de Danny Boyle,
avec Kerry Fox, Christopher Eccleston, Ewan McGregor, Keith Allen, Ken Stott, Colin McCradle.
Britannique (1 h 35).
Interdit – 12 ans.
VO: 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23); 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83; 36-68-68-12); Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18); La Pagode, 7e (36-68-75-07; réservation: 40-30-20-10); UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54); UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24); 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81; 36-68-69-27); Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04); Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41; réservation: 40-30-20-10); Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79; 36-68-69-24); Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56); UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF: Rex, dolby, 2e (36-68-70-23); UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14; 36-68-70-14); Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43; 36-65-71-88); Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67; 36-65-71-33; réservation: 40-30-20-10); UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27); Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55; réservation: 40-30-20-10); Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96; 36-65-71-44; réservation: 40-30-20-10).

STREET FIGHTER
de Steven E. De Souza,
avec Jean-Claude Van Damme, Raul Julia, Kylie Minogue, Ming-Na Wen, Damian Chapa, Byron Man.
Américain (1 h 40).
VO: George-V, 8e (36-68-43-47).
VF: Rex, dolby, 2e (36-68-70-23); UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14; 36-68-70-14); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31; 36-68-81-09; réservation: 40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33); UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27); UGC Convention, 15e (36-68-29-31); Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22); Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96; 36-65-71-44; réservation: 40-30-20-10).

REPRISES

L'ANGE EXTERMINATEUR
de Luis Bunuel,
avec Silvia Pinal, Tico Junco, Jaqueline Andere, Enrique Rambal, José Baviera, Augusto Benedico.
Mexicain-espagnol, 1962, noir et blanc (1h35).
VO: Latina, 4e (42-78-47-86); Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

BIENVENUE MISTER CHANCE
de Hal Ashby,
avec Peter Sellers, Shirley McLaine, Jack Warden, Melvyn Douglas, Richard Dysart.
Américain, 1979 (2 h 10).
VO: Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

GOOD SAM
de Leo McCarey,
avec Gary Cooper, Ann Sheridan, Ray Collins, Edmund Lowe, Ray Collins.
Américain, 1948, noir et blanc (1 h 54).
VO: Action Ecoles, 5e (43-25-72-07; 36-65-70-64).

LETTRE D'UNE INCONNUE
de Max Ophuls,
avec Joan Fontaine, Louis Jourdan, Mady Christians, Marcel Journet, Art Smith.
Américain, 1948, noir et blanc (1 h 30).
VO: Action Christine, 6e (43-29-11-30; 36-65-70-62); Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89; 36-65-70-48).

Débat autour de l'attribution du cinquième réseau britannique

LE TANDEM CONSTITUÉ de NBC Superchannel, chaîne d'informations économiques et de divertissements, diffusée sur le câble et par satellite, et du groupe de presse Mirror, a annoncé officiellement le retrait de sa condidature pour l'attribution du cinquième réseau de télévision hertzien britannique. Outre un prix trop élevé, – selon certains candidats l'enchère victorieuse ne devrait pas être inférieure à 100 millions de dollars (environ 500 millions de francs) –, les deux partenaires invoquent les problèmes techniques auxquels sera confronté le futur opérateur du cinquième réseau hertzien.
Selon Paul Mc Ghee, directeur des ventes de NBC Superchannel, *« sur certaines zones les fréquences de la cinquième chaîne interféreront avec celles des commandes des magnétoscopes »*. Pour Patrick Cox, chairman de NBC Superchannel, *« selon des hypothèses, les frais d'adaptation technique pourraient atteindre 100 millions de livres (environ 800 millions de francs) »*. Lors du lancement, fixé au 1er janvier 1997, trois millions de foyers pourraient être affectés par ces nuisances. A son démarrage, la cinquième chaîne desservira 52 % de la population avant d'étendre sa couverture à 70 % des foyers. Après l'abandon de NBC et du groupe Mirror, quatre consortiums ont fait acte de candidature : New Century Television, contrôlé par le groupe Murdoch allié à Granada ; Virgin TV, mené par le groupe Virgin associé à Associated Newspapers, à la chaîne HTV et au groupe Philips ; le troisième projet regroupe MAI, Pearson et la compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) ; le consortium challenger associe le canadien Canwest, le réseau australien Network 10, Select TV et le groupe Scandinavian Broadcasting System (*Le Monde* du 19 avril).

■ **RADIO : le groupe RMC**, qui comprend Radio-Monte-Carlo, 51 % de Radio-Nostalgie, Radio-Montmartre et la régie GEM, a réalisé un résultat net consolidé bénéficiaire de 11,3 millions de francs pour son dernier exercice, a annoncé un représentant du groupe. Pour Radio-Monte-Carlo proprement dite, le résultat net est déficitaire de 11 millions de francs contre 28 millions de francs de déficit l'année précédente. Radio-Nostalgie voit son bénéfice passer à 46,7 millions de francs contre 33 millions de francs et la régie publicitaire GEM grimpe à 11 millions de francs de bénéfice contre 5 millions de francs. Les administrateurs du groupe RMC (filiale de la holding publique Sofirad et de la principauté de Monaco) se sont *« félicités des bons résultats de Radio-Montmartre sur Paris »*, 2,8 % d'audience en janvier-mars contre 2,4 % en septembre-décembre 1994.

■ **TÉLÉVISION : à l'occasion** de la célébration du 50e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 sur l'Allemagne nazie, France 2 retransmettra la cérémonie de Berlin le lundi 8 mai de 17 h 50 à 19 h 15, en direct du Schauspielhaus, ont indiqué les responsables de la chaîne mardi 2 mai. La cérémonie sera commentée par Claude Sérillon. Cette retransmission remplace « Les années collège », « Sauvés par le gong » et « Que le meilleur gagne » initialement prévus.

L'année 1994 a été la plus meurtrière pour les journalistes

Les derniers rapports de Reporters sans frontières (RSF) et du Committee to Protect Journalists (CPJ) indiquent que la liberté d'informer a encore reculé

« LA LIBERTÉ DE LA PRESSE est entière au Bangladesh », expliquait le ministre de l'information bangladais, Nazmul Huda, en début d'année. *« Entière »*, alors que deux journalistes du quotidien *Dinkal* sont traînés devant les tribunaux, en janvier 1994, pour avoir dénoncé la corruption d'un homme d'affaires ? *« Entière »*, alors que le quotidien *Janakantha* est attaqué par les « Adeptes éclairés d'Allah » en faisant une quinzaine de blessés ? *« Entière »*, alors que le gouvernement contrôle l'approvisionnement des journaux en papier et en publicité ?

Et pourtant, d'autres journalistes seraient en droit d'envier leurs confrères bangladais. En Géorgie, par exemple, plusieurs journalistes ont été tués l'an dernier, et la télévision privée Ibervizia a été victime d'un attentat à la bombe. En Colombie, deux journalistes de radio, le rédacteur en chef de *La Voz* sont assassinés, tandis qu'un animateur de Radio Reloj, par ailleurs vice-président d'un syndicat de travailleurs, est tué par un poison injecté dans le cou...

Pressions administratives ou économiques, chantages, menaces, tortures, disparitions et meurtres : parmi les cent quatre-vingt-cinq Etats siégeant aux Nations unies, une vingtaine peuvent se targuer de respecter la liberté d'informer et ses acteurs. Selon le dernier rapport de l'association Reporters sans frontières (RSF), publié pour la Journée internationale de la liberté de la presse, mercredi 3 mai, la liberté d'informer a encore reculé l'an dernier (*Rapport 1995*, publié avec le soutien de *L'Express*, 460 pages, 85 francs, disponible à RSF, 5, rue Geoffroy-Marie, 75009 Paris). Il révèle que cent trois journalistes ont été tués en 1994, année noire entre toutes : c'est le chiffre le plus élevé jamais recensé, le double de celui établi en 1993.

Pressions, chantages, menaces, tortures, disparitions et meurtres

En tête de ce palmarès, l'Algérie et le Rwanda. En Algérie, trente-cinq journalistes ont été assassinés depuis le début de la « chasse » aux intellectuels, en mai 1993, tandis que, au Rwanda, la moitié de la profession journalistique du pays – quarante-huit personnes – a été décimée pendant le génocide de 1994. En Bosnie-Herzégovine, huit journalistes ont trouvé la mort. RSF précise qu'à défaut d'être exécutés quatre-vingt-dix-huit journalistes sont emprisonnés en Chine, au Yémen, en Serbie, à Cuba, etc. Leur doyen est un Libyen, Abdullah Ali Al Sanussi Al Darrat, incarcéré depuis vingt-quatre ans !

RSF indique que de nouvelles menaces pour les journalistes se sont concrétisées en 1994 : d'abord, la naissance des *« médias de la haine qui, sous couvert du droit à la liberté d'expression et du pluralisme de l'information, répandent la haine ethnique et préparent les futurs massacres »*, comme Radio libre des Mille Collines au Rwanda (*Le Monde* du 7 septembre 1994) ou comme *Le Carrefour des idées* au Burundi.

Mais ces menaces sont parfois impalpables, compte tenu des « zones d'ombre » qui se multiplient, au Tibet, au Kosovo, dans l'île de Timor, d'où presque aucune information ne filtre. Autre danger pour les journalistes et la liberté de l'information : la montée en puissance des mafias. Alliées aux pouvoirs en place, elles éliminent les journalistes faisant ombrage à leurs activités. Ce phénomène, ancien en Italie et désormais connu en Amérique latine, se développe aujourd'hui en Russie, en Asie ou en Afrique.

Enfin, ultime garrot à la liberté de la presse, la « collégialité », qui oblige les journalistes à devenir membres de « collèges de journaux » inféodés au pouvoir en place au Venezuela, au Chili ou au Nicaragua. Mais il ne s'agit là que du visage nouveau de l'interdiction faite aux journalistes d'avoir des vues divergentes de celles du gouvernement, comme c'est le cas en Malaisie ou à Singapour.

En plus de ce *Rapport 1995*, RSF publie également, à l'occasion de cette journée du 3 mai, un magazine intitulé *100 photos pour la liberté de la presse*, diffusé gratuitement par les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et par les diffuseurs et dépositaires. En guise de soutien, La Cinquième a prévu de diffuser, le même jour, les clips des témoignages de Noël Copin (président de RSF), de Pius Njawe, directeur du journal camerounais *Le Messager*, et d'Omar Belhouchet, responsable du quotidien algérien *El Watan*. La chaîne éducative a aussi programmé un numéro spécial d'« Opinions publiques », consacré à la liberté de la presse.

RSF n'est pas la seule association à défendre la liberté de l'information dans le monde et à attirer l'attention sur la difficulté d'y exercer la profession de journaliste : le Committee to Protect Journalists, organisme américain créé en 1981 et dont le président d'honneur est Walter Cronkite, de CBS News, indique dans son récent document *Attacks on the Press in 1994* (300 pages, 30 dollars, CPJ, 330 7th Avenue, 12 h floor, New York 10001) que soixante-douze journalistes auraient été tués l'an dernier et cent soixante-treize sont emprisonnés (128 en 1993).

Si leurs chiffres divergent, RSF et le CPJ se rejoignent sur l'analyse : l'année 1994 a été la plus meurtrière. Le CPJ analyse, cas par cas et pays par pays, les atteintes à la liberté de la presse et à ceux qui la défendent, donnant noms, dates et conditions de l'assassinat ou de l'emprisonnement. Pragmatique, il publie aussi un *Guide de survie du journaliste en ex-Yougoslavie* (numéros de téléphone, contacts, conseils, etc.), ainsi que la liste des journalistes morts dans ce conflit, sans en gommer les circonstances et sans oublier le lourd tribut payé par les *free lances* (journalistes indépendants).

Yves-Marie Labé

MERCREDI 3 MAI

TF 1

13.40 Série : 21, Jump Street.
14.35 Club Dorothée vacances.
17.30 Série : La Croisière Foll'amour.
18.00 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.30 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Magazine : Coucou ! (et 0.30).
19.50 Le Bébête Show (et 1.15).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.45 Sport : Football. En direct du Parc des Princes. Finale de la Coupe de la Ligue : Paris-Saint-Germain-SC Bastia ; 21.00, coup d'envoi ; 21.45, mi-temps ; 22.00, 2e période ; remise de la Coupe. *Récemment éliminée en demi-finale de la Coupe d'Europe des clubs par le Milan AC, l'équipe parisienne va essayer de se consoler avec la première des deux finales que ses joueurs auront à disputer : avant Strasbourg (Coupe de France), le Paris-SG reçoit ce soir Bastia (Coupe de la Ligue).*
23.05 Magazine : 37 ° 5 le soir. Maigrir, attention aux recettes miracles.
1.20 Journal et Météo.
1.35 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 3.10) ; 2.30, TF 1 nuit (et 3.00, 3.40) ; 2.40, Mésaventures ; 3.50, L'Aventure des plantes ; 4.15, Côté cœur ; 4.45, Musique ; 5.10, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.55 Série : Stryker.
15.30 Chalu Maureen. Hartley cœurs à vif ; Mister T.
17.25 Série : Seconde B.
17.55 Série : Les Années collège.
18.30 Série : Sauvés par le gong.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.30).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 2.00).
19.50 Bonne nuit les petits.
19.55 Tirage du Loto (et 20.45).
19.59 Journal.
20.50 Météo.

20.55 ▶ Série : L'Instit. L'Angélus des corbeaux, de Laurent Heynemann, avec Gérard Klein, Laura Favali.
22.30 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Célibataire, pour le meilleur et pour le pire. Reportages : La Foire aux célibataires ; André et sa mère ; Un week-end à la neige.
23.45 Journal, Météo, Journal des courses.
0.20 Le Cercle de minuit.
1.35 Programmes de nuit. Histoires courtes : L'Orange amère, d'Olivier Sadock. La Bicoque, d'Annie Glenn. 2.30, Emissions religieuses (rediff.) ; 4.00, 24 heures d'info ; 4.40, Le Huitième Ciel ; 4.50, Outremers ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Jeu : Presse-citron.
13.35 Série : La croisière s'amuse.
14.40 Série : Magnum.
16.15 Félix le chat.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Images des Lumière, Le Roman des Lumière*, de Bernard Chardère.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 INC.

20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Divorce : les enfants ont un mot à dire. Invités : Pierre Coret ; Marie Lacroix ; Jocelyne Dahan ; Maud et Alexandra Fauquet ; Stanislas Graziani. Reportage : Les Enfants déchirés.
22.30 Météo, Journal.
23.05 Un siècle d'écrivains. *Présenté par Bernard Rapp.* Jean Giraudoux, de Marcel Jullian et Philippe Piazza.
23.50 Documentaire : Les Cinq Continents. Retrouver Oulad Moumen, d'Izza Genini (rediff.).
0.40 Musique Graffiti. *Concerto pour violoncelle*, d'Elgar, 1er mouvement, par l'Orchestre philharmonique de Varsovie, sol. Nathalie Clein, dir. Jerzy Katlewics (15 min).

M 6

13.30 M 6 Kid. La Foire du Trône ; Kidimot : Tennis. Mighty Max ; 14.05, Conan l'Aventurier ; 14.55, Moi, Renart ; 15.05, 20 000 lieues dans l'espace ; 15.35, Highlander.
16.05 Magazine : Mégaô. Présenté par Guillaume Stanzik.
16.25 Variétés : Hit Machine.
17.00 Magazine : Fanzine (et 0.40). *Filles électriques : Catherine Ringer,* Courtney Love, P.J. Harvey, Tory Amos.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : O'Hara.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Agence Acapulco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Présenté par Michel Cellier. Planète chauve.

20.45 Téléfilm : Amour et chocolat. De Josée Dayan, avec Bo Derek, Robert Hays (rediff.). *Une belle milliardaire texane décide de racheter, pour des raisons fiscales, une petite fabrique normande de truffes en chocolat.*
22.30 Téléfilm : Légitime défiance. De Georg Standford, avec Louis Gossett Jr, Blair Underwood. *Un homme libéré sur parole va tenter de remettre sur le droit chemin son fils, membre d'un gang de rues, qui reproche à ce père qu'il n'a pas vu depuis des années de l'avoir abandonné.*
0.10 Série : Emotions.
2.30 Rediffusions. You Africa ; 3.25, Le Ballet royal ; 4.20, Sports et Découverte (6) ; 5.15, Fréquenstar.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : Un tournage avec les babouins d'Ethiopie. D'Antoine de Maximy et Jean-Yves Collet.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : Avec intention de nuire. De John Patterson, avec Tim Matheson, *Emma Samms.*
16.45 Sport : Basket-ball américain. Match de la NBA.
18.00 Canaille peluche. Rocko and Co.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Jeu : Pizzarollo.
18.40 Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Présenté par Isabelle Giordano.

21.00 Cinéma : La Disparue. □ Film américain de George Sluizer (1992).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Pas très catholique. ■ Film français de Tonie Marshall (1993).
0.30 Cinéma : Grand Bonheur. ■ Film français de Hervé Le Roux (1992).
2.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

13.00 Jeu : Ça déménage.
13.30 Débat : Les candidats à la présidence de la République (rediff.). Lionel Jospin-Jacques Chirac. Sous-titré et en langue des signes française.
15.45 [illegible]
16.00 La Preuve par cinq. De l'URSS à la Russie (3, rediff.).
16.35 Inventer demain. Albert Jacquard, généticien (3).
16.45 Les Grandes Inventions (rediff.). Le premier satellite de l'espace.
17.00 Jeunesse. Les explorateurs de la connaissance ; Téléchat.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Eco et compagnie.
18.15 L'Amour en questions. De la fécondation à l'embryon.
18.30 Le Monde des animaux. Peurs animales : les serpents.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Comment rénover sa cuisine.
19.30 Histoire naturelle de la sexualité. Deux parmi les autres (5).
20.20 Le Dessous des cartes. Russie : Tchétchénie.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Les Mercredis de l'Histoire. Présenté par Alexandre Adler. François Mitterrand, portrait en surimpressions, de Hugues Le Paige et Jean-François Bastin. *Un portrait inattendu de François Mitterrand réalisé pour la télévision belge.*
21.40 Soirée Musica : Les Jolies Voix de mai.
21.41 Concert Maria Callas. Covent Garden 1962. Avec l'Orchestre du Royal Opera House, dir. Georges Prêtre.
22.05 Pierre Fournier. Avec Pierre Fournier (violoncelle), Jean Fonda (piano) et l'Orchestre national de France, dir. Sergiu Celibidache.
22.45 Barbara Hendricks chante Duke Ellington. Accompagnée par le Monty Alexander Trio. Enregistré au Festival de jazz de Montreux les 17 et 18 juillet 1994.
23.55 Entretien. L'identité post-communiste, avec *Heinz Wismann et Ivailo Znépolski.*

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 28 avril. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.35 Le Grand Jeu des célébrités (et 0.55). 22.40 Feuilleton : Le Sorcier. 23.30 Bas les masques. Rediff. de France 2 du 19 avril. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).

PLANÈTE 19.40 Objectif canopée. De Karel Prokop. 20.35 Laogaï : au cœur du goulag chinois. De Roger Finnigan. 21.25 Les Visiteurs de l'espace. De Juhan Af Grann. 22.25 Attentat à Beyrouth. De David Wright. 23.15 L'Ouest, le vrai. De Craig Haffner [64/65]. Butch Cassidy et le Kid. 0.05 L'Enfance. De Geoff Haines-Stiles, Eugène Marner et Erna Akusinow [7/7]. La Maison de demain (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos. (et 23.45). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.15). 19.45 Archives. 20.00 Paris Match Première (et 21.55). 21.00 Paris modes. 22.25 Le Court en dit long. 0.00 Concert : Gloria Estefan. Enregistré en 1991 (60 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 La Panthère rose. 18.00 Coup de bleu dans les étoiles. 18.15 Cajou. 19.15 Domino. 19.30 Série : Zorro.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Au nom de la loi. 20.30 Série : Private Eye. 21.20 Série : Star Trek. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. Les Toilettes. 22.40 Série : Les Incorruptibles de Chicago. 23.30 Nonante. 0.30 Série : Dream On. 0.55 Série : New York Police Blues (50 min).

SÉRIE CLUB 19.50 Série : Ne mangez pas les marguerites. 20.15 Série : Les deux font la loi. 20.45 Série : L'Age de cristal (et 0.00) La Crypte. 21.40 Série : Mission impossible. 22.30 Série : Code Quantum. La Malédiction du pharaon. 23.15 Série : Equalizer. 0.50 Série : La Florentine (45 min).

MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.30). 20.10 MCM mag (et 22.30, 1.00). 20.40 MCM découvertes. 21.00 Radio mag. 21.30 MCM rock legends. 23.00 X Kulture. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Guide to Alternative Music. 22.00 The Worst of Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The Worst of Most Wanted. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.00 Formule 1 Magazine (et 23.30). 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Hockey sur glace. En direct. Championnats du monde : quarts de finale. 4e poule A-1re poule B, à Stockholm. 22.30 Hockey sur glace. En différé. Championnats du monde : quarts de finale. 1re poule A-4e poule B. 23.00 Football. En différé. Coupe de l'UEFA : match aller de la finale. 0.00 Prime Time Magazine (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.55 The Great Saint Louis Bank Robbery. ■ Film américain de Charles Guggenheim et John Stix (1959, N. v.o.). 20.30 *La Femme en question.* ■■ Film britannique d'Anthony Asquith (1950, N. v.o.). 21.55 Le Moineau de la Tamise. ■ Film britannique de Jean Negulesco (1950, N.). 23.35 La Beauté du diable. ■ Film franco-italien de René Clair (1949, N., 95 min).

CINÉ CINÉMAS 20.00 Séquences. 20.30 Cobra. □ Film américain de George Pan Cosmatos (1986). 21.55 La Thune. □ Film français de Philippe Galland (1991). 23.25 Gregory Peck, un homme indépendant. 0.20 *La Maison des poupées 2.* Téléfilm classé X (70 min).

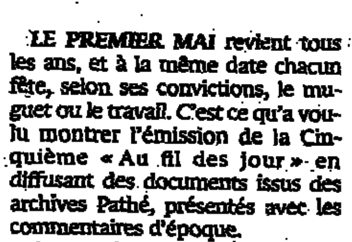
RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Jean-Michel Delacomptée (Et qu'un seul soit l'ami, La Boétie). 19.30 Perspectives scientifiques. La faune des abysses. 3. Les invertébrés et les sources hydrothermales. 20.00 Le Rythme et la Raison. La Chanson engagée (3). 20.30 Tire ta langue. Jacques Drillon, ou la fantaisie du trouveur. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. Théâtre et sida : une histoire d'élèves de lycée. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Vivre la différence : les Chinois en Suisse (1). Une émission de la Radio suisse romande. 22.40 Les Nuits magnétiques. Toulouse : ville rose, cité du bleu pastel. 0.05 Du jour au lendemain. Jean Bollack (La Naissance d'Œdipe). 0.50 Coda. Les couleurs de la nuit. 3. Xavier Garcia, Luis de Pablo. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Julien Duvivier ; 2.16, Claudio Magris (Une autre mer).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Marina Vlady, comédienne. 20.00 Concert. Donné le 2 août 1994, en l'église de Mukkufa, Guy Bovet, orgue : Kochersperger Spanierl, de Kotter ; Jeloymors in Cytaris vel etiam in organis, Ein Frouwlin edel von natuer, extraits du Buchelmer Orgeltablatur ; Der juden Tanz, de Newsidler ; Veni Redemptor gentium, Praeambulum resonet in laudibus, de Drusina ; Upon la mi re Gloria tibi Trinitas, My Lady Careys Dompe, anonyme ; Tiento IX, de Henestrosa ; Pavava con su glosa, de Cabezon ; Tientos 61 et 62, de De Arauxo ; Canzona, de Buxtehude ; Cantilena anglica fortunae, de Scheidt ; Fantasia chromatica, de Sweelinck ; Improvisation sur un thème de La Panthère rose, de Bovet. 22.00 Soliste. Frans Brüggen, flûtiste et chef d'orchestre. Sérénade K 250 (extrait), de Mozart, par l'Orchestre du XVIIIe siècle, dir. Frans Brüggen. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Chailley, Sancan, Zbinden. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Mudarra, De Victoria, Frescobaldi, Cavalli. 0.00 Jazz vivant. Le trio du pianiste Kenny Werner et l'orchestre du saxophoniste Joe Lovano, à Radio-France et à l'auditorium des Halles. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Paul Quilès.
RMC, 18 h 30 : Lionel Jospin (« Forum »).
RTL, 18 h 30 : Philippe Séguin (« Question d'actualité »).
France-Inter, 19 h 20 : « Présidentielle, les clés du second tour » (« Objections »).



A qui appartient la fête du 1er mai ?

Chaque matin sur La Cinquième, « Au fil des jours » illustre, avec des documents d'archives, un événement célébré à cette date

LE PREMIER MAI revient tous les ans, et à la même date chacun fête, selon ses convictions, le muguet ou le travail. C'est ce qu'a voulu montrer l'émission de la Cinquième « Au fil des jour » en diffusant des documents issus des archives Pathé, présentés avec les commentaires d'époque.

Au premier regard, on est totalement désespéré par la frivolité et la banalité des images : muguet, défilés, discours, et encore du muguet. On s'attendait à une rétrospective historique. Une grande date du cycle traditionnel des fêtes du printemps à laquelle, depuis toujours, les jeunes gens offraient des bouquets d'aubépine aux *demoiselles*. Puis, en 1886, cette date est devenue le jour de manifestations des travailleurs avec, en point d'orgue en 1891, le premier mai tragique de Fourmies : neuf morts et trente-trois blessés. Rien de tout cela à l'écran, mais un excellent choix d'images qui montre comment un pouvoir en place s'accapare une date symbolique et comment les médias en rendent compte.

Le premier sujet, datant de 1933, est issu des « Actualités féminines » produites par Pathé entre 1932 et 1935. Il présente une jeune fille costumée en fleuriste d'opérette, panier d'osier à la main, jettant ses brins de muguet en chantonnant : *« Voici des muguets, des muguets porte-bonheur et peut-être de fortune. »* Tableau champêtre rappelant la vieille tradition française du muguet, *sensé séduire la fortune*. 1933, c'est aussi la crise économique qui frappe la France, le fascisme qui se réveille et des scandales financiers qui secouent une République vieillissante. Inutile alors de s'appesantir sur le sort des travailleurs.



En mai 1937, sur la place Rouge à Moscou, Staline, tout sourire, regarde passer les chars, les troupes, les jeunes gymnastes et les danseurs folkloriques. Les images à la gloire du « petit père des peuples » ont visiblement pour fonction de faire oublier les grands procès (1936-1938) et les purges qui vont déstabiliser le parti. Faire oublier également le deuxième plan quinquennal qui, favorisant le développement rapide de l'industrie, épuisa la classe ouvrière. Sur le document, on ne voit que des ouvriers *heureux dansant dans les rues...*

MUGUET ET LOTERIE

Pétain en 1941 : images du maréchal et discours dithyrambique du journaliste. *« Depuis des années, c'était pour tous la fête du muguet. C'était pour certains la fête de l'églantine. Ce sera désormais, sous l'égide de Pétain, la fête du travail et de la concorde sociale. Les réformes promises par le régime défunt, le réformateur est en train de les accomplir. Il a dédié cette journée qui, par un concours heureux, se trouve être la Saint-Philippe à l'union de la nation. »* Place de la Concorde en 1947, des sympatisants communistes défilent avant d'écouter le discours de Maurice Thorez. Le journaliste minimise les échauffourées. Trois jours plus tard, les ministres communistes sont chassés du gouvernement.

Tokyo, 1955. Le premier mai est devenu international ; les travailleurs nippons manifestent sous une pluie battante. Les images sont accompagnées d'un commentaire à l'humour douteux.

Retour en France avec des images de 1964. Les guerres sont terminées et les Français découvrent les délices de la société de consommation. Le document se veut divertissant et drôle. On achète du muguet et des billets de la Loterie nationale. Les enfants cassent leur tire-lire pour la Fête des mères. Madame casse la voiture de Monsieur. Pas d'affolement : avec un brin de muguet dans la main, *« les menues contrariétés de la vie glissent sur vous comme les gouttes d'eau sur les plumes d'un canard »*, affirme le commentateur.

Six sujets d'archives, un seul sujet de réflexion. Après avoir vu ces images et leur commentaire, on peut se demander à qui appartient le premier mai. Aux travailleurs, aux dirigeants ou au muguet ?

Armelle Cressard

★ **« Au fil des jours », La Cinquième, du lundi au vendredi à 8 h 50, rediffusion le dimanche à 8 h 55.**

Grand oral

par Agathe Logeart

ON VOULAIT une maison silencieuse. On avait gavé chat, enfant et poisson rouge, si on en était pourvu. Et débranché le téléphone pour faire barrage aux importuns. De la rue, les bruits ne montaient qu'assourdis, les voitures ayant eu la politesse de s'être garées juste avant l'heure fatidique. Même les allergiques, à la politique, à la télévision ou aux deux à la fois, avaient cherché refuge chez des amis compatissants. C'était le grand soir, celui tant attendu de l'affrontement des deux gladiateurs qui allaient s'entredéchirer pour nos beaux yeux jusqu'à ce que mort s'ensuive. Pas question de rater ça. Bien sûr, on pouvait avoir ses préférences : pour Chirac *« le redoublant »* ou Jospin *« le bizuth »*, comme les avaient baptisés les Guignols. On souffrirait pour son champion, on serait impitoyable pour son adversaire. Le combat, croyait-on, serait sans merci. D'avance, on en salivait, car il fallait que ça saigne, sinon, ce ne serait pas drôle. Eh bien, ce ne le fut pas.

Ils avaient mis leurs costumes de présidentiables appliqués : vestes foncées et semblables chemises bleu clair, cravates discrètes et mines d'étudiants sérieux qui ont soigneusement potassé leurs polycopiés. Jacques Chirac avait gommé sa raideur et s'efforçait au sourire. Lionel Jospin, depuis qu'il avait *« fendu l'armure »*, avait redressé le torse et gagné haut la main son brevet d'égal. Ils ne se toisaient pas comme on s'y était bêtement attendu. D'un commun accord, ils avaient mis de côté tous les sujets qui auraient pu fâcher et dont nous nous serions repus : les affaires, la proportionnelle, les revirements et les ralliements opportunistes... L'ombre de François Mitterrand, un beau sujet de dissertation pourtant, s'était faite légère, évanescente, comme si déjà elle appartenait à un passé révolu. Les flèches se firent rares, et l'on sentait que l'un comme l'autre retenait ses coups. A notre grande surprise, on ne flairait pas de détestation entre ces deux-là : ce n'était pas un pugilat mais un concours. Ils ne cherchaient pas à tuer l'adversaire, mais à convaincre, et nous trouvaient tout décontenancés de ce registre incongru. Ils soulevaient le capot de leur auto et nous détaillaient l'excellence de leur moteur. Ils faisaient assaut de compétence et, au risque parfois de nous abandonner en chemin, vantaient la beauté et la solidité de leur mécanique.

Peut-on l'avouer ? Question rythme et suspense, cela ne valait pas une bonne série américaine. Et si l'on n'avait craint de passer pour un cancre, on aurait parfois été tenté de zapper. On était en manque de coups de pétard, de *belles cascades, de défis* chevaleresques, de carambolages au bord du vide. Si l'on parvenait à mettre de côté ses opinions, on cherchait en vain à départager le gentil du méchant, le gagnant du perdant, ce qui n'est pas d'ordinaire la règle du western. Orphelins d'un spectacle promis et qui n'avait pas lieu, nous plaignions les indécis qui ne devaient, ce soir-là, guère avoir progressé dans leurs cogitations.

JEUDI 4 MAI

TF 1

13.40 Feuilleton : *Les Feux de l'amour.*
14.30 Série : Dallas.
15.20 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.30 Série : *Les Garçons de la plage.*
18.00 Série : Premiers baisers.
18.30 Série : *Le Miracle de l'amour.*
19.00 Magazine : Coucou ! (et 0.30).
19.50 Le Bébête Show (et 1.40).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : **Le juge est une femme.** Dérive mortelle, de Claude Grimberg.
22.25 Magazine : **Scènes de ménage.** Les hommes savent-ils être des pères ?
23.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Pierre Dauzier (Havas).
0.40 Les Archives fabuleuses de l'armée française. La France au temps des colonies.
1.45 Journal et Météo.
1.55 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 3.35) ; 2.50, *TF 1 nuit (et 3.25, 4.05) : 3.00*, Côté cœur ; 4.15, L'Aventure des plantes ; 4.40, Musique ; 5.05, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.30 Campagne officielle pour l'élection présidentielle (et 20.30, rediff.). Avec Lionel Jospin et Jacques Chirac.
13.40 Bourse et Météo.
13.55 Série : Inspecteur Derrick.
15.00 Série : L'Enquêteur.
15.55 Tiercé à Longchamp.
16.10 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00).
17.05 Des chiffres et des lettres.
17.40 Série : Seconde B.
18.10 Série : Les années collège.
18.40 Série : Sauvés par le gong.
18.45 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel (et 2.30).
19.50 Bonne nuit les petits.
19.59 Journal.
20.45 Météo, Point route.

20.55 Magazine : Envoyé spécial. Les Jours fauves ; Le Marché du disque ; Les Docteurs assiégés.
22.45 Cinéma : **Le Sixième Sens.** ■■ Film américain de Michael Mann (1986).
0.45 Journal, Météo, Journal des courses.
1.10 Le Cercle de minuit.
3.00 Programmes de nuit. Bas les masques (rediff.) ; 4.10, 24 heures d'info ; 4.45, Urti : La Mana, *le rivière aux cents sauts* ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.35 Magazine : Vincent à l'heure.
14.30 Campagne officielle pour l'élection présidentielle (et 18.05, 22.50, rediff.). Avec Lionel Jospin et Jacques Chirac (5 min. chacun).
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Simon et Simon.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Journal de jeunesse, 1893-1906*, de Catherine Pozzi.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.55 Cinéma : **Julie pot de colle.** ■ Film français de Philippe de Broca (1976).
22.25 Météo et Journal.
23.05 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Le 8 mai 1945. Une journée particulière, de William Karel.
23.55 Magazine : L'Heure du golf.
0.25 Musique Graffiti. *Trois petites pièces*, de Webern, par Anne Gastinel, violoncelle, Pascal Godard, piano (10 min).

M 6

13.25 Série : L'Homme de fer.
14.20 Série : Jim Bergerac.
15.10 Boulevard des Clips (et 1.10, 6.05)
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : O'Hara.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Agence Acapulco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. 1974 : duel à la télé. *Deux jours après le débat Chirac-Jospin et trois jours avant que les Français retournent aux urnes, « Passé simple » revient sur le premier duel télévisé entre candidats à l'élection présidentielle qui a vu, en 1974, l'affrontement de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand.*

20.50 Cinéma : **Vengeance aveugle.** ■ Film américain de Phillip Noyce (1989).
22.40 Cinéma : House. ■ Film américain de Steve Miner (1985).
0.15 Magazine : **Fréquenstar** (et 3 25).
2.30 Rediffusions. New York City ; 4.20, Qu'est-ce qui fait courir les fans ? ; 5.15, *Culture pub* , 5.40, La Tête de l'emploi.

CANAL +

13.35 Cinéma : **The Snapper.** ■■ Film britannique de Stephen Frears (1993).
15.05 National Geographic. L'île des ours géants, de Wolfgang Bayer.
16.00 Cinéma : **Le Parfum d'Yvonne.** ■■ *Film français de Patrice Leconte* (1994).
17.25 Magazine : **L'Œil du cyclone** (rediff.).
17.50 Le Journal du art (rediff.).
17.55 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Rocko and Co.
— *EN CLAIR JUSQU'À 18.45* —
18.30 Jeu : Pizzarollo.
18.40 Sport : Basket-ball. *En direct. Demi-finale retour du* Championnat de France. Limoges\Pau-Orthez.

20.35 Cinéma : **Personne ne m'aime.** ■ Film français de Manon Vernoux (1993).
22.05 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : **Malcolm X.** ■■ Film américain de Spike Lee (1992, v.o.) (86 min.) .
1.29 Pin-up.
1.30 Téléfilm : **Une femme dans mon cœur.** De Gérard Marx, avec Pierre Arditi, Michèle Laroque (86 mn).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. Les Enchanteurs : Viens voir les magiciens avec Annie Fratellini.
14.00 Les Grandes Séductrices. Ingrid Bergman (rediff.).
15.00 Jeux d'encre (rediff.).
15.30 Qui vive. Le sommeil.
15.45 Allô ! La Terre. Le Feu (4)
16.00 La Preuve par cinq. De l'URSS à la Russie (4, rediff.).
16.35 Inventer demain. Albert Jacquard, généticien (4).
16.45 Cours de langues vivantes. Anglais.
17.00 Jeunesse. Les Explorateurs de la connaissance ; Telechat.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Cinq sur cinq.
18.15 Affaires publiques. Elire le président au suffrage universel
18.30 Le Monde des animaux. Peurs animales . les rats
15.30 Le Journal du Temps.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Portrait d'un berger du Vercors.
19.30 Documentaire : **Vivre en marge.** Les Banlieues de Sao Paulo, de Wolf Gauer et Klaus Vetter.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : **Liberté, j'écris ton nom.** Mai 1945, un printemps peu ordinaire
20.41 Téléfilm : **Ballade allemande.** *De Tom Toelle. [1/3] Le Jour de la* Libération. *Les habitants d'une ville allemande entrent dans une période d'incertitude. La guerre est finie et les Américains se rapprochent..*
22.10 Arrêt sur image (et 0 40). Photo-montage de Werner Bischof.
22.15 Questions à la jeunesse allemande.
22.20 Entretien (et 23.30, 0.25). Jorge Semprun avec de jeunes cinéastes français, allemands et polonais.
22.45 Documentaire : **Itinéraires.** Stephan Heym se souvient. de Hannes Schönemann
23.50 Documentaire : **A la guerre comme à la guerre.** Soldats d'hier. soldats d'aujourd'hui, de Gerd Tockan
0.45 Lectures.
0.50 Musique : Barbara Hendricks chante Duke Ellington (rediff.)
2.05 Concert Maria Callas. (rediff . 25 min)

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 *Journal de la TSR. En direct. 20.00 Réveillon* chez Bob. ■ Film français de Denys Granier-Deferre (1984). Avec Jean Rochefort. 21.45 Têtes *multiples. 22.00* Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Le Grand Jeu des célébrités. *22.45 La Marche* du siècle. Rediff. de France 3 du 12 avril. 0.00 Tell Quel. 0.30 Journal de France 3. *Edition Soir 3 (40 min).*

PLANÈTE 20.05 Saint-Anatoly. De Jean-Luc Prince. 20.30 Force brute. De Robert Lihani [62/65]. Le Premier de cavalerie aéroportée au Viêt-nam. 21.20 Objectif cancoée. De Karel Prokop. 22.15 Laogaï : au cœur du goulag chinois. De Roger Finnigan. 23.05 Les Visiteurs de l'espace. De *Juhan Af Grann. 0.05* Attentat à Beyrouth. De David Wright (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première *infos*. 19.15 *Tout Paris* (et 20.30, 1.00). 19 45 Archives. 20.00 Ecran total (et *23.30). 21.00* Les 55 jours de Pékin. ■■ Film américain de Nicholas Ray (1963, v.o). 0 00 Concert : *Prometheus* (60 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 *La Panthère rose.* 17 55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Il était une fois les Amériques ; *18.20, Tip top clip* ; 18.25, Les Nouvelles Aventures de Skippy ; 18.55, Jeux vidéo ; 19.00, Montre-moi ta *ville* ; 19.15, Jeux vidéo ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Zorro.

CANAL JIMMY 20.00 La Métamorphose des cloportes. □ Film français de Pierre Granier-Deferre (1965, N.). 21.40 Quatre en un. 22.10 Chronique du front. 22.15 Faster Pussycat, Kill ! Kill ! ■ Film américain de Russ Meyer (1965, N., v.o). 23.40 Souvenir : *Tous en scène*. 0.55 Série : Monty Python's Flying Circus (30 min).

SÉRIE CLUB 19.50 Série : Ne mangez pas les marguerites. 20.15 Série : Les deux font la loi. 20.45 Série : Salut champion *(et 0.10). 21.40 Série : Mission impossible.* 22.30 Série : Code Quantum. La Crème des hommes. 23.15 Série : Equalizer. 0.00 Le Club. 1.00 Série : La Florentine (50 min).

MCM 19.30 Blah-Blah Groove (et 23.30). 20.10 MCM mag (et 22.30, 1.00). 20.40 MCM découvertes. 21.00 Autour du groove. 21.30 *MCM rock legends. David* Bowie. 23.00 Radio mag. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV *20.00 Greatest Hits.* 21.00 *Guide to* Alternative Music. 22.00 The Worst of Most Wanted. 22.30 Beavis and Butthead. *23.00 News at Night.* 23.15 CineMatic. 23.30 Concert : Live ! with Deus. Enregistré au London Astoria, en février *1995. 0.00* The End ? *(90 min).*

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Hockey sur glace. Champion*nats du monde : quart de finale, à Stock*holm (Suède). 20.25 Basket-ball. En direct. Championnat de France : demi-finale, match retour. 22.00 Boxe. Championnat du monde IBF : poids lourds. *George Foreman (E-U)-Axel Schulz (All), à* Las Vegas (Nevada). 23.00 Fléchettes. Championnats d'Europe, aux Pays-Bas (60 min).

CINÉ CINÉFIL 12.45 Documentaire : ▶ Les Simon, père et fils (55 min). 19.00 La Femme en question. ■■ Film britannique d'Anthony Asquith (1950, N., *v.o.). 20.30 Les Sans-Soucis.* ■ *Film améri*cain de Raymond McCarey et George Marshall (1932, N.). 21.35 The Great *Saint-Louis Bank Robbery.* ■ Film américain de Charles Guggenheim et John Stix *(1959, N., v.o.). 23.05 Le Voile bleu.* ■ Film français de Jean Stelli (1942, N.). 0.50 La Beauté du diable. ■ Film français de *René Clair (1949, N., 90 min).*

CINÉ CINÉMAS 18.55 Teen Wolf. ■ Film américain de Rod Daniel (1985). 20.30 Le *sable était rouge.* ■ Film américain de Cornel Wilde (1968). 22.10 Paysage dans le brouillard. ■■■ Film franco-grec de Theo Angelopoulos (1988, v.o.) 0.10 La Lettre du Kremlin. ■■ Film américain de John Huston (1970).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Spécial grands textes. Régis Boyer (Andersen, Œuvres, *tome II*) 19.30 Perspectives scientifiques. La faune des abysses. 4. Les invertebrés et les *sources hydrothermales. 20.00 Le Rythme* et la Raison. La Chanson engagée (4). 20.30 Fiction. Les Nouvelles Frontières, d'Henri-Michel *Boccara. 21.32 Profils perdus.* Marc Devade, peintre théoricien (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. *Avoir 18 ans et voter pour la première fois.* 0.05 Du jour au lendemain. Yves-Henri Bonello (L'Injustice). 0.50 Coda. Les couleurs *de la nuit. 4. Pierre Henry et Morton Feldman.* 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Julien Duvivier (2) ; 1.54, Bergman, folie et Dieu : la Suède ; 3.24, La Mémoire en chantant : Lauren Bacall ; 3.43, *Le Corbusier, ou la vie multiple de Charles-*Edouard Janneret ; 5.07, Le romantisme ; 6.36, Feu noir ou le chant des Balkans.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 *Domaine privé.* Emmanuel Carrère, écrivain. 20.00 Concert. Donné le 22 avril, à la salle Gaveau, à Paris, *par le quatuor* Talich, Bruno Pasquier, alto ; Quatuor nº 5 L'Alouette, de Haydn ; Sonate pour alto et quatuor à cordes, *de Fiser ; Quatuor* à cordes op. 10, de Debussy ; Quintette à cordes op. 97, de Dvorak. 22.00 Soliste. Frans *Brüggen, flûtiste et chef d'orchestre. Le lay de confort (extrait), de Machaut,* Lucia Meeuwsen, soprano, Toyohiko Satoh, flûte médiévale, Frans Brüggen, *flûte* ; Sonate pour flûte traversière et basse continue BWV 1035, de Bach, Anne Bylsma, violoncelle, Gustav Leon*hardt, clavecin, Frans Brüggen, flûte.* 22 25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Concerto pour piano et orchestre (extrait), de Menotti, par le Symphony of the Air, dir. Jorge Mester, Earl Wild, piano ; Six personnages en *quête d'auteur (extrait), de Weisgall, par les* membre de l'Opera lyrique de Chicago, dir. Lee Schaenen. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Villa-Lobos. 0.00 Tapage nocturne. Œuvres de Gismonti. 1.00 Les Nuits de France-Musique. *Programme Hector. Œuvres de Rimski-Korsa*kov, Scriabine, Szymanowski, Kodaly, Janacek, Brahms, Beethoven, Quantz, Rossini, Couperin, traditionnelles du Burundi, Anonyme, Rameau, Chopin, Berwald, Glinka

Les interventions à la radio

Radio J, 7 h 45 : Bernard Kouchner (« L'invité »).

RTL, 7 h 50 : Jacques Toubon (« L'invité de Michèle Cotta »).

RTL, 18 heures . Alain Juppé

RMC, *18 h 30 .* Jacques Chirac (« Forum »)

Le Monde

JEUDI 4 MAI 1995

Anticyclonique

par Pierre Georges

CE FUT CHEVALERESQUE, courtois, au sens de ces armes courtoises *qu'on utilisait parfois* dons les tournois et dont la pointe était volontairement émoussée. Ce fut poli comme galet, sans ressac, ni tempête. Ce fut digne. Le sang ne coula ni dans les caniveaux, ni dans les foyers.

Ce fut bien, beau et chiant à la fois. Mais la démocratie n'a jamais été ni une partie de plaisir, ni une pièce de boulevard. La démocratie qui passe aussi par le respect de l'adversaire et de l'électeur peut ainsi voguer entre politesse et vague ennui, entre passion et langueur. Elle peut s'offrir, un soir exceptionnel, une cure de désintoxication. Sans petites phrases assassines, ni répliques de théâtre aux urnes. Elle peut s'aventurer sans crainte sur les chemins un peu raides de la pédagogie et du débat.

Les deux adversaires avaient décidé d'en débattre. Non d'en découdre. Ils avaient choisi de confronter des idées. Non de les faire s'affronter dans le choc des formules et des clichés. Grâce leur en soit rendue. Même si, mauvaise habitude aidant, chacun d'entre nous dut, à un moment ou l'autre, se demander s'ils allaient cesser de faire assaut de politesse et, enfin, s'empailler comme de coutume.

Mais, non, rien à signaler ! Calme plat et tranquille sur l'ensemble du front. Dors mon petit Tchéchène, et que les destins *changent de chevaux au relais de* la République sans plus de bruit que cela. Ce fut bien, beau et court à la fois. Tellement d'ailleurs qu'on se prit à souhaiter, et les candidats avec, que ce débat ne s'arrête pas en si bon chemin, malgré langueurs et longueurs. Il y a tant de choses, tant de problèmes qui n'ont pas été discutés, simplement *évoqués d'un mot, que ce fut une* vraie frustration. Pour eux, comme pour nous.

Ne pouvait-on, contre la règle du jeu commune, s'offrir une vraie prolongation un soir d'exception ? Les télévisions avaient-elles de si grandes urgences à respecter qu'on ne propose pas aux candidats de prolonger le débat ? Quelque chose dit, que partis comme ils l'étaient, les deux auraient accepté de jouet les prolongations à la fin du temps réglementaire, du temps républicain.

Au lieu de quoi, cela se finit dans l'urgence pendulaire et en queue de poisson. Dommage. Un débat d'aussi bonne tenue eut pu durer sans déchoir, ni déraper, bien installé dans son climat anticyclonique. Et nous l'aurions, décidés comme indécis, tranquillement suivi.

Ce ne fut pas ainsi. Et il fallut très vite retomber sur le plancher des électeurs, sur ce vieux rite d'après débat, sur l'éternelle et vieille question : « Alors qui qu'a gagné ? » Les chiraquiens dirent évidemment que Chirac fut du grand Chirac ? Les jospinistes affirmèrent que Jospin était grand Jospin. Et les observateurs-arbitres – juges à l'arrivée – conclurent, à une énorme et prudente majorité, que le match nul s'imposait.

Qui croire, que croire et quelle *importance d'ailleurs de croire ou* de ne pas croire ? Chacun aura vu ce débat comme il l'entend. Il est même prévu que ce débat démocratique soit suivi d'une élection démocratique. Alors attendons, dimanche, le verdict des juges à l'arrivée, des vrais.

Les partisans des deux candidats à la présidentielle crient victoire

Après le débat qui a opposé, mardi 2 mai, MM. Chirac et Jospin avant le second tour de l'élection présidentielle, les partisans des deux candidats crient victoire, chaque camp estimant que son champion l'a emporté.

■ **Pierre Mauroy (PS), ancien premier ministre** : *« Tous ceux qui ont regardé ce débat ont été convaincus que Lionel Jospin avait la dimension pour être chef d'Etat. »*

■ **Martine Aubry (PS), ancien ministre du travail** : *« Une fois de plus,* [Jacques Chirac] *a montré l'incohérence de son projet, ou – je n'ose pas le dire, parce que je ne pense pas que ce soit le cas – une certaine incompétence. »*

■ **Catherine Tasca (PS), ancien ministre de la communication** : *« On a découvert* [en Lionel Jospin] *un grand personnage. Jacques Chirac m'est apparu comme l'homme du surplace. »*

■ **Dominique Strauss-Kahn, porte-parole de Lionel Jospin** : *« D'un côté un homme avec des propositions concrètes, c'est Lionel Jospin (...)de l'autre côté, un discours général dont on ne voit pas très bien quelles mesures pourraient être mises en œuvre, c'est celui de Jacques Chirac. »*

■ **Jean-Luc Mélenchon (PS), sénateur** : *« On aura attendu en vain pour savoir en quoi consiste le changement dont M. Chirac prétendait être le champion. Le contraste avec l'audace argumentée de Lionel Jospin a scotché M. Chirac dans le rôle de faire-valoir. »*

■ **Noël Mamère (Convergences Écologie Solidarité)** : *« Par sa rigueur, sa compétence et ses propositions claires (...)Lionel Jospin a dominé le débat qui l'opposait à Jacques Chirac.* [Il] *a incarné une nouvelle génération d'hommes politiques. »*

■ **Dominique Voynet, ancienne candidate des Verts** : *« Aujourd'hui, on n'en sait pas beaucoup plus qu'hier, si ce n'est quelques engagements intéressants de Jospin. »*

■ **Philippe Séguin (RPR), président de l'Assemblée nationale** : *« Lionel Jospin avait annoncé qu'il mettrait à jour les soi-disant contradictions de Jacques Chirac. Il l'aura en réalité aidé à démontrer la cohérence de son projet et à souligner sa stature d'homme d'Etat. »*

■ **Pierre Lellouche (RPR), député du Val-d'Oise** : *« Lionel Jospin a confirmé qu'il était un homme de bonne volonté mais très en deçà de la carrure d'un homme d'Etat (...) Jacques Chirac a dominé ce débat de la tête et des épaules par la justesse de son diagnostic sur la société française. »*

■ **Alain Madelin (UDF-PR), ministre des entreprises et du développement économique** : *« Jacques Chirac (...)a clairement montré son engagement européen et sa capacité à maîtriser les dossiers. »*

■ **Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale** : *« M. Jospin a été à la remorque du projet de Jacques Chirac et dans l'incapacité de faire des propositions qui lui soient propres. »*

■ **Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF** : *« Le grand débat présidentiel peut se résumer au face-à-face d'un doctrinaire et d'un volontaire (...)Lionel Jospin a les mêmes défauts que François Mitterrand sans toutefois en avoir les qualités. »*

■ **Arlette Laguiller, ancienne candidate de Lutte ouvrière** : *« De la mousse, du brouillard, des mots qui défilent sans que le suivant éclaire le précédent. »*

■ **Bruno Mégret, délégué général du Front national** : *« MM. Chirac et Jospin sont d'accord sur l'essentiel. Aucun d'entre eux n'a parlé de la France, de son identité, de son indépendance, ni de sa souveraineté. »*

M. Rocard reproche à M. Mitterrand d'avoir « tué » la « deuxième gauche »

ESTIMANT n'avoir *« plus à rendre compte à quiconque de ce* [qu'il] *peut dire ou penser »*, Michel Rocard expose, dans un long entretien à l'hedomadaire *Les Inrockuptibles* (musique, cinéma livres) daté 3-9 mai, des regrets en forme de réquisitoire contre François Mitterrand. Interrogé sur les causes de *« sa mise de côté »* par l'opinion publique, M. Rocard les fait remonter à son passage à Matignon . *« J'y ai été nommé,* se souvient-il, *dans une situation où la confiance n'était pas établie entre le président de la République et moi. Matignon est le poste le plus difficile de la République : une personne sur deux qui y va en sort à l'horizontale, et comme je représentais toujours une hypothèque, l'idée de lever l'hypothèque Rocard n'était pas une mauvaise idée de la part du président. En plus, les conditions étaient difficiles : je n'avais pas de majorité absolue à la Chambre. »*

« VISION UTILITARISTE »

« Je n'ai pas pu éviter que la composition du gouvernement soit faite de manière à ce que les ministres les plus « lourds » soient des gens choisis par le président comme n'ayant pas de lien particulier avec moi, plutôt le contraire même, poursuit M. Rocard. *Mon adversaire le plus permanent et le plus constant fut Roland Dumas. Et ni Joxe, ni Bérégovoy n'avaient une prédisposition à m'obéir plutôt qu'au président (...). Pour avoir la durée, je me suis décidé à une stratégie de totale loyauté vis-à-vis du président et, surtout, de discrétion. Mais le prix à payer fut ma quasi-disparition (...). Ensuite, il y eut une offensive conjointe de François Mitterrand, d'Edith Cresson et de Jacques Chirac pour s'occuper de mon bilan. Cela a commencé à pilonner dans tous les coins et je ne m'en suis pas remis parce que, pendant les trois ans de Matignon, je n'ai pas émis assez de signaux. J'avais choisi un profil pas assez conflictuel. »*

« Ma perception du personnage François Mitterrand, souligne-t-il, *s'est faite à l'occasion de la guerre d'Algérie, et elle n'a pas eu vocation à changer (...). Mais il le sait, il a dû nous arriver d'en discuter trente secondes, les deux ou trois fois où l'on s'est parlé... mais on n'a pas philosophé, et puis je lui ai écrit. »* Evoquant *« la deuxième gauche »*, M. Rocard indique : *« Tout le monde sait que l'émergence d'une autre manière de penser de la gauche s'est formalisée le jour de ma motion du congrès de Metz en 1979 (...). Et Mitterrand a tué tout cela avec une vision beaucoup plus institutionnelle, beaucoup plus utilitariste ou cynique du pouvoir (...). »*

« En quarante ans de vie publique, ajoute cependant l'ancien premier ministre, *j'ai marqué des victoires fortes. Même s'il est vrai que j'ai passé une mauvaise période, y compris physique ou personnelle, lorsque j'ai senti que le PS m'échappait, que des torpilles du type Bernard Tapie avec consensus Mitterrand étaient lâchées pour me casser les reins. »*

Interrogé sur la campagne de Lionel Jospin, M. Rocard admet que le candidat socialiste *« se bat sur un bon programme, à la fois fortement réformiste et tout à fait réalisable ». « Les résultats du premier tour,* affirme-t-il, *montrent qu'il est possible de trouver un soutien notable dans ce pays sans verser dans la démagogie. Je ferai tout ce qui est de ma responsabilité pour faciliter le succès de Lionel Jospin. »* Parlant une fois encore de M. Mitterrand, il conclut : *« Un socialiste va quitter le pouvoir en laissant la gauche dans un état tel qu'on risque d'en avoir pour une décennie à remonter, avec pendant ce temps une aggravation des situations d'injustice en France. »*

SOMMAIRE

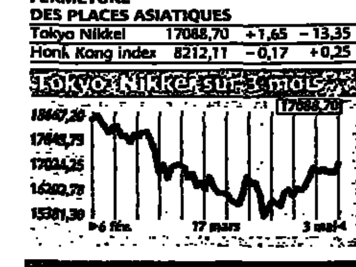
SERVICES

BOURSE

Cours relevés le mercredi 3 mai, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17088,70	+1,65	– 13,35
Honk Kong index	8212,11	– 0,17	+ 0,25



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 02/05	Var. en % 28/04	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1936,85	+0,96	+2,96
Londres FT 100	3248,20	+0,86	+5,95
Zurich	1238,38	+0,67	– 0,15
Milan MIB 30	1024	+1,19	– 0,09
Francfort Dax 30	2035,92	+0,99	– 3,35
Bruxelles	1434,76	+0,74	+3,24
Suisse SBS	1039,40	+0,63	+0,12
Madrid Ibex 35	—	—	– 0,34
Amsterdam CBS	283,10	+0,43	+1,83

DEMAIN dans « Le Monde »

JUPPÉ ET SÉGUIN SONT DANS UN BATEAU... : tout les oppose, personnalité, ambition, vision du néo-gaullisme. Jacques Chirac les rassemble et leur sert de tremplin, mais ils lui posent un problème. S'il est élu président, il devra choisir.

Tirage du *Monde* daté mercredi 3 mai 1995 : 536 231 exemplaires

DANS LA PRESSE

Le face-à-face télévisé

LIBÉRATION

Les Français auront pu au moins constater que ni l'un ni l'autre candidat ne se montrait à l'aise avec son passé politique, pas plus Chirac (hors son « gaullisme » pseudo-originel et authentiquement controuvé) que Jospin (qui garde l'épine mitterrandienne dans son talon). Cette constatation (...)devrait être encourageante pour les Français : quel que soit l'élu dimanche prochain, il devrait au moins s'essayer à changer un peu.

Gérard Dupuy

INFOMATIN

Débat équilibré, sérieux, laborieux parfois. Maîtrisé, peut-être trop. Au point de paraître aseptisé. Les militants, chacun dans leur camp, trouveront de bonnes raisons pour estimer que chacun n'a pas failli. C'est vrai. De dérapage, il n'y en a eu. De psychodrame non plus. Bref, la politique n'a pas sacrifié au spectacle.

Marc Jézégabel

L'HUMANITÉ

Au fond, Jacques Chirac, après avoir gravi depuis des mois les montagnes de la démagogie, en a atteint le sommet. C'est un politicien amnésique qu'aucun scrupule n'étouffe plus (...)Et Lionel Jospin ? Force est de reconnaître que, face à Jacques Chirac, il n'a pas opposé la ferme dénonciation de la tyrannie de l'argent facile sur la société.

Claude Cabanes

FRANCE-INTER

Cette neutralisation quasi concertée d'une joute qui aurait pu – après tout – faire bouger les lignes, l'absence de signaux forts au cours de cette rencontre, laissent penser que l'effet « débat » sera finalement peu important sur les décisions de second tour. La France protestataire et la France indécise n'auront guère trouvé, hier soir, de quoi forcer leur hésitation, de quoi vaincre leur trouble. Et c'est dommage.

Pierre Le Marc

RTL

Un je ne sais quoi faisait que [Jacques Chirac] avait plus de présence, plus d'épaisseur que son concurrent. Si on avait coupé le son, et regardé seulement l'image, on aurait eu, au fond, un aperçu de la situation réelle : Chirac se comportait en tenant du titre, Jospin en challenger.

Marc Ulmann

EUROPE 1

On est entré dans une nouvelle ère politique, dans laquelle il y a d'un côté non plus des socialistes lyriques et sentimentaux, mais des sociaux-démocrates plus réalistes, comme l'était Lionel Jospin, et de l'autre côté, pas du tout des « thatchéro-reaganiens » mais des gaullistessociaux, come l'était hier Jacques Chirac. Ça donne alors un débat austère, exigeant, nuancé, réaliste, peut-être un débat protestant.

Alain Duhamel